République du Sénégal

~~~~~~~~o~~~~~~~~

MINISTERE DE L'ECONOMIE

ET DES FINANCES

~~~~~~~~o~~~~~~~~

Direction de la Prévision et de la Statistique

RAPPORT DE SYNTHESE DE LA DEUXIEME ENQUETE SENEGALAISE AUPRES DES MENAGES (ESAM-II)

Juillet 2004

SOMMAIRE

I.PRESENTATION DE L'ENQUETE *9*

1. Introduction *9*

2. Les objectifs et le champ de l'enquête *9*

3.La méthode d'observation et le Questionnaire *10*

3.1 l'organisation de la collecte **10**

3.2 Le QUID et le questionnaire de base de l'enquête **11**

a. le QUID 12
b. le cahier ''Ménage'' 12
c. le cahier ''Dépenses quotidiennes'' 13
d. le cahier ''Alimentation'' 13

4.Le plan de sondage *14*

4.1. La base de sondage **14**

4.2. La répartition de l'échantillon et les modalités de tirage **15**

5.LL'exploitation informatique de l'enquête *16*

6.L'organisation de l'analyse des résultats *19*

7.Les problèmes rencontrés *19*

II. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES DES MENAGES *22*

1INTRODUCTION *22*

2Caractéristiques démographiques et sociales *23*

2.1. L'état et la croissance de la population **23**

2.2. La structure par sexe et par âge **24**

2.3. La situation matrimoniale **27**

2.4. L'ethnie et la nationalité **32**

3Caractéristiques dU chef de ménage *33*

3.1. La structure familiale des ménages **34**

3.2. La taille des ménages **35**

3.3. Les femmes seules **36**

3.4. Le sexe et le milieu de résidence du chef de ménage **36**

3.5. L'âge du chef de ménage **38**

3.6. La situation matrimoniale du chef de ménage **41**

3.7. Le niveau d'instruction du chef de ménage **42**

3.8. La participation économique du chef de ménage **43**

a. L'occupation 43
b. La profession exercée 44
c. Le statut dans l'emploi 45
d. Le secteur d'activité 46
La branche d'activités 46

4. CONFORT, EQUIPEMENT ET PATRIMOINE DES MENAGES *48*

4.1 Le statut d'occupation du logement **48**

4.2. Le nombre de pièces habitées et l'indice de peuplement 48

4.3. Les éléments de confort 50

a. Le mode d'éclairage 50

b.Le combustible de cuisine 50

c. L'équipement du ménage 51

4.4. Les charges locatives 52

4.5. Le patrimoine du ménage 53

a. terres du ménage 53

b. bétail du ménage 54

5. Accès aux infrastructures communautaires de base 55

5.1. L'accès au marché de produits alimentaires 55

5.2. L'accès au transport public 56

III.EDUCATION ET ALPHABETISATION 59

1. Introduction 59

2. L'alphabétisation 60

3. La scolarisation 62

3.1. La demande 62

3.2. L'offre 63

a. Les infrastructures scolaires 63

b. Le taux brut de scolarisation primaire 64

c. Variations différentielles du taux brut de scolarisation 65

- Selon le niveau de vie du ménage 65

- Selon le sexe du chef de ménage 67

- Selon le niveau d'instruction du chef de ménage 67

d. Le taux net de scolarisation à l'élémentaire 68

4. La qualité de l'éducation 69

4.1. Accessibilité des établissements scolaires 69

4.2. Perception de la qualité de l'éducation 70

4.3. Les abandons scolaires 71

4.4. Les motifs d'abandon scolaire 72

5. Le travail des enfants 73

IVSANTE ET SITUATION NUTRITIONELLE DES ENFANTS 77

1. Introduction 77

2. Etat sanitaire de la population 77

3.Causes de la consultation 78

4. UTILISATION DU SERVICE SANITAIRE 79

4.1. Fréquentations des services de santé 79

a. Consultations du personnel de santé 79

b. Niveaux de fréquentations des services de santé 80

c. Fréquences des visites dans les services de santé selon le milieu de résidence 81

4.2 Les problèmes rencontrés lors de la consultation 82

a. Temps mis pour accéder au service sanitaire 82

b. Distance parcourue pour accéder au service de santé 83
c. Difficultés rencontrées au niveau du service sanitaire 83

5. SOINS PRENATALS ET ASSISTANCE A L'ACCOUCHEMENT 88

5.1. Soins prénatals 88

5.2. Assistance à l'accouchement 88

6. ACCES AUX SERVICES SOCIAUX 90

6.1 Accès à l'eau 90

6.2. Accès aux toilettes 91

7.MALNUTRITION DES ENFANTS DE MOINS DE ANS 92

7.1. Emaciation selon le milieu de résidence 94
a. La malnutrition aiguë (émaciation) selon le milieu 94
b. Malnutrition aiguë dans les régions 95

7.2 Insuffisance pondérale (ou retard pondéral) selon le milieu de résidence 96
a. Insuffisance pondérale selon le milieu 96
b. Insuffisance pondérale dans les régions 97

7.3 Malnutrition chronique (retard statural ou de croissance) selon le milieu de résidence ... 98
a. Retard de croissance selon le milieu 98
b. Retard de croissance selon la région 99

7.4 Malnutrition selon l'âge des enfants 100

7.5. Malnutrition selon le sexe des enfants 101

VACTIVITE ECONOMIQUE 104

1. INTRODUCTION 104

2. Activité habituelle 104

2.1. Population potentiellemnt active 104

2.2 Population potentiellement active, genre et situation par rapport à l'emploi 105

2.3. Population habituellement active 106

2.4 Population occupée 109
a. La branche d'activité 109
b. Le secteur de l'activité principale 111
c. La profession dans l'activité principale 111
d. Le statut dans la profession 113
e. La nature de l'emploi 114

2.5 chômage et sous-emploi 116
a. La population habituellement en chômage 116
b. Population actuellement en chômage 118
c. Canaux de recherche d'emploi des chômeurs actuels 119
d. Nature de l'emploi recherché par les chômeurs actuels 120
e. Durée dans le chômage actuel 121
f. Expérience professionnelle et profession des chômeurs 122
g. Situation dans l'emploi des chômeurs actuels ayant déjà travaillé 124
h. Branche d'activité des chômeurs ayant déjà travaillé 125

2.6 Sous-emploi actuel 127
a. Sous-mploi et branche d'activité 128
b. Sous-emploi et secteur d'activité 129

3. Activité actuelle 130

a. Evolution du chômage actuel 131
b. evolution de l'occupation actuelle 131

VI. DEPENSES TOTALES ET DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES 135
1. Introduction 135

2. Le niveau et l'évolution de la dépense moyenne 136

3. LA DISTRIBUTION DES DEPENSES 138

3.1 Les quintiles de dépenses par tête 138

3.2 les classes de dépenses par tête 143

4.LES DEPENSES ET LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES 150

4.1. Le sexe du chef de ménage (CM) 150

4.2. Le niveau d'instruction du chef de ménage 154

4.3. La taille du ménage 162

5.LA STRUCTURE DES DEPENSES DE CONSOMMATION 171

5.1. Dépenses de consommation avec l'autoconsommation 171

5.2. Dépenses de consommation sans l'autoconsommation 172

5.3. Dépenses de consommation alimentaire par groupe selon le milieu de résidence 174

5.4. Répartition des dépenses de consommation alimentaire par groupe et par de l'autoconsommation de produits agricoles selon le milieu de résidence 175

6.LES DEPENSES NON ALIMENTAIRES 176

6.1. Dépenses d'habillement 176

6.2. Dépenses de logement 177

6.3. Dépenses d'ameublement, équipement ménager et entretien courant 178

6.4. Dépenses de santé 179

6.5. Dépenses de transports 180

6.6. Dépenses de loisirs 181

6.7. Dépenses d'enseignement 181

6.8. Dépenses d'hôtels, cafés et restaurants 182

6.9. Dépenses d'autres biens et services non déclarés ailleurs 182

7.LES TRANSFERTS VOLONTAIRES VERSES 185

1. INTRODUCTION 185

2.NIVEAU ET NATURE DES TRANSFERTS VERSES 186
a. Niveau et nature des transferts versés 186
Nature des transferts volontaires versés 186
b. Evolution du niveau des transferts volontaires versés 187
c. Evolution des transferts versés selon la nature 188
ESAM II 188
d. Moyenne par ménage des transferts volontaires versés 189

3. CARACTERISTIQUES DU DONATEUR ET DU CM DU MENAGE DU DONATEUR 190

3.1 Le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et le milieu de résidence du donateur 190
a. Milieu de résidence et sexe du donateur 190
b. L'âge et milieu de résidence du donateur 190

c. Transferts versés selon les grands groupes d'âges, le sexe et le milieu de résidence du donateur..... 191
d. Niveau d'instruction du donateur 192
e. Niveau d'instruction et le sexe du donateur..... 193
f. Transferts versés selon le lieu de résidence du donateur et du bénéficiaire 193
g. Le type de membre du donateur 194

3.2 Le donateur..... 195
a. iveau de dépense par tête du ménage donateur 195
b. Le lien de parenté avec le CM du ménage du donateur et le bénéficiaire 197

3.3 Situation dans l'activité habituelle du CM du ménage donateur 198
a. L'activité habituelle 198
b. Situation dans l'activité et genre du CM du ménage 199

4.MOTIFS DES TRANSFERTS VERSES..... 200

4.1 Niveau des transferts versés selon le motif et le milieu de résidence..... 200

4.2 Motif et sexe du donateur..... 202

4.3 Motifs et âge du donateur..... 202

5.PART MOYENNE DES TRANSFERTS VERSES DANS LES DEPENSES DES MENAGES..... 203

5.1 Part moyenne des transferts versés dans les dépenses totales selon le milieu de résidence et le niveau de dépenses par tête du ménage..... 203

5.2 Part moyenne des transferts versés dans les dépenses totales selon la situation dans l'activité du CM..... 205

5.3 Part moyenne des transferts versés dans les dépenses totales selon le niveau d'instruction du CM du donateur 205

6.LES MIGRATIONS..... 208

1. INTRODUCTION..... 208

2. Intensité des échanges migratoires entre milieux et interrégionaux..... 209

3. Principales raisons d'installation 211

3.1 Principales raisons d'installations des migrants internes selon le sexe et l'âge..... 211

3.2 Principales raisons d'installation selon le niveau d'instruction et le sexe..... 213

3.3 Principales raisons selon le sexe et la situation matrimoniale..... 215

4. Durée dans l'installation..... 217

4.1 Durée dans l'installation selon le sexe et lâge 217

4.2 Durée de l'installation selon l'ethnie des migrants 219

4.3 Durée dans l'installation en fonction du niveau d'instruction du migrant..... 219

4.4 Durée dans l'installation selon la situation matrimoniale 220

5.Situation professionnelle et économique avant l'installation..... 221

5.1 Statut d'occupation professionnelle au départ, genre et région de résidence..... 221

5.2 Nature de l'activité principale du migrant selon le genre 224

6. Caractéristiques des ménages et statut migratoire..... 225

6.1 Statut migratoire et taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence 225

6.2 Statut migratoire selon le sexe du CM et le milieu de résidence..... 225

6.3 Statut migratoire et d'occupation du logement selon le sexe du CM et le milieu..... 226

7. LES MIGANTS INTERNATIONAUX *227*

7.1. Caractéristiques des migrants internationaux (ou émigrés) **227**
a. Répartition des migrants internationaux selon le sexe et l'âge 227
b. Répartition des émigrés selon le milieu, l'ethnie, la situation matrimoniale et la région d'origine 228
c. Situation d'occupation avant le départ 231

7.2. Principaux pays de destination **231**
a. Pays de destination selon le sexe et l'âge du migrant 232
b. Pays de destination selon le sexe des migrants 233
c. Pays de destination selon le sexe et la fréquence des envois 234

7.3. Principales raisons du départ **235**
a. Principales raisons du départ selon le milieu d'origine 235
b. Princiaples raison du départ selon la fréquence des envois d'argent à la famille 236

7.4. Prise de décision et prise en charge du voyage **237**
a. Ethnie et responsabilité dans la prise de décision pour le départ 237
b. Milieu de résidence et frenquence des envois d'argent à la famille 239
c. Prise en charge des frais de voyage selon l'appartenance ethnique du migrant 240
d. Prise en charge du voyage selon le milieu d'origine 241
e. Prise en charge des frais de voyage selon le genre 242
f. Prise en charge des frais de voyage selon la participation à la prise de décision 243

7.5. Caractéristiques des ménages **244**
a. Statut migratoire international et taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence 244
b. Statut migratoire international et niveau d'équipement des ménages selon le milieu de résidence 246
c. Statut migratoire des ménages et niveau de vie 247

IX.BIBLIOGRAPHIE *252*

6.LISTE DES TABLEAUX *254*

7.LISTE DES GRAPHIQUES *260*

PRESENTATION DE L'ENQUETE

I. PRESENTATION DE L'ENQUETE

1. INTRODUCTION

L'Enquête Sénégalaise auprès des Ménages est à sa deuxième édition. C'est une enquête d'envergure nationale sur la consommation et les dépenses des ménages. La première a été réalisée en 1994/95 et a touché un échantillon de 3 300 ménages. L'enquête actuelle est conçue de façon à fournir des informations sur les ménages qui vivent au Sénégal quelle que soit la zone de résidence (urbaine ou rurale). L'opération concerne, cette fois-ci, 6 600 ménages répartis sur l'ensemble du territoire national et représentant toutes les couches sociales du pays.

Les impératifs du suivi des conditions de vie des ménages exigent la réalisation à intervalles réguliers d'enquêtes intégrées auprès des ménages pour la production d'informations pour les acteurs du développement économique et social. L'ESAM 1 et l'ESAM 2 constituent des éléments importants dans le dispositif du suivi-évaluation des politiques et programmes déclinés dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Au cœur de ce dispositif est placé l'Observatoire national de suivi de la pauvreté, des Conditions de Vie et du développement humain (OCV) dont le démarrage sera bientôt effectif.

L'opération a été réalisée grâce à l'appui technique et financier de la Banque mondiale à travers l'Agence du Fonds de Développement Social.

Ce chapitre constitue une synthèse du rapport méthodologique, il met l'accent sur les objectifs de l'enquête, l'organisation de la collecte et le questionnaire utilisé. Il y est ensuite présenté ensuite le plan de sondage adopté, l'exploitation informatique des données, l'organisation de l'analyse des données et les problèmes rencontres. Enfin les problèmes rencontrés .

2. LES OBJECTIFS ET LE CHAMP DE L'ENQUETE

La lutte contre la Pauvreté est au centre des préoccupations de la politique de développement économique et social du Gouvernement. En effet, l'Etat sénégalais a compris la nécessité d'investir dans le secteur social notamment dans l'éducation, la santé, l'hydraulique, etc. pour améliorer le cadre et le niveau de vie des populations.

Cependant la crise des années 80 a eu pour conséquence majeure la dégradation des indicateurs sociaux résultant de l'équilibre fragile entre les besoins des populations et l'offre de services sociaux de base.

Une politique nationale de lutte est mise en œuvre pour réduire fortement la pauvreté au Sénégal, car le défi le plus urgent est d'inverser la tendance à la paupérisation des populations en mettant en place des instruments de politiques efficaces, des politiques sectorielles mieux coordonnées et plus centrées vers l'amélioration du niveau de vie des populations.

La situation actuelle est marquée par un regain pour la lutte contre la pauvreté et pour un système d'information de suivi qui devrait l'accompagner. Une nouvelle donne est apparue dernièrement avec l'éligibilité du Sénégal à l'Initiative de l'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). Cette éligibilité exige la préparation d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Les principaux éléments de cette stratégie sont la compréhension globale de l'étendue de la pauvreté et de ses déterminants, une stratégie et des politiques qui ont le maximum d'impact sur la pauvreté, et des indicateurs de résultats qui sont fixé et suivis.

La deuxième Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM II) s'inscrit dans le programme d'activités relatif au suivi des conditions de vie des populations. Elle permettra de : (i) dégager un profil de pauvreté et d'analyser ses déterminants ; (ii) connaître la distribution des dépenses annuelles selon certaines caractéristiques des ménages et les inégalités entre les différents groupes socio-économiques de la population ; (iii) analyser les dépenses de consommation des ménages ; (iv) analyser la qualité de l'alimentation des populations et enfin (v) calculer des indicateurs d'emploi, d'éducation, de santé et nutrition, de patrimoine et d'accès au logement. Les résultats sont utilisés par les comptables nationaux, les statisticiens des prix et les nutritionnistes et servent également dans des études approfondies sur des questions ayant trait aux conditions de vie des populations et à la pauvreté.

3. LA METHODE D'OBSERVATION ET LE QUESTIONNAIRE

3.1 l'organisation de la collecte

La collecte a duré une année répartie en 3 périodes de 4 mois appelées passages qui comprennent 3 mois de collecte de données et un mois pour le repos du personnel de terrain (enquêteurs et contrôleurs). Soixante dix sept (77) équipes ont été constituées dont quarante sept (47) en milieu urbain et trente (30) en milieu rural. Une équipe est dirigée par un contrôleur qui supervise le travail de 4 enquêteurs dont l'un d'eux joue le rôle de l'enquêteur de réserve. Chaque équipe ''rurale'' est dotée d'un véhicule, tandis qu'en milieu urbain les enquêteurs ont bénéficié de frais de transport pour les déplacements.

En milieu urbain, le passage est organisé en deux vagues de trente trois (33) jours. Dans une vague, il est prévu trente (30) jours de collecte et de pesée des aliments et trois (3) jours pour le déplacement, la préparation et le bouclage de la collecte dans les districts de recensement (DR).

Dans un passage en milieu rural, il est retenu trois vagues de vingt cinq (25) jours répartis entre le déplacement de l'équipe (3 jours) et la collecte des données (22 jours). Le premier passage compte en plus une journée réservée à la mise à jour de la liste des ménages des DR et une autre pour l'administration du Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement (QUID).

A chaque vague, une équipe travaille simultanément dans trois DR. Les DR d'une équipe donnée sont programmés dans le passage selon un calendrier établi par l'équipe d'encadrement. Les enquêteurs travaillent chacun dans un DR où sont tirés 12 ménages à enquêter. Ces 12 ménages correspondent à une charge de travail de 4 ménages par jour.

La contrainte des pesées des produits alimentaires pendant 7 jours consécutifs a amené à avoir un enquêteur par DR. L'enquêteur procède donc aux pesées dans 2 ménages distincts, jusqu'à ce qu'il couvre 6 ménages prévus par DR, soit en définitive 21 jours (cf. tableau n° 1.1).

Chaque équipe est basée à Dakar ou dans une région donnée et couvre généralement les DR qui sont rattachés à sa base.

Tableau n° 1.01 : Le schéma de l'organisation de la collecte (nombre de jours)

	MILIEU URBAIN				MILIEU RURAL					
PASSAGE	1er		2ème et 3ème		1er			2ème et 3ème		
VAGUE	1ére	2ème	1ère	2ème	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème
Dénombrement de ménages du DR	3	3	-	-	3	3	3	-	-	-
Administration du QUID	3	3	-	-	3	3	3	-	-	-
Collecte et pesée des produits alimentaires	30	30	30	30	22	22	22	22	22	22
Bouclage et déplacement de l'équipe de collecte	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Nombre total de jours	39	39	33	33	31	31	31	25	25	25

3.2 Le QUID et le questionnaire de base de l'enquête

Le questionnaire est le support de collecte des données. Ces données doivent permette d'atteindre les objectifs de l'enquête. Il rassemble donc tous les niveaux d'observation pour lesquels des résultats sont attendus. Son organisation dépend de cette première contrainte et du mode de traitement des données adopté.

Le questionnaire de base est composé de 24 sections reparties dans trois cahiers: le cahier ''Ménage'', le cahier ''Dépenses quotidiennes'' et le cahier ''Alimentation''. Une section peut contenir une ou plusieurs parties. Toutes les questions sont pré-codées. Les réponses aux questions sur les biens et services, l'emploi, la branche d'activités, les plats préparés sont codés à l'aide des nomenclatures élaborées à cet effet. A ce questionnaire de base est adjoint le QUID qui peut être considéré comme un module de l'ESAMII. Il est conçu par la Banque mondiale et certains organismes du Système des Nations-Unies pour le suivi d'indicateurs de pauvreté et des effets des politiques, programmes et projets de développement sur les niveaux de vie. Le choix des indicateurs types développés dans le QUID se fonde sur l'idée selon laquelle les ménages et les collectivités tirent le maximum de profit de leur potentiel économique et de leur capital social, s'ils ont effectivement accès aux services et aux équipements de base pouvant les aider à améliorer leurs conditions de vie.

a. le QUID

Les informations collectées dans le QUID permettent de mesurer, d'une part, le niveau de vie des populations à travers les caractéristiques du logement du ménage et la forme de propriété, l'équipement et la disponibilité de terres et de bétail, etc. et d'autre part l'accès, l'utilisation et la satisfaction des populations par rapport aux services sociaux et économiques de base, notamment les infrastructures d'éducation et de santé.

La principale caractéristique du QUID est de collecter, de traiter et de diffuser rapidement des indicateurs sur les conditions de vie pour différents sous-groupes de ménages en s'appuyant sur un large échantillon permettant une représentativité au niveau administratif le plus fin. C'est un questionnaire simple et court, il est administré au cours d'une seule visite. Le QUID comprend neuf (9) sections, classées par thème et réparties sur huit (8) pages.

Le QUID présente des caractéristiques particulières par rapport aux questionnaires généralement utilisés dans les enquêtes. Cette particularité se situe d'une part dans la manière d'enregistrer les réponses et d'autre part dans la saisie des données, deux opérations intimement liées. Les réponses pré-codées sont renseignées en remplissant (noircissant) des "bulles" prévues à cet effet. La saisie des données se fait ensuite par lecture optique, c'est-à-dire par le moyen d'un scanner.

b. le cahier ''Ménage''

Ce cahier sert à recueillir des informations détaillées sur les membres du ménage, notamment sur la migration, la santé et les activités économiques ainsi que sur le budget et les transferts du ménage.

Le cahier ''Ménage'' est présenté en trois (3) versions pour s'adapter à la méthodologie de collecte qui repose sur trois (3) passages. A chaque passage, il est administré une de ces versions qui tient compte de la programmation des sections ou parties concernant les individus du ménage (Migration, Santé et Emploi).

Le cahier ménage est, dans une certaine mesure, un prolongement du QUID, en ce sens qu'il reprend la composition du ménage telle que déterminée dans ledit questionnaire. La reprise des questions sur la résidence et la durée de présence et leur adaptation aux 2eme et 3eme passages, permettent de suivre les mouvements de personnes (arrivées, départs, naissances, décès) intervenus dans le ménage, et ainsi, de déterminer la taille moyenne du ménage au terme de l'enquête. De même, la reconduction de certaines questions sur la santé et l'emploi déjà traitées dans le QUID ainsi que l'introduction de nouvelles questions portant sur les mêmes thèmes sont un moyen de suivre l'évolution de l'état de santé et la participation économique des enquêté(e)s. Par la même occasion, l'on observe les changements intervenus au cours de l'année dans le comportement des enquêté(e)s vis-à-vis de ces questions.

Le cahier ménage traite également de la question de l'émigration au cours des cinq dernières années. Enfin, la dernière partie du cahier est conçue pour collecter des informations sur les dépenses rétrospectives des ménages, c'est-à-dire les dépenses moins courantes ou exceptionnelles qui portent généralement sur des biens plus ou moins durables.

c. le cahier ''Dépenses quotidiennes''

Le cahier des dépenses quotidiennes recueille des informations sur les dépenses ou acquisitions de biens et services effectuées dans le ménage. Il regroupe les sections relatives aux achats, aux prélèvements sur stock de produits ou marchandises, au troc et à l'autoconsommation. Les données du cahier ''Dépenses quotidiennes'' doivent être recueillies à chaque visite de l'enquêteur.

d. le cahier ''Alimentation''

Le cahier sert à recueillir des informations détaillées sur l'alimentation du ménage avec la pesée des aliments destinés à la préparation des repas, la participation aux repas des enfants et des adultes et la consommation individuelle des membres dans le ménage ou ailleurs. Il permet ainsi de mesurer pour chaque ménage donné, la consommation alimentaire en quantité pour chaque produit. La pesée des produits entrant dans la composition des préparations du ménage et les autres aliments consommés en dehors des repas est effectuée pendant une durée de sept (7) jours consécutifs. Il s'agit de tous les produits entrant dans les préparations communes (petit déjeuner, déjeuner, dîner) les préparations complémentaires ou particulières (chef de ménage, malades, personnes âgées ou enfants à bas âge). Les informations concernant les repas ou aliments consommés en dehors des préparations, sont recueillies quel que soit le lieu de consommation (dans le ménage ou à l'extérieur). Une section du cahier sert à faire le décompte des rationnaires, il est noté la *présence* effective de toutes les personnes (résidents présents, résidents absents, visiteurs, etc.) ayant pris part ou non aux repas. Ce travail est fait durant 7 jours consécutifs.

4. LE PLAN DE SONDAGE

La collecte est étalée sur une période de 12 mois répartie en 3 intervalles de temps de 4 mois appelées «passages ». Dans chaque passage, l'équipe de collecte procède au dénombrement des unités aréolaires devant servir au tirage de l'échantillon.

L'échantillon est permanent. Sa taille est de 6 624 ménages dont 3384 sont du milieu urbain et 3240 du milieu rural. L'échantillon est constitué de 282 DR en milieu urbain et 270 en milieu rural, à raison de 12 ménages par DR.

4.1. La base de sondage

Afin d'accéder aux unités statistiques à observer, l'ESAM II, comme toute enquête utilisant des procédures d'échantillonnage scientifique, se doit de disposer d'une base de sondage pour pouvoir y appliquer une méthode rigoureuse de sélection aléatoire. La base de sondage est le moyen permettant de délimiter, d'identifier et d'accéder aux éléments de la population cible. La construction d'une base de sondage fiable est donc l'un des problèmes les plus importants à résoudre lorsque l'on décide de réaliser une enquête, car c'est d'elle que dépend le plan de sondage, c'est-à-dire les procédures de sélection de l'échantillon et d'estimation des paramètres de la population.

Au Sénégal, la base de sondage des enquêtes nationales auprès des ménages est constituée de la liste de districts de recensement (DR) obtenus avec la cartographie réalisée dans le cadre de la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2001 (RGPH/2001). Les DR sont assez uniformes de taille avec une moyenne autour de 900 personnes, soit 100 ménages. Il convient de signaler qu'il y avait 44 DR inaccessibles pour des raisons d'insécurité dans la région de Ziguinchor. Ils ont été de toute façon exclus de la base de sondage de l'ESAM II. Cependant, des corrections ont été apportées sur certains DR (Kédougou et Semmé) pour lesquels il n'existait pas des informations fiables.

Tous les autres DR sont facilement identifiables du fait du caractère récent de la mise à jour. Les limites des DR sont bien précisées sur les cartes devant servir de guide pour le recensement.

Les tailles des DR sont disponibles en nombre de ménages dans la zone rurale et en nombre de concessions dans la zone urbaine. Certains DR dont la taille était trop élevée ont été partitionnés pour obtenir des tailles raisonnables.

L'ESAM II vise une stratification géographique par milieu (urbain / rural) et par région. L'actuelle base de sondage comprend les données utiles pour ce découpage.

La cartographie du RGPH/2001 n'a pas établi la liste des ménages dans chaque DR. Les équipes d'enquêteurs ont procédé au dénombrement des ménages dans les DR de l'échantillon de l'ESAM II avant la collecte des données.

4.2. La répartition de l'échantillon et les modalités de tirage

L'objectif est de répartir le nombre de ménages urbains et ruraux entre les différentes régions qui constituent les strates. Il est supposé que le nombre de ménages dans les différentes strates est proportionnel à la somme de la variable étudiée qui est la dépense totale des ménages calculée avec les données de l'ESAM 1994/1995 (Règle de NEYMAN[1]).

Le résultat obtenu est divisé par 12 pour obtenir le nombre de DR. Ce nombre est ramené au multiple de 3 le plus proche car une équipe de collecte doit travailler sur 3 DR au cours d'une vague dans la strate considérée.

Au sein de chaque strate géographique, il sera tiré une ou plusieurs communes (milieu urbain) et communautés rurales (milieu rural) proportionnellement à la taille, c'est-à-dire au nombre de concessions (milieu urbain) ou de ménages (milieu rural). Cela implique que ces unités contiennent nécessairement au moins 3 DR. Cette condition est remplie en zone urbaine. En zone rurale, la condition suggère le regroupement de 2 communautés contiguës qui comptent chacune 2 DR dans la région de Tambacounda. Il sera choisi un nombre de DR égal à 3 fois le nombre de chaque commune ou communauté rurale d'inclusion dans l'échantillon. La sélection des DR sera également faite proportionnellement à la taille. Dans chaque DR, 12 ménages sont choisis à partir des listes obtenues après le dénombrement des ménages.

Tableau n° 1.02 : Répartition des districts de recensement (DR) et ménages selon la région et le milieu de résidence

Régions	Milieu					
	Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble	
	DR	Ménages	DR	Ménages	DR	Ménages
Kolda	3	36	24	288	27	333
Dakar	168	2 016	3	36	171	2 556
Ziguinchor	12	144	15	180	27	360
Diourbel	21	252	27	324	48	639
St Louis	15	180	33	396	48	621
Tamba	3	36	24	288	27	333
Kaolack	18	216	39	468	57	738
Thiès	30	360	33	396	63	846
Louga	6	72	45	540	51	630
Fatick	6	72	27	324	33	414
TOTAL	282	3 384	270	3 240	552	6 624

5. L'EXPLOITATION INFORMATIQUE DE L'ENQUETE

C'est une phase importante et délicate de l'enquête. En effet si elle est bien réussie, elle confère aux données une bonne qualité. C'est la raison pour laquelle elle doit être maîtrisée et demande une préparation minutieuse. Les responsables de l'enquête ont une maîtrise parfaite des deux logiciels utilisés : IMPS et SPSS. Quant au module QUID, son traitement s'inscrit dans le cadre global du traitement d'images. Le niveau technologique actuel permet la transformation directe d'images en fichiers, lesquels peuvent être lus sous forme numérique. Les questionnaires sont scannés (cette opération est désignée par numérisation dans ce document) et vérifiés par Teleform, logiciel conçu pour le traitement de ce type de questionnaire. Les données recueillies dans Teleform sont ensuite converties

Le schéma de travail qui a été initialement prévu n'a pas été respecté. En fait le démarrage de la saisie des données a connu quelques mois de retard après le premier passage. Cela n'a pas permis aux équipes de collecte de pouvoir disposer des messages d'erreurs générés par les programmes de contrôle afin d'apporter les redressements nécessaires sur le terrain.

Toute la saisie des données a été faite à Dakar. La saisie et les premiers traitements des données de l'ESAM II ont été effectués avec le logiciel Integrated Microcomputer Processing System (IMPS 4.1) développé par l'International Statistical Programs Center de U.S. Bureau

of Census. IMPS est un logiciel intégré qui couvre l'ensemble des phases de traitement des données. Pour les besoins de l'enquête, trois modules ont été utilisés.

La première phase porte sur la description de toutes les variables de la base c'est à dire celles existant dans le questionnaire et celles à dériver des précédentes. Cette phase est réalisée grâce au module DICTIONNAIRE DES DONNEES.

La deuxième phase concerne la saisie i.e. d'abord la création d'écrans de saisie et l'établissement d'enchaînement entre eux, et ensuite l'introduction des données par l'agent de saisie. Cette phase est réalisée grâce au module CENTRY.

La troisième phase est relative aux contrôles, corrections, imputations et extractions. Elle est réalisée grâce au module CONCOR. CONCOR permet aussi de créer des sous-fichiers à partir des données exhaustives saisies. Les fichiers de IMPS étant en ASCI, ils peuvent être exportés vers d'autres logiciels.

Un dictionnaire de données a été créé pour chaque cahier du questionnaire. Le point commun entre ces 3 dictionnaires de données est la zone d'identification de chaque questionnaire qui est constituée des codes du Type de cahier, de la Région, du passage, de la grappe (District de Recensement) et du Numéro de ménage.

Les maquettes de saisie épousent la configuration des cahiers, c'est-à-dire qu'un enregistrement correspond à une section ou une partie de section s'il y en plusieurs. Les écrans ainsi obtenus sont identiques au dessin du questionnaire, et se suivent dans l'ordre préétabli.

Les contrôles effectués batch par batch sont de cinq types :

- Contrôles de Structure. Les contrôles de structure renseignent sur la présence effective des enregistrements qui doivent être dans le batch. Ils permettent également d'éviter d'avoir des enregistrements qui se répètent alors que ceux-ci ne doivent être présents qu'une seule fois dans un cahier.

- Contrôles de Validité. Les contrôles de validité vérifient si la valeur saisie appartient à l'ensemble des valeurs prévues pour une question.

- Contrôles de Saut. Les contrôles de saut s'intéressent aux respects des renvois contenus dans le questionnaire. La réponse donnée à une question entraîne le saut d'un (ou de plusieurs) champ(s). Le programme vérifie que ce (ou ces) champ (s) ne contient (nent) pas de données.

- Contrôles de Cohérence. Le programme de contrôles de cohérence compare deux ou plusieurs réponses dans un cahier. Les réponses à comparer peuvent être ou non dans la même section ou dans le même enregistrement.

- Contrôles de Totaux. Le programme de contrôles de totaux recalcule le total des données quantitatives d'une page déterminée et le compare au total saisi qui est normalement calculé par l'enquêteur.

Il convient de préciser que les contrôles de cohérence entre les enregistrements de cahiers différents, la correction et la tabulation sont réalisées à l'aide du logiciel SPSS. Celui-ci permet aussi la réalisation de plusieurs types de contrôles difficilement réalisables par CONCOR.

Soixante (60) agents de saisie et trois (3) correcteurs de données ont été recrutés et formés pour l'entrée et la correction des données. Les agents ont été regroupés en trois brigades qui ont travaillé chacune 5 heures par jour.

L'ampleur des tâches de contrôle au vu des délais impartis a nécessité l'organisation d'atelier de correction hors de Dakar, à Tivaouane plus précisément. Les membres de l'encadrement, le personnel d'appui et six (6) agents de saisie ont participé à cet atelier qui a permis de résorber le retard. Le travail consistait à appliquer les programmes de contrôle sur l'ensemble des batchs pour déceler les erreurs. Ce travail d'apurement a duré cinq (5) mois.

Des programmes SPSS reprenant les mêmes types de contrôles ont été passé pour mettre à jour d'un coup tous les cas à vérifier dans l'ensemble des batchs saisis. Cette démarche a permis dans une bonne mesure d'accélérer la correction de certains types d'erreurs. Elle a par contre l'inconvénient de faire revenir l'agent d'apurement plusieurs fois sur le même batch chaque fois qu'une section doit être traitée.

La numérisation est l'équivalent de la saisie pour le module QUID. La qualité des images obtenues est évaluée. Afin de faciliter ce travail d'évaluation, il est utile de mettre en place une organisation des répertoires devant contenir les résultats du scanning (les images du DR 235 de la région de Thiès sont par exemple dans : C:\Qui\Thies\dr235).

Des erreurs et anomalies peuvent survenir durant l'opération de numérisation (les nonforms). Les erreurs les plus fréquentes sont les pages manquantes, les pages non référencées, des parties du questionnaire surchargées entraînant des difficultés de lecture, etc. Les questionnaires dont la qualité est jugée bonne sont transférés dans la base de données de Téléform.

Si le nombre de ménages traités correspond au nombre de ménages échantillonnés dans la grappe et si aucune erreur liée à la lecture ou à l'évaluation n'est détectée, les données sont automatiquement transférées dans la base de données Access. Les erreurs (de structure et de cohérence) de détectées lors de la conversion sont envoyées à l'impression et doivent être corrigées. Si toutes les erreurs sont redressées, l'opération de tabulation peut commencer.

Les fichiers contenant les données du QUID et du questionnaire de base sont tous convertis en fichiers SPSS. Les fichiers d'analyse ont été créés à partir de ces derniers. Les résultats du rapport de synthèse constituent le point de départ pour la détermination des variables à créer par niveau d'observation (ménages, individus, produits et services consommés, aliments consommés, …). Chaque fichier d'analyse a un dictionnaire des

données renfermant le nom du fichier, le contenu (niveau d'observation), le nombre de variables, le nombre d'enregistrements et la description de chaque variable (nom, format, type, longueur, univers, codes et libellés pour une variable discrète).

L'écriture des programmes de création de variables et de tabulation constitue la dernière étape de l'exploitation des données. Il faut à chaque fois vérifier la pertinence et de la cohérence des résultats les fréquences, les nuages de points et la moyenne. Il est utile que les résultats obtenus (tableaux et autres indicateurs) soient confrontés aux séries de données existantes pour mieux apprécier les évolutions constatées. Les sources des incohérences sont les procédures de génération des variables et/ou la qualité des données.

6. L'ORGANISATION DE L'ANALYSE DES RESULTATS

Le comité de rédaction du rapport de synthèse est constitué du personnel d'encadrement de l'enquête auquel se sont jointes des personnes auxquelles il a été fait appel pour l'expérience qu'elles ont spécifiquement pour les thèmes qu'elles ont à traiter.

Chaque membre propose les différentes parties du plan du thème au comité qui apporte des amendements avant de l'adopter. La liste des tableaux et des indicateurs élaborée par les membres de l'encadrement est complétée ou modifiée par le responsable du thème pour qu'elle réponde au mieux à l'analyse des résultats.

Il est demandé à chacun de faire de la recherche documentaire sur le thème choisi afin de mieux cerner tous les aspects de la question qui est traitée.

Plusieurs versions du document produit sont soumises au comité de rédaction pour lecture et commentaires jusqu'à l'obtention d'un texte définitif.

7. LES PROBLEMES RENCONTRES

Les principaux problèmes rencontrés lors la réalisation de l'enquête sont les suivants :

- Les conditions de réalisation de la collecte ayant été marquées par des ruptures d'approvisionnements financiers, non seulement tout un passage a été perdu, mais aussi les capacités en matière de supervision ont été limitées. Ce qui a démultiplie les tâches de vérification et de contrôles. L'ESAM de 1994/1995 a connu ce problème. Le constat fait à l'époque est que les exigences d'une enquête de cette dimension font que son financement ne devrait plus dépendre d'un projet et des dispositions devraient prises pour éviter les ruptures de financement.

- La gestion du personnel en charge de la collecte des données a assez délicate. A la formation, il a été très difficile de trouver une salle qui puisse contenir plus de 400 personnes attentives a ce que l'on fait avec des moyens de communication qui permettent à tout un chacun de suivre. Cela a eu des incidences sur la compréhension de certaines instructions. Des

missions de terrain ont eu lieu aux fins d'apporter des rectificatifs sur certaines parties des instructions notamment sur la différence entre les deux numéros de DR figurant les fiches de dénombrement et la confusion relative à l'utilisation des nomenclatures des biens et services et plats et produits. Le premier est destine à la codification des biens et services acquis ou utilises par le ménage, tandis le second est élabore pour identifier les produits qui entrent dans la préparation des plats du ménage. La source de la confusion est que certains produits figurant dans les deux documents portent les mêmes numéros.

- Le traitement des données du QUID qui est supposé *a priori* simple a posé quelques difficultés qui sont apparues du fait de la qualité de l'écriture des agents enquêteurs. Beaucoup parmi eux n'ont pas apporté le soin requis afin de faciliter la lecture par la machine. Par conséquent tout le personnel d'encadrement et les agents correcteurs se sont mobilisés pour faire les redressements. Ce problème amène à se demander s'il y a effectivement un gain en temps par rapport au traitement classique des données avec cette nouvelle technologie.

- Les programmes de contrôles des batchs n'ont pas été testés. Les imperfections ont été décelées au fur et à mesure de leur utilisation et les redressements ont beaucoup ralenti le travail de contrôle.

CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES

II. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES DES MENAGES

1. INTRODUCTION

Ce chapitre comprend quatre sections qui portent sur les caractéristiques démographiques, économiques et sociales de la population et des ménages. La première section traite des caractéristiques démographiques de l'ensemble de la population. La deuxième section présente le profil des chefs de ménage par une description de leurs caractéristiques démographiques et sociales ainsi que leur situation par rapport à l'activité économique. La troisième section donne un aperçu des conditions d'existence des populations à travers le patrimoine des ménages et quelques caractéristiques de leur logement. La quatrième section aborde les questions d'accès à certains services sociaux de base partant de la disponibilité et l'utilisation d'infrastructures communautaires. Enfin, pour une bonne compréhension des analyses qui vont suivre, ce chapitre se propose, au départ, de définir les principaux concepts qui seront utilisés.

Le champ de l'enquête couvre l'ensemble du territoire national et les résultats portent sur la population domiciliée dans les ménages ordinaires des villes et villages du pays. Toutefois, l'enquête ne s'adresse pas à la population comptée à part logée dans des institutions spécialisées (hôpital, caserne, prisons, etc.) et à la population sans domicile fixe.

Le ménage, principale unité d'analyse dans ce rapport, est défini comme un groupe de personnes, apparentées ou non, qui partagent le même toit, mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment la nourriture et le logement, et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage. Défini comme une unité budgétaire dans cette enquête, le ménage se distingue de l'unité familiale qui regroupe des personnes unies par le sang ou le mariage. Ainsi, le principal critère d'appartenance au ménage est la présence de manière continue dans celui-ci pendant au moins six moins au cours des douze mois précédant l'interview. Toutefois, pour tenir compte des objectifs spécifiques de l'enquête, des personnes ne remplissant pas cette condition peuvent néanmoins être considérées comme membres du ménage. C'est le cas des personnes présentes dans le ménage pour une durée inférieure à six mois mais dont l'intention est de s'y installer de manière durable (six mois ou plus), voire définitive. On peut citer les personnes qui viennent de déménager dans un ménage, les épouses rejoignant leur domicile conjugal, les travailleurs récemment mutés, les nouveau-nés, etc. Par contre, les locataires ne sont pas compris dans le ménage de leur logeur. Pour des raisons similaires, les domestiques sont exclus du ménage de leur employeur s'ils n'y vivent pas de manière continue en partageant les repas. De même, les visiteurs de moins de six mois sont exclus du ménage. Par

conséquent, les résultats de l'enquête porteront uniquement sur les membres du ménage ainsi définis, donc sur la population de droit.

La population urbaine comprend l'ensemble des habitants des communes, quelle que soit la taille de celles-ci. Elle englobe tous les résidents de l'agglomération urbaine de la région de Dakar et ceux des autres villes du pays. Dans ce rapport, 'Dakar' est utilisé pour désigner l'agglomération urbaine de Dakar et 'autres villes' pour dénommer les autres les communes de l'intérieur du pays dans leur ensemble. La population rurale est composée de tous les habitants des villages du pays. On utilisera indifféremment les termes 'milieu urbain' et 'milieu rural' pour désigner la population urbaine et la population rurale respectivement.

2. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Cette section traite des aspects démographiques et socioculturels tels que l'état et la croissance de la population, la structure par âge et par sexe, la situation matrimoniale et le groupe ethnique ou la nationalité.

2.1. L'état et la croissance de la population

La seconde phase de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages estime la population des ménages ordinaires à 10 425 200 habitants en août 2002. Ce chiffre corrobore les projections effectuées pour la même période (10 128 000 habitants), les estimations de l'Enquête Post-Censitaire (10 180 500 habitants) et le RGPH de 2002 dont les résultats provisoires se situent dans la même fourchette. Cette cohérence entre différentes sources traduit une bonne qualité des données utilisées ici. La population du Sénégal est essentiellement rurale (58,5%), soit un taux d'urbanisation de 41,5%. Plus de la moitié des citadins (54,0%) vivent dans l'agglomération urbaine de Dakar qui est alimentée par une forte migration. En effet, sur les 2 333 420 habitants de la Capitale, 877 330, soit 37,6%, se sont installés à Dakar depuis au moins un an. Rapporté à l'ensemble du pays, c'est un migrant sur trois qui vit à Dakar. Ce rapport est plus élevé en milieu urbain où six migrants sur dix habitent la Capitale. *Toutefois, contrairement à une idée reçue, ce n'est pas l'exode rural qui alimente la capitale nationale mais plutôt la migration d'origine urbaine, c'est-à-dire en provenance des communes de l'intérieur du pays*. En effet, la phase 1 de l'Enquête 1 2 3 réalisée en septembre 2002 à Dakar a montré que la Capitale est caractérisée par une forte migration dénommée ''migration durée de vie'', c'est-à-dire l'installation de personnes nées hors de l'agglomération urbaine. Selon l'enquête, plus d'un Dakarois sur quatre est né hors de l'agglomération. Parmi ces migrants, près de six sur dix sont originaires d'une capitale régionale, d'un chef lieu de département ou d'une autre commune et un sur dix vient de l'étranger. Ainsi, trois migrants ''durée de vie'' sur dix seulement seraient d'origine rurale. Selon cette même source, très proche de l'ESAM II, les motifs de migration les plus fréquemment évoqués sont, le regroupement familial, la recherche d'emploi, la poursuite des études et la formation. Les raisons de migrer ci-dessus mentionnées s'expliquent par le fait que Dakar est la capitale économique et administrative du Sénégal, et à ce titre, elle offre de meilleures opportunités d'emploi et de formation que les autres localités du pays.

TABLEAU 2.01 : Répartition de la population totale selon le sexe et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Homme			Femme			Ensemble		
	Effectif	%	%	Effectif	%	%	Effectif	%	%
Dakar urbain	1 147 135	22,9	49,2	1 186 294	21,9	50,8	2 333 429	22,4	100,0
Autres villes	921 242	18,4	46,2	1 071 120	19,8	53,8	1 992 362	19,1	100,0
Milieu urbain Milieu urbain	2 068 377	41,3	47,8	2 257 414	41,6	52,2	4 325 790	41,5	100,0
Milieu rural	2 934 108	58,7	48,1	3 165 310	58,4	51,9	6 099 418	58,5	100,0
Total	5 002 485	100,0	48,0	5 422 724	100,0	52,0	10425 208	100,0	100,0

2.2. La structure par sexe et par âge

Numériquement, les femmes sont majoritaires dans la population sénégalaise: estimées à 5.422.700 personnes, elles représentent 52% de l'ensemble, soit un rapport de masculinité (nombre d'hommes pour cent femmes) de 92,3%. Ce rapport varie selon le milieu de résidence. Il est plus fort à Dakar (près de 97,0%) et le milieu rural (près de 93%) mais plus faible dans les autres villes (moins de 86,0%). La différence de structure entre milieu peut s'expliquer par la sélectivité de la migration qui touche plus les hommes que les femmes. Les résultats observés ici semblent conforter l'idée selon laquelle Dakar exerce une forte attraction sur les hommes des villes de l'intérieur et du milieu rural.

Dans la plupart des sociétés, le rapport de masculinité à la naissance est en faveur des garçons (105 garçons pour 100 filles). Du fait de la plus forte mortalité masculine ce rapport diminue avec l'âge, ce que nombre d'études ont confirmé. Au Sénégal, il baisse de 105 à 76 entre 0-4 ans et 45 ans et remonte jusqu'à 114,5 à 70 ans et plus. Cette remontée anormale du rapport de masculinité serait le fait d' une mauvaise déclaration des âges surtout de la part des femmes.

Quel que soit le milieu de résidence, le rapport de masculinité suit la même tendance, même si l'ampleur de la baisse et de la remontée est plus importante dans les villes autres que Dakar qu'en milieu rural. En particulier, les rapports de masculinité plus élevés aux âges actifs dans ces villes peuvent attester d'une plus forte migration des hommes vers ces zones (exode rural).

La population du Sénégal présente les caractéristiques d'une population très jeune : l'âge moyen est de 21,8 ans pour les hommes et 22,6 ans pour les femmes. Plus de la moitié de cette population (55,6%) a moins de 20 ans et prés de 6% ont 60 ans ou plus. Alors que la part des jeunes a augmenté entre 1988 et 2001/2002, la proportion des personnes âgées est restée stable.

TABLEAU 2.02 : Répartition de la population totale selon le milieu de résidence, le sexe et l'âge

Groupes d'âges	Milieu de résidence															
	Dakar urbain				Autres villes				Milieu urbain				Milieu rural			
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0-4 ans	149 792	13,1	146 908	12,4	143 196	15,5	137 545	12,8	292 988	14,2	284 454	12,6	517 806	17,6	483 651	15,3
5-9 ans	137 231	12,0	130 999	11,0	142 416	15,5	140 064	13,1	279 648	13,5	271 063	12,0	500 494	17,1	501 653	15,8
10-14 ans	141 432	12,3	142 855	12,0	130 485	14,2	146 605	13,7	271 917	13,1	289 460	12,8	442 835	15,1	427 347	13,5
15-19 ans	141 418	12,3	163 038	13,7	117 566	12,8	144 898	13,5	258 984	12,5	307 935	13,6	314 026	10,7	352 365	11,1
20-24 ans	138 742	12,1	144 454	12,2	89 004	9,7	110 913	10,4	227 746	11,0	255 366	11,3	237 621	8,1	275 945	8,7
25-29 ans	105 847	9,2	108 032	9,1	57 168	6,2	77 393	7,2	163 014	7,9	185 426	8,2	167 920	5,7	217 490	6,9
30-34 ans	76 780	6,7	87 643	7,4	47 032	5,1	69 472	6,5	123 812	6,0	157 114	7,0	130 635	4,5	193 524	6,1
35-39 ans	59 487	5,2	65 493	5,5	39 222	4,3	50 683	4,7	98 708	4,8	116 176	5,1	102 961	3,5	143 496	4,5
40-44 ans	50 744	4,4	56 928	4,8	35 141	3,8	51 121	4,8	85 884	4,2	108 049	4,8	97 417	3,3	132 815	4,2
45-49 ans	43 378	3,8	40 847	3,4	29 401	3,2	34 435	3,2	72 779	3,5	75 282	3,3	89 793	3,1	97 609	3,1
50-54 ans	32 545	2,8	30 536	2,6	23 284	2,5	27 064	2,5	55 828	2,7	57 600	2,6	73 335	2,5	89 578	2,8

55-59 ans	19 570	1,7	19 298	1,6	19 652	2,1	21 088	2,0	39 222	1,9	40 386	1,8	56 732	1,9	62 326	2,0
60-64 ans	18 730	1,6	16 211	1,4	15 554	1,7	20 602	1,9	34 284	1,7	36 812	1,6	58 082	2,0	63 391	2,0
65-69ans	9 490	0,8	12 637	1,1	8 943	1,0	13 031	1,2	18 433	0,9	25 668	1,1	45 729	1,6	42 946	1,4
70-74 ans	10 491	0,9	9 976	0,8	11 636	1,3	12 180	1,1	22 127	1,1	22 156	1,0	46 125	1,6	37 468	1,2
75 ans et +	8 278	0,7	8 209	0,7	10 304	1,1	13 366	1,2	18 582	0,9	21 575	1,0	47 545	1,6	36 916	1,2
ND	3 181	0,3	2 232	0,2	1 240	0,1	661	0,1	4 421	0,2	2 892	0,1	5 053	0,2	6 790	0,2
Total	1 147 135	100,0	1 186 294	100,0	921 242	100,0	1 071 120	100,0	2 068 377	100,0	2 257 414	100,0	2 934 108	100,0	3 165 310	100,0

2.3. La situation matrimoniale

L'analyse de la situation matrimoniale s'applique à la population de 10 ans et plus. Dans ce groupe, les non-mariés sont majoritaires : 47,6% de célibataires, 3,8% de veuf(ve)s, 1,5% de divorcé(e)s. Le célibat est plus fréquent chez les hommes (57% contre 39,4%). Par contre le veuvage et le divorce sont plus répandus chez les femmes (près de 10% contre 1,5%). *Le mariage est essentiellement de type monogamique : trois mariés sur quatre sont monogames*. Même si la proportion des personnes mariées n'a pas beaucoup évolué dans la période 1994-2002 (42% contre 41%), en terme de type d'union, la composition du groupe s'est sensiblement modifiée. *On assiste non seulement à l'amorce du processus de déclin de la polygamie (de 41% de l'ensemble des mariages à 24,6%) mais aussi à une baisse significative du nombre d'épouses par polygame. En 1994 on comptait 704 643 femmes pour 275 842 hommes polygames, soit 2,6 femmes par époux. Par contre, en 2002 le nombre de femmes est estimé à 417 073 pour 317 494 hommes polygames, soit 1,3 femmes par époux, ce qui représente une baisse de moitié.*

Quel que soit le milieu de résidence, le mariage est plus fréquent chez les femmes (près de 49,0% contre 39,0%). Il est aussi plus répandu en milieu rural (près de 56,0% des femmes contre 42,0% des hommes) qu'en milieu urbain (près de 42,0% des femmes contre 33,0% des hommes).

TABLEAU 2.03 : ***Répartition de la population de 10 ans et plus selon la situation matrimoniale, le sexe et le milieu de résidence***

Milieu de résidence	Sexe	Etat matrimonial															
		Marié(e) monogame		Marié(e) polygame		Célibataire		Veuf(ve)		Divorcé(e)		Autre		ND		Ensemble	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar urbain	Homme	216 493	25,2	52 318	6,1	536 715	62,4	3 962	0,5	6 882	0,8	0	0,0	43 741	5,1	860 111	100,0
	Femme	271 664	29,9	60 258	6,6	447 536	49,3	46 949	5,2	34 314	3,8	165	0,0	47 501	5,2	908 387	100,0
Autres villes	Homme	153 884	24,2	43 794	6,9	384 105	60,4	4 803	0,8	3 852	0,6	243	0,0	44 948	7,1	635 630	100,0
	Femme	235 059	29,6	67 155	8,5	362 792	45,7	56 168	7,1	21 530	2,7	366	0,0	50 440	6,4	793 511	100,0
Milieu urbain	Homme	370 377	24,8	96 112	6,4	920 820	61,6	8 766	0,6	10 734	0,7	243	0,0	88 689	5,9	1495741	100,0
	Femme	506 723	29,8	127413	7,5	810 328	47,6	103 117	6,1	55 844	3,3	531	0,0	97 941	5,8	1701898	100,0
Milieu rural	Homme	529 219	27,6	221382	11,6	1025182	53,5	17 420	0,9	11 704	0,6	660	0,0	110 241	5,8	1915808	100,0
	Femme	850 182	39,0	289660	13,3	719 841	33,0	148 143	6,8	32 325	1,5	1 791	0,1	138 066	6,3	2180006	100,0
Ensemble	Homme	899 597	26,4	317494	9,3	1946001	57,0	26 186	0,8	22 438	0,7	904	0,0	199 964	5,9	3412583	100,0
	Femme	1356905	34,9	417073	10,7	1530334	39,4	251 259	6,5	88 169	2,3	2 321	0,1	237 391	6,1	3883452	100,0
Ensemble		2256502	31,0	734566	10,1	3476170	47,6	277 445	3,8	110 607	1,5	3 225	0,0	434 938	6,0	7293453	100,0

La nuptialité varie avec le sexe et l'âge. L'âge moyen est estimé à 17,7 ans pour les célibataires, 39,6 ans pour les mariés, 62,8 ans pour les veufs et 38,3 ans pour les divorcés

.

Le mariage est plus tardif chez les hommes. Par exemple, à 10-19 ans, 99,0% des hommes restent célibataires contre 87,0% des femmes. Ce n'est qu'à 20-29 ans que le mariage intervient : près de 80,0% des hommes sont encore célibataires alors que seulement 35,0% des femmes n'ont pas encore contracté d'union. La plupart des hommes se marient à 30-39 ans, âges auxquels 29,0% d'entre eux sont encore célibataires contre 11,0% des femmes. C'est à partir de 40 ans que l'équilibre s'établit entre les hommes et les femmes (7,6% des hommes et 5% des femmes n'ont pas encore contracté de mariage).

TABLEAU 2.04 : Répartition de la population de 10 ans et plus selon le sexe, la situation matrimoniale et l'âge

Ensemble

Homme

Etat matrimonial

Grands groupes d'âges	Marié(e) monogame		Marié(e) polygame		Célibataire		Veuf(ve)		Divorcé(e)		Autre		ND	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
10-19 ans	11 414	1,3	3 082	1,0	1199684	61,6	401	1,5	1 212	5,4	0	0,0	72 448	36,2
20-29 ans	139 363	15,5	7 583	2,4	576 425	29,6	662	2,5	2 361	10,5	0	0,0	70 461	35,2
30-39 ans	259 514	28,8	34 999	11,0	122 820	6,3	2 182	8,3	6 551	29,2	477	52,8	29 574	14,8
40-49 ans	215 727	24,0	83 861	26,4	25 297	1,3	2 291	8,8	4 700	20,9	234	25,8	13 765	6,9
50-59 ans	125 233	13,9	78 181	24,6	8 958	0,5	2 655	10,1	2 980	13,3	193	21,4	6 917	3,5
60 ans et +	147 549	16,4	109 164	34,4	4 864	0,2	17 894	68,3	4 635	20,7	0	0,0	6 799	3,4
ND	796	0,1	624	0,2	7 953	0,4	100	0,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	899 597	100,0	317 494	100,0	1946001	100,0	26 186	100,0	22 438	100,0	904	100,0	199 964	100,0

Femme

Etat matrimonial

Grands groupes d'âges	Marié(e) monogame	Marié(e) polygame	Célibataire	Veuf(ve)	Divorcé(e)	Autre	ND	Total

	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
10-19 ans	128 809	9,5	28 361	6,8	1123512	73,4	1 155	0,5	4 040	4,6	100	4,3	91 557	38,6	2665 775	36,5
20-29 ans	421 420	31,1	105 429	25,3	299 586	19,6	4 924	2,0	22 904	26,0	655	28,2	79 864	33,6	1731 638	23,7
30-39 ans	362 458	26,7	118 847	28,5	63 208	4,1	9 040	3,6	25 793	29,3	224	9,6	31 142	13,1	1066 828	14,6
40-49 ans	243 519	17,9	88 638	21,3	20 333	1,3	24 210	9,6	22 652	25,7	488	21,0	13 915	5,9	759 627	10,4
50-59 ans	127 150	9,4	45 723	11,0	6 713	0,4	54 304	21,6	9 324	10,6	61	2,6	6 615	2,8	475 008	6,5
60 ans et +	71 072	5,2	28 793	6,9	11 865	0,8	157 225	62,6	3 457	3,9	792	34,1	13 729	5,8	577 838	7,9
ND	2 478	0,2	1 282	0,3	5 118	0,3	402	0,2	0	0,0	0	0,0	569	0,2	19 321	0,3
Total	1356905	100,0	417 073	100,0	1530334	100,0	251 259	100,0	88169	100,0	2 321	100,0	237 391	100,0	7296 035	100,0

Vu sous l'angle de l'âge au premier mariage, on note les mêmes décalages dans le calendrier et l'intensité de la nuptialité des hommes et des femmes, avec cependant quelques différences selon le milieu de résidence. Le mariage est plus précoce en milieu rural : à 20-29 ans, 88% des citadins de sexe masculin sont encore célibataires contre 71,0% des ruraux. L'écart s'accentue à 30-39 ans (près de 40,0% contre 18,6% seulement). Les différences sont plus nettes chez les femmes : avant 20 ans, 82,0% des femmes rurales sont toujours célibataires contre 94,0% des citadines. A 20-29 ans et à 30-39 ans, les célibataires en milieu rural représentent 17% et 5% respectivement alors les proportions sont beaucoup plus élevées pour leurs homologues des villes (53% et 18% respectivement).

Les veuf(ve)s et les divorcé(e)s sont relativement peu nombreux du fait de la pratique de polygamie d'une part (un homme polygame qui perd ou répudie une de ses femmes conserve toujours son statut de marié) et d'autre part, du remariage presque immédiat après le décès ou le départ d'un(e) partenaire. En effet, la société sénégalaise valorise le mariage, et plus particulièrement chez la femme. Chez les femmes, la proportion de veuves n'est perceptible qu'à 40-49 ans (6,0%) mais surtout à 50-59 ans (22,3%) et 60 ans et plus (57,5%). Chez les hommes, c'est seulement à 50-59 ans et à 60 ans et plus que la proportion de veufs atteint 1,2% et 6% respectivement.

TABLEAU 2.05 : Répartition de la population de 10 ans et plus selon le sexe, la situation matrimoniale et l'âge

Etat matrimonial

Grands groupes d'âges	Marié(e) monogame		Marié(e) polygame		Célibataire		Veuf(ve)		Divorcé(e)		Autre		ND	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
10-19 ans	11 414	1,3	3 082	1,0	1 199 684	61,6	401	1,5	1 212	5,4	0	0,0	72448	36,2
20-29 ans	139 363	15,5	7 583	2,4	576 425	29,6	662	2,5	2 361	10,5	0	0,0	70461	35,2
30-39 ans	259 514	28,8	34 999	11	122 820	6,3	2 182	8,3	6 551	29,2	477	52,8	29574	14,8
40-49 ans	215 727	24	83 861	26,4	25 297	1,3	2 291	8,8	4 700	20,9	234	25,8	13765	6,9
50-59 ans	125 233	13,9	78 181	24,6	8 958	0,5	2 655	10,1	2 980	13,3	193	21,4	6917	3,5
60 ans et +	147 549	16,4	109 164	34,4	4 864	0,2	17 894	68,3	4 635	20,7	0	0,0	6799	3,4
ND	796	0,1	624	0,2	7 953	0,4	100	0,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	899 597	100,0	317 494	100,0	1 946 001	100	26 186	100	22 438	100	904	100	2E+05	100,0

Femme

Etat matrimonial

Grands groupes d'âges	Marié(e) monogame		Marié(e) polygame		Célibataire		Veuf(ve)		Divorcé(e)		Autre		ND		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
10-19 ans	128 809	9,5	28 361	6,8	1 123 512	73,4	1 155	0,5	4040	4,6	100	4,3	91 557	38,6	2 665 775	36,5
20-29 ans	421 420	31,1	105 429	25,3	299 586	19,6	4 924	2,0	22904	26	655	28,2	79 864	33,6	1 731 638	23,7

30-39 ans	362 458	26,7	118 847	28,5	63 208	4,1	9 040	3,6	25793	29,3	224	9,6	31 142	13,1	1 066 828	14,6
40-49 ans	243 519	17,9	88 638	21,3	20 333	1,3	24 210	9,6	22652	25,7	488	21	13 915	5,9	759 627	10,4
50-59 ans	127 150	9,4	45 723	11	6 713	0,4	54 304	21,6	9324	10,6	61	2,6	6 615	2,8	475 008	6,5
60 ans et +	71 072	5,2	28 793	6,9	11 865	0,8	157 225	62,6	3457	3,9	792	34,1	13 729	5,8	577 838	7,9
ND	2 478	0,2	1 282	0,3	5 118	0,3	402	0,2	0	0,0	0		569	0,2	19 321	0,3
Total	1 356 905	100,0	417 073	100,0	1 530 334	100,0	251 259	100,0	88169	100,0	2 321	100,0	2E+05	100,0	7 296 035	100,0

Quel que soit l'âge, les femmes divorcées sont plus nombreuses que les hommes. Comme indiqué plus haut, l'explication vient en partie du fait que la polygamie cache la survenue d'évènements comme le divorce ou la perte d'une épouse. La fréquence du divorce est en rapport avec l'intensité du mariage : avant 30 ans le mariage est rare (seulement 20% des personnes de 10 ans et plus) et le divorce presque inexistant. Par contre à 30 ans et plus, plus de 70% des hommes sont mariés et la proportion de divorcés se chiffre à 1,5%. On observe la même tendance chez les femmes mais avec une plus forte intensité : la proportion des femmes mariées estimée à moins de 13,0% avant 20 ans atteint 65% à 20-29 ans. De même, la proportion de femmes divorcées qui est négligeable avant 20 ans, atteint 2,7% à 20-30 ans et progresse jusqu'à 6,0% entre 30 et 50 ans.

Quel que soit le milieu de résidence et l'âge, les proportions de veufs et de divorcés sont similaires. Par contre, pour les veuves et surtout pour les divorcées, les proportions sont plus importantes en milieu urbain. Par exemple, à 30-39 et 40-49 ans, les proportions de divorcées sont de 6,4% et près de10,0% respectivement en milieu urbain contre 2,8% et 2,4% respectivement en milieu rural. On peut penser q'en milieu rural, la présence des parents et des grands-parents dans la famille élargie et le maintien de certaines traditions qui veulent que le mariage soit une affaire de toute la famille, créent des conditions favorables au dialogue et la réconciliation des couples atténuant ainsi la fréquence des ruptures d'union.

2.4. L'ethnie et la nationalité

Numériquement, trois ethnies prédominent au Sénégal : les Wolof et les Lébou (45,0%), les Pular (25,2%) et les Serer (13,8%), soit au total 84% des sénégalais. Suivent par ordre d'importance les Diola (5%) et les Manding et les socé (3,9%), principales ethnies du Sud et les Soninké du Nord (moins de 2%). Les autres ethnies sénégalaises regroupées représentent moins de 5,0%. Les Sénégalais d'origine étrangère représentent 1,2% seulement de la population.

TABLEAU 2.06 : Répartition de la population totale le milieu de résidence et l'ethnie ou la nationalité

Ethnie/nationalité	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Wolof/Lébou	1108 642	47,5	924 231	46,4	2 032 873	47,0	2 611 112	42,8	4 643 985	44,5
Poular	456 193	19,6	396 409	19,9	852 601	19,7	1 772 104	29,1	2 624 706	25,2
Sérère	249 358	10,7	261 035	13,1	510 393	11,8	926 853	15,2	1 437 245	13,8
Diola	146 645	6,3	122 365	6,1	269 010	6,2	252 350	4,1	521 359	5,0
Manding/Sossé	89 246	3,8	109 157	5,5	198 403	4,6	213 279	3,5	411 682	3,9
Soninké	56 366	2,4	28 475	1,4	84 841	2,0	86 905	1,4	171 746	1,6
Autres sénégalais	154 147	6,6	137 056	6,9	291 203	6,7	180 846	3,0	472 050	4,5
Africains	49 018	2,1	7 630	0,4	56 648	1,3	44 157	0,7	100 805	1,0
Autres étrangers	18 403	0,8	4 104	0,2	22 507	0,5	2 742	0,0	25 249	0,2
ND	5 413	0,2	1 900	0,1	7 313	0,2	9 070	0,1	16 383	0,2
Total	2333 429	100,0	1 992 362	100,0	4 325 790	100,0	6 099 418	100,0	10 425 208	100,0

Les Sénégalais d'origine étrangère sont plus présents dans l'agglomération urbaine de Dakar (3, 0%) que dans les autres villes (0,6%) et la campagne qui accueille exclusivement des africains (0,7%).

3. CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE

L'intérêt de mettre en avant les caractéristiques personnelles du chef de ménage dans ce genre d'études, tient à l'importance de l'autorité que celui-ci exerce et la responsabilité qu'il assume en prenant les décisions importantes concernant le ménage collectivement et ses membres individuellement. L'autre aspect non moins essentiel c'est son rôle de principal pourvoyeur de revenus pour la satisfaction des besoins fondamentaux du ménage. Dans cette position, il décide de l'utilisation des moyens dont dispose le ménage en opérant des choix pour assurer un niveau de vie donné à ses membres. A ce titre, ses caractéristiques reflètent d'une certaine manière ceux du ménage qu'il dirige.

Cette section traite d'abord de la structure familiale en examinant les liens de parenté que les membres entretiennent avec le chef de ménage d'une part et d'autre part en relation avec la taille des ménages. Ensuite, elle s'appesantit sur les caractéristiques géographiques

(milieu de résidence), démographiques (sexe, âge, situation matrimoniale), économiques (occupation, secteur d'activité) et sociales (niveau d'instruction) du chef de ménage.

3.1. La structure familiale des ménages

A l'opposé du ménage généralement observé dans les sociétés dites modernes où prédomine la famille biologique ou nucléaire, le ménage sénégalais présente les caractéristiques de la famille élargie. En effet, la famille biologique comprenant les conjoints et leurs propres enfants ne représente que 60% des membres du ménage sénégalais. Les chefs de ménage qui représentent 10% de la population, vivent avec leurs propres enfants (près de 40%) et leurs époux/épouses (10%). En dehors de sa famille biologique, le chef de ménage vit principalement avec ses petits-enfants (près de 10%), ses neveux et cousins (près de 7%) et des membres sans lien de parenté avec lui (7%). Ses frères et sœurs (environ 4%) et ses parents (moins de 2%) sont peu nombreux dans le ménage. Les autres parents (grands-parents, beaux-parents et autres parents éloignés) représentent 10% du ménage. Le milieu de résidence influe très légèrement sur la structure familiale des ménages : la famille biologique est plus large à Dakar (62% des membres) et plus réduite dans les autres villes (56%).

TABLEAU 2.07 : Répartition de la population totale selon le milieu de résidence et le lien de parenté avec le CM

Ethnie/nationalité	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Chef de ménage	276 866	11,9	207 919	10,4	484 785	11,2	582 806	9,6	1 067 591	10,2
Epoux/épouses	199 288	8,5	153 819	7,7	353 107	8,2	652 550	10,7	1 005 657	9,6
Enfants	966 801	41,4	759 907	38,1	1 726 708	39,9	2 332 092	38,2	4 058 800	38,9
Parents	17 764	0,8	25 462	1,3	43 225	1,0	154 472	2,5	197 697	1,9
Frères/sœurs	92 734	4,0	67 896	3,4	160 629	3,7	266 745	4,4	427 374	4,1
Neveux/nièces	127 288	5,5	142 126	7,1	269 415	6,2	408 234	6,7	677 649	6,5
Grands-parents	540	0,0	2 109	0,1	2 649	0,1	4 461	0,1	7 110	0,1
Beaux-parents	18 426	0,8	19 132	1,0	37 558	0,9	32 281	0,5	69 839	0,7
Beaux-enfants	36 997	1,6	37 502	1,9	74 499	1,7	156 753	2,6	231 252	2,2
Petits-enfants	207 590	8,9	233 415	11,7	441 004	10,2	508 626	8,3	949 630	9,1
Autres parents	195 318	8,4	146 252	7,3	341 570	7,9	418 481	6,9	760 051	7,3
Sans lien	60 160	2,6	48 411	2,4	108 572	2,5	131 059	2,1	239 631	2,3
ND	133 658	5,7	148 413	7,4	282 071	6,5	450 858	7,4	732 929	7,0
Total	2 333 429	100,0	1 992 362	100,0	4 325 790	100,0	6 099 418	100,0	10 425 208	100,0

3.2. La taille des ménages

Selon l'ESAM II, le Sénégal compte environ 1 065 591 ménages caractérisés par une taille moyenne assez élevée (9,8 personnes), résultat de l'extension de la famille biologique, comme le montre la structure familiale des ménages : la famille nucléaire constitue 60% seulement de l'effectif du ménage. Le nombre de personnes par ménage diminue avec le niveau d'urbanisation : avec une taille moyenne de 8,2, un ménage dakarois compte une personne de moins que celui d'une autre ville et deux de moins qu'un ménage en campagne. La moyenne ainsi estimée, cache la grande dispersion de la taille des ménages. Les ménages de petite taille (1 à 4 personnes) représentent 13,9% et ceux de taille moyenne (5 à 9 personnes) sont estimés à 42,1%, soit au total 56% de l'ensemble des ménages. Les ménages de petite taille sont plus fréquents à Dakar (25%) que dans les autres villes (15,0%) et en milieu rural (8,8%) tandis que les ménages de grande taille (10 personnes et plus) sont plus répandus en milieu rural et dans les autres villes (49% et 43% respectivement) qu'à Dakar (34%).

TABLEAU 2.08 : Répartition des ménages le milieu de résidence et la taille du ménage

Taille du ménage	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1-4 pers.	66 837	24,1	30 711	14,8	9 7549	20,1	51 110	8,8	148 659	13,9
5-9 pers.	115 542	41,7	88 045	42,3	20 3587	40,0	245 758	42,2	449 345	42,1
10-14 pers.	59 721	21,6	54 026	26,0	11 3746	23,5	175 178	30,1	288 924	27,1
15-19 pers.	21 548	7,8	24 334	11,7	45 883	9,5	68 784	11,8	114 666	10,7
20-29 pers.	12 760	4,6	9 748	4,7	22 508	4,6	39 559	6,8	62 067	5,8
30 pers. et +	458	0,2	1 054	0,5	1 512	0,3	2 418	0,4	3 930	0,4
Total	276 866	100,0	207 919	100,0	484 785	100,0	582 806	100,0	1 067 591	100,0

3.3. Les femmes seules

Dans les sociétés dites modernes, le statut de femme seule est généralement perçu comme une manifestation de l'autonomie de celle-ci. Dans le contexte sénégalais, la position de la femme se mesure et s'apprécie dans son cadre familial qui la valorise. Aussi, par rapport à la norme (ou pesanteur) sociale, le statut de femme seule revêt-il une certaine connotation négative. De plus, les femmes seules peuvent souffrir d'une certaine vulnérabilité face à l'adversité de la vie et à la pauvreté, surtout quand la solidarité familiale recule sous toutes ses formes. Au niveau national, sur 1067590 chefs de ménage 27846 vivent seuls. Trois personnes seules sur quatre sont des femmes alors que les chefs de ménage comptent à peine 20% de femmes en leur sein. La proportion de personnes seules est estimée à 2,6% (3,5% chez les femmes et 2,4% chez les hommes). Cette proportion est plus élevée à Dakar qu'ailleurs dans le pays : 5,7% contre 3,5% dans les autres villes et moins de 1% en milieu rural. Plus de la moitié des chefs de ménage seuls (57%) vivent dans l'agglomération urbaine de Dakar qui compte la proportion de femmes la plus élevée (4,8% contre 2,7% dans les autres villes et 3,1% en milieu rural).

3.4. Le sexe et le milieu de résidence du chef de ménage

Les questions de genre se fondent généralement sur l'hypothèse d'une discrimination multiforme à l'égard des femmes. Sous sa forme sociale, elle se traduit dans son statut de femme au foyer, confinée principalement aux tâches domestiques et aux soins apportés aux enfants et aux malades, donc dépendante et sans pouvoir de décision. A ce titre, le rôle de femme chef de ménage appelée à assumer une autorité sur un groupe d'individus et à prendre des décisions importantes collectivement et individuellement sur ces personnes, revêt un caractère exceptionnel. L'importance du nombre de femmes chefs de ménage et l'évolution de leur poids dans la société, peut augurer l'amorce de mutations sociales, notamment dans la place et le rôle de celles-ci dans la société sénégalaise. Ce processus du changement dans les mentalités et ses conséquences méritent une attention particulière.

Comparée à la répartition de la population totale entre les villes et la campagne celle des ménages présente de légers déséquilibres : le milieu rural totalise 58,5% de la population du pays et compte seulement 54,6% des ménages, ce qui peut s'expliquer par la plus grande taille des ménages ruraux. En revanche l'agglomération urbaine de Dakar abrite 22,4% de la population mais totalise 25,9% de l'ensemble des ménages. La répartition de la population et des ménages est plus égalitaire dans les autres villes : 19,1% de la population totale pour 19,5% des ménages.

Sur 1 067 591 chefs de ménage, 207 333 sont des femmes, soit près d'un ménage sur cinq dirigé par une femme. La proportion de femmes chefs de ménage est variable d'un milieu à l'autre. A Dakar, près d'un ménage sur quatre (24,7%) est dirigé par une femme alors que cette proportion est plus forte dans les autres villes (30,4%) et plus faible en milieu rural (13,0%). La faible proportion des femmes rurales chefs de ménage tient certainement à la plus grande résistance des ruraux aux changements de mentalités favorables à la promotion des femmes qui doit passer par leur responsabilisation et leur autonomisation. C'est qu'historiquement, le statut de femme au foyer a longtemps été ancré dans les mentalités, par respect de l'ordre établi de la société agricole traditionnelle qui ne concevait l'indépendance et la liberté des femmes que dans des limites pré-définies et ''culturellement acceptables''. La forte présence des femmes chefs de ménage dans les autres villes pourrait s'expliquer par la prédominance de la migration urbaine vers Dakar qui touche plus les hommes que les femmes. En effet, selon la phase 1 de l'Enquête 123 réalisée en 2002 par la DPS, sur dix migrants de l'agglomération urbaine de Dakar, près de six proviennent d'une ville de l'intérieur et un de l'étranger. Toutefois, il y a lieu de souligner que l'importance relative de la proportion de femmes chefs de ménage tient au fait que ce concept est défini au sens large, incluant ainsi toutes les femmes à la tête d'un ménage, y compris celles qui dirigent les leurs parce que le mari est temporairement absent. Sont concernées les femmes polygames, les épouses d'émigrants, etc.). On fait ainsi abstraction des critères comme le pouvoir économique et la prise de décisions qui doivent entrer en ligne de compte dans une définition du concept de chef de ménage qui se veut rigoureuse. A ce propos, les résultats de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages réalisée en 1994/95 sont instructifs : ils indiquent que seulement 70% des femmes déclarées chefs de ménage le sont de droit, ce qui signifie que 3 femmes sur 10 sont des polygames qui assument ce rôle du fait de l'absence temporaire de leur mari.

TABLEAU 2.09 : Répartition des ménages selon le sexe du CM et le milieu de résidence

ENSEMBLE

Milieu de résidence	Homme			Femme			Total		
	Nombre	%	%	Nombre	%	%	Nombre	%	%
Dakar urbain	208 507	24,2	75,3	68 359	33,0	24,7	276 866	25,9	100,0
Autres villes	144 731	16,8	69,6	63 188	30,5	30,4	207 919	19,5	100,0
Milieu urbain	353 238	41,0	72,9	131 547	63,5	63,4	484 785	27,1	100,0
Milieu rural	507 020	58,9	87,0	75 786	36,6	13,0	582 806	54,6	100,0
Total	860 258	100,0	80,6	207 333	100,0	19,4	1067 591	100,0	100,0

3.5. L'âge du chef de ménage

En moyenne, les chefs de ménage sont âgés de 50,0 ans. Plus de la moitié d'entre eux sont âgés de 35 à 54 ans et plus. Environ 14% des chefs de ménages sont jeunes (moins de 35 ans) et 35,8% sont âgés (55 ans et plus). Considérant que l'âge officiel d'éligibilité à la retraite était fixé à 55 ans au moment de l'enquête, la forte présence de personnes âgées à la tête des ménages pourrait aussi signifier l'importance des ménages dirigés par des personnes inactives. Toutefois, cette situation est tempérée par la spécificité du marché du travail sénégalais caractérisé par une prédominance de l'emploi informel non salarié, prédominant en milieu urbain. Selon les résultats de phase 1 de l'Enquête 123 réalisée en 2002, 75% des emplois à Dakar sont informels. Cette particularité du marché de l'emploi favoriserait un départ à la retraite plus tardif. Tout porte ainsi à croire que l'inactivité en raison d'un âge avancé toucherait une minorité de travailleurs du secteur non structuré qui ne bénéficient pas de pension de retraite alors qu'ils font face à de lourdes charges familiales. Il a été observé aussi, que la reprise de l'activité économique sous d'autres formes, est une pratique courante parmi les fonctionnaires et les employés du secteur privé formel, officiellement admis à faire prévaloir leurs droits à la retraite.

TABLEAU 2.10 : ***Répartition des chefs de ménage selon le milieu de résidence, le sexe et les grands groupes d'âges***

ENSEMBLE

Groupes d'âges	Homme		Femme		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<35 ans	114145	13,3	35 607	17,2	149 751	14,0
35-54 ans	434497	50,5	101120	48,8	535 617	50,2
55 ans et +	311617	36,2	70 329	33,9	381 945	35,8
ND	0	0,0	277	0,1	277	0,0
Total	860258	100,0	207333	100,0	1067591	100,0

L'âge des chefs de ménage varie selon le sexe et le milieu. En général, les femmes chefs de ménage sont plus jeunes que les hommes du même statut : en moyenne 48,6 ans contre 50,0 ans. La proportion de femmes chefs de ménage de moins de 35 ans est plus élevée (17,2% contre 13,3% seulement pour les hommes) alors que celle de personnes âgées est plus faible (36,2% contre 33,9%). Quel que soit le sexe, les chefs de ménages en milieu rural sont plus jeunes que leurs homologues en milieu urbain : les chefs de ménage dakarois sont plus jeunes que les autres : 3 ans de moins que ceux des autres villes (48,5 ans contre 51,2 ans) et 2 de moins que ceux du milieu rural dont la moyenne d'âge est de 50,5 ans. En milieu urbain les femmes sont plus âgées que les hommes (environ 1 an de plus) alors qu'en milieu rural elles

sont moins âgées (2,5ans de moins). Environ 21,4% des femmes rurales chefs de ménage ont moins de 35 ans et 30,1% ont 55 ans et plus. En milieu urbain, ces proportions sont estimées à 14,7% et 13,9% respectivement. Le degré d'urbanisation semble aussi accélérer l'âge auquel on devient chef de ménage.

TABLEAU 2.11 : Répartition des chefs de ménage selon le milieu de résidence, le sexe et les grands groupes d'âges

Groupes d'âges	Milieu de résidence																Total	
	Dakar urbain				Autres villes				Milieu urbain				Milieu rural					
	Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme		Homme		Femme			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
15-19 ans	881	0,4	210	0,3	0	0,0	0	0,0	881	0,2	210	0,2	1 235	0,2	951	1,3	3 277	0,3
20-24 ans	3 838	1,8	2 105	3,1	679	0,5	1 373	2,2	4 516	1,3	3 478	2,6	7 100	1,4	3 045	4,0	18 139	1,7
25-29 ans	9 895	4,7	2 829	4,1	3 419	2,4	2 556	4,0	13 314	3,8	5 385	4,1	19 318	3,8	5 691	7,5	43 708	4,1
30-34 ans	17 756	8,5	5 700	8,3	12 005	8,3	4 601	7,3	29 761	8,4	10 302	7,8	37 516	7,4	6 823	9,0	84 402	7,9
35-39 ans	28 399	13,6	6 060	8,9	15 357	10,6	4 952	7,8	43 755	12,4	11 013	8,4	47 132	9,3	6 740	8,9	108 640	10,2
40-44 ans	30 288	14,5	9 423	13,8	20 127	13,9	9 697	15,3	50 415	14,3	19 120	14,5	64 447	12,7	12 084	15,9	146 065	13,7
45-49 ans	33 624	16,1	10 533	15,4	20 250	14,0	7 678	12,2	53 874	15,3	18 211	13,8	68 365	13,5	7 944	10,5	148 393	13,9
50-54 ans	26 646	12,8	10 233	15,0	18 125	12,5	5 965	9,4	44 771	12,7	16 198	12,3	61 750	12,2	9 664	12,8	132 384	12,4
55-59 ans	17 493	8,4	5 779	8,5	17 182	11,9	7 521	11,9	34 675	9,8	13 300	10,1	48 889	9,6	5 913	7,8	102 778	9,6
60-64 ans	16 238	7,8	5 463	8,0	12 925	8,9	6 334	10,0	29 163	8,3	11 797	9,0	50 151	9,9	6 276	8,3	97 386	9,1
65-69ans	8 347	4,0	4 959	7,3	7 296	5,0	4 827	7,6	15 643	4,4	9 786	7,4	39 570	7,8	3 713	4,9	68 713	6,4
70-74 ans	8 361	4,0	3 074	4,5	9 244	6,4	4 257	6,7	17 605	5,0	7 331	5,6	32 277	6,4	3 933	5,2	61 146	5,7
75 ans et +	6 528	3,1	1 885	2,8	8 123	5,6	3 425	5,4	14 651	4,1	5 309	4,0	29 269	5,8	3 010	4,0	52 239	4,9
ND	214	0,1	107	0,2	0	0,0	0	0,0	214	0,1	107	0,1	0	0,0	0	0,0	320	0,0
Total	208507	100,0	68 359	100,0	144731	100,0	63 188	100,0	353238	100,0	131547	100,0	507020	100,0	75 786	100,0	1067591	100,0

3.6. La situation matrimoniale du chef de ménage

Les normes urbaines d'une part et les traditions et coutumes d'autre part peuvent influencer le statut matrimonial des individus. Comme pour la population de 10 ans et plus, le mariage est plus répandu chez les chefs de ménages en milieu rural qu'en milieu urbain où le célibat et les autres statuts matrimoniaux prévalent. Cependant, pour diverses raisons liées aux différences d'âge, d'occupation et de responsabilités familiales, on doit s'attendre le profil matrimonial des chefs de ménage devrait être différent de celui de la population de 10 ans et plus. En effet, dans la population générale, sur dix personnes quatre seulement sont mariées alors qu'au sein des chefs de ménage c'est près de neuf sur dix, soit plus du double. Ainsi, 86,2% des ménages sont dirigés par des personnes mariées. Les ménages de veuf(ve)s (7,8%), célibataires (3,3%) et divorcés (2,4%) sont largement minoritaires. S'agissant des mariés, les ménages monogames sont majoritaires : sur trois chefs de ménage en union deux sont monogames. Les données mettent en évidence quelques différences selon le milieu de résidence. Si la proportion de mariés monogames à la tête d'un ménage est stable d'un milieu à l'autre (58% en moyenne), le poids des polygames est plus important en milieu rural (33,4% contre 21,8%) alors que l'état de veuvage (11,1% contre 5,1%), de célibat (près de 5% contre 1,9%) et de divorce (4,0% contre 1%) sont plus fréquents en ville). Les polygames et les veufs qui dirigent un ménage sont relativement moins nombreux à Dakar que dans les autres villes (20,5% contre 23,5 % et 9,5% contre 13,3% respectivement). Par contre les célibataires chefs de ménages sont plus rares dans ces villes qu'à Dakar (2,2% contre 7%).

TABLEAU 2.12 : Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et la situation matrimoniale

Etat matrimonial	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Marié(e) monogame	159221	57,5	120493	58,0	279 714	57,7	340170	58,4	619 885	58,1
Marié(e) polygame	56 894	20,5	48 965	23,5	105 859	21,8	194456	33,4	300 315	28,1
Célibataire	19 340	7,0	4 570	2,2	23 910	4,9	10 902	1,9	34 812	3,3
Veuf(ve)	26 282	9,5	27 564	13,3	53 846	11,1	29 674	5,1	83 520	7,8
Divorcé(e)	14 431	5,2	4 962	2,4	19 392	4,0	5 920	1,0	25 312	2,4
Autre	79	0,0	0	0,0	79	0,0	229	0,0	308	0,0
ND	620	0,2	1 365	0,7	1 984	0,4	1 454	0,2	3 439	0,3
Total	276866	100,0	207919	100,0	484 785	100,0	582806	100,0	1067591	100,0

3.7. Le niveau d'instruction du chef de ménage

Plus de sept chefs de ménage sur dix n'ont pas fréquenté l'école, compte non tenu de l'école coranique. Environ 13,0% ont le niveau primaire et 9,1% le niveau secondaire. Une minorité de privilégiés ont atteint un niveau d'enseignent technique et professionnel (2,5%) et supérieur (2,6%). Par rapport à l'ESAM I réalisée en 1994/95, la proportion des non-instruits a baissé au cours des sept dernières années en passant de 77,0% à 72,1%. De même, la proportion des chefs de ménage ayant atteint le niveau primaire est passé de 11% à 13,0%. Ces résultats pourraient s'expliquer par l'effet de génération : les plus jeunes qui ont un meilleur accès à l'éducation ont aussi un niveau d'instruction plus élevé que leurs aînés.

TABLEAU 2.13 : Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction

Niveau d'instruction des personnes âgées de 6 ans et +	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	131043	47,5	128381	62,3	259 423	53,8	507199	87,3	766 622	72,1
Primaire	54 930	19,9	33 537	16,3	88 467	18,3	49 813	8,6	138 280	13,0
Secondaire	50 157	18,2	27 838	13,5	77 996	16,2	18 601	3,2	96 596	9,1
Enseign. techn. et prof.	17 559	6,4	8 009	3,9	25 568	5,3	761	0,1	26 329	2,5
Supérieur général	19 638	7,1	6 739	3,3	26 378	5,5	1 102	0,2	27 480	2,6
Autre	1 420	0,5	937	0,5	2 358	0,5	2 320	0,4	4 677	0,4
ND	1 396	0,5	643	0,3	2 039	0,4	1 201	0,2	3 240	0,3
Total	276143	100,0	206085	100,0	482 228	100,0	580997	100,0	1063225	100,0

L'influence du milieu de résidence sur la qualité des ressources humaines est bien connue. Les milieux urbains, généralement mieux lotis en matière d'infrastructures d'éducation et d'opportunités de formation professionnelle, offrent un cadre plus favorable aux études et attirent les personnes les plus instruites. Les inégalités qui en résultent sont notables, surtout pour les personnes d'un certain âge comme les chefs de ménage dont la plupart n'a pas bénéficié des campagnes nationales et internationales en faveur d'une éducation universelle au primaire. Avec un meilleur accès à l'école, les villes sont plus aptes à faire reculer l'ignorance. Ainsi, la proportion des non-instruits qui est de 87,3% en milieu rural, tombe à 62,3% dans les autres villes et à 47,5% à Dakar. Conséquemment, le niveau d'instruction est plus élevé en milieu urbain : à Dakar 20,0% des individus ont atteint le niveau primaire contre 16,3% dans les autres villes et 8,6% en milieu rural. Les inégalités sont encore plus nettes quand on passe aux niveaux d'instruction plus élevés : si les villes, y compris Dakar, comptent plus de 16,0% de personnes de niveau secondaire et 10,8% d'individus ayant suivi indifféremment un enseignement technique, professionnel ou supérieur général, en campagne les proportions tombent à 3,0% et 0,3% respectivement. Ces résultats mettent en exergue le double effet du manque d'infrastructures scolaires et

d'opportunités au plan économique et social qui pousse les ruraux les mieux instruits à migrer vers les villes pour poursuivre des études ou chercher du travail.

3.8. La participation économique du chef de ménage

La participation économique fait référence ici à l'occupation et aux caractéristiques de l'activité exercée, notamment la profession, le statut dans l'emploi, la branche d'activités et le secteur institutionnel ou l'employeur.

a. L'occupation

La grande majorité des chefs de ménage (81,0%) sont actifs : près de huit sur dix exercent une activité économique rémunérée et moins de 2% cherche un emploi. La minorité d'inactifs comprend : 5,8% de femmes au foyer, 4,5% de retraités, 1,4% qui poursuivent des études ou une formation et 7,1% d'inoccupés pour diverses autres raisons. Le milieu rural est plus favorable à l'exercice d'une activité : 84,0% des chefs de ménage sont occupés contre 68,5% dans l'ensemble des villes. Par contre le chômage est plus répandu en ville (3,1% à Dakar, 2,4% dans les autres villes et 0,7% seulement en milieu rural). De même, la retraite et le travail domestique comme activité principale pour les femmes sont peu répandus en milieu rural (1,9% et 3,9% respectivement contre 8,1% et 8,2% respectivement).

TABLEAU 2.14 : Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et la situation par rapport à l'emploi

Activité habituelle	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Occupé	154634	69,4	128666	67,5	283 301	68,5	466196	83,9	749497	77,4
Chômeur	6 829	3,1	4 631	2,4	11 460	2,8	3 770	0,7	15 229	1,6
Etude/Formation	5 979	2,7	3 404	1,8	9 383	2,3	4 405	0,8	13 788	1,4
Personne au foyer	18 524	8,3	15 444	8,1	33 968	8,2	21 887	3,9	55 855	5,8
Retraité/Agé,	20 418	9,2	12 922	6,8	33 340	8,1	10 490	1,9	43 830	4,5
autre inactif	12 464	5,6	20 704	10,9	33 169	8,0	35 939	6,5	69 107	7,1
ND	3 914	1,8	4 954	2,6	8 868	2,1	12 662	2,3	21 530	2,2
Total	222763	100,0	190725	100,0	413 488	100,0	555348	100,0	968836	100,0

b. La profession exercée

Au niveau national près de la moitié (49,1%) des chefs de ménage actifs occupés sont des agriculteurs ou des ouvriers agricoles et de la pêche, 23,1% sont des ouvriers ou employés non qualifiés et 11,3% des artisans ou ouvriers des métiers. La structure de l'emploi varie d'un milieu à l'autre. En milieu rural deux groupes prédominent très largement : les agriculteurs et les ouvriers agricoles et de la pêche (près de 74,0%) et les ouvriers et employés non qualifiés (13,3%). En milieu urbain, les chefs de ménage travaillent principalement comme ouvriers ou employés non qualifiés (39.3%), artisans ou ouvriers des métiers (18,1%) ou exercent dans les professions intellectuelles et scientifiques (12,6%), soit au total 70% de l'ensemble. Les professions d'agriculteurs, ouvriers agricoles et de la pêche (8,5%), les professions intermédiaires (6,1%) et celles de conducteurs d'installations, de machines, de véhicules et d'ouvriers de l'assemblage (5,5%) occupent peu de chefs de ménage. Si les métiers d'agriculteurs, ouvriers agricoles et de la pêche sont rares à Dakar (2,6%), ils sont plus pratiqués dans les autres villes (15,7%), ce qui attestent d'une certaine ruralité de celles-ci.

TABLEAU 2.15 : Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et la profession exercée

Profession/activite principale	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Memb. exec. corps legis. cad sup. de l'Ad. pub.	1 836	1,2	1 203	0,9	3 039	1,1	673	0,1	3 712	0,5
Dir. societ. Entrep. et gerants	1 782	1,2	856	0,7	2 638	0,9	959	0,2	3 597	0,5
Prof. intel. et scientif.	21 261	13,7	14 353	11,2	35 615	12,6	9 578	2,1	45 193	6,0
Prof.intermediaires	11 214	7,3	6 165	4,8	17 378	6,1	5 685	1,2	23 063	3,1
Employes type administ.	6 593	4,3	2 268	1,8	8 861	3,1	1 422	0,3	10 282	1,4
Personl. des services et vendeurs	4 467	2,9	2 250	1,7	6 717	2,4	1 930	0,4	8 647	1,2
Agricul. et ouv. de l'ag. et de peche	4 008	2,6	20 155	15,7	24 163	8,5	343892	73,8	368056	49,1
Artisans et ouv. des metiers	28 594	18,5	22 702	17,6	51 297	18,1	33 728	7,2	85 024	11,3
Conduct. d'inst. de mach. de vehic. et ouv. assemb.	9 738	6,3	5 791	4,5	15 529	5,5	5 769	1,2	21 298	2,8
Ouv. et empl. non qualifies	60 853	39,4	50 487	39,2	111 341	39,3	61 817	13,3	173158	23,1
Forces armees et police	4 288	2,8	2 437	1,9	6 724	2,4	467	0,1	7 191	1,0
ND	0	0,0	0	0,0	0	0,0	277	0,1	277	0,0
Total	154634	100,0	128666	100,0	283 301	100,0	466196	100,0	749497	100,0

c. Le statut dans l'emploi

Les chefs de ménage privilégient très largement l'emploi non-salarié : 73,0% travaillent pour leur propre compte, 2,1% sont employeurs et 3,8% sont des tâcherons. L'emploi salarié concerne 17,6% des chefs de ménage. L'emploi non-salarié est plus répandu en milieu rural (neuf personnes sur dix contre six sur dix en milieu urbain) alors que l'emploi salarié occupe plus de personnes en ville (à Dakar 44,2% sont salariés contre 28,8% dans les autres villes et moins de 6% en campagne).

TABLEAU 2.16 : Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et la situation dans la profession

Situation dans la profession/activité principale	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Tâcheron	9 628	6,2	7 825	6,1	17 452	6,2	11 055	2,4	28 507	3,8
Indépendant	66 261	42,9	75 713	58,8	141 974	50,1	404079	86,7	546053	72,9
Employeur	5 857	3,8	4 279	3,3	10 136	3,6	5 703	1,2	15 839	2,1
Salarié	68 302	44,2	37 084	28,8	105 386	37,2	26 443	5,7	131829	17,6
Aide familial	785	0,5	2 109	1,6	2 894	1,0	15 745	3,4	18 639	2,5
Stagiaire	190	0,1	0	0,0	190	0,1	191	0,0	381	0,1
Apprenti	335	0,2	175	0,1	510	0,2	757	0,2	1 267	0,2
Autre	3 277	2,1	1 482	1,2	4 758	1,7	2 224	0,5	6 982	0,9
Total	154634	100,0	128666	100,0	283 301	100,0	466196	100,0	749497	100,0

d. Le secteur d'activité

La plupart des chefs de ménage travaillent pour le compte d'un individu ou d'un ménage, soit huit personnes sur dix. Ceux qui travaillent dans les sociétés privées et l'administration sont estimés à 8,2% et 6,3% respectivement. C'est en milieu urbain que les sociétés privées et l'administration que les chefs de ménage sont le plus employés: 16,7% dans le public 14,3% dans les sociétés privées contre 3,0% et 1,4% respectivement en milieu rural. En revanche, plus de 92,0% des chefs de ménages occupés travaillent pour le compte d'un individu ou d'un ménage, secteur assimilable à l'informel.

TABLEAU 2.17 : Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et la profession exercée

Profession/activité principale	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Memb. exec. corps legis. cad sup. de l'Ad. pub.	1 836	1,2	1 203	0,9	3 039	1,1	673	0,1	3 712	0,5
Dir. societ. Entrep. et gerants	1 782	1,2	856	0,7	2 638	0,9	959	0,2	3 597	0,5
Prof. intel. et scientif.	21 261	13,7	14 353	11,2	35 615	12,6	9 578	2,1	45 193	6,0
Prof.intermediaires	11 214	7,3	6 165	4,8	17 378	6,1	5 685	1,2	23 063	3,1
Employes type administ.	6 593	4,3	2 268	1,8	8 861	3,1	1 422	0,3	10 282	1,4
Personl. des services et vendeurs	4 467	2,9	2 250	1,7	6 717	2,4	1 930	0,4	8 647	1,2
Agricul. et ouv. de l'ag. et de peche	4 008	2,6	20 155	15,7	24 163	8,5	343892	73,8	368056	49,1
Artisans et ouv. des metiers	28 594	18,5	22 702	17,6	51 297	18,1	33 728	7,2	85 024	11,3
Conduct. d'inst. de mach. de vehic. et ouv. assemb.	9 738	6,3	5 791	4,5	15 529	5,5	5 769	1,2	21 298	2,8
Ouv. et empl. non qualifies	60 853	39,4	50 487	39,2	111 341	39,3	61 817	13,3	173158	23,1
Forces armees et police	4 288	2,8	2 437	1,9	6 724	2,4	467	0,1	7 191	1,0
ND	0	0,0	0	0,0	0		277	0,1	277	0,0
Total	154634	100,0	128666	100,0	283 301	100,0	466196	100,0	749497	100,0

La branche d'activités

L'essentiel des emplois occupés par les chefs de ménage est concentré dans cinq des seize grandes branches retenues: l'agriculture, l'élevage et la pêche (près de 49%), le commerce (16,1%), l'administration publique (6,1%), les services marchandes autres que les transports et communications, les banques, assurances et autres établissements financiers et les services domestiques (5,4%) et les bâtiments et travaux publics (4,8%), soit plus de 80% de l'ensemble des emplois. En milieu rural la concentration se fait dans deux principales

branches : l'agriculture, l'élevage et la pêche (près de 74,0%) et le commerce (près de 10%). En milieu urbain, près de 83% des emplois sont répartis dans huit branches. Hormis le commerce qui occupe 26,6% des chefs de ménage, les emplois sont répartis de manière plus équilibrée entre l'administration publique (14,0%), les services marchands autres que les transports et communications, les banques, assurances et autres établissements financiers et les services domestiques (9,4%), l'agriculture, l'élevage et la pêche (8,1%), les bâtiments et travaux publics (7,7%), les transports et communications (6,1%), les administrations privées (5,8%) et les branches manufacturières (5,1%).

TABLEAU 2.18 : Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et la branche d'activités

Branche d'activité/activité principale	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Agric., Elev. et forêt	4 545	2,9	18 406	14,3	22 951	8,1	343372	73,7	366323	48,9
Pêche	4 693	3,0	5 556	4,3	10 249	3,6	7 426	1,6	17 675	2,4
Extraction	1 672	1,1	1 296	1,0	2 968	1,0	2 366	0,5	5 334	0,7
fab. prod. alim., boissons et tabacs	5 838	3,8	5 981	4,6	11 819	4,2	4 822	1,0	16 641	2,2
Branches manufaturières	9 263	6,0	5 270	4,1	14 533	5,1	7 489	1,6	22 022	2,9
Eau, Electricité et gaz	3 290	2,1	1 581	1,2	4 871	1,7	850	0,2	5 720	0,8
B.T.P	13 846	9,0	7 924	6,2	21 770	7,7	14 083	3,0	35 853	4,8
Commerce	40 422	26,1	35 030	27,2	75 451	26,6	44 907	9,6	120358	16,1
Restaurants et Hôtels	2 373	1,5	1 148	0,9	3 520	1,2	1 236	0,3	4 757	0,6
Transports et Communications	10 576	6,8	6 834	5,3	17 411	6,1	10 059	2,2	27 469	3,7
Banques, Assurances et autres Et. fin.	2 189	1,4	539	0,4	2 728	1,0	375	0,1	3 103	0,4
Autr. services. marchands	15 196	9,8	11 361	8,8	26 557	9,4	14 046	3,0	40 603	5,4
Services domestiques	5 592	3,6	4 502	3,5	10 094	3,6	6 206	1,3	16 301	2,2
Admin. Publiques	21 606	14,0	17 987	14,0	39 593	14,0	5 978	1,3	45 571	6,1
Admin. Privées	12 277	7,9	4 280	3,3	16 558	5,8	2 312	0,5	18 870	2,5
Org. int. ambassades.et consulats	1 255	0,8	974	0,8	2 229	0,8	670	0,1	2 898	0,4
Total	154634	100,0	128666	100,0	283 301	100,0	466196	100,0	749497	100,0

4. CONFORT, EQUIPEMENT ET PATRIMOINE DES MENAGES

Les conditions d'habitation reflètent dans une large mesure le niveau de vie des populations. Ici, l'appréciation du standing de vie est faite à travers le confort du logement, l'équipement et le patrimoine des ménages. L'analyse portera sur le type d'habitat, le statut d'occupation du logement, le nombre de pièces habitées et l'indice de peuplement, quelques éléments de confort comme le mode d'éclairage, le combustible de cuisine, les équipements ménagers et les charges locatives ainsi que la possession de terres et de bétail.

4.1 Le statut d'occupation du logement

La propriété et la location sont les types d'occupation dominants : plus de trois ménages sur quatre sont propriétaires du logement qu'ils occupent et 17% sont des locataires. La location est plus fréquente à Dakar (48% des ménages) alors que la propriété est plus répandue dans les autres villes (près de 70%) et en milieu rural (93%). Les ménages ruraux locataires font à peine 1%. L'hébergement gratuit par un parent, un ami, un tiers ou par l'employeur est assez rare au Sénégal : sept ménages sur cent dans l'ensemble (8% à Dakar, 9% dans les autres villes et 6% en milieu rural).

TABLEAU 2.19 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le statut d'occupation du logement

Statut d'occupation du logement	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Propriètaire	121 572	43,9	145 199	69,8	266 770	55,0	540 891	92,8	807 662	75,7
Locataire	133 018	48,0	43 799	21,1	176 817	36,5	4 670	0,8	181 488	17,0
Logé gratuitement	22 226	8,0	18 329	8,8	40 554	8,4	35 333	6,1	75 887	7,1
Autre	0	0,0	297	0,1	297	0,1	1 226	0,2	1 523	0,1
ND	51	0,0	295	0,1	346	0,1	685	0,1	1 031	0,1
Total	276 866	100,0	207 919	100,0	484 785	100,0	582 806	100,0	1 067 591	100,0

4.2. Le nombre de pièces habitées et l'indice de peuplement

En admettant que l'insuffisance de pièces à usage d'habitation et son corollaire, le surpeuplement du logement, sont sources d'exiguïté qui affectent les conditions d'existence, notamment le confort et le bien-être des membres du ménage. Mis en relation avec la taille du ménage, le nombre de pièces habitées ou à usage d'habitation permet, d'une certaine manière, d'apprécier et de comparer les conditions de vie de différents groupes de populations. Selon les données de l'enquête, près de la moitié des ménages (47,4%) disposent d'un logement de 1 à 3 pièces tandis que 38,9% occupent un local de 4 à 6 pièces. Un ménage sur dix habite un logement de 7 à 9 pièces et trois ménages sur 100 un local de 10 pièces ou plus. Cette répartition varie selon le milieu de résidence : les logements de petite taille sont plus fréquents

à Dakar où six ménages sur dix disposent de 1 à 3 pièces à usage d'habitation tandis que les logements les plus vastes sont plus répandus en milieu rural (43,3% des ménages disposent de 4 à 7 pièces et 16% occupent des locaux de 7 pièces ou plus.

TABLEAU 2.20 :Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le nombre de pièces dans le logement

Nombre de pièces habitées	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1-3 pièces	165 851	59,9	101 232	48,7	267 084	55,1	239 079	41,0	506 163	47,4
4-6 pièces	83 233	30,1	79 447	38,2	162 680	33,6	252 182	43,3	414 862	38,9
7-9 pièces	20 380	7,4	19 750	9,5	40 130	8,3	68 189	11,7	108 320	10,1
10 pièces et plus	5 293	1,9	5 408	2,6	10 701	2,2	21 588	3,7	32 289	3,0
ND	2 109	0,8	2 082	1,0	4 190	0,9	1 767	0,3	5 958	0,6
Total	276 866	100,0	207 919	100,0	484 785	100,0	582 806	100,0	1 067 591	100,0

Cette répartition des pièces à usage d'habitation entre les ménages des différents milieux est en conformité avec celle du nombre de personnes : les ménages ruraux comptent deux personnes de plus que les ménages dakarois. Exprimée en terme de taux de peuplement ou nombre de personnes par pièces la mesure de la promiscuité est plus précise et plus pertinente. Ainsi, on peut distinguer trois types de ménages : les ménages sous peuplés (quand le nombre de pièces est supérieur au nombre de personnes), les ménages surpeuplés (quand trois personnes ou plus partagent une seule pièce) et les ménages normalement peuplés (quand le nombre de personnes par pièce est 1 ou 2). Les données montrent que les ménages surpeuplés sont plus fréquents à Dakar (30,1% des ménages) que dans les autres villes (25,3%) et en milieu rural (22,7%). La tendance est la même pour les ménages sous peuplés (près de 14% en milieu urbain et 9,5% en milieu rural).

TABLEAU 2.21 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et l'indice de peuplement

Indice de peuplement	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sous-peuplé	37 327	13,5	29 408	14,1	66 736	13,8	55 394	9,5	122 130	11,4
Normal. Peuplé	147 807	53,4	123 894	59,6	271 701	56,0	393 524	67,5	665 225	62,3
Surpeuplé	89 623	32,4	52 534	25,3	142 157	29,3	132 121	22,7	274 278	25,7
ND	2 109	0,8	2 082	1,0	4 190	0,9	1 767	0,3	5 958	0,6
Total	276 866	100,0	207 919	100,0	484 785	100,0	582 806	100,0	1 067 591	100,0

4.3. Les éléments de confort

Cette section traite du principal mode d'éclairage et de la source d'énergie la plus utilisée pour la cuisson des repas d'une part et d'autre part de l'équipement des ménages.

a. Le mode d'éclairage

Les sources d'énergie les plus utilisées pour l'éclairage restent l'électricité (36,8% des ménages), la lampe tempête (32,3%) et la lampe à pétrole artisanale (21%). La bougie, quatrième mode d'éclairage touche six ménages sur cent seulement. Le tableau global ainsi présenté cache des inégalités dans le niveau d'accès entre les villes et la campagne. Alors que l'électricité est dominante à Dakar (83,0% des ménages) et dans les autres villes (57%), en milieu rural, la lampe tempête ((près de 48%) et la lampe à pétrole artisanale (34,3%) sont les principales sources d'éclairage. Malgré la mise en place de programmes d'électrification rurale, c'est une minorité de ménages ruraux (moins de 8,0%) qui ont accès à l'électricité.

TABLEAU 2.22 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et les éléments de confort

Element de confort du ménage	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	92	0,0	1 077	0,5	1 169	0,2	6 358	1,1	7 527	0,7
Electricité	221	0,1	345	0,2	566	0,1	193	0,0	759	0,1
WC	31 294	11,3	73 883	35,5	105 177	21,7	506 257	86,9	611 434	57,3
Eau-Electricité	1 021	0,4	325	0,2	1 346	0,3	100	0,0	1 446	0,1
Eau-WC	15 381	5,6	14 084	6,8	29 465	6,1	25 372	4,4	54 837	5,1
WC-Electricité	45 431	16,4	28 814	13,9	74 245	15,3	21 218	3,6	95 463	8,9
Eau-Electricité-WC	183 173	66,2	89 060	42,8	272 233	56,2	22 769	3,9	295 002	27,6
ND	252	0,1	331	0,2	583	0,1	540	0,1	1 122	0,1
Total	276 866	100,0	207 919	100,0	484 785	100,0	582 806	100,0	1 067 591	100,0

b.Le combustible de cuisine

Pour la cuisson, le bois de chauffe et le gaz restent dominants (51,5% et 35,8% des ménages respectivement). Suit le charbon de bois (près de 11%). La principale source d'énergie utilisée varie selon le milieu de résidence : alors que le gaz prédomine à Dakar (plus de 87%) et dans les autres villes (46%) c'est le bois de chauffe qui est largement utilisé en milieu rural (82%). Les ruraux ont un accès limité au gaz (moins de huit ménages sur cent) et au charbon de bois qu'ils produisent eux-mêmes (8,4%).

Les campagnes pour la promotion du gaz et contre l'utilisation excessive du bois et du charbon de bois ont certainement influencé le comportement des ménages dans le sens d'une substitution. Cette forme de sensibilisation s'adresse moins aux ménages ruraux qui, par habitude, consomment rarement du charbon de bois. A la place, ils utilisent abondamment le bois de chauffe qui est plus à leur portée et mieux adapté à leur cadre de vie. Nul doute qu'en ville, diverses raisons combinées ont contribué à une réduction de la consommation du charbon au profit du gaz : les campagnes de sensibilisation contre le déboisement, les contrôles exercés sur la production pour sa limitation (délivrance de permis de couper du bois) sources de hausses de prix et de fréquentes pénuries ainsi que le besoin de s'adapter aux exigences de la vie urbaine (confort dans le cadre de vie) et aux contraintes du type de logement.

TABLEAU 2.23 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le combustible de cuisine utilisé

Combustible de cuisine	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Gaz	241 405	87,2	95 394	45,9	336 800	69,5	45092	7,7	381 891	35,8
Electricité	0	0,0	387	0,2	387	0,1	0	0,0	387	0,0
Bois de chauffe	7 011	2,5	65 619	31,6	72 630	15,0	477409	81,9	550 039	51,5
Charbon de bois	23 056	8,3	44 306	21,3	67 362	13,9	48920	8,4	116 282	10,9
Autre	611	0,2	716	0,3	1 327	0,3	9455	1,6	10 783	1,0
Sans objet	3 856	1,4	682	0,3	4 537	0,9	935	0,2	5 473	0,5
ND	927	0,3	814	0,4	1 741	0,4	995	0,2	2 736	0,3
Total	276 866	100,0	207 919	100,0	484 785	100,0	582806	100,0	1 067 591	100,0

c. L'équipement du ménage

A l'exception du matelas ou lit, la radio ou radio cassette, la montre ou réveil que possède la plupart des ménages (94%, 76% et 58% respectivement), le taux d'équipement des ménages est très faible pour les autres éléments de confort : télévision (26%), réfrigérateur/congélateur (16%). Environ 6% des ménages disposent d'une machine à coudre et seulement 5% possèdent une voiture. L'accès aux autres types d'équipement tels que la cuisinière électrique, le fer à repasser électrique et la mobylette reste encore très faible (4% ou moins respectivement). La bicyclette est le seul équipement que les ruraux possèdent plus que les citadins (11% des ménages contre 6%).

En plus de la faiblesse des taux d'équipement au niveau national, on observe aussi de profondes inégalités entre Dakar et les autres villes d'une part et d'autre part entre les citadins pris globalement et les ruraux. Quelques exemples permettent d'illustrer les disparités entre ménages. Environ 11% des ménages dakarois et 7% des autres citadins ont une voiture contre

1% des ménages ruraux. Alors que 32% des ménages urbains possèdent un réfrigérateur, 48% une télévision, 10% une machine à coudre et 6% un fer à repasser électrique, en campagne le taux de possession de ces biens est de 2%, 7%, 3% et 0% respectivement. En plus de la faiblesse des revenus en milieu rural, l'inaccessibilité au réseau électrique et à l'énergie solaire, sont aussi des facteurs aggravants des inégalités ainsi notées.

TABLEAU 2.24 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le taux d'équipement par rapport à certains biens

	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
	%	%	%	%	%
Voiture	11	7	9	1	5
Réfrigérateur/congélateur	38	25	32	2	16
Cuisinière moderne	9	4	7	2	4
Télévision	55	39	48	7	26
Radio/radiocassette	81	75	79	73	76
Machine à coudre	10	10	10	3	6
Fer à repasser électrique	8	3	6	0	3
Matelas ou lit	99	96	97	92	94
Réveil ou montre	69	53	62	54	58
Bicyclette	4	9	6	11	9
Motocyclette	3	6	4	2	3

4.4. Les charges locatives

La charge locative, définie comme la part de la dépense totale du ménage consacrée au loyer, permet, d'une certaine manière, de mesurer l'effort locatif consenti par ceux qui louent pour se loger. *La plupart des ménages sénégalais (plus de 82%), propriétaires ou logés gratuitement, n'ont pas de charges locatives*. Sont donc concernés, les 189 056 ménages locataires estimés à environ 18% de l'ensemble. Près de trois ménages locataires sur quatre vit à Dakar, 23% dans les autres villes et moins de 3% en milieu rural. Les données de l'enquête indiquent un taux d'effort locatif assez modéré pour l'ensemble du pays. *La grande majorité des ménages locataires (près de six ménages sur dix) consacrent moins de 10% de leurs dépenses totales au payement de leur loyer*, trois sur dix affectent 10 à 20% aux charges locatives et un ménage sur dix seulement réserve entre 20 et 50% à des frais de location. Ces proportions sont variables selon le milieu. C'est à Dakar où la charge locative est plus lourde : 34% des ménages consacrent 10 à 20% de leurs dépenses totales et 12% payent entre 20 et 50%. Dans les autres villes, ces proportions sont estimées à 20% et 6% respectivement. En milieu rural, aucun ménage ne dépense plus de 20% et moins de 3% ont des charges locatives de 10 à 20% leurs dépenses totales.

TABLEAU 2.25 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le taux d'effort locatif

Taux d'effort locatif	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0%	135 773	49,0	164 372	79,1	300 144	61,9	578 330	99,2	878 475	82,3
< 10 %	75 683	27,3	32 299	15,5	107 981	22,3	3 965	0,7	111 946	10,5
10-20 %	48 003	17,3	8 573	4,1	56 576	11,7	336	0,1	56 912	5,3
20-50 %	17 407	6,3	2 615	1,3	20 022	4,1	175	0,0	20 198	1,9
50 % et +	0	0,0	60	0,0	60	0,0	0	0,0	60	0,0
Total	276 866	100,0	207 919	100,0	484 785	100,0	582 806	100,0	1 067 591	100,0

4.5. Le patrimoine du ménage

Le patrimoine, comme le stock de biens durables, reflète un certain niveau de bien-être mais peut aussi traduire un souci de précaution et une certaine volonté d'épargner et de s'assurer contre les périodes difficiles. Au sens large, la notion de patrimoine peut englober, pour une période de référence généralement fixée à l'année, l'ensemble des avoirs nets du ménage. Ainsi défini, il peut comprendre les biens fonciers (terres agricoles et terrains à bâtir), les biens immobiliers (propriétés résidentielles et non résidentielles), le bétail, les valeurs mobilières, certains bien durables tels que les voitures, le mobilier, les parures, les œuvres d'art ainsi qu'une partie du patrimoine professionnel. Ici, on ne s'intéresse pas au patrimoine valorisé mais plutôt à la simple possession de terres et de bétail. Si cette mesure est assez pertinente pour les ménages ruraux, à l'évidence, elle l'est moins pour les ménages urbains. Cependant, pour certains éléments du patrimoine non traités ici, le lecteur pourra se référer aux chapitres qui les abordent.

a. terres du ménage

Cette section traite des terres agricoles seulement, notamment les superficies possédées par les ménages. La majorité des ménages sénégalais (plus de 51%) ne possède pas de terres agricoles. La plupart des ménages qui en disposent, (près de 43% de l'ensemble des ménages) exploitent une superficie de 6 hectares ou plus, 3% cultivent entre 4 à 6 hectares et 3% ont des exploitations de 1 à 4 hectares. La répartition au niveau national ne reflète pas la situation comparée entre Dakar, les autres villes et le milieu rural. Si à Dakar le manque de terres touche 96,3% des ménages, cette proportion tombe à 80% dans les autres villes et à moins de 19% en milieu rural, résultats qui confirment l'inadéquation de la mesure en milieu urbain, en particulier à Dakar. Les rares ménages qui possèdent des terres à Dakar (2,5%) et dans les autres villes (13,9%) disposent de 6 hectares ou plus destinées probablement aux cultures maraîchères. En milieu rural où la terre est perçue comme une valeur sûre, près de trois quarts des ménages en disposent en quantité appréciable (6 hectares ou plus).

TABLEAU 2.26 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le nombre d'hectares de terres possédées

Superficie terres possédées	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 ha	266 555	96,3	166 275	80,0	432 829	89,3	110 225	18,9	543 055	50,9
1- 2 ha	488	0,2	2 879	1,4	3 367	0,7	6 031	1,0	9 398	0,9
2-4 ha	1 402	0,5	3 145	1,5	4 547	0,9	18 772	3,2	23 319	2,2
4- 6 ha	1 190	0,4	5 612	2,7	6 802	1,4	24 934	4,3	31 735	3,0
6 ha et +	6 880	2,5	28 743	13,8	35 623	7,3	420 137	72,1	455 760	42,7
ND	351	0,1	1 266	0,6	1 617	0,3	2 707	0,5	4 324	0,4
Total	276 866	100,0	207 919	100,0	484 785	100,0	582 806	100,0	1 067 591	100,0

b. bétail du ménage

Comme la terre, le bétail est un bien précieux, surtout en milieu rural. Au Sénégal, le bétail n'a pas toujours été considéré comme un bien économique qui s'échange contre d'autres biens ou services en vue de satisfaire la consommation du ménage détenteur. Au contraire, il a souvent été qualifié de bien de prestige. Aujourd'hui, le commerce des animaux est une activité économique florissante, si on en juge par la consommation de viande locale, au quotidien et à l'occasion des cérémonies.

TABLEAU 2.27 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le type de bétail possédé

Type de bétail possédé	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	227 862	82,3	129 326	62,2	357 188	73,7	107 761	18,5	464 949	43,6
Gros bétail	3 018	1,1	13 697	6,6	16 715	3,4	60 412	10,4	77 127	7,2
Petit bétail	37 888	13,7	45 140	21,7	83 028	17,1	95 046	16,3	178 074	16,7
Les 2	7 893	2,9	19 033	9,2	26 926	5,6	318 527	54,7	345 453	32,4
ND	205	0,1	723	0,3	928	0,2	1 059	0,2	1 987	0,2
Total	276 866	100,0	207 919	100,0	484 785	100,0	582 806	100,0	1 067 591	100,0

Dans cette section, on distingue le gros bétail (les bœufs, les chevaux, les ânes et les chameaux) et les petits ruminants (les moutons et les chèvres), sans toutefois en déterminer les quantités possédées. Près de 44% des ménages ne possèdent aucune tête de bétail, 7% possèdent un gros bétail, 16,7% de petits ruminants et 32,4% les deux types. A l'image de la possession de terres agricoles, ce sont les mêmes inégalités que l'on observe dans la répartition du bétail entre les villes et la campagne. Alors que le manque de bétail touche moins de 19% des ménages ruraux, il concerne 82,3% des ménages dakarois et 62,2% des autres ménages urbains. L'absence de bétail en milieu urbain ne reflète nullement un bas niveau de vie des citadins mais pourrait s'expliquer, en partie, par le manque d'espace propre à l'élevage, le coût de l'entretien aussi bien en termes d'alimentation que de temps, sans oublier l'effet immédiat sur le cadre de vie des ménages.

La plupart des ménages ruraux propriétaires de bêtes (près de 55% de l'ensemble des ménages) élèvent, à la fois, du gros bétail et de petits ruminants. Par contre, à Dakar et dans les autres villes se sont les petits ruminants qui prédominent (13,7% et 21,7% respectivement).

5. ACCES AUX INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES DE BASE

L'accès aux services sociaux de base est mesuré ici non pas par la disponibilité d'une infrastructure donnée dans la localité où vit le ménage mais par le temps mis pour se rendre à pied à l'endroit où se trouve la plus proche.

5.1. L'accès au marché de produits alimentaires

Par marché, il faut entendre ici tous les points de vente où les ménages d'une localité donnée peuvent s'approvisionner en produits alimentaires de grande consommation communément appelés denrées de première nécessité.

La plupart des ménages ont facilement accès au marché : quatre sur dix y accèdent en moins de 15 minutes de marche et deux sur dix mettent 15 à 30 minutes pour s'approvisionner. Toutefois, près d'un ménage sur quatre (24,2%) a un accès assez difficile, car obligé de marcher pendant une heure ou plus pour atteindre le marché le plus proche de sa résidence. Des inégalités d'accès existent entre les villes et la campagne, et ce, en faveur des citadins : 87% des ménages à Dakar et 67% dans les autres villes ont facilement accès à un point de vente alors que dans les villages moins de la moitié des ménages (45,5%) peut s'approvisionner aussi aisément. Par conséquent, en milieu rural sénégalais, quatre ménages sur dix n'accèdent au marché de produits de premières nécessités qu'après une heure de marche ou plus. Ce désagrément presque inconnu à Dakar (2,3%) ne touche que 11,2% des ménages des villes de l'intérieur du pays.

TABLEAU 2.28 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le temps mis pour atteindre un marché de produits alimentaires

Temps mis pour atteindre un marché de produits alimentaires	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0-14mn	162 530	58,7	78 420	37,7	240 950	49,7	199 313	34,2	440 263	41,2
15-29mn	78 294	28,3	60 724	29,2	139 018	28,7	66 823	11,5	205 841	19,3
30-44mn	23 675	8,6	30 020	14,4	53 695	11,1	50 809	8,7	104 504	9,8
45-59mn	4 464	1,6	13 292	6,4	17 756	3,7	34 077	5,8	51 833	4,9
60 mn et +	6 405	2,3	23 250	11,2	29 655	6,1	228 833	39,3	258 488	24,2
ND	1 497	0,5	2 212	1,1	3 710	0,8	2 952	0,5	6 661	0,6
Total	276 866	100,0	207 919	100,0	484 785	100,0	582 806	100,0	1 067 591	100,0

5.2. L'accès au transport public

L'accès au transport public signifie l'existence pour les usagers d'une gare routière, d'une gare ferroviaire ou d'un endroit public où ils peuvent prendre un moyen de transport public quelconque pour effectuer leurs déplacements.

TABLEAU 2.29 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le temps mis pour atteindre un moyen de transport public

Temps mis pour atteindre un moyen de transport public	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0-14mn	233 763	84,4	136 599	65,7	370 362	76,4	248 811	42,7	619 173	58,0
15-29mn	33 005	11,9	40 385	19,4	73 389	15,1	64 870	11,1	138 259	13,0
30-44mn	6 245	2,3	14 657	7,0	20 902	4,3	46 993	8,1	67 895	6,4
45-59mn	1 554	0,6	7 000	3,4	8 554	1,8	26 660	4,6	35 213	3,3
60 mn et +	1 357	0,5	7 893	3,8	9 250	1,9	192 428	33,0	201 678	18,9
ND	942	0,3	1 385	0,7	2 328	0,5	3 044	0,5	5 372	0,5
Total	276 866	100,0	207 919	100,0	484 785	100,0	582 806	100,0	1 067 591	100,0

La majorité des ménages (plus de sept ménages sur dix) met peu de temps pour atteindre le moyen de transport public le plus proche : près de 58% en moins de 15 minutes et 13% entre 15 et 30 minutes. Près d'un ménage sur cinq accède difficilement (une heure ou plus) au moyen de transport public le plus proche de leur domicile. Les difficultés d'accès sont plus fortement ressenties en milieu rural : plus d'un ménage sur trois met une heure ou plus pour atteindre le moyen de transport public le proche de son domicile. Cette difficulté d'accès est quasi-inexistante à Dakar (seulement 0,5% des ménages mettent 60 minutes ou plus alors que 96% ont facilement un moyen de transport) et assez rare dans les autres villes (moins de 4% des ménages).

EDUCATION ET ALPHABETISATION

III. EDUCATION ET ALPHABETISATION

1. INTRODUCTION

L'éducation est selon Durkheim, le processus à travers lequel chaque société transmet à ses enfants les normes, valeurs et compétences essentielles à leur survie et leur développement. Composante essentielle du développement humain, l'éducation améliore la productivité du travail et constitue un levier pour le progrès sanitaire, socio-économique et démocratique. Elle est ainsi considérée comme un instrument pour la réduction de la pauvreté. Ce rôle incontournable de l'éducation dans la promotion du développement durable se trouve reflété dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Sénégal (DSRP) et au-delà dans les plans cadres nationaux, régionaux (NEPAD) et internationaux de développement (Objectifs du Millénaire pour le Développement, Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement…). Les travaux de recherche réalisés au Sénégal ont en effet prouvé qu'en dépit de la crise du secteur éducatif, l'instruction demeure le facteur dominant de l'insertion économique dans le secteur moderne au Sénégal (Antoine et al.,1998). C'est pourquoi dès les premiers plans quinquennaux, l'éducation a été considérée comme un secteur prioritaire au Sénégal. Plus du tiers du budget de fonctionnement est consacré à ce secteur.

Pour garantir le droit des populations à l'éducation, le Sénégal s'est doté, dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'Afrique, d'un Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) (1998-2008) s'articulant autour des principaux objectifs suivants :

- La lutte contre l'analphabétisme ;
- La généralisation de l'enseignement primaire et l'amélioration progressive de sa qualité ;
- La maîtrise des flux au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur, en fonction des capacités de financement, des objectifs de qualité et de la contribution du secteur privé ;
- La restructuration de l'enseignement technique et professionnel, compte tenu des réalités et des signaux du marché de l'emploi ;
- La résorption des disparités de la carte scolaire.

Prenant en compte les indicateurs des grandes conférences relatives à l'éducation, le présent rapport se propose, à partir des données de l' Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM-II) réalisée en 2001/2002, de faire le point sur l'effort d'éducation au Sénégal en

mettant un accent particulier sur : (i) l'alphabétisation ; (ii) la scolarisation et (iii) la qualité de l'éducation.

2. L'ALPHABETISATION

La lutte contre l'analphabétisme est l'une des stratégies identifiées pour lutter contre l'exclusion sociale et donner aux groupes vulnérables les moyens de participer pleinement à la vie communautaire et d'avoir accès aux opportunités d'amélioration de la qualité de vie (Kankwenda et al., 1999). Le concept d'alphabétisation est défini dans le cadre de cette étude en rapport avec la capacité des individus à lire et écrire dans une langue quelconque, y compris les langues nationales.

En dépit des efforts importants réalisés dans le cadre des campagnes d'alphabétisation, seules 37,8% des adultes (âgés de 15 ans et plus) ont la capacité de lire et écrire dans une langue quelconque. Même si une attention particulière est accordée aux zones rurales où sont implantées 95% des écoles communautaires de base, la population rurale sénégalaise reste à majorité analphabète (Tableau 1).

Tableau 3.01 : ***Variations différentielles du taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus par milieu de résidence selon le sexe***

Milieu de résidence	Ensemble	Hommes	Femmes
Ensemble	37,8	49,1	28,2
Milieu urbain	55,5	66,4	46,1
- Dakar	58,3	67,6	49,5
- Autres Villes	51,9	64,6	42,1
Milieu Rural	23,3	34,8	13,7
Effectifs	2 107 219	1 261 940	845 279

Moins d'une personne résidant en milieu rural sur quatre est alphabétisée. Les données ci-dessus confirment l'hypothèse selon laquelle la résidence à Dakar confère aux populations un net avantage en matière d'accès à la connaissance comparativement à celles résidant dans les autres localités du Sénégal.

Graphique 3.01: Variations différentielles du taux d'alphabétisation par sexe selon le milieu de résidence

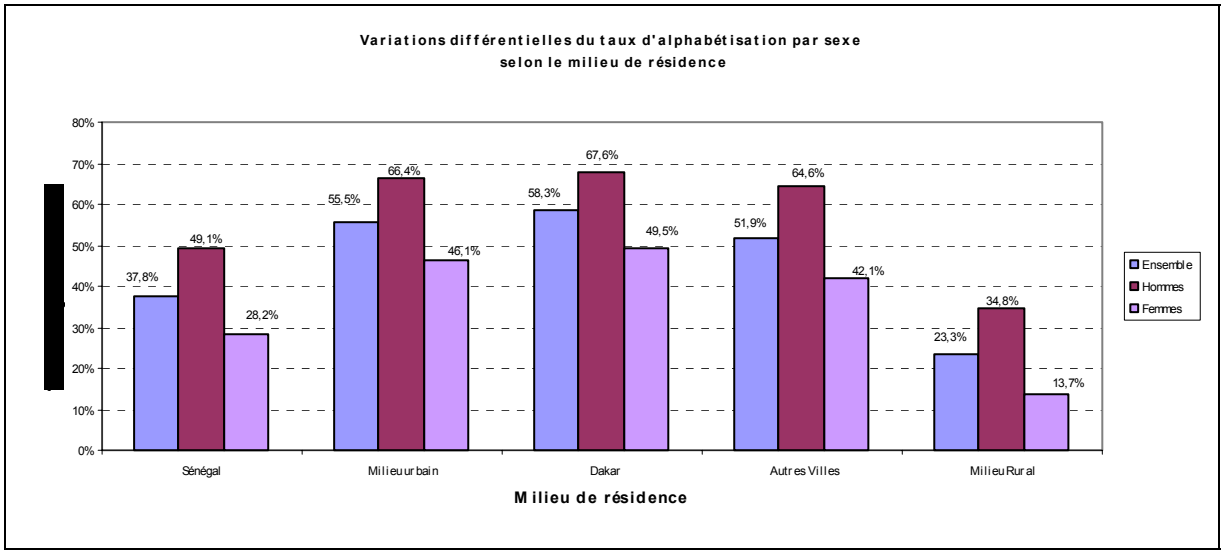

Quel que soit le milieu de résidence, l'analphabétisme affecte davantage les femmes. La proportion de personnes alphabétisées varient de 49,1% chez les hommes à 28,2% chez les femmes. C'est à Dakar et en milieu urbain en général que les variations différentielles du taux d'alphabétisation selon le sexe sont moindres (Graphique 1).

Tableau 3.02 : Evolution du taux d'alphabétisation des adultes au Sénégal (1994-2001/2002)

Milieu de résidence	ESAM-I (1994/1995)	ESAM-II (2001/2002)
Ensemble	32,9	37,8
Milieu urbain	54,0	55,5
- Dakar	59,0	58,3
- Autres villes	49,0	51,9
Milieu Rural	17,5	23,3
Effectifs	4 166 620	2 107 219

En comparant les données de l'ESAM-I (1994/1995) à celles de l'ESAM-II (2001/2002), il apparaît que dans l'ensemble, l'analphabétisme a régressé au Sénégal (Tableau 2).

Graphique 3.02 : Evolution du taux d'alphabétisation selon le milieu de résidence

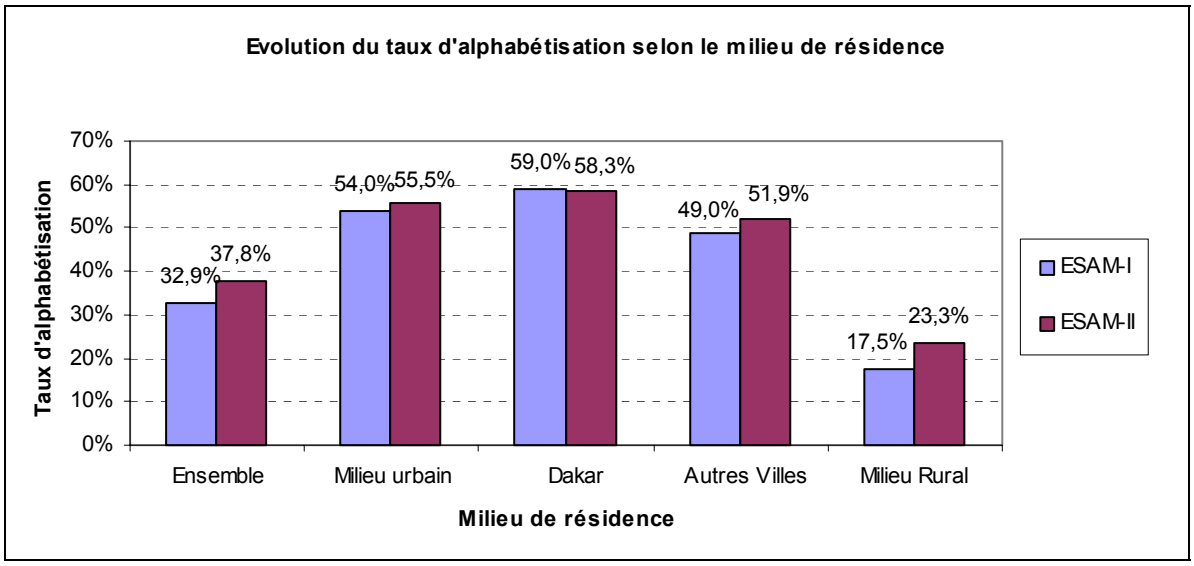

Comme le montre le graphique 2, ce recul de l'analphabétisme relève en grande partie des efforts consentis dans le cadre de l'alphabétisation en milieu rural. Il apparaît ainsi que des résultats encourageants commencent à être enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies visant à résorber les inégalités de la carte scolaire.

3. LA SCOLARISATION

3.1. La demande

Avec un taux d'accroissement démographique de près de 2,5%, la population sénégalaise présente une structure démographique jeune. La population âgée de 7 à 14 ans pour qui la scolarisation est souvent considérée comme obligatoire (âgée de 7 à 14 ans) représente 24% de la population et les filles constituent plus de la moitié de cet effectif (52,1%). Près de la moitié (47,4%) des jeunes représentant cette demande potentielle de scolarisation sont privés de leur droit à l'instruction. (Tableau 3).

Tableau 3.03 : ***Variations différentielles de la proportion d'enfants n'ayant jamais été scolarisés par sexe selon le milieu de résidence (en %)***

Milieu de résidence	Ensemble	Garçons	Filles
Ensemble	47,4	44,4	50,3
Milieu urbain	28,7	26,4	30,9
- Dakar	26,6	25,1	28,1
- Autres Villes	30,8	27,8	33,6
Milieu Rural	58,9	55,2	62,5

Les données du tableau ci-dessus mettent en exergue les disparités caractérisant la carte scolaire. La proportion d'enfants n'ayant jamais été scolarisés est deux fois plus importante dans les campagnes (58,9%) qu'en milieu urbain (28,7%). En outre, les filles se distinguent, quel que soit le milieu de résidence considéré, par leur faible accès à l'instruction. Au vu de ces résultats, il apparaît que l'objectif du P.D.E.F. relatif à la généralisation de la scolarisation primaire tout en réduisant les disparités de la carte scolaire demeure aujourd'hui encore un défi majeur pour le Sénégal. Aussi est-il urgent de sensibiliser davantage les populations, de revisiter des curricula à la lumière des réalités et des besoins spécifiques des populations et de renforcer l'offre d'éducation pour résorber le gap existant entre la demande potentielle et la demande réelle d'éducation.

3.2. L'offre

a. Les infrastructures scolaires

L'Etat est garant du droit des populations à l'instruction et à ce titre fournit 81,6% des services éducatifs au Sénégal. Un des piliers de la mise en œuvre du PDEF est la libéralisation de l'offre d'éducation; ce qui encourage l'initiative privée dans ce domaine. Le secteur privé assure 15,1% de l'offre d'éducation au Sénégal (Tableau 4). Les écoles privées laïques assurent 72% de l'offre d'enseignement privé au Sénégal alors que les écoles privées catholiques accueillent plus d'un enfant scolarisé dans l'enseignement privé sur quatre (28%).

Souvent liée au pouvoir économique du ménage, les taux de fréquentation scolaire dans l'enseignement privé sont plus élevés en milieu urbain (23,4%) et à Dakar en particulier où un élève sur trois (33%) est inscrit dans les centres d'enseignement privé.

Tableau 3.04 : Répartition des élèves selon le milieu de résidence et par type d'école fréquentée (en %)

Type d'école	Milieu de résidence				
	Total	Urbain	Dakar	Autres villes	Rural
Publique	81,6	73,9	64,3	85,2	91,9
Privée	15,1	23,4	33,0	12,1	3,9
- catholique	4,3	5,9	7,2	4,4	2,2
- laïque	10,8	17,5	25,8	7,7	1,7
Communautaire	0,9	0,8	0,8	0,8	1,1
Autre	2,2	1,6	1,5	1,6	3,1
ND	0,2	0,3	0,4	0,4	0,1

b. Le taux brut de scolarisation primaire

Le taux brut de scolarisation primaire est calculé en rapportant l'effectif des enfants scolarisés dans l'enseignement quel que soit leur âge à l'effectif de la population scolarisable (7-12 ans). L'exploitation des données de l'ESAM-II (2001/2002) montre que le taux brut de scolarisation est de 62,8% au Sénégal et varie de 50,5% en milieu rural à 83,6% en milieu urbain.

Tableau 3.05 : Variations différentielles du taux brut de scolarisation par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Ensemble	Garçons	Filles
Ensemble	62,8	74,7	57,3
Milieu urbain	83,6	98,9	78,7
- Dakar	86,4	101,4	81,6
- Autres Villes	80,7	96,3	75,9
Milieu Rural	50,5	61,0	44,3

Ainsi, en dépit des efforts menés en vue de la décentralisation et de la déconcentration de l'offre d'éducation, le décalage entre le milieu urbain et le milieu rural demeure relativement important (Tableau 5).

En outre, l'offre d'éducation reste caractérisée par un faible accès des filles à l'instruction. Le taux brut de scolarisation est en effet de 75% chez les garçons et 57% chez les filles. Ces différences entre filles et garçons quant à l'accès à l'instruction sont par ailleurs plus marquées en milieu urbain (20 points) qu'en milieu rural (17 points) comme l'illustre le graphique 3.

Graphique 3.03 : Variations différentielles du taux brut de scolarisation selon le milieu de résidence et le sexe

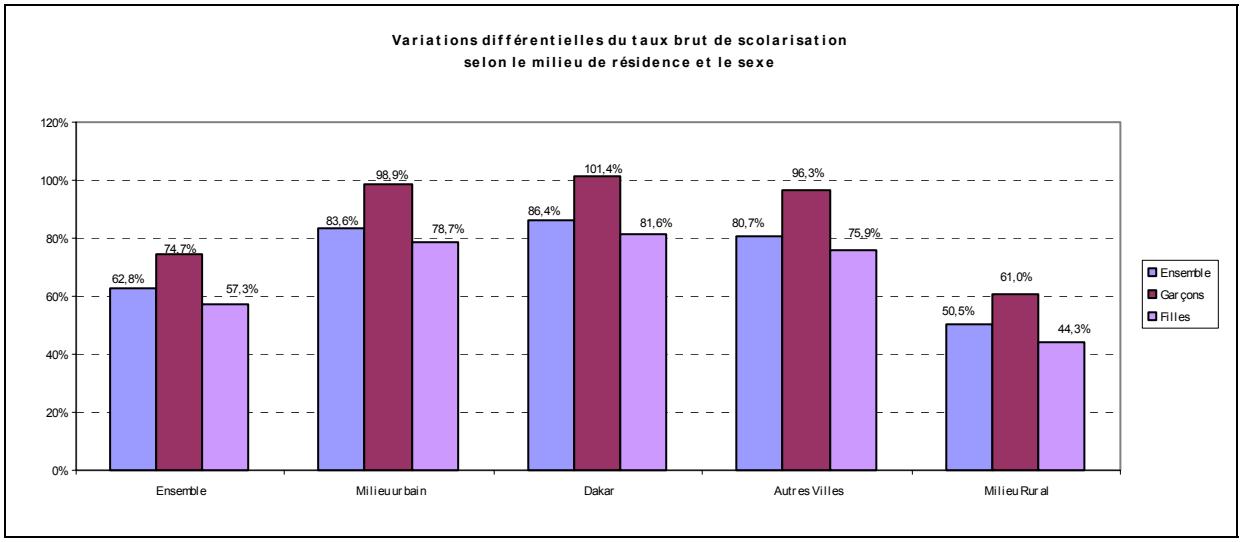

c. Variations différentielles du taux brut de scolarisation

- Selon le niveau de vie du ménage

En utilisant les quintiles de dépenses par tête comme proxy du niveau de vie des ménages, il apparaît que dans l'ensemble, les ménages les plus nantis sont scolarisent mieux leurs enfants. Les taux bruts de scolarisation varient de 51% dans le premier quintile à 83,4% dans le cinquième quintile.

Tableau n° 3.06: Variations différentielles du taux brut de scolarisation par quintile de dépenses par tête selon le milieu de résidence

Quintiles dépenses par tête	Milieu de résidence				
	Ensemble	Urbain	Dakar	Autres villes	Rural
1er Quintile	51,0	54,1	35,6	72,5	50,1
2ème Quintile	49,7	62,8	56,9	68,6	46,1
3ème Quintile	58,9	78,4	80,1	76,7	47,5
4ème Quintile	70,9	79,4	78,1	80,6	55,5
5ème Quintile	83,4	84,9	91,5	78,3	45,3

La comparaison des taux bruts de scolarisation entre les différents quintiles de dépenses par tête fait également ressortir l'ampleur des inégalités entre riches et pauvres quant à l'accès à l'instruction, surtout à Dakar (Tableau 6). Entre les premier et cinquième quintiles le différentiel entre les taux bruts de scolarisation s'établit à 32,4 dans l'ensemble, 30,8 en milieu urbain et 55,9 à Dakar. En milieu rural les variations différentielles des taux bruts de scolarisation selon le quintile de dépenses par tête

Graphique n° 3.04 : Variation différentielle du taux brut de scolarisation par sexe selon les quintiles de dépenses par tête sont relativement faibles.

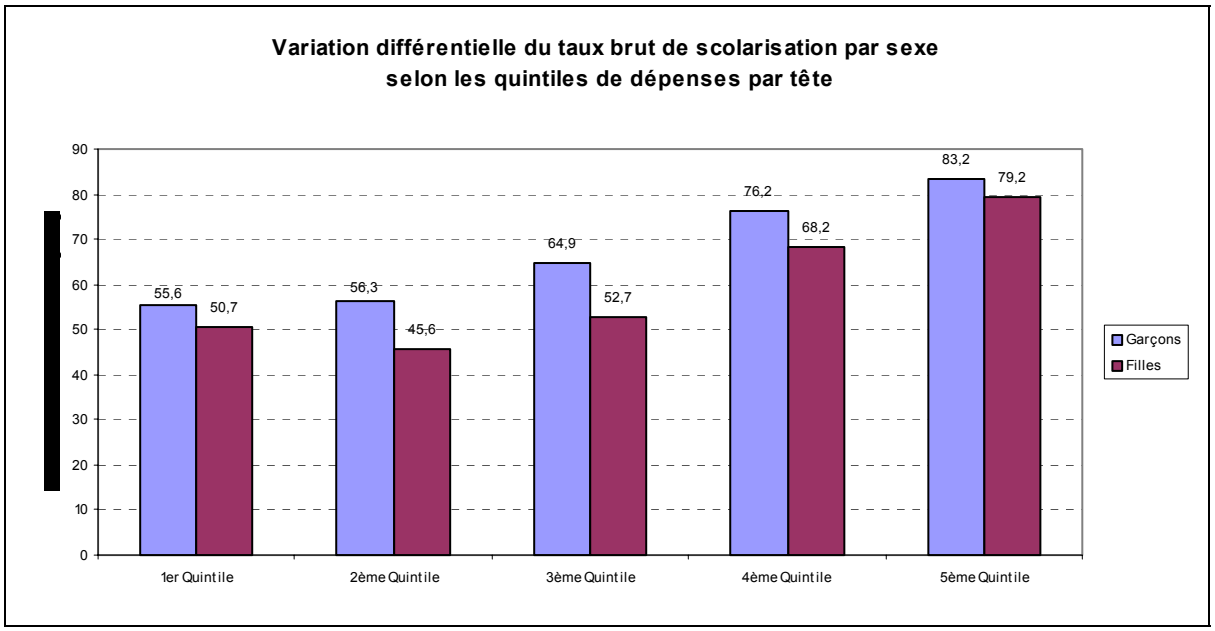

Le graphique 4 met en évidence l'influence du niveau de vie sur les inégalités d'accès à l'instruction selon le genre.

Tableau 3.07: Variations différentielles du taux brut de scolarisation par sexe selon le quintile dépenses par tête

Quintiles dépenses par tête	Garçons	Filles
1er Quintile	55,6	50,7
2ème Quintile	56,3	45,6
3ème Quintile	64,9	52,7
4ème Quintile	76,2	68,2
5ème Quintile	83,2	79,2

Pour les ménages ayant les niveaux les plus faibles de dépenses par tête (premier quintile) et les niveaux les plus élevés de dépenses par tête (cinquième quintile) le différentiel entre les taux bruts de scolarisation est relativement faible. En revanche au niveau des deuxième, troisième et quatrième quintiles les filles sont nettement désavantagées en matière d'accès à l'instruction (Tableau 7). Le différentiel entre les taux bruts varie en moyenne de 4 dans les premier et cinquième quintiles à 10 dans les deuxième, troisième et quatrième quintiles.

- Selon le sexe du chef de ménage

L'étude des variations différentielles du taux brut de scolarisation confirme l'hypothèse selon laquelle les femmes, en dépit de leur faible niveau d'instruction sont des gestionnaires efficaces de la scolarisation des enfants. En effet, quel que soit le milieu de résidence considéré elles scolarisent mieux les enfants (Tableau 8).Le taux brut de scolarisation varie en effet de 72,1% dans les ménages dirigés par les femmes à 58,3% dans ceux dont le chef est un homme.

Tableau n° 3.08: Variations différentielles du taux brut de scolarisation selon le sexe du chef de ménage (CM)par milieu de résidence

Milieu de résidence	CM Hommes	CM Femmes
Ensemble	58,3	72,1
Milieu urbain	79,1	83,6
- Dakar	81,3	85,2
- Autres villes	76,9	81,9
Milieu rural	48,0	55,7

Le tableau 8 montre en outre que c'est dans les ménages dirigés par les femmes chefs que les inégalités d'accès à l'instruction selon le genre sont plus marquées. Le différentiel entre les taux bruts de scolarisation des garçons et filles varient de 8,6 à 13,9 selon que le chef de ménage est un homme ou une femme. Un tel constat montre que les femmes chefs de ménage, en favorisant la scolarisation des garçons au détriment des filles participent au maintien des inégalités de genre.

Tableau n° 3.09 : Variations différentielles du taux brut de scolarisation selon le sexe du chef de ménage et de l'enfant

Milieu de résidence	Chefs de ménage Hommes		Chef de ménage Femmes	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Ensemble	63,1	54,5	76,7	62,8
Milieu urbain	84,7	72,2	87,3	75,0
- Dakar	84,1	75,2	87,6	76,2
- Autres villes	85,2	69,2	87	73,7
Milieu rural	52,8	47,1	62,2	50,4

- Selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Outre le sexe du chef de ménage, son niveau d'instruction semble induire des différences importantes au niveau des réponses apportées par les ménages aux besoins

essentiels des enfants en matière d'éducation. D'un chef de ménage non scolarisé à un chef de ménage ayant un niveau d'instruction primaire le taux brut de scolarisation varie de 55,3% à 93,6%. Dans les ménages dirigés par des personnes ayant au moins un niveau d'instruction secondaire, tous les enfants d'âge scolaire sont scolarisés. (Tableau 10).

Tableau n° 3.10 : Variations différentielles du taux brut de scolarisation selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Milieu de résidence	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur
Ensemble	55,3	93,6	106,1	99,6
Milieu urbain	72,9	99,9	114,3	97,0
-Dakar	72,8	98,2	106,5	95,2
-Autres villes	73,0	101,6	122,1	98,8
Milieu rural	48,6	85,7	91,9	134,9

d. Le taux net de scolarisation à l'élémentaire

Le taux net de scolarisation est calculé en rapportant à l'effectif de la population scolarisable (7-12 ans) dans l'enseignement primaire où l'effectif des élèves âgés de 7 à 12 ans effectivement scolarisés dans l'enseignement primaire. Cet indicateur rend davantage compte de l'effort de scolarisation dans l'enseignement élémentaire. Le taux net de scolarisation atteint 45,4% au Sénégal. Il varie de 36% en milieu rural à 61,4% en milieu urbain, mettant ainsi en évidence les inégalités criardes d'accès à l'instruction selon le milieu de résidence au Sénégal (Tableau 11).

Tableau n° 3.11: Variations différentielles du taux net de scolarisation par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Ensemble	Garçons	Filles
Ensemble	45,4	53,2	42,7
Milieu urbain	61,4	72,3	58,7
- Dakar	63,4	73,8	61,2
- Autres Villes	59,4	70,8	56,3
Milieu Rural	36,0	42,4	33,0

Ces disparités de la carte scolaire au Sénégal sont sous-tendues par des inégalités de genre. Le taux net de scolarisation est de 53% pour les garçons alors qu'il s'établit à 43% pour les filles (Tableau 6). Ces différences reflètent l'image d'une offre d'éducation qui favorise le maintien des inégalités entre citadins et ruraux et entre garçons et filles quant à l'acccès à l'instruction (Graphique 4).

Graphique n° 3.05: Variations différentielles du taux net de scolarisation par sexe et milieu de résidence

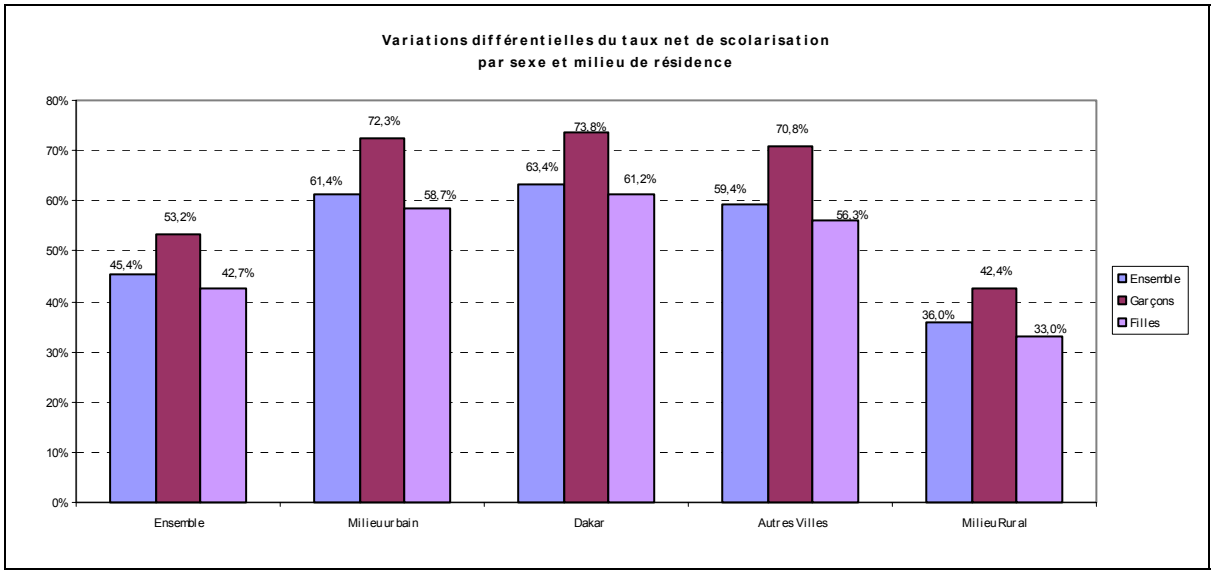

La comparaison des taux bruts et nets de scolarisation laisse entrevoir des différences importantes entre ces indicateurs reflétant le niveau élevé des taux de redoublement dans l'enseignement primaire. Les différences ainsi observées sont plus marquées parmi les groupes cibles bénéficiant d'un meilleur accès à l'instruction ; il s'agit notamment des populations urbains et des garçons. Dans l'ensemble, le taux brut de scolarisation dépasse de 17,4 points le taux net, reflétant ainsi l'ampleur des efforts à accomplir pour une meilleure rentabilisation des investissements en matière d'éducation.

4. LA QUALITE DE L'EDUCATION

Si la généralisation de l'enseignement primaire est l'un des objectifs majeurs du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), l'amélioration de la qualité de l'éducation demeure aujourd'hui encore un des grands défis à relever comme le réaffirme le plan d'action du Sommet Mondial de l'Education pour Tous (EPT) tenu à Dakar en 2000. Dans le présent rapport les indicateurs de qualité font référence à l'accessibilité géographique des écoles et à la perception que les populations ont de l'école.

4.1. Accessibilité des établissements scolaires

Dans l'ensemble, près de 80% des enfants scolarisés dans l'enseignement primaire habitent à moins de 30 minutes de leurs établissements scolaires. C'est en milieu urbain (87,3%) et à Dakar (92,9%) en particulier que les établissements scolaires sont plus accessibles. En revanche, en milieu rural souvent caractérisé par un habitat dispersé, la proportion d'élèves résidant à moins de 30 minutes des établissements primaires est de 69,5%. Ces différences observées au niveau de l'accessibilité des établissements scolaires primaires entre les milieux urbain et rural se trouvent confortées au niveau de l'enseignement secondaire (Tableau 12).

Tableau n° 3.12: Proportion d'élèves résidant à moins de 30 mns de leurs établissements scolaires par milieu de résidence selon le cycle d'enseignement

Milieu de résidence	Enseignement Primaire	Enseignement Secondaire
Ensemble	79,0	31,5
Milieu urbain	87,3	65,9
Dakar	92,9	76,5
Autres Villes	81,7	55,3
Milieu rural	69,5	6,5

En somme, les disparités de la carte scolaire demeurent, comme le montre le graphique ci-dessus, une réalité pour le secteur éducatif au Sénégal. Les enfants résidant dans les ménages ruraux, en majorité pauvres, ont un faible accès à l'instruction comparativement à leurs homologues résidant en milieu urbain. Cette situation pourrait, au regard de l'importance des besoins en main-d'œuvre pour la production domestique en milieu rural, constituer un frein à l'atteinte de l'objectif de scolarisation universelle, particulièrement pour les filles.

Graphique n° 3.06 : Proportion d'élèves résidant à moins de 30 minutes de l'école par milieu de résidence

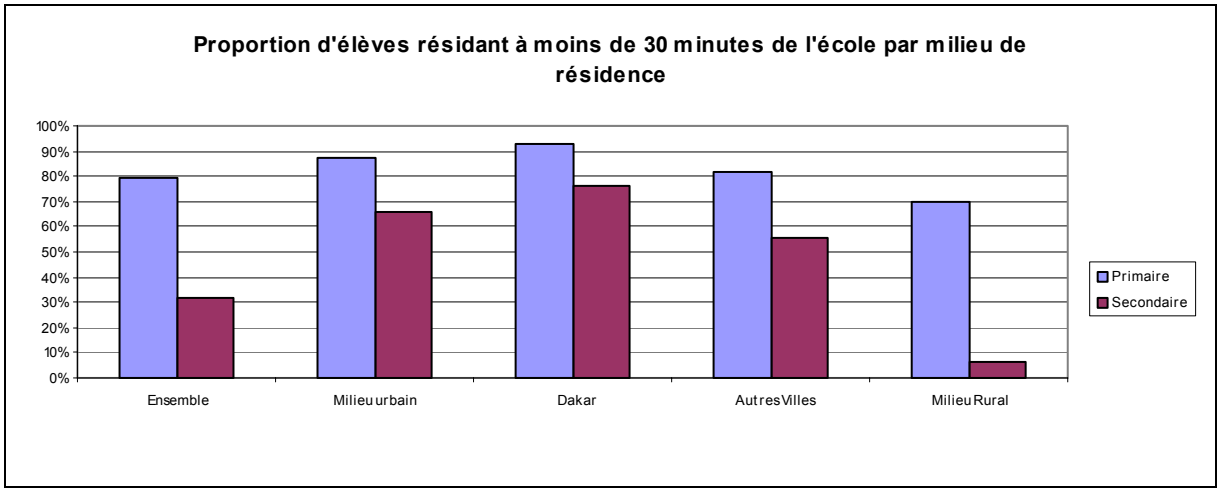

4.2. Perception de la qualité de l'éducation

Dans l'ensemble, 56% des populations sont satisfaites de la qualité des services éducatifs et c'est en milieu urbain que le niveau de satisfaction est plus élevé. L'accès aux fournitures scolaires est le problème majeur auquel 80% des populations non satisfaites par la qualité des services d'éducation sont confrontées (Tableau 13). En dépit des efforts menés au niveau des collectivités décentralisées pour créer les conditions d'un accès équitable à l'éducation, les populations rurales souvent démunies mettent en exergue le manque de fournitures scolaires comme étant le principal problème auquel elles sont confrontées. Ce constat fait ressortir le besoin de mener davantage d'actions en faveur du monde rural pour

l'atteinte des objectifs du PDEF et plus généralement ceux du Sommet Mondial sur l'Education pour Tous (EPT, 2000).

Tableau n° 3.13 : Perceptions vis-à-vis de l'école par milieu de résidence

Milieu de résidence	Satisfait	Pbs de fournitures	Autres problèmes
Ensemble	56	35	9
Milieu urbain	64	27	9
Dakar	68	21	11
Autres Villes	60	33	7
Milieu Rural	44	47	9

4.3. Les abandons scolaires

Conscient de l'importance de l'éducation dans le processus de développement, le Sénégal consacre plus du tiers de son budget de fonctionnement au secteur éducatif. Dans un contexte marqué par la rareté des ressources, assurer la rentabilité de ces investissements démographiques est une exigence. Cependant, au regard des taux d'abandons relevés dans le tableau ci-dessous, il apparaît que la capacité de rétention du système scolaire demeure relativement faible au Sénégal.

Tableau n° 3.14: Variations des taux d'abandon scolaire parmi les enfants âgés de 7 à 14 ans selon le milieu de résidence par sexe

Milieu de résidence	Ensemble	Garçons	Filles
Ensemble	8,4	7,2	9,7
Milieu urbain	9,1	7,5	10,7
- Dakar	9,7	8,1	11,4
- Autres Villes	8,4	6,8	10,1
Milieu Rural	7,5	6,9	8,3

Au Sénégal, près d'un enfant âgé de 7 à 14 ans sur dix (8,4%) a déjà abandonné l'école. Notons en outre que les filles sont davantage touchées par les abandons scolaires. Quoique bénéficiant d'avantages certains en matière d'accès à l'instruction, les enfants résidant en milieu urbain en général et à Dakar en particulier sont plus touchés par la déperdition scolaire comparés à ceux résidant en milieu rural. Ce résultat quelque peu atypique semble refléter l'existence de couches sociales défavorisées en milieu urbain qui même lorsqu'elles sont scolarisées abandonnent précocement le système scolaire.

Graphique n° 3.07 : Variations du taux d'abandon scolaire selon le milieu de résidence

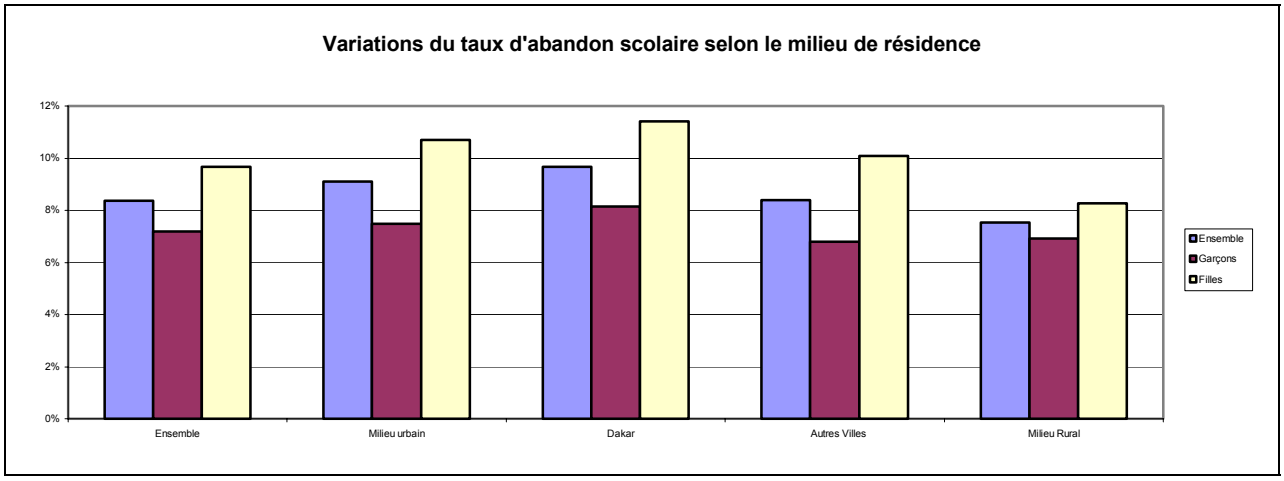

4.4. Les motifs d'abandon scolaire

Un regard porté sur les motifs d'abandon scolaire montre que plus d'un enfant âgé de 7 à 14 ans sur quatre abandonne le système scolaire du fait de son insertion professionnelle précoce dans le marché du travail surtout en milieu urbain (27,2%) et à Dakar en particulier (28,7%) (Tableau 15). La pauvreté, les difficultés d'insertion résidentielle et socio-professionnelle des migrants en milieu urbain et les réponses adoptées par les populations pour faire face à cette situation de précarité expliquent sans doute la fréquence des abandons scolaires en milieu urbain. Outre le travail des enfants, les échecs scolaires constituent une cause majeure de déperdition scolaire témoignant ainsi du caractère sélectif du système scolaire au Sénégal. La transition du cycle primaire au collège est conditionnée par la réussite au concours d'entrée en sixième dont les résultats sont déterminés par la capacité d'accueil des établissements scolaires.

Tableau n° 3.15 : Motifs d'abandon scolaire selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Emploi/Aide Familiale	Aucun intérêt	Echec scolaire	Mariage/Maladie /Grossesse	Problème économique	Autres
Ensemble	25,5	12,2	18,9	9	6	28,2
Milieu urbain	27,2	11,5	18,4	8	6,2	28,5
Dakar	28,7	11,1	18,3	6	6,9	28,8
Autres Villes	25,6	11,9	18,4	11	5,4	28,2
Milieu Rural	19,8	14,2	20,4	13	5,1	27,8

Le tableau 15 met également en évidence l'existence de résistances de plus de 10% des populations sénégalaises à l'instruction quel que soit le milieu de résidence considéré. Ces perceptions défavorables vis-à-vis de l'école semblent résulter de la crise du secteur éducatif et plus généralement de l'inadéquation entre les contenus des programmes de formation et les attentes des populations. Les mariages et les grossesses précoces privent 9% des filles âgées de 7 à 14 ans d'opportunités de poursuivre leurs études. Notons que ce ratio atteint 13% en milieu rural plus attaché aux valeurs d'une société traditionnelle favorisant le mariage précoce. Il apparaît en outre que 6% des enfants abandonnent l'école du fait du faible pouvoir d'achat de leurs parents.

5. LE TRAVAIL DES ENFANTS

Comme précédemment noté dans la section 2, près de la moitié des enfants âgés de 7 à 14 ans n'ont pas accès à l'instruction. Cela nous amène à nous interroger sur l'avenir de ces derniers qui pour la plupart s'engagent prématurément dans le marché du travail aux âges où la scolarisation est obligatoire.

Tableau n° 3.16: Variations des proportions d'enfants travailleurs par milieu de résidence et sexe

Milieu de résidence	Ensemble	Garçons	Filles
Ensemble	32,5	37,4	27,6
Milieu urbain	8,4	11,2	5,7
- Dakar	6,2	8,3	4,2
- Autres Villes	10,3	14,0	7,1
Milieu Rural	47,1	52,4	47,1

Dans l'ensemble 32,5% des enfants âgés de 10 à 14 ans ont entamé leur vie professionnelle (Tableau 16). Quel que soit le milieu de résidence considéré, les garçons (37,4%) sont plus nombreux à s'engager précocement dans le marché du travail que les filles (27,6%) alors que celles-ci, lorsqu'elles ne sont pas scolarisées sont pour la plupart des personnes au foyer (16% pour les filles contre 4% pour les garçons) Cette division sexuelle du travail traduit les rôles et fonctions prioritaires dévolus aux hommes et aux femmes dans la société sénégalaise et explique en grande partie la maintien des inégalités de genre (Tableau 17). En limitant les possibilités de mobilité socio-professionnelle, l'insertion professionnelle précoce des enfants dans le marché du travail limite leurs possibilités d'insertion professionnelle pour les enfermer souvent dans des trappes de pauvreté autoentretenues (Razafindraokoto et Roubaud, 2001).

Tableau n° 3.17: Situation professionnelle des enfants âgés de 10 à 14 ans par sexe

Type d'occupation	Ensemble	Garçons	Filles
Occupé	32,5	37,4	27,6
Chômeur	1,9	2,4	1,4
Etude/Formation	43,0	43,8	42,2
Personne au foyer	9,9	4,1	15,6
Autre inactif	6,5	5,9	7,2
ND	6,3	6,4	6,1

Les statistiques ci-dessus mettent également en évidence l'importance des inégalités entre les milieux urbain et rural quant à l'accès à l'instruction. Ce désavantage des populations rurales reste en grande partie attribuable au mode de production domestique en milieu rural qui requiert souvent une main-d'œuvre importante et essentiellement familiale.

Graphique n° 3.08 : Proportion d'enfants travailleurs selon le milieu de résidence par sexe

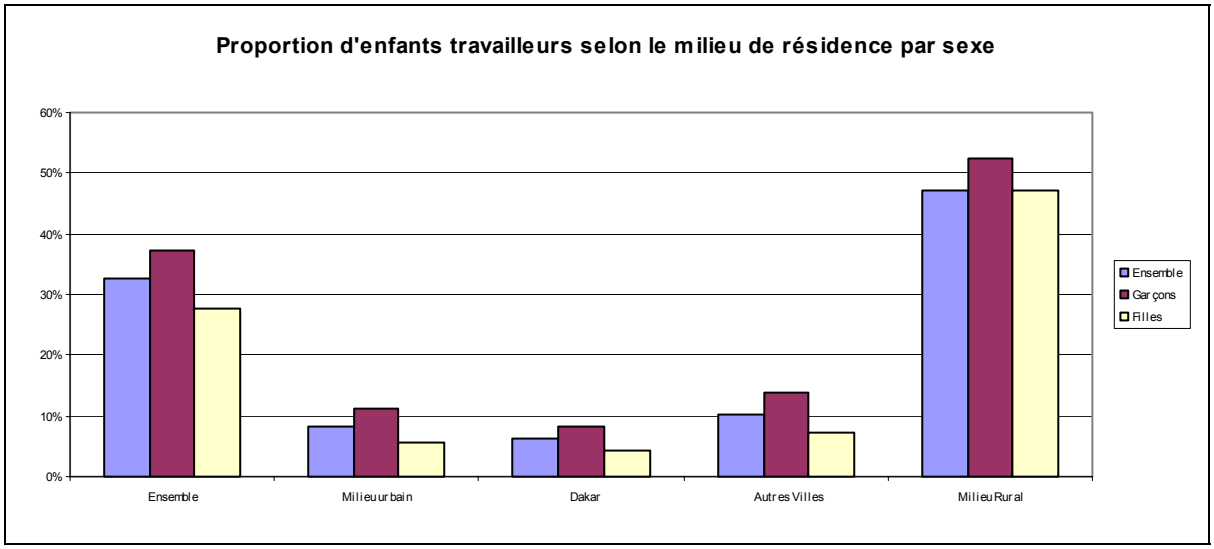

Considérée comme un levier pour la réduction de la pauvreté et le développement durable de façon générale, l'éducation demeure un des secteurs sociaux de base requérant des investissements importants pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et du PDEF (1998, 2008). Au regard des statistiques relevées dans ce chapitre, la résorption des inégalités de la carte scolaire reste un des axes prioritaires d'intervention vers lesquels devrait s'orienter la politique éducative. Les populations rurales souvent démunies et les pauvres résidant en milieu urbain semblent avoir opté pour l'insertion professionnelle de leurs enfants dans le marché du travail alors que les non pauvres investissent dans l'enseignement

privé pour assurer l'avenir de leurs enfants. Ces réponses divergentes apportées par les pauvres et non pauvres confrontés à la situation de crise participent du maintien, voire même du renforcement des inégalités. Cette situation met également en évidence l'ampleur des défis à relever dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants en général et les pires formes du travail des enfants.

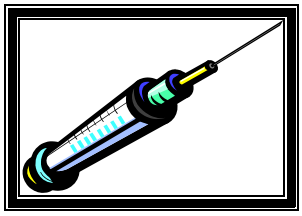

SANTE ET NUTRITION

IV. SANTE ET SITUATION NUTRITIONELLE DES ENFANTS

1. INTRODUCTION

L'accès aux soins médicaux et à une bonne alimentation est un aspect important du bien-être des populations. C'est l'une des raisons pour lesquelles les décideurs politiques et les chercheurs en matière de santé et de nutrition s'y sont souvent intéressés.

En 1997, le Ministère de la Santé a élaboré le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDS) pour la période 1998-2007 afin de traduire de façon concrète la politique du gouvernement en matière de santé.

Le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS) pour la période 1998-2002 a mis un accent particulier sur la rationalisation et l'intégration des activités des programmes prioritaires. Le PDIS vise essentiellement la réduction de la mortalité maternelle, la réduction de la mortalité infantile et juvénile et la maîtrise de la fécondité.

Les questionnaires de l'ESAM II (QUID et Questionnaire de base) ont permis de collecter, entre autres, des données sur les maladies et les autres problèmes de santé auxquels les populations sont confrontées ainsi que sur les structures ou personnes auxquelles elles ont recours. Les données collectées ont renseigné sur la morbidité, la fréquence d'utilisation des services de santé et la satisfaction des populations pour les services fournis ainsi que sur les raisons qui empêchent des personnes malades de recourir à un service ou un personnel de santé. Aussi des informations sur la surveillance prénatale et l'assistance à l'accouchement des femmes âgées de 13 ans ou plus ont été obtenues. Il s'y ajoute la collecte des données anthropométriques sur la taille et le poids des enfants de moins de 5 ans en vue d'élaborer des indicateurs qui renseignent sur leur état nutritionnel.

L'analyse de ces données permet d'une part d'évaluer l'action des services de santé et la perception que les populations bénéficiaires en font et d'autre part d'aider à la prise de décision des gouvernants dans leur mission de protection de la mère et de l'enfant notamment à travers les projets de lutte contre la malnutrition.

2. ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION

Dans l'ensemble, 19,0% de la population déclarent être malade ou blessée au cours des 4 semaines précédant la date du premier passage (juin – septembre 2001) des enquêteurs. Ce

taux tombe à 14,1% lors du second passage (février – mai 2002). Cette baisse du taux de morbidité de plus de 5 points entre les deux passages serait plutôt liée aux meilleures conditions de vie (période de post-récolte en milieu rural et meilleurs conditions d'hygiène en milieu urbain prévalant lors du second passage correspondant à la période sèche pendant laquelle l'absence d'eaux stagnantes diminue la prolifération des moustiques vecteurs du paludisme.

Le milieu urbain connaît moins de malades ou de blessés avec un taux de 17,8% contre 19,9% en milieu rural. Le milieu de Dakar affiche toutefois les taux les plus faibles aussi bien au premier qu'au second passages.

TABLEAU n° 4.01: ***Population malade ou blessée au cours des 4 dernières semaines précédant la date de l'enquête (1er et 2ème passages) selon le milieu de résidence***

	Milieu de résidence				
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
Personnes malades ou blessées au cours des 4 dernières semaines	1er passage				
	16,3	19,4	17,8	19,9	19,0
	2ème passage				
	11,0	15,2	12,9	14,9	14,1

3. CAUSES DE LA CONSULTATION

Les réponses obtenues auprès des patients sur les maladies dont ils ont souffert confirment la primauté du paludisme sur l'ensemble du pays. En effet, ce fléau reste la principale cause de morbidité quel que soit le milieu de résidence considéré.: il constitue la cause de 42,6% des causes de maladies avec le taux le plus élevé (44,8%) enregistré en milieu rural. Hormis les « autres maladies », ce sont les problèmes d'oreille, de gorge et de nez (7,8) qui sont les plus fréquents.

TABLEAU n° 4.02 : Répartition de la population malade ou blessée selon le milieu de résidence et la maladie

Maladies	Milieu de résidence				
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
	1er passage				
Fièvre/Paludisme	41,2	36,9	39,0	44,8	42,6
Diarrhée	3,7	6,1	4,9	8,5	7,1
Accident	2,0	2,2	2,1	2,8	2,5
Problème dentaire	4,5	3,7	4,1	2,8	3,3
Problème de peau	6,3	5,6	6,0	6,2	6,1
Problème d'œil	4,8	6,1	5,5	5,2	5,3
Problème d'oreille/nez/gorge	9,9	7,4	8,6	7,3	7,8
Autres	36,4	41,2	38,8	34,6	36,2
	2ème passage				
Fièvre/Paludisme	44,4	42,2	43,2	49,8	47,3
Diarrhée	4,8	6,0	5,5	7,3	6,6
Accident	2,0	2,0	2,0	1,8	1,9
Problème dentaire	6,4	4,5	5,4	2,0	3,3
Problème de peau	4,6	4,0	4,3	3,6	3,9
Problème d'œil	1,9	3,1	2,6	2,7	2,7
Problème d'oreille/nez/gorge	5,0	4,4	4,7	4,7	4,7
Autre	30,0	33,1	31,7	27,3	29,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4. UTILISATION DU SERVICE SANITAIRE

4.1. Fréquentations des services de santé

a. Consultations du personnel de santé

Dans l'ensemble, la majorité des personnes malades ou blessées consulte le personnel de santé de leur localité. Cependant une part importante (plus du tiers) des malades ne fait pas appel au service du personnel de santé. Même Dakar, la région la mieux équipée en infrastructures et en personnels de santé, n'envoie pas 24,9% de ses malades en

consultation. Le niveau de consultations en milieu urbain demeure toutefois supérieur à celui du milieu rural de +11,8 points

TABLEAU 4.03 : Répartition de la population malade ou blessée ayant consulté un personnel de santé selon le milieu de résidence

Consultation de personnel de santé au cours des 4 dernières semaines	Milieu de résidence				
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
Oui	75,1	72,0	73,6	61,8	66,3
Non	24,8	28,0	26,4	38,2	33,6
ND	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

b. Niveaux de fréquentations des services de santé

Les différentes structures de santé n'ont pas le même niveau de fréquentation par les populations malades ou blessées. Le service public demeure le plus visité, peut-être grâce à son moindre coût ou sa proximité avec la résidence. En effet, plus de 60% des malades se rendent dans les hôpitaux, centres de santé ou dispensaires publics pour leurs consultations. Les services de santé privés (médecin, dentiste, infirmier ou sage-femme de quartier) reçoivent ensemble 19,5% des patients. Les tradipraticiens (guérisseurs , marabouts, etc..) consultent 12,7% des malades dans l'ensemble et 17% en milieu rural.

En milieu urbain, les populations se rendent plus fréquemment (33,3%) dans les hôpitaux et dispensaires publics tandis qu'en milieu rural, elles privilégient les centres de santé publics avec un taux de fréquentation de 44,0%.

TABLEAU n° 4.04 : Répartition de la population malade ou blessée selon le service de santé fréquenté

Service de santé fréquenté	Milieu de résidence				
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
Hôpital/Clinique/Disp. privé	28,3	24,4	26,4	9,9	17,0
Hôpital/Disp. Public	33,5	33,2	33,3	19,3	25,4
Centre de santé public	20,1	25,0	22,5	44,0	34,7
Médecin/Dentiste privé	4,1	1,7	2,9	0,8	1,7
Guérisseur/Marabout	5,5	8,8	7,1	17,0	12,7
Sage femme/infirmier de quartier	1,4	0,6	1,0	0,6	0,8
Hôpital/Dispens. chrétien/ONG	3,3	3,4	3,3	1,7	2,4
Pharmacie/Pharmacien	1,6	0,9	1,3	0,3	0,7
Case de santé	0,3	0,6	0,4	4,9	2,9
Autre	1,2	1,0	1,1	1,0	1,0
ND	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

c. Fréquences des visites dans les services de santé selon le milieu de résidence

D'après l'étude, au Sénégal, au premier passage, seuls 18,1% des patients se rendent plus de 3 fois dans les services de santé. Ce taux varie légèrement selon le milieu de résidence (entre 5,5 et 9 %). Par ailleurs, dans l'ensemble 11,5% des malades visitent les structures de santé 4 à 6 fois alors que seulement 6,6% le font plus de 6 fois. La tendance a été observée aussi bien au 1er qu'au 2ème passage de l'enquête.

TABLEAU n° 4.05 : Répartition de la population malade ou blessée selon le milieu de résidence et le nombre de visites effectuées.

Nombre de visites	Milieu de résidence				
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
	1er passage				
1 à 3 fois	81,0	84,5	82,7	81,4	82,0
4 à 6 fois	12,2	9,8	11,0	11,8	11,5
Plus de 6 fois	6,8	5,7	6,3	6,8	6,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	2ème passage				
1 à 3 fois	78,0	78,3	78,2	79,5	78,9
4 à 6 fois	11,6	11,6	11,6	12,5	12,2
Plus de 6 fois	7,0	8,1	7,5	6,5	6,9
NSP	3,4	2,1	2,7	1,5	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2 Les problèmes rencontrés lors de la consultation

a. Temps mis pour accéder au service sanitaire

L'accès au service de santé est encore difficile au Sénégal, surtout si des cas d'urgence se posent. En effet, selon l'enquête, seuls 57,4 % des populations sont à moins de 30 mn d'un service de santé. Ce taux atteint cependant 86,5% à Dakar mais tombe à 41,2% en milieu rural certainement à cause des difficultés de transport liées aux longues distances et au déficit ou mauvais état des infrastructures routières.

TABLEAU n°4.06 : Population à moins de 30 mn d'un service de santé selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence				
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
Population à mois de 30mn d'un service de santé (%)	86,5	73,0	80,3	41,2	57,4

b. Distance parcourue pour accéder au service de santé

Plus d'un malade sur deux en ville se trouve à moins d'un km d'un service de santé, alors que pratiquement le tiers de la population rurale (32,9%) est situé à plus de 5km d'un service santé avec des conditions de transport souvent difficiles. Dans l'ensemble, près du quart des malades ou blessés se trouve à au moins 5 km de leur domicile.

TABLEAU n° 4.07 : Répartition de la population malade ou blessée selon la distance parcourue pour atteindre le service de santé

Distance au service de santé	Milieu de résidence				
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
	%	%	%	%	%
2ème passage					
Moins d'1 km	45,4	55,4	50,6	39,3	43,9
1 à 3 km	27,5	29,0	28,3	16,9	21,6
3 à 5 km	8,0	5,4	6,7	8,5	7,8
5 km et +	17,7	8,7	13,0	32,9	24,8
NSP	1,3	1,5	1,4	2,3	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

c. Difficultés rencontrées au niveau du service sanitaire

Problèmes rencontrés lors de la visite médicale selon le milieu de résidence

Selon les résultats du premier passage, le taux de satisfaction des malades sur le service médical fourni est de 39%. Les populations urbaines sont cependant plus satisfaites que les autres puisque leur taux atteint 45% contre 35% en milieu rural.

Chez les insatisfaits, les principaux griefs sont la cherté du coût du service (16,7%) et la longueur du temps d'attente (9,9%). Peu de malades ont fait cas de l'indisponibilité des médicaments dans les structures sanitaires (5,24%) ainsi que du niveau de formation du personnel (1,1%) et de la propreté des infrastructures (0,3). La même tendance est observée dans presque partout dans tous les milieux de résidence.

Au second passage, la satisfaction des bénéficiaires du service de santé a augmenté de plus de 30 points par rapport au passage précédent : près de 70% de la population malade ou blessée ne voient aucun problème dans le service sanitaire. Cependant presque la même tendance a été observée dans la hiérarchie des réponses da,ns les passages. Les premiers problèmes cités sont la cherté des médicaments (13,2%), la trop longue attente (6,0%)

TABLEAU n° 4.08 : Répartition de la population malade ou blessée selon le problème rencontré lors de la visite médicale et le milieu de résidence

Problèmes rencontrés pendant la visite médicale	Milieu de résidence				
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
1er passage					
Aucun problème (satisfait)	46,5	43,1	44,8	35,2	38,9
Etablissement pas propre	0,4	0,5	0,4	0,2	0,3
Temps d'attente trop long	13,7	11,2	12,4	8,3	9,9
Pas de personnel formé	1,4	0,7	1,1	1,1	1,0
Trop cher	14,6	16,3	15,5	17,3	16,6
Pas de médicament disponible	5,4	6,1	5,7	4,9	5,2
Traitement inefficace	4,0	2,3	3,2	4,1	3,7
Autre	1,2	2,6	1,9	3,1	2,7
Problèmes n. d.	0,4	0,8	0,6	0,2	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2ème passage					
Aucun problème (satisfait)	71,6	70,4	71,0	68,7	69,6
Etablissement pas propre	3,8	1,9	2,8	1,5	2,0
Temps d'attente trop long	7,9	5,9	6,9	5,5	6,0
Pas de personnel formé	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Trop cher	9,6	12,3	11,0	14,9	13,3
Manque de médicament	2,4	3,2	2,8	1,6	2,1
Traitement inefficace	2,8	3,4	3,1	4,9	4,1
Autre	1,3	2,2	1,8	2,0	1,9
NSP	0,5	0,5	0,5	0,7	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

- Raisons principales de la non- utilisation du service sanitaire selon le milieu de résidence

L'intérêt de la question posée est de savoir pourquoi la personne interrogée malade ou blessée n'a pas consulté un service ou un personnel de santé au cours des 4 semaines précédant l'enquête.

Si l'on considère le milieu de résidence, les réponses obtenues montrent que dans l'ensemble 92,43% de cette sous-population pensent que ce n'est pas nécessaire d'utiliser le service médical, 4,33% trouvent le service médical ''trop cher'' tandis que 1,40% le jugent ''trop éloigné''. On note de légères différences d'appréciation entre les milieux urbain et rural.

TABLEAU n° 4.09: Raisons de non- visite médicale de la population malade ou blessée selon le milieu de résidence

Raisons absence de visite médicale	Milieu de résidence				
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
1er passage					
Pas nécessaire	95,5	93,4	90,5	0,0	92,2
Trop cher	2,8	3,6	3,1	5,1	4,3
Trop éloigné	0,1	0,1	0,1	2,3	1,5
Autre	2,0	2,7	2,7	2,6	2,6
2ème passage					
Maladie pas grave	40,8	32,8	36,0	26,1	29,2
Manque de moyen	15,1	18,6	17,2	34,7	29,2
Manque de spécialiste	0,7	0,5	0,6	1,5	1,2
Service de santé éloigné	0,5	0,2	0,3	2,9	2,1
Médicament pris à domicile	33,6	39,7	37,3	27,9	30,8
Autre	7,8	6,0	6,7	5,9	6,2
NSP	1,5	2,2	1,9	1,0	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

- Raisons principales de la non-utilisation des malades ou blessés du service sanitaire selon le niveau d'instruction

Le niveau d'éducation n'est pas un facteur assez discriminant pour la réponse'' pas nécessaire'' donnée sur la question de la non-utilisation du service médical. Autrement dit, même si cette réponse est donnée par la majorité (plus de 75%) quel que soit le niveau d'instruction, on n'a observé qu'une légère variation d'un niveau d'éducation à un autre. Par contre, la fréquence de la réponse ''trop cher'' décroît de manière continue de la ''maternelle'' à l'enseignement supérieur général. En d'autres termes, la perception de la cherté du service médical décroît avec le niveau de l'enseignement.

TABLEAU n° 4.10 : Raisons d'absence de visite médicale de la population malade selon le niveau d'éducation

	Niveau d'instruction des personnes âgées de 6 ans et +							
Raisons absence de visite médicale	Aucun	Mater-nelle	Primaire	Secon-daire	E. techn. & profession.	E.Sup. Gén.	Autre	ND
pas nécessaire	76,8	78,0	80,7	78,6	75,5	81,1	74,9	10,5
trop cher	4,4	4,4	2,8	1,9	1,5	0,8	4,6	0,3
Trop éloigné	1,7	0,9	0,4	0,3	0,2	0,5	3,1	0,0
Autre	2,4	2,2	1,6	2,2	1,9	1,4	4,3	0,2

- Durée d'absence au travail ou à l'école pour cause de maladie

Les données recueillies au premier passage montrent que dans l'ensemble, plus de 4 malades ou blessés sur 10 n'observent pas de repos médical (aucun jour d'absence au travail ou à l'école). Mais ce taux est assez variable selon le milieu : il est de 51,2 % en milieu urbain et de 39,0 % en milieu rural.

L'absence au travail/école de 1 à moins de 7 jours est plus observée en milieu rural avec une fréquence de 41,8% contre 33,2% en ville. L'absence de 7 à 14 jours est faible et se situe autour de 7% des malades. Presque la même situation est constatée quand la durée d'indisponibilité dépasse les 15 jours.

Les résultats précédents indiquent que les malades ou blessés ne perdent pas beaucoup de jours de travail ou de scolarité pour cause de maladie (plus 80% des patients passant moins de 7 jours au lit): ceci dénote soit l'efficacité des soins reçus ou la volonté des malades de reprendre leurs activités professionnelles le plus tôt possible.

Au second passage, les réponses obtenues révèlent que plus de la moitié des malades ou blessés (54,7%) n'arrêtent pas leurs activités professionnelles ou scolaires à cause de leurs maladies ou blessures et 27,4% de cette population gardent le lit pendant moins de 7 jours. Cette tendance varie peu d'un milieu de résidence à un autre.

TABLEAU n° 4.12 : Répartition de la population malade ou blessée selon le milieu de résidence et le nombre de jours d'absence au travail/école pour raison de maladie

Nombre de jours d'absence au travail/école du fait de la maladie	Milieu de résidence				
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
1er passage					
Aucun	50,0	52,5	51,2	39,0	43,8
Moins de 7 jours	33,5	32,9	33,2	41,8	38,5
7 à 14 jours	7,0	5,3	6,1	8,7	7,7
15 jours et +	7,3	8,1	7,7	8,4	8,1
ND	2,3	1,2	1,7	2,0	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2ème passage					
Aucun	58,5	62,1	60,5	51,2	54,7
Moins de 7 jours	26,2	23,1	24,5	29,1	27,4
7 à 14 jours	7,8	7,6	7,7	10,5	9,4
15 jours et +	5,7	6,8	6,3	8,3	7,6
NSP	1,8	0,3	1,0	0,9	0,9
ND	0,0	0,0	0,0,	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5. SOINS PRENATALS ET ASSISTANCE A L'ACCOUCHEMENT

5.1. Soins prénatals

Le taux d'accès aux soins prénatals est assez élevé sur l'ensemble du pays. En effet, 87,5% des femmes ont reçu des soins pendant leur période de grossesse en 2001-2002. On note cependant une augmentation continue d'après les Enquêtes Démographiques et de Santé au Sénégal (EDS) :le taux s'élevait à 64% en 1986 (EDS I), à 74% en 1992-93 (EDS II) et à 82% en 1997 (EDS III). Ces résultats dénotent une meilleure prise en compte de la santé de la mère et de l'enfant au fil des années.

Ce taux varie cependant selon le milieu de résidence : s'il est de près de 95% à Dakar et de 93% dans les autres villes, il tombe à 83,7% en milieu rural où se posent surtout des problèmes d'accès aux infrastructures sanitaires.

TABLEAU n° 4.13 : Pourcentage de femmes ayant eu une naissance vivante les 12 derniers mois et reçu des soins prénatals selon le milieu de résidence

Soins prénatals	Milieu de résidence				
	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
Taux	94,9	93,0	93,9	83,7	87,5

5.2. Assistance à l'accouchement

L'accouchement assisté par les professionnels de la médecine moderne concerne 58% de l'ensemble des naissances des cinq dernières années précédant l'enquête. On note cependant que 31% des naissances de la période sont assistées par les accoucheuses traditionnelles.

En milieu urbain, l'accouchement se passe en présence de médecins dans 3,3% des cas, d'infirmières (7,9%) et surtout de sages-femmes (82,5%). Par contre, en milieu rural, l'essentiel du service est assuré par les accoucheuses traditionnelles (45,4%) et les sages-femmes (30,2%). D'après l'EDS III de 1997, les accouchements ont été assisté à 3,4% par les médecins, à 43,2% par les infirmières/sages-femmes et à 25,3% par les accoucheuses traditionnelles.

L'assistance à l'accouchement à Dakar est presque entièrement faite par les professionnels de la médecine moderne avec un taux de plus de 95,2%. Elle est très importante dans les régions de Thiès, Ziguinchor et Diourbel avec des taux respectifs de 70,1%, 67,7% et 66,0%. Par contre, les accoucheuses traditionnelles occupent le devant de la scène dans les régions de Kolda, Tambacounda et Kaolack où elles assurent plus de 55% des soins postnatals.

L'assistance faite par un médecin lors de l'accouchement est très faible avec1,5% au niveau national (la plus importante est enregistrée à Dakar avec 4,7%) et inexistante dans les régions de Fatick et de Kolda; ceci s'explique par le fait que celui-ci n'intervient en général qu'en cas de complications.

TABLEAU n° 4.14 : Répartition (en %) des naissances des cinq années précédant l'enquête par type de personne qui a assisté l'accouchement

	Docteur	Infirmière	Sage-femme	Accoucheuse Traditionnelle	Autre personne	Total
Milieu de résidence						
Rural	0,6	8,0	30,2	45,4	15,8	100,0
Urbain	3,3	7,9	82,5	4,6	1,8	100,0
Dakar	4,6	6,1	82,5	3,5	3,4	100,0
Autres villes	1,4	10,5	77,2	6,7	4,2	100,0
Région de résidence						
Dakar	4,7	6,5	84,0	3,4	1,4	100,0
Ziguinchor	0,4	6,9	60,4	29,0	3,4	100,0
Diourbel	0,8	7,5	57,5	25,2	9,1	100,0
St-Louis	1,5	6,5	40,3	22,7	29,1	100,0
Tambacounda	0,3	9,4	18,3	55,9	16,1	100,0
Kaolack	0,2	5,8	33,2	56,0	4,8	100,0
Thiès	1,8	7,6	60,7	24,0	5,8	100,0
Louga	0,3	15,9	29,9	31,2	22,7	100,0
Fatick	0,0	11,5	34,5	41,7	12,2	100,0
Kolda	0,0	6,6	16,3	63,5	13,6	100,0
Ensemble	**1,5**	**7,9**	**48,6**	**31,0**	**10,9**	**100,0**

6. ACCES AUX SERVICES SOCIAUX

6.1 Accès à l'eau

On peut dire que jusqu'en 2001, tous les sénégalais n'avaient pas encore accès à une source d'eau pour boire à moins de 30 mn de leur lieu de résidence puisque 6,5% de cette population n'avaient pas ce privilège. A Dakar, cependant moins d'une personne sur cent éprouve des difficultés à trouver de l'eau à moins de 30 mn de chez elle alors que plus de 8% de la population rurale sont dans cette situation. Les autres villes sont un peu mieux approvisionnées que le milieu rural même si plus de trois personnes sur cent y sont à plus d'une demi-heure de leur source d'approvisionnement en eau. Les sources sont cependant différentes et variées

TABLEAU n° 4.15 : Population à moins de 30 mn d'une source d'eau pour boire selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence				
% de la pop. à moins de 30mn d'une source d'eau pour boire	Dakar	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
Population	99,1	94,3	96,9	91,2	93,5

Pour satisfaire leurs besoins en eau, les populations ont recours à plusieurs sources (robinets, puits et autres).

Le robinet intérieur qui constitue la source idéale d'approvisionnement ne s'offre qu'à 33,2% des ménages sur l'ensemble du pays. Si on ajoute le robinet public, on peut dire que 55,4% des ménages ont accès à l'eau courante. Le milieu urbain couvre ses besoins en eau essentiellement (82,7%) à partir du robinet (intérieur ou public).Cependant, le puits demeure toujours un important moyen d'approvisionnement en eau surtout en milieu rural où plus d'un ménage sur deux (51,4%) y a recours.

Les régions administratives connaissent aussi certaines disparités d'accès à l'eau. La région de Dakar est de loin la mieux pourvue avec 90,7 % de ses ménages utilisant le robinet. Elle est suivie par Diourbel (64%) et Thiès (62,4%). La région de Kolda est la moins nantie en robinets avec un taux d'utilisation de 2,7% contre 95,2% des ménages s'approvisionnant au niveau des puits. Cette source est encore la plus fréquemment employée par les populations des régions de Tambacounda, Fatick, Kaolack et Ziguinchor (plus de 52% des ménages).

Tableau n° 4.16 : Répartition (en %) des ménages selon la source d'approvisionnement en eau

	Source d'approvisionnement en eau				
	Rob. int.	Rob. pub.	Puits	Autre	Total
Milieu de résidence					
Dakar	72,1	18,5	2,3	7,1	100,0
Autres villes	49,8	19,6	21,5	9,1	100,0
Rural	8,4	25,1	51,4	15,1	100,0
Urbain	64,1	18,6	9,7	7,6	100,0
Région de résidence					
Dakar	70,9	19,8	2,6	6,6	100,0
Ziguinchor	12,3	2,8	84,3	0,6	100,0
Diourbel	31,8	32,2	18,6	17,4	100,0
Saint-Louis/Matam	25,2	27,1	19,4	28,4	100,0
Tambacounda	8,9	17,2	58,6	15,3	100,0
Kaolack	17,3	24,3	52,1	6,2	100,0
Thiès	30,6	31,8	32,3	5,4	100,0
Louga	18,7	24,6	19,9	36,8	100,0
Fatick	7,8	28,2	55,4	8,6	100,0
Kolda	2,1	0,6	95,2	2,2	100,0
Ensemble	**33,2**	**22,2**	**32,8**	**11,8**	**100,0**

6.2. Accès aux toilettes

L'accès à des toilettes décentes, important indicateur des conditions d'hygiène familiale est encore un problème pour de nombreux ménages. En effet, sur l'ensemble du pays, 32,5% des ménages disposent de toilettes avec chasse, 18,6% de latrines tandis que 19,3% n'ont pas de toilettes du tout. Si dans le milieu urbain près de 7 ménages sur 10 (66,1 %) sont dotés de toilettes avec chasse, le milieu rural n'en compte que 5,6 %. Dans ce dernier milieu, les ménages dotés de latrines sont de l'ordre de 51,8% tandis que 42,6% se contentent des autres types d'aisance (dans la nature, au fleuve, à la mer, dans un coin de la maison, etc…)

Au niveau de la répartition régionale, Dakar est de loin la région la mieux pourvue en toilettes modernes avec près de 80% des ménages disposant de toilettes avec chasse raccordées à l'égout ou à une fosse septique. Elle est de loin suivie dans l'ordre pour ce même

type d'aisance par les régions de Thiès (26,2%), de Saint- Louis/Matam (21,3%) et Diourbel (20,3%) . Les types d'aisance autres que les toilettes à chasse et les latrines sont plus fréquents dans les autres régions du pays avec 80,4% à Kolda, 63,6% à Tambacounda et 63,4% à Ziguinchor.

Tableau n° 4.17 : Répartition (en %) des ménages selon le type de toilettes

	Type de toilettes				
	Chasse	Latrines	**Autre**	**Aucun**	**Total**
Ensemble	32,5	18,6	29,6	19,3	100,0
Milieu de résidence					
Dakar	81,5	11,5	5,1	1,9	100,0
Autres villes	43,4	41,7	6,4	8,5	100,0
Rural	5,6	51,8	11,5	31,1	100,0
Urbain	66,1	16,2	13,2	4,5	100,0
Région de résidence					
Dakar	79,7	11,3	6,2	2,8	100,0
Ziguinchor	8,7	14,0	63,4	13,9	100,0
Diourbel	20,3	29,1	17,6	33,1	100,0
Saint-Louis	21,3	23,7	33,2	21,8	100,0
Tambacounda	7,7	12,6	63,6	16,1	100,0
Kaolack	12,7	23,2	45,9	18,2	100,0
Thiès	26,2	23,7	16,0	34,1	100,0
Louga	15,3	15,0	35,8	33,9	100,0
Fatick	9,0	24,6	22,0	44,4	100,0
Kolda	1,9	14,4	80,4	3,3	100,0

7. MALNUTRITION DES ENFANTS DE MOINS DE ANS

L'état sanitaire de l'enfant de moins de cinq ans est en grande partie déterminé par son alimentation vérifiant l'adage « nous sommes ce que nous mangeons ». Les enquêtes nutritionnelles menées pendant les 10 dernières années ont révélé des taux de sous-nutrition

élevés : selon l'EDS II (1992-93), 21,1% des enfants souffraient de retard de croissance, 8,7% d'émaciation et 20,1% d'insuffisance pondérale.

- Pour réduire ces taux élevés, le gouvernement a mis en place une politique de lutte contre la malnutrition dont le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN)

- Le PRN a pour objectif d'améliorer l'état nutritionnel des enfants de moins de trois ans, des femmes en état de grossesse ou allaitant, dans les zones urbaines et les espaces ruraux. Il exploite les insuffisances du Projet de Nutrition Communautaire et va au-delà pour combattre tous les facteurs de malnutrition en ville comme en campagne. Aussi, de façon spécifique, le programme se propose de :
    - Réduire substantiellement la prévalence d'insuffisance de poids et la déficience de micro nutriments chez les enfants de trois ans, les femmes enceintes ou qui allaitent, dans les zones urbaines et rurales.
    - Contribuer à la baisse de la mortalité des enfants de moins cinq ans par l'amélioration de la gestion intègre des maladies infantiles au niveau de la communauté
    - Favoriser une plus grande amélioration de l'accès à l'eau potable et au système sanitaire dans les zones ciblées
    - Assurer une durabilité à long terme par l'amélioration de la nourriture prise à la maison par les enfants, les femmes enceintes et celles allaitant, en qualité et en quantité
    - Susciter au niveau de la communauté une plus grande prise de conscience du fait que la malnutrition pose un problème de développement
    - Améliorer l'accès aux opportunités offertes aux femmes afin qu'elles bénéficient d'un peu plus de temps libre à consacrer à la protection de leurs enfants.

- Cette partie de l'ESAM II permet d'évaluer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans à l'aide d'indicateurs qui sont :
    - poids –pour- taille (P/T),
    - poids –pour- âge (P/A),
    - et taille –pour- âge (T/A)

comparés à ceux d'une population de référence d'enfants américains en bonne santé et bien nourris. L'étude sur ces enfants a été menée par le National Center for Health Statistics (NCHS).

- Pour les indices cités ci-dessus, la comparaison avec les résultats du NCHS est faite en mesurant la proportion d'enfants observés se situant à moins de deux ou à moins de trois écarts- types (ET) en dessous de la médiane de la population de référence.

- L'indice taille- pour- âge (T/A) mesure le retard de croissance d'un enfant qui a souffert d'une déficience alimentaire et d'une maladie chronique pendant une période relativement longue. C'est un indicateur d'une malnutrition chronique.

- L'indice poids- pour- taille (P/T) évalue l'état nutritionnel actuel (pendant la période d'enquête). Cette indicateur mesure une forme de sous-nutrition (émaciation), conséquence d'une alimentation insuffisante durant la période antérieure à l'observation, ou d'une maladie aiguë telle que la diarrhée ou la rougeole.

- L'indice poids- pour- âge (P/A) mesure la faiblesse du poids de l'enfant par rapport à son âge. Il permet de connaître de façon assez acceptable la prévalence de la malnutrition toutes formes confondues (aiguë et chronique).

- L'état nutritionnel, quel que soit l'indice utilisé peut être qualifié de modéré si la valeur de l'indice par rapport à la médiane de référence est inférieure à deux écarts-types et de sévère si elle est inférieure à trois écarts-types.

7.1. Emaciation selon le milieu de résidence

a. La malnutrition aiguë (émaciation) selon le milieu

Dans l'ensemble, l'enquête révèle que plus d'un enfant sur 10 souffre de maigreur modérée et 2,5% de maigreur sévère. Cette malnutrition est plus accentuée en milieu rural avec 11,2% d'émaciation modérée et 3,1% d'émaciation sévère contre respectivement 8,4% et 1,7 % en milieu urbain.

Tableau n° 4.18 : Emaciation des enfants de moins de 5 ans selon le milieu urbain et rural

Indice P(T): émaciation en %

Milieu	Modérée	Sévère
Urbain	8,4	1,7
Rural	11,2	3,1
Dakar	8,1	2,0
Autres villes	8,6	1,3
Total	**10,1**	**2,5**

b. Malnutrition aiguë dans les régions

Si l'on considère le niveau régional, l'émaciation modérée est plus fréquente chez les enfants de la région de Fatick avec un taux de 16,70%, supérieur à la moyenne nationale de 10,10%. Nous notons cependant que 3 autres régions que sont Kaolack (14,80%), Tambacounda (12,60%) et Thiès (11,10%) sont au dessus de la moyenne. Quant à l'émaciation sévère, elle ne touche que 2,5% au niveau national avec trois pics à Kaolack (6,10%),Tambacounda (3,9%) et Fatick 3,10% .

Tableau n° 4.19 : Emaciation des enfants de moins de 5 ans selon la région administrative(%)

Indice P(T):émaciation selon la région

Région	Modérée	sévère
Dakar	8,0	1,9
Ziguinchor	7,2	0,5
Diourbel	8,3	2,3
Saint-Louis	7,7	0,9
Tambacounda	12,6	3,9
Kaolack	14,8	6,1
Thiès	11,1	1,7
Louga	8,9	2,1
Fatick	16,7	3,1
Kolda	6,1	1,6
Total	**10,1**	**2,5**

Graphique 4.01 : Emaciation selon la région en 2001-2002

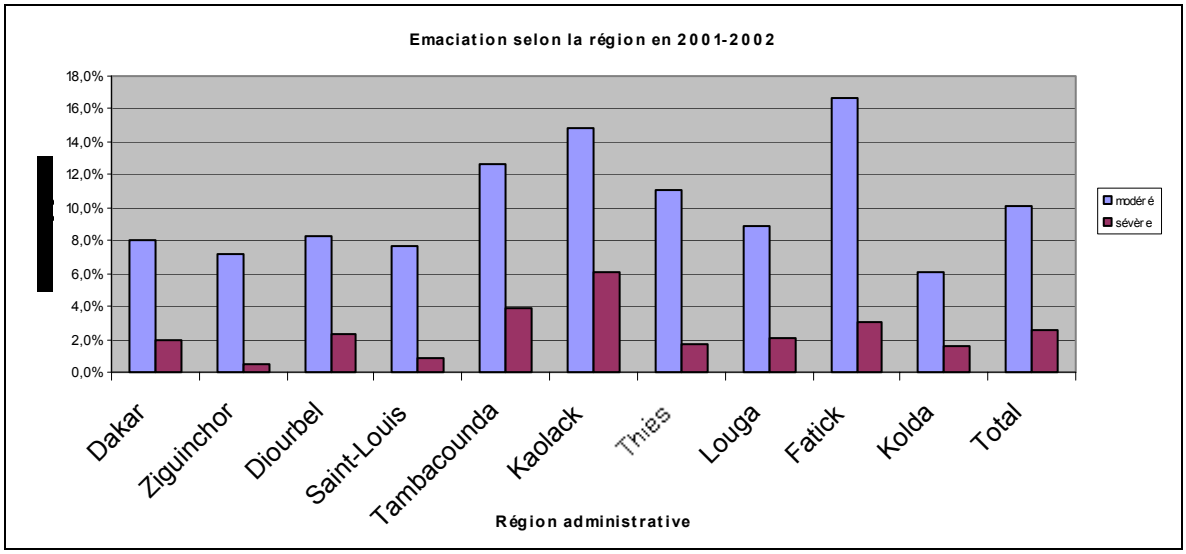

7.2 Insuffisance pondérale (ou retard pondéral) selon le milieu de résidence

a. Insuffisance pondérale selon le milieu

Le retard pondéral est assez important sur l'ensemble des enfants de moins de 5 ans puisqu'il affecte 19,20% soit près d'un enfant sur cinq. En milieu rural, le taux atteint 23,30% des enfants contre 12,20% en milieu urbain. L'insuffisance pondérale sévère touche 5,90% des enfants sénégalais.

Tableau n° 4.20: Retard pondéral des enfants de moins de 5 ans selon les milieux urbain et rural (%)

Indice P(A) : insuffisance pondérale

Milieu	modérée	sévère
Urbain	12,2	2,9
Rural	23,3	7,7
Dakar	11,50	2,6
Autres villes	12,90	3,3
Total	19,2	5,9

b. Insuffisance pondérale dans les régions

Le niveau de cet indice (poids/âge) est très variable d'une région à l'autre .En effet la moitié des régions sont au dessus de la moyenne nationale. Toutefois les taux d'insuffisance pondérale modérée les plus élevés sont enregistrés à Kaolack (27,80%), Diourbel (25,40%) et Tambacounda (24,70%) et les plus bas à Dakar (11,50%) et St Louis (15,10%). Par contre, les taux de retard pondéral sévère sont assez bas dans l'ensemble (moins de 9%) à l'exception de la région de Kaolack où il atteint 12,90% malgré le fait que cette dernière soit une zone de production agricole par excellence, donc de disponibilité potentielle alimentaire importante.

Tableau n° 4.21: Retard pondéral des enfants de moins de 5 ans dans les régions (%)

Indice P(A):insuffisance pondérale		
région	**modérée**	**Sévère**
Dakar	11,5	2,5
Ziguinchor	16,9	5,8
Diourbel	25,4	6,5
Saint-Louis	15,1	3,7
Tambacounda	24,7	8,9
Kaolack	27,8	12,9
Thiès	18,2	4,2
Louga	18,7	6,0
Fatick	21,0	5,1
Kolda	20,3	6,7
Total	**19,2**	**5,9**

Graphique n° 4.02 : Retard pondéral selon la région

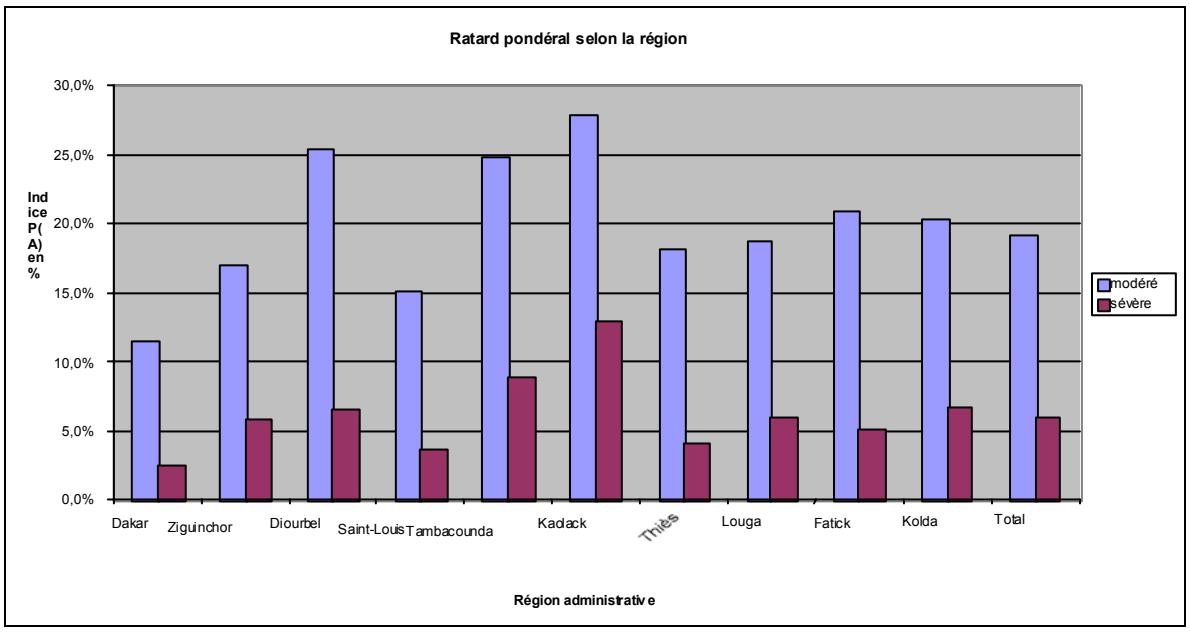

7.3 Malnutrition chronique (retard statural ou de croissance) selon le milieu de résidence

a. Retard de croissance selon le milieu

La malnutrition chronique mesurée par l'indice T(A) affiche les taux les plus élevés aussi bien à l'état modéré (31,40%) qu'à l'état sévère (17,40%). Le milieu rural demeure toujours la zone la plus touchée par la malnutrition aussi bien modérée que sévère avec taux respectifs de 38,10% et 22,20%. L'écart entre les milieux urbain et rural est notoirement très élevé puisqu'il avoisine les 20% à l'état modéré : 19,80% contre 38,10%.

Tableau n° 4.22 : Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans selon les milieux urbain et rural (%)

Indice T(A) : retard de croissance

Milieu	modéré	sévère
Urbain	19,8	9,3
Rural	38,1	22,2
Dakar	21,7	9,7
Autres villes	17,6	8,9
Total	**31,4**	**17,4**

b. Retard de croissance selon la région

La forte prévalence de la malnutrition chronique enregistrée au niveau national

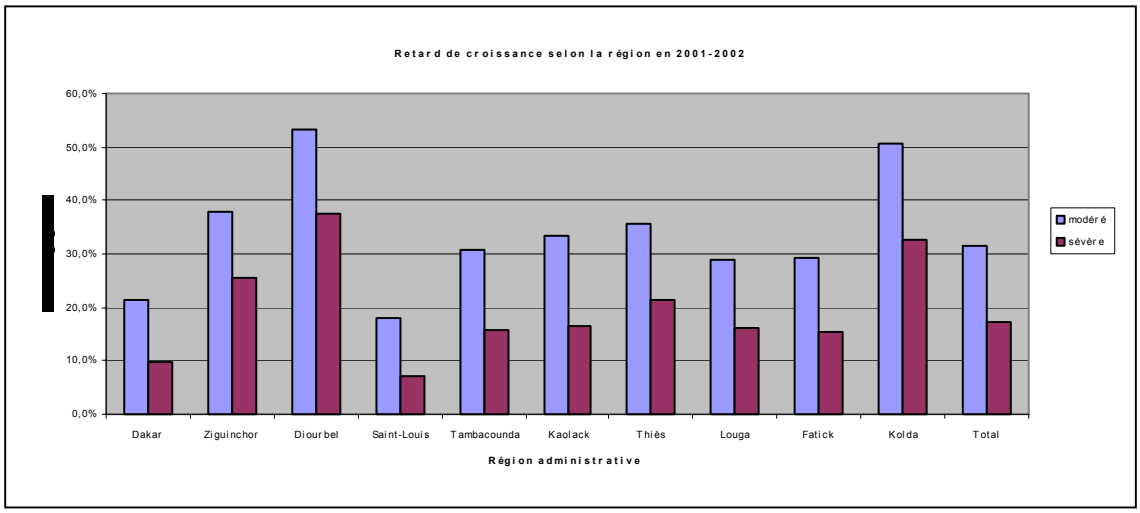

cache mal les disparités régionales. En effet, à côté de la région de Saint- Louis qui enregistre les taux les plus bas de retard de croissance modéré et sévère de respectivement 17,90% et 7,10%, la région de Diourbel arrive en tête avec des taux de 53,30% (soit près de 3 fois plus) à l'état modéré et 37,60% (soit plus de 5 fois plus) à l'état sévère. Elle est suivie par les régions de Kolda (50,70% et 32,80) et de Ziguinchor (38,00% et 25,40%).

Tableau n° 4.23 : Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans dans les régions (%)

Indice T(A) : retard de croissance

région	modéré	sévère
Dakar	21,4	9,6
Ziguinchor	38,0	25,4
Diourbel	53,3	37,6
Saint-Louis	17,9	7,1
Tambacounda	30,8	15,7
Kaolack	33,5	16,5
Thiès	35,6	21,2
Louga	29,0	16,2
Fatick	29,2	15,2
Kolda	50,7	32,8
Total	**31,4**	**17,4**

Graphique n° 4.03 : Retard de croissance selon la région en 2001-2002

7.4 Malnutrition selon l'âge des enfants

La prévalence d'enfants malnutris la plus forte se situe dans la tranche d'âge de 6 à 35 mois pour les trois indices : P(T), P(A) et T(A).Elle tend à décroître avec le P(T) et le P(A) mais reste stable pour le T(A). Autrement dit, on n'observe pas de récupération de la taille avec la progression de l'âge.

La tranche d'âge 0-5mois enregistre la plus faible prévalence de malnutris , ce qui pourrait s'expliquer par le fait cet âge correspond à la période d'allaitement exclusif où l'enfant doit être entièrement nourri au sein maternel, sans aucun autre apport extérieur y compris l'eau de boisson.

Tableau n° 4.24 : Malnutrition modérée selon l'âge de l'enfant (%)

Age	Emaciation	Insuffisance Pondérale	Retard de croissance
	P(T)	P(A)	T(A)
0-5mois	6,4	4,2	16,4
6-11 mois	10,1	13,5	24,9
12-17 mois	11,2	21,6	30,2
18-23 mois	15,2	22,9	34,5
24-35mois	10,6	24,9	34,1
36-47 mois	9,4	19,0	34,9
48-59 mois	8,6	18,9	33,2
Ensemble	**10,10**	**19,2**	**31,4**

Graphique n° 4.04: Malnutrition modérée selon l'âge des enfants de -5ans

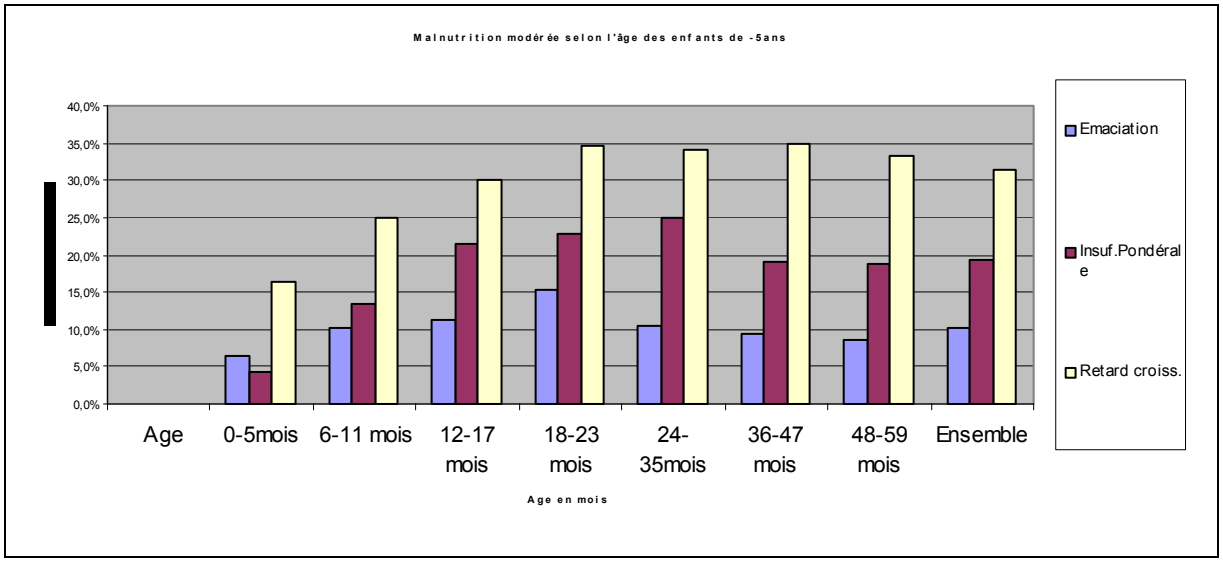

7.5. Malnutrition selon le sexe des enfants

Analysée selon le sexe, la prévalence de la malnutrition est très peu différenciée si l'on considère les 3 indices. En d'autres termes, les taux de malnutrition varient très peu selon le sexe même si l'on note que le retard de croissance des garçons (32,4%) est plus important que celui des filles (30,2%).

Tableau n° 4.25 : Malnutrition modérée selon le sexe de l'enfant (%)

Sexe	Emaciation	Insuf. pondérale	Retard croiss.
Masculin	9,8	19,4	32,4
Féminin	10,5	19,0	30,2
Ensemble	10,1	19,2	31,4

Graphique n° 4.05: Taux de malnutrition selon le sexe des enfants de -5ans

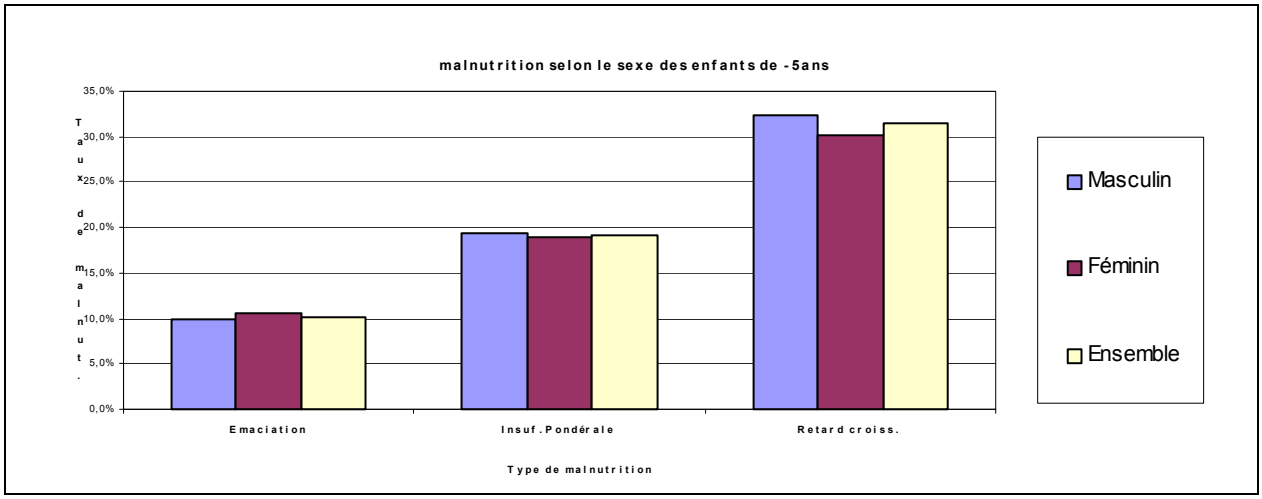

ACTIVITE ECONOMIQUE

V. ACTIVITE ECONOMIQUE

1. INTRODUCTION

L'activité économique est essentiellement constituée par la production de biens et services destinée, aussi bien à la vente qu'à l'autoconsommation des ménages. Le dynamisme de l'activité économique d'un pays peut être évalué par l'importance que représente la population occupée parmi celle potentiellement active (en âge de travailler).

Ce chapitre permet, entre autres, d'évaluer le bilan de la main d'œuvre. Autrement dit, il permet d'évaluer le volume et certaines caractéristiques de la population active, ainsi que l'effectif de la main d'œuvre et sa répartition par secteur d'activité.

Ainsi, dans ce chapitre la structure de l'activité économique se fera par l'analyse (1) de l'activité habituelle (2) de la caractérisation de la population occupée (3) de l'ampleur du chômage ainsi que du sous-emploi et (4) de l'activité actuelle qui décrit la situation observée au moment de la collecte.

2. ACTIVITE HABITUELLE

Pour saisir l'activité habituelle, il a été demandé à toutes les personnes âgées de 6 ans ou plus si elles ont eu à travailler au cours des 12 derniers mois de façon continue pendant au moins trois (3) mois, pour un salaire ou tout autre forme de rémunération, soit dans une entreprise, soit dans une exploitation agricole appartenant au ménage.

2.1. Population potentiellemnt active[1]

La population potentiellement active est constituée par l'ensemble des individus en âge de travailler (personnes âgées de 10 ans ou plus), au moment de l'enquête. Cette population représente 64,2% de la population totale estimée à l'ESAM-II de 2001-2002. Elle comprend :

- **la population habituellement active** : les actifs occupés et les chômeurs, et

[1]

- **la population habituellement inactive** : les élèves/étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les rentiers, les handicapés, les malades, les mendiants, les personnes qui ne cherchent pas de travail (chômeurs), entre autres.

Dans l'ensemble du pays, il ressort du tableau 1 que la population en âge de travailler est de 6 694 260 habitants dont 55,3% habituellement actifs (soit 3 699 829) et 37,2 % d'inactifs (soit 2 488 824). Entre l'ESAM-I de 1994-1995 et l'ESAM-II de 2001-2002, l'accroissement de ces catégories de population est très élevé. En effet, le taux d'accroissement moyen annuel est de 3,7 % pour la population en âge de travailler, 3,5 % pour les actifs et 2,8 % pour les inactifs. Ces taux sont supérieurs au taux d'accroissement moyen annuel de la population totale du pays qui est de 2,5 %[2], au cours de la même période

S'agissant du milieu de résidence, il apparaît que Dakar concentre à elle seule un peu plus d'un cinquième (21,9 %) de la population potentiellement active du Sénégal et que l'essentiel de cette population se trouve en milieu rural (58,0%). En outre, les résultats du tableau 1 montrent que plus de deux tiers de la population habituellement active (67,9%) se trouvent en milieu rural contre 32,1% en milieu urbain (17,4 % à Dakar et 14,6% pour les autres villes).

Par ailleurs, l'analyse comparative de ces résultats avec ceux l'ESAM-I révèle que l'accroissement de la population en âge de travailler est assez rapide et que seul celui observé pour les autres villes est supérieur à la moyenne nationale : 3,7% à Dakar urbain, 4,7% pour les autres villes et 3,5% pour le milieu rural.

2.2 Population potentiellement active, genre et situation par rapport à l'emploi

Les résultats de l'ESAM-II (Tableau 1) montrent également que la population féminine en âge de travailler (3 557 403) est en environ plus de 1,13 fois supérieure en nombre à celle des hommes (3 136 857), au niveau national. Quel que soit le milieu de résidence, on observe que plus de la moitié des personnes en âge de travailler sont des femmes. Cette situation pourrait être induite par le caractère sélectif de la migration qui affecte plus les hommes que les femmes.

Tableau n° 5.01 : Population potentiellement active selon la statut par rapport à l'emploi et le milieu de résidence

Statut	Sénégal			Dakar			Autres Villes			Milieu Rural		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Actifs	65,4	46,3	55,3	57,3	31,0	43,9	52,1	30,8	40,3	72,9	57,5	64,7
Inactifs	26,3	46,8	37,2	36,5	62,4	49,7	38,6	60,5	50,8	18,3	36,1	27,7
ND	8,3	6,9	7,5	6,1	6,6	6,4	9,3	8,7	8,9	8,8	6,4	7,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	3 136 857	3 557 403	6 694 260	718 659	749 042	1 467 701	598 865	742 858	1 341 722	1 818 301	2 064 117	3 882 420

[2] Ce taux est calculé pour la période 1988-2002 à partir des résultats du RGPH/88 et du RGPH/2002.

Le statut par rapport à l'emploi semble mettre en relief un effet discriminatoire selon le genre[3]. En effet, tout comme au niveau national, les femmes par opposition aux hommes sont généralement les plus confinées aux différents statuts d'inactivité quel que soit le milieu de résidence. En d'autres termes, les hommes sont virtuellement plus actifs que les femmes ; par exemple parmi les 55,3% d'individus habituellement actifs 55,6% sont des hommes ; tandis que pour les 37,2% d'inactifs 66,8% sont des femmes. La même tendance se dégage selon le milieu de résidence, surtout en milieu urbain pour ce qui est du poids des hommes parmi les actifs et en milieu rural pour l'inactivité des femmes où près de sept individus inactifs sur dix (69,2%) est de sexe féminin.

2.3. Population habituellement active

La population habituellement active est estimée à 3 699 829 habitants, au niveau national (Tableau 2). Parmi les 55,3% habituellement actifs de la population en âge de travailler 56,4% sont occupés et 43,6% sont des chômeurs.

Entre l'ESAM-I et l'ESAM-II, la forte croissance de la population habituellement active (taux moyen annuel de 3,5%) est essentiellement tributaire de l'évolution de la population occupée dans la sphère économique sénégalaise. En effet, le taux d'accroissement moyen annuel des actifs occupés est de 3,8% alors que celui des chômeurs est de -0,8%, au cours de la période.

En outre, on observe qu'au niveau national le taux d'activité[4] est passé de 58,6% à 59,8% (soit un gain de 1,2 points), au cours de la période 1994/1995 et 2001/2002 (Graphique 1). Cette situation est sans nul doute induite par le mise en œuvre de programmes de développement, tant dans le secteur formel qu'informel, générateurs d'emplois . Ainsi, on assiste de plus en plus à une insertion importante de la population habituellement active dans la sphère de production de biens et services, laquelle insertion semble contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations mis en évidence dans l'analyse du profil de pauvreté au Sénégal de 2002.

Entre l'ESAM-I et l'ESAM-II, le taux d'accroissement moyen annuel de la population habituellement active est plus rapide en milieu rural (4%) et dans les autres villes (3,4%) qu'à Dakar (1,6%). Au cours de cette période, l'évolution du niveau de la participation à l'activité économique semble être négativement corrélée avec le degré d'urbanisation du milieu de résidence (cf graphique 1). En effet, le taux d'activité a augmenté de 3 points environ en milieu rural et de 0,1 point dans les autres villes du pays ; tandis qu'elle a subi une baisse importante dans Dakar (-3,2 points). Ces constatations semblent mettre en relief la perte des possibilités d'offre d'emplois dans la sphère économique de Dakar urbain, ainsi que l'intensité de la création d'emplois surtout en milieu rural, entre autres.

[3] Les personnes dont le statut par rapport à l'emploi est indéterminé ne sont pas prises en compte.

[4] Ce taux est le rapport entre l'effectif de la population habituellement active et celui de la population en âge de travailler rapporté à 100. Il permet de caractériser la participation à l'activité économique.

Graphique n° 5.01: Evolution du taux d'activité entre 1994/1995 et 2001/2002

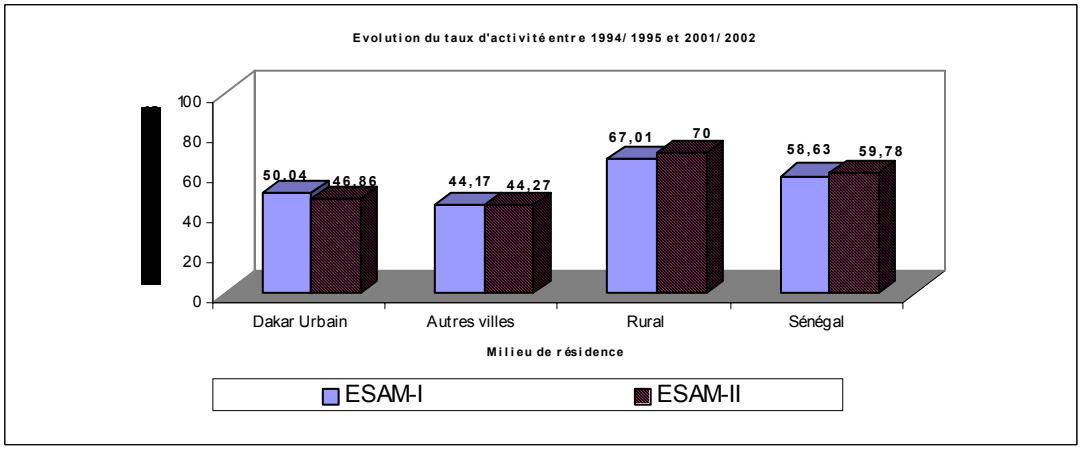

L'analyse concomitante du tableau 2 et du graphique 2 montre qu'au Sénégal la participation à l'activité économique est plus intense entre 20 et 59 ans. En effet, c'est à ces âges que les taux d'activité sont largement au dessus des 50%. Quel que soit l'âge, le taux d'activité observé en milieu rural est supérieur à celui du pays, alors que la tendance inverse se dégage à Dakar et dans les autres villes.

Tableau n° 5.02 : Répartition de la population habituellement active selon l'âge, le milieu de résidence et le taux d'activité(%)

Groupe	Sénégal				Dakar				Autre villes				Rurale			
d'âge	Occupé	Chômeur	PAT	TA	Occupé	Chômeur	PAT	TA	Occupé	Chômeur	PAT	TA	Occupé	Chômeur	PAT	TA
10-14 ans	432 565	24 825	1 247 663	36,7	14 883	7 789	228 263	9,9	27 180	4 604	246 504	12,9	389 746	12 431	772 137	52,1
15-19 ans	492 343	44 133	1 020 719	52,6	56 354	21 816	232 609	33,6	64 635	7 845	226 192	32,0	371 354	14 472	561 768	68,7
20-24 ans	461 832	45 303	806 216	62,9	77 079	27 743	215 255	48,7	68 083	9 875	163 467	47,7	316 393	7 686	426 940	75,9
25-29 ans	380 832	33 743	590 998	70,2	75 293	21 518	156 711	61,8	53 888	7 535	106 574	57,6	251 373	4 689	327 156	78,3
30-34 ans	358 315	22 907	513 914	74,2	69 948	13 749	130 374	64,2	55 329	5 847	95 146	64,3	233 039	3 311	288 395	81,9
35-39 ans	296 900	11 147	397 973	77,4	62 681	6 333	98 216	70,3	47 396	2 490	75 610	66,0	186 621	2 325	223 882	84,4
40-44 ans	291 422	9 862	372 713	80,8	61 387	4 558	85 600	77,0	52 005	3 158	75 596	73,0	178 030	2 146	211 519	85,2
45-49 ans	238 221	5 169	297 050	81,9	48 366	2 326	67 696	74,9	39 372	1 632	55 581	73,8	150 484	1 211	173 774	87,3
50-54 ans	186 434	4 628	246 558	77,5	31 100	3 006	49 498	68,9	35 094	893	46 073	78,1	120 241	730	150 987	80,1
55-59 ans	123 583	2 750	180 761	69,9	14 882	824	31 921	49,2	21 287	994	36 843	60,5	87 413	932	111 998	78,9
60-64 ans	101 748	1 453	174 993	59,0	11 636	101	29 650	39,6	15 213	291	32 990	47,0	74 899	1 061	112 353	67,6
65-69ans	60 606	392	118 779	51,3	5 250	392	17 687	31,9	6 803	0	19 921	34,1	48 553	0	81 174	59,8
70-74 ans	40 815	1 040	112 680	37,1	3 701	0	15 960	23,2	5 349	303	21 859	25,9	31 765	737	74 863	43,4
75 ans et +	26 076	787	107 642	25,0	1 090	0	14 400	7,6	3 589	329	19 615	20,0	21 399	458	73 629	29,7
Total	3 491 692	208 139	6 188 659	59,8	533 650	110 155	1 373 840	46,9	495 223	45 796	1 221 971	44,3	2 461 310	52 189	3 590 575	70,0

NB : les personnes dont la situation dans l'activité est indéterminée ne sont pas prise en compte

PAT = Population en âge de travailler; TA = Taux d'activité

Graphique n° 5.02 : Taux d'activité par âge et milieu de résidence,

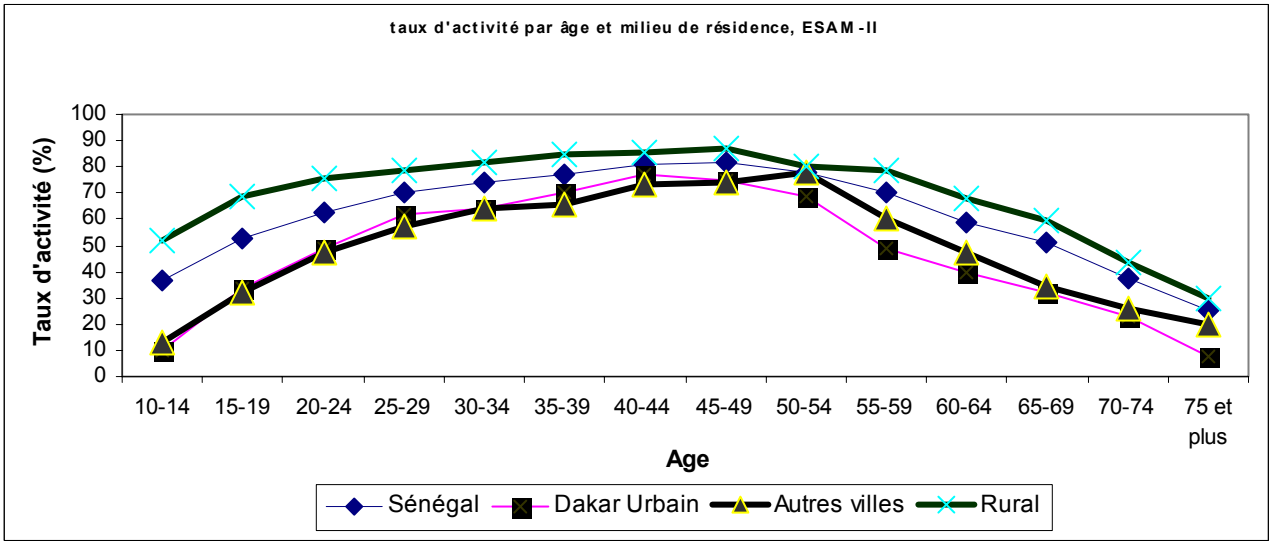

2.4 Population occupée

Au Sénégal, la population active occupée est estimée à 3.491.694 habitants, en 2001/2002. Cette population occupée est constituée de 1 917 593 d'hommes et de 1 574 101 de femmes, soit un rapport de masculinité[5] de 121,8%. En outre 70,5 % de la population occupée résident en milieu rural contre 15,3% à Dakar et 14,2% dans les autres villes

a. La branche d'activité

Les résultats du tableau 3 montrent qu'au niveau national près de six actifs occupés sur dix (59,4%) travaillent dans l'agriculture, l'élevage et la forêt. Le commerce constitue la deuxième branche d'activité des actifs occupés. Quel que soit le sexe, la même tendance se dégage mais est plus prononcée chez les femmes.

S'agissant de l'analyse selon le milieu de résidence, on observe globalement que les actifs occupés travaillent le plus dans le commerce en milieu urbain (25,6% à Dakar et 30,4% dans les autres villes) ; alors qu'en milieu rural l'agriculture, l'élevage et la forêts occupent l'essentiel des actifs (80,9%).

En outre, le commerce emploie relativement le plus les hommes que les femmes en milieu urbain, avec une prédominance chez les dernières. Alors qu'en milieu rural, aussi bien que la majeure partie des hommes que des femmes, s'adonnent principalement à l'agriculture, l'élevage et la forêt : 79,4% chez les hommes et 82,6% parmi les femmes. Ces résultats montrent que l'agriculture, l'élevage et la forêt occupent une part non moins importante d'hommes (13,4%) et de femmes (15,0%), dans les autres villes. A Dakar, on observe que près d'une femme active sur quatre travaille dans les services domestiques (24,9%).

[5] Le rapport de masculinité (RM) mesure le nombre d'hommes pour 100 femmes.

Tableau n° 5.03 : Répartition en pourcentage des personnes occupées selon la branche d'activité, le milieu de résidence et le sexe (%)

Branches d'activité habituelle	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Sénégal		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif	
Agriculture, Elevage et forêt	3,2	0,8	2,4	13,4	15,0	14,1	79,4	82,6	80,9	56,2	63,3	59,4
Pêche	4,6	2,4	3,8	6,7	1,5	4,5	1,7	0,5	1,1	3,0	0,9	2,0
Extraction	1,1	0,1	0,7	0,6	0,1	0,4	0,3	0,0	0,2	0,5	0,0	0,3
Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs	3,7	4,6	4,0	3,6	2,2	3,0	0,7	1,3	1,0	1,6	1,8	1,7
Branches manufacturières	10,1	2,2	7,2	8,0	2,0	5,4	1,7	0,4	1,1	4,1	0,9	2,7
Eau, Electricité et gaz	2,5	0,3	1,7	1,4	0,3	1,0	0,2	0,1	0,2	0,8	0,1	0,5
Bâtiments et Travaux Publics	14,0	0,6	9,1	11,3	0,3	6,6	3,3	0,1	1,8	6,4	0,2	3,6
Commerce	17,4	39,8	25,6	17,5	47,5	30,4	5,6	9,9	7,7	9,5	18,7	13,6
Restaurants et Hôtels	1,0	2,8	1,7	0,2	1,1	0,6	0,2	0,3	0,2	0,3	0,7	0,5
Transports et Communications	9,4	0,8	6,3	10,7	0,7	6,5	2,5	0,2	1,4	4,9	0,3	2,8
Banques, Assurances et autres Et. fin.	0,8	1,0	0,9	0,2	0,1	0,2	0,1		0,0	0,2	0,1	0,2
Autres services marchands	12,6	7,7	10,8	12,5	9,2	11,1	2,1	1,8	1,9	5,5	3,5	4,6
Services domestiques	3,0	24,9	11,0	2,0	14,6	7,4	0,8	2,3	1,5	1,4	6,8	3,8
Admin. Publiques	9,2	5,8	7,9	9,0	3,8	6,8	1,0	0,3	0,7	3,6	1,5	2,7
Admin. Privées	6,9	5,7	6,4	2,2	1,6	1,9	0,3	0,1	0,2	1,7	1,0	1,4
Organismes internationaux, ambassades. Et consulats	0,5	0,6	0,5	0,5	0,2	0,4	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1	0,2
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif des occupés	1917 593	1574 101	3491 694	338 581	195 070	533 650	282 781	212 440	495 222	1295 197	1166 112	2461 310

b. Le secteur de l'activité principale

Au niveau national, les résultats de l'ESAM-II montrent que près de neuf actifs occupés sur dix (88,4%) travaillent dans les entreprises individuelles ou du ménage (Tableau 4). Le privé constitue le second secteur qui emploie des actifs, avec 5,3%. Selon le sexe, la même tendance se dégage. Toutefois, il convient de noter que la part des femmes travaillant dans les entreprises individuelles ou du ménage (92,3%) est plus importante que celle des hommes occupés (85,1%). Alors que la situation inverse est observée pour ce qui est du secteur privé (7,0 contre 3,2 des femmes) et du gouvernement (3,7% contre 1,4% des femmes).

S'agissant de l'analyse selon le milieu de résidence, on observe dans l'ensemble que les femmes occupées sont le plus utilisés dans les entreprises individuelles ou du ménage que les hommes. Cette situation semble être négativement corrélée avec le degré d'urbanisation du milieu de résidence : 65,2 % à Dakar, 79,8% dans les autres villes et 95,1% en milieu rural. En outre, il est à noter que le privé constitue le second secteur d'activité le plus dynamique, de par l'importance relative d'actifs qu'il emploie à Dakar (20,0%). Selon le sexe, la tendance générale ainsi dégagée demeure.

Tableau n° 5.04 : ***Répartition en pourcentage des personnes occupées selon le secteur d'activité, le milieu de résidence et le sexe***

Secteurs de l'activité habituelle	Milieu de résidence											
	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Sénégal		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Gouvernement	9,3	5,5	7,9	9,3	3,6	6,9	1,1	0,4	0,7	3,7	1,4	2,7
Société parapublique	2,2	1,6	2,0	2,3	1,0	1,7	0,3	0,1	0,2	0,9	0,4	0,7
Société privée	24,2	12,8	20,0	8,0	4,5	6,5	2,2	1,4	1,8	7,0	3,2	5,3
Individu ou ménage	59,2	75,7	65,2	75,7	85,4	79,8	94,0	96,4	95,1	85,1	92,3	88,4
Autre	5,0	4,5	4,8	4,7	5,6	5,1	2,4	1,8	2,1	3,2	2,6	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif des occupés	1917593	1574101	3491694	338581	195070	533650	282781	212440	495222	1295197	1166112	2461310

c. La profession dans l'activité principale

La population active occupée est principalement constituée « d'agriculteurs ou ouvriers de l'agriculture et de pêche » (59,7%) et « d'ouvriers et employés non qualifiés » (21,9%),

soit un peu plus de huit actifs occupés sur dix (81,6%), au niveau national (Tableau 5). A l'ESAM-I, ce niveau global était de 71,4% des actifs occupés dont 60,4% «d'agriculteurs ou ouvriers de l'agriculture et de pêche » et (11,0%) « d'ouvriers et employés non qualifiés ».

L'analyse des résultats selon le milieu de résidence montre que 92,6% des ruraux sont des « agriculteurs ou ouvriers de l'agriculture et de pêche » (80,8%) et « ouvriers et employés non qualifiés » (11,8%) ; alors qu'à Dakar (71,0%) et dans les autres villes (65,8%) la majorité des actifs occupés sont des « artisans et ouvriers des métiers de type artisanal » et des «ouvriers et employés non qualifiés ».

Tableau n°5.05 : Répartition en pourcentage des personnes occupées selon la profession, le milieu de résidence et le sexe

Profession de l'activité habituelle	Sénégal			Dakar			Autres villes			Milieu rural		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Membre. exec. corps legis. cad sup. de l'Ad. pub.	0,2	0,0	0,1	0,6	0,2	0,4	0,5	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0
Dir. societ. entrep. et gerants	0,3	0,1	0,2	0,8	0,1	0,5	0,3	0,4	0,3	0,2	0,0	0,1
Prof. intel. et scientif.	3,5	1,3	2,5	9,1	5,5	7,8	7,1	3,2	5,4	1,3	0,3	0,8
Prof.intermediaires	1,9	0,8	1,4	6,0	3,9	5,2	2,9	1,7	2,4	0,6	0,1	0,4
Employes type administ.	0,9	0,6	0,8	3,3	3,4	3,3	1,6	0,8	1,3	0,2	0,0	0,1
Personl. des services et vendeurs	0,7	2,0	1,3	2,2	5,4	3,4	0,9	5,6	2,9	0,2	0,8	0,5
Agricul. et ouv. de l'ag. et de peche	57,3	62,5	59,7	3,7	0,7	2,6	18,5	13,2	16,2	79,8	81,9	80,8
Artisans et ouv. des metiers	16,4	2,1	9,9	34,6	4,9	23,8	34,1	4,6	21,4	7,7	1,2	4,6
Conduct. d'inst. de mach. de vehic. et ouv. Assemb.	3,2	0,2	1,8	6,4	0,4	4,2	7,4	0,6	4,5	1,4	0,0	0,8
Ouv. et empl. non qualifiés	14,9	30,3	21,9	30,9	75,5	47,2	25,4	69,7	44,4	8,4	15,6	11,8
Forces armees et police	0,7	0,1	0,4	2,4	0,1	1,5	1,4	0,3	0,9	0,1	0,0	0,1
ND	0,1	0,0	0,0	0,0,	0,0	0,0,	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif des occupés	1917593	1574101	3491694	338581	195070	533650	282781	212440	495222	1295197	1166112	2461310

d. Le statut dans la profession

Le tableau 6 donne la répartition des actifs occupés selon la situation dans la profession. Ces résultats semblent mettre en relief la vitalité du secteur informel dans la sphère économique sénégalaise. En effet, pour l'essentiel (79,4%) les actifs occupés sont soit des indépendants ou des aides familiaux (32,5%), au niveau national. Les salariés ne représentent que 11,8% de la population sénégalaise occupée.

On remarque que quel que soit le sexe que les occupés sont en majorité des indépendants (48,8% des femmes contre 45,4% des hommes) ou des aides familiaux (28,3% des hommes contre 37,6 des femmes). L'exercice de travail salarié est plus le fait des

hommes que des femmes. En effet, la proportion des salariés est plus importante parmi les hommes (13,5%) que chez les femmes (9,7%).

S'agissant du lieu de résidence, on observe une variation de la situation dans la profession. Les ruraux sont essentiellement des indépendants (48,2%) et des aides familiaux (43,5%), soit près de 91,7 de la population occupée. En milieu urbain, les actifs occupés sont principalement des indépendants (50,2% dans les autres villes contre 37,9% à Dakar) et des salarié (37,8% à Dakar contre 21,7% pour les autres villes). Les résultats classés par sexe et milieu de résidence mettent en relief la tendance décrite ci-dessus.

Tableau n° 5.06 : Répartition en pourcentage des personnes occupées selon la situation dans la profession, le milieu de résidence et le sexe

Situation dans la profession	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Sénégal		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Tâcheron	9,3	3,7	7,2	8,1	3,9	6,3	2,1	1,1	1,6	4,2	1,8	3,1
Indépendant	32,9	46,6	37,9	40,4	63,1	50,2	49,8	46,5	48,2	45,4	48,8	46,9
Employeur	2,4	1,2	1,9	2,2	0,5	1,5	0,7	0,7	0,7	1,2	0,7	1,0
Salarié	36,0	41,0	37,8	23,7	19,1	21,7	5,4	2,7	4,1	13,5	9,7	11,8
Aide familial	3,2	2,7	3,0	9,4	9,4	9,4	39,0	48,5	43,5	28,3	37,6	32,5
Stagiaire	0,9	1,1	1,0	0,1	0,4	0,3	0,1	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2
Apprenti	13,5	2,0	9,3	14,8	1,9	9,3	2,6	0,2	1,5	6,3	0,7	3,8
Autre	1,8	1,8	1,8	1,1	1,6	1,3	0,3	0,2	0,3	0,7	0,6	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif des occupés	1917593	1574101	3491694	338581	195070	533650	282781	212440	495222	1295197	1166112	2461310

e. La nature de l'emploi

Les résultats du Tableau 7 montrent que la majorité de la population active occupée possède un emploi saisonnier (43,6%) ou un emploi permanent à temps plein (37,5%). L'emploi permanent à temps partiel occupe 12,5% des actifs, au niveau national. Selon le sexe, on compte plus d'employés permanents à plein temps chez les hommes (43,2% contre 30,6% des femmes) et plus d'employées saisonnières chez les femmes (48,0% contre 40,0% des hommes). Le travail permanent à temps partiel est surtout le fait des femmes : 14,90% d'entre elles contre 10,6 des hommes.

Selon le milieu de résidence, il apparaît que le travail permanent, qu'il soit à temps plein ou partiel, est plus développé dans les centres urbains ; alors que le recours au travail saisonnier est surtout le fait des ruraux (59,1% contre 12,1% dans les autres villes et 1,7% à Dakar).

Tableau n° 5.07 : Répartition en pourcentage des personnes occupées selon la nature de l'emploi, le milieu de résidence et le sexe

Nature de l'emploi	Dakar urbain			Autres villes			Milieu rural			Sénégal		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Permanent à temps plein	73,1	68,7	71,5	65,6	49,8	58,8	30,5	20,7	25,8	43,2	30,6	37,5
Permanent à temps partiel	12,1	18,6	14,5	16,2	27,1	20,9	9,0	12,0	10,4	10,6	14,9	12,5
Saisonnier	1,8	1,6	1,7	10,7	13,8	12,1	56,4	62,0	59,1	40,0	48,0	43,6
Journalier/Occasionnel	10,2	9,4	9,9	5,5	7,1	6,2	2,7	4,1	3,4	4,5	5,1	4,8
autre temporaire	2,7	1,7	2,4	2,0	2,2	2,1	1,3	1,1	1,2	1,7	1,4	1,5
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif des occupés	1917593	1574101	3491694	338581	195070	533650	282781	212440	495222	1295197	1166112	2461310

2.5 chômage et sous-emploi

Les sous sections de 1.3.2 à 1.3.3 font référence à la population en situation de chômage et de sous emploi, lors du 2ème passage de l'ESAM de 2001-2002. Les informations qui y sont analysées reflètent la situation du moment.

a. La population habituellement en chômage

La population habituellement en chômage est constituée des personnes qui n'ont pas travaillé de façon continue pendant 3 mois au cours des 12 derniers mois et qui sont à la recherche ou en attente d'un emploi la plus part du temps dans la période de référence (l'année écoulée).

Cette population est estimée à 208 135 habitants dont 133 803 hommes et 74 332 femmes, au niveau national en 2001-2002. On remarque également que le chômage est surtout le fait des citadins, en générale, En effet, on observe que la majorité des chômeurs réside en milieu urbain 74,9% (dont 52,9% à Dakar et 22,0% pour les autres villes) contre 25,1% en milieu rural (cf Tableau 8). Cette tendance se dégage quel que soit le sexe. En d'autres termes, la proportion de chômeurs, tant chez les hommes que chez les femmes, est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, il est à noter que les proportions observées dans les autres villes sont les plus faibles.

En 2001-2002, le taux de chômage est de 5,6%, au niveau national. Le chômage affecte plus les hommes que les femmes : respectivement le taux de chômage est de 6,5% et 4,5%. Ce phénomène est plus important à Dakar (17,1% contre 15,9%) que dans les autres villes (8,5% contre 7,2%) et en milieu rural (2,1% contre 1,8%).

Au niveau national, les résultats du tableau 8 montrent que le chômage affecte plus la population habituellement active âgée de moins de 35 ans. En effet, c'est à ces âges que les taux de chômage observé sont supérieurs à la moyenne nationale qui est de 5,6%.

L'analyse de la structure par âge du chômage met en relief des variations selon le milieu de résidence. A Dakar urbain, le chômage est plus aigu chez les moins de 30 ans. Dans les autres villes, il l'est chez les moins de 35 ans ; tandis qu'en zone rural ce phénomène est surtout le fait des moins de 25 ans et des personnes de plus de 70 ans.

Tableau n° 5.08 : Répartition des chômeurs, de la population habituellement active et du taux de chômage selon le milieu de résidence et l'âge, en 2001-2002

Groupe d'âge	Sénégal			Dakar Urbain			Autre villes			Rural		
	Chômeur	Total actif	TC	Chômeur	Total actif	TC	Chômeur	Total actif	TC	Chômeur	Total actif	TC
10-14 ans	24 825	457 390	5,4	7 789	22 672	34,4	4 609	31 784	14,5	12 431	402 177	3,1
15-19 ans	44 133	536 476	8,2	21 816	78 170	27,9	7 845	72 480	10,8	14 472	385 826	3,8
20-24 ans	45 303	507 135	8,9	27 743	104 822	26,5	9 875	77 958	12,7	7 686	324 079	2,4
25-29 ans	33 743	414 575	8,1	21 518	96 811	22,2	7 535	61 423	12,3	4 689	256 062	1,8
30-34 ans	22 907	381 222	6,0	13 749	83 697	16,4	5 847	61 176	9,6	3 311	236 350	1,4
35-39 ans	11 147	308 047	3,6	6 333	69 014	9,2	2 490	49 886	5,0	2 325	188 946	1,2
40-44 ans	9 862	301 284	3,3	4 558	65 945	6,9	3 158	55 163	5,7	2 146	180 176	1,2
45-49 ans	5 169	243 390	2,1	2 326	50 692	4,6	1 632	41 004	4,0	1 211	151 695	0,8
50-54 ans	4 628	191 062	2,4	3006	34 106	8,8	893	35 987	2,5	730	120 971	0,6
55-59 ans	2 750	126 333	2,2	824	15 706	5,3	994	22 281	4,5	932	88 345	1,1
60-64 ans	1 453	103 201	1,4	101	11 737	0,9	291	15 504	1,9	1 061	75 960	1,4
65-69ans	392	60 998	0,6	392	5 642	7,0	0	6 803	0,0	0	48 553	0,0
70-74 ans	1 040	41 855	2,5	0,0	3 701	0,0	303	5 652	5,4	737	32 502	2,3
75 ans et +	787	26 863	2,9	0,0	1 090	0,0	329	3 918	8,4	458	21 857	2,1
Total	208 139	3 699 831	5,6	110 155	643 805	17,1	45 796	541 019	8,5	52 189	2 513 499	2,1

TC = Taux de Chômage

Entre 1994-1995 et 2001-2002, le niveau du chômage a sensiblement diminué, au niveau national (cf Graphique3). Cette évolution du niveau du chômage est fortement influencée par celle observée dans les autres villes et en milieu rural. En effet, au cours de la période on observe que le risque de chômer a diminué aussi bien dans les autres villes qu'en milieu rural ; alors qu'elle a enregistré une hausse à Dakar urbain.

Graphique n° 5.03: Evolution du taux de chômage en % entre 1994/1995 et 2001/2002

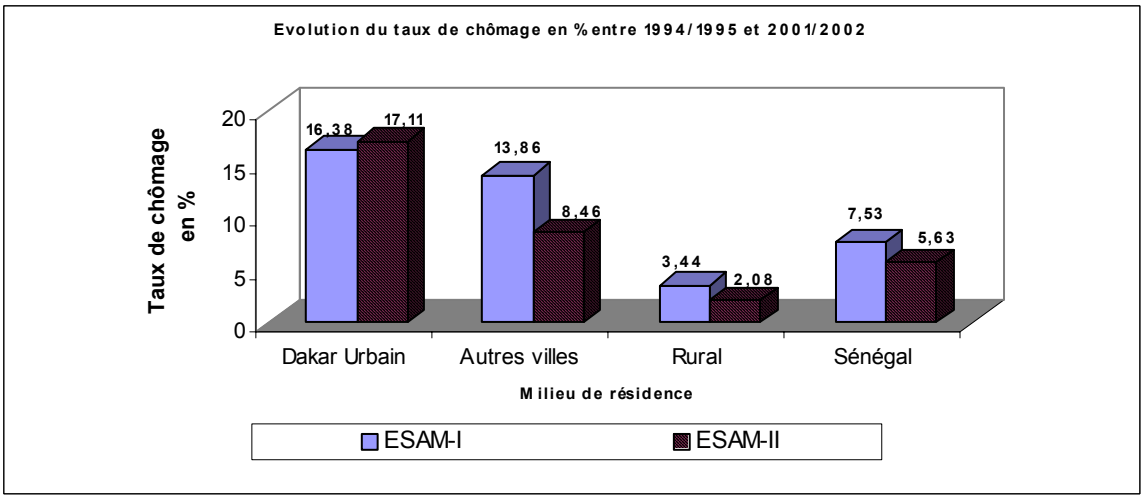

b. Population actuellement en chômage

La population actuellement en chômage est constituée des personnes qui n'ont pas travaillé au cours des 7 derniers jours pendant au moins 1 heure et qui sont à la recherche ou dans l'attente d'un emploi dans la période de référence (la semaine écoulée).

Au moment du deuxième passage de l'ESAM de 2001-2002, l'effectif des chômeurs du moment est estimé à 214 469 habitants, soit 3,2% de la population en âge de travailler actuellement, au niveau national. Près de sept chômeurs sur dix (67,5%) sont des hommes (Tableau 9). Cela est sans nul doute induit par le faible degré de qualification des femmes par opposition aux hommes. La majorité de ces demandeurs d'emploi résident plutôt en milieu rural (46,7%) qu'à Dakar (35,1%) et dans les autres villes (18,3%).

L'analyse des résultats du graphique 4 révèle que le taux de chômage au niveau national est de 9,7% et que son niveau est plus important chez les hommes (10,6%) que parmi les femmes (8,3%).

En outre, ces informations montrent que l'exposition au chômage dans la semaine est plus élevée chez les hommes que pour les femmes, quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, il est à noter que l'écart de ce niveau entre sexe est plus réduit à Dakar (1,1 point) que dans les autres villes (3,4 points) et en milieu rural (2,3 points).

Graphique n° 5.04: Taux de chômage actuel selon le milieu de résidence et le sexe

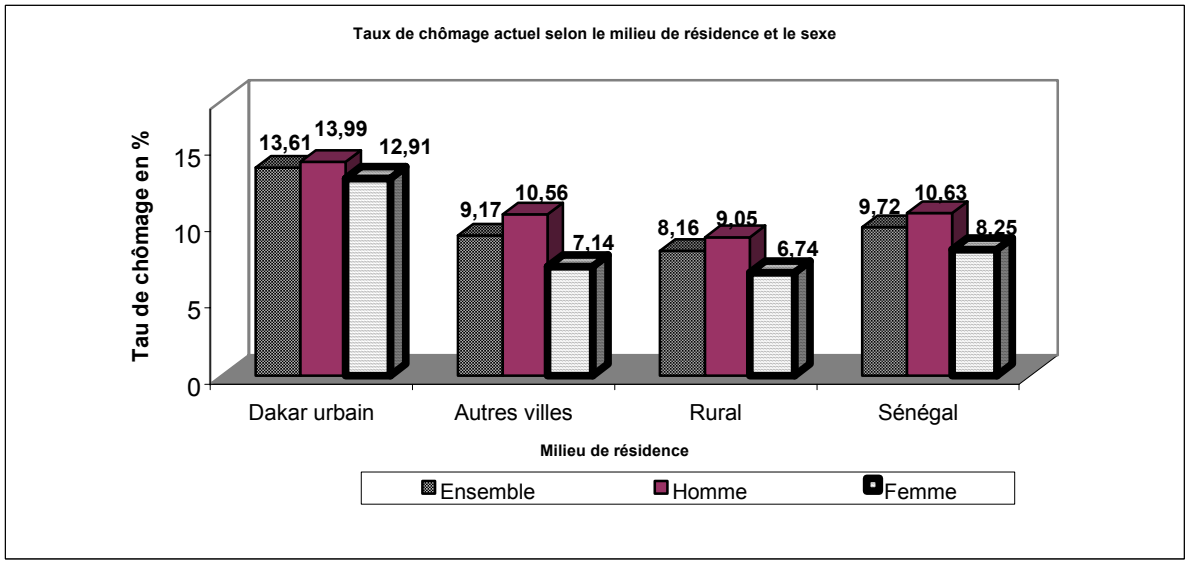

c. Canaux de recherche d'emploi des chômeurs actuels

Pour les personnes en quête d'emploi et n'ayant pas travaillé au cours de la semaine écoulée, il leur a été demandé s'ils ont effectué des démarches au cours des 6 derniers mois pour trouver un travail salarié ou démarrer une entreprise.

Au Sénégal, les chômeurs ont le plus recours aux « relations personnelles » (47,8%) et la « recherche de financement » (24,6%) pour l'obtention d'un emploi salarié ou pour le démarrage d'une entreprise.

Quels que soient les moyens de recherche entrepris, on observe d'une manière générale un effet de genre, aussi bien dans les zones urbaines qu'en milieu rural. En effet, les hommes sont majoritaires, quels que soient le milieu de résidence et le type de démarche, sauf à Dakar où les femmes ont le plus recours à la recherche de partenariat (53,2% contre 46,8% pour les hommes).

Tableau n° 5.09 : Répartition des chômeurs actuels ayant effectué des démarches pour trouver un emploi salarié ou démarrer une entreprise selon le type de démarche, le sexe et le milieu de résidence, en 2001-2002

Moyens de recherche	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Sénégal		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif	
Réponses à des annonces	80,2	19,8	100,0	-	-	-	100,0	0,0	100,0	86,2	13,8	100,0
Test/concours	71,9	28,0	100,0	64,8	35,2	100,0	80,2,3	19,8	100,0	73,1	26,9	100,0
Relations personnelles	61,9	38,1	100,0	63,9	36,1	100,0	58,3	41,7	100,0	60,5	39,5	100,0
Recherche de partenaires	46,8	53,2	100,0	60,5	39,5	100,0	80,0	20,0	100,0	63,7	36,3	100,0
Recherche de financement	76,1	23,9	100,0	67,4	32,6	100,0	74,4	25,6	100,0	73,7	26,3	100,0
Autre	73,9	26,0	100,0	79,1	20,9	100,0	79,0	21,0	100,0	77,3	22,7	100,0
Total	66,6	33,4	100,0	68,5	31,5	100,0	67,9	32,1	100,0	67,5	32,5	100,0

d. Nature de l'emploi recherché par les chômeurs actuels

La majeure partie des demandeurs actuels d'emploi ayant entrepris des démarches préfèrent avoir un travail salarié : près de sept chômeurs sur dix (68,2% soit 146 195 chômeurs). Seulement, 4,7% des chômeurs sollicitent un travail non salarié (Graphique 5). Quel que soit le milieu de résidence, la préférence pour un emploi salarié est dominante, particulièrement dans les autres villes.

Les résultats du tableau 10 révèlent que les hommes sont majoritaires, quels que soient la nature de l'emploi et le milieu de résidence, sauf dans les autres villes où l'essentiel des demandeurs d'emploi non salariés sont des femmes (90,7%).

Graphique n° 5.05: Pourcentage des chômeurs selon la nature du travail demandé

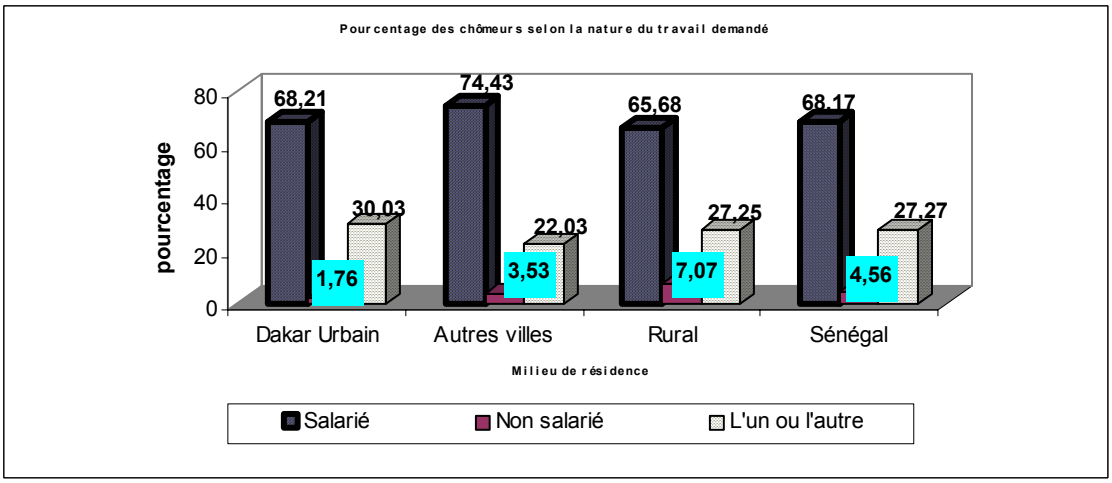

Tableau n° 5.10 : ***Répartition des chômeurs actuels ayant effectué des démarches pour trouver un emploi salarié ou démarrer une entreprise selon la nature de l'emploi, le sexe et le milieu de résidence, en 2001-2002***

Nature de l'emploi	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Sénégal		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif	
Salarié	64,6	75,4	68,2	77,8	67,2	74,4	63,3	70,6	65,7	66,4	71,7	68,2
Non salarié	1,7	1,9	1,8	0,5	10,2	3,5	6,8	7,7	7,1	3,8	6,1	4,6
L'un ou l'autre	33,7	22,7	30,0	21,7	22,7	22,0	29,9	21,7	27,2	29,7	22,2	27,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	50 086	25 157	75 243	26 808	12 349	39 157	67 954	32 115	100 069	144 848	69 621	214 469

e. Durée dans le chômage actuel

Plus de la moitié des demandeurs d'emplois ayant entrepris des démarches (56,1%) ont chômé moins d'un an (Tableau 11). En outre, on observe que près du quart de cette population (24,0%) ont chômé plus de 8 ans. Quelle que soit la durée, les hommes semblent être les plus exposés au chômage.

La tendance générale ainsi observée se dégage selon le milieu de résidence, avec des variantes. En effet, plus des deux tiers des demandeurs d'emplois (67,7%) ont chômé moins d'un an en milieu rural contre moins de la moitié à Dakar (47,2%) et dans les autres villes (44,8%). Les personnes qui ont chômé plus de 8 ans sont plus nombreux en milieu urbain (26,9% à Dakar et 24,3% pour les autres villes) qu'en zone rurale (21,7%). En milieu rural comme en zone urbaine, les hommes sont le plus exposés au chômage que les femmes, quelle

que soit la durée, sauf à Dakar où les femmes ayant chômé entre 6 et 8 ans sont plus nombreuses que les hommes.

Au niveau national, les résultats du tableau 11 révèlent également que la durée moyenne du chômage est de 3,5 ans. La durée moyenne du chômage est relativement la même pour les hommes et les femmes (3,1 ans contre 3 ans). En zone rurale, les hommes et les femmes passent la même durée dans le chômage : 2,7 ans. La même situation se dégage à Dakar urbain, avec une durée moyenne de 3,5 ans pour chaque sexe. Dans les autres villes, les femmes passent en moyenne moins de temps dans le chômage : 2,9 ans contre 3,5 ans chez les hommes.

Tableau n° 5.11 : ***Répartition des chômeurs actuels ayant effectué des démarches pour trouver un emploi salarié ou démarrer une entreprise selon la durée de chômage, le sexe et le milieu de résidence, en 2001-2002***

Durée de chômage	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Sénégal		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif	
Mois d'1 an	46,7	48,0	47,2	42,2	50,5	44,8	67,9	65,7	67,2	55,8	56,6	56,1
1 à 2 ans	9,8	13,1	10,9	12,4	16,2	13,6	3,9	4,1	3,9	7,5	9,5	8,1
2 à 4 ans	12,7	9,2	11,5	16,4	8,7	14,0	3,6	6,2	4,4	9,1	7,7	8,7
4 à 6 ans	3,3	0,5	2,3	2,6	3,4	2,9	2,2	1,4	2,0	2,7	1,4	2,3
6 à 8 ans	0,7	1,7	1,1	0,6	0,0	0,4	0,3	0,0	0,2	0,5	0,6	0,5
Plus de 8 ans	26,6	27,3	26,8	25,7	21,3	24,	21,4	22,1	21,6	24,0	23,9	23,9
ND	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,8	0,6	0,7	0,5	0,3	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	500 86	25 157	75243	26 808	12 349	39157	67 954	32 115	100069	144 848	69 621	214469
Durée moyenne	3,5	3,5	3,5	3,5	2,9	3,3	2,7	2,7	2,7	3,1	3,0	3,5

f. Expérience professionnelle et profession des chômeurs

Un peu plus de 6 demandeurs actuels d'emploi sur dix (61,1%) ont déjà travaillé, soit 130 986 des chômeurs actuels (Tableau n° 11). La tendance ainsi observée au niveau national est fortement influencée par celle qui se dégage en zone rurale. En effet, en milieu rural la proportion de chômeurs ayant déjà travaillé est de 85,2% (soit 85 294 chômeurs du moment) contre 40,2% dans les autres villes (soit 15 738 chômeurs) et 39,8% à Dakar (soit 29 954 chômeurs).

On observe que les chômeurs actuels n'ayant jamais travaillé représentent 38,6% des demandeurs actuels d'emploi. Selon le milieu, ces résultats montrent que plus de la moitié des chômeurs actuels vivant milieu urbain (59,8% dans les autres villes et 59,6% à Dakar) n'ont aucune expérience professionnelle contre 14,6% en milieu rural.

En outre, on remarque que la majorité des chômeurs ayant une expérience professionnelle résident en milieu rural : 65,1% contre 22,9% à Dakar et 12,0% dans les autres villes. Quel que soit le milieu de résidence, on observe un effet genre au profit des hommes. En effet, la proportion d'hommes en situation de chômage et ayant déjà travaillé est plus importante que celle des femmes, quel que soit le milieu de résidence : 76,7% dans les autres villes, 68,9% des ruraux et 65,5% à Dakar.

Plus de la moitié (53,7%) des chômeurs ayant déjà travaillé sont des « agriculteurs ou ouvriers de l'agriculteur et de la pêche », au niveau national. Les « ouvriers et employés non qualifiés » (23,9%) constituent le second groupe de chômeurs actuels ayant une expérience professionnelle.

Ces résultats révèlent également que les zones urbaines sont caractérisées par la prédominance des chômeurs actuels expérimentés ayant comme professions « ouvriers et employés non qualifiés » : 48,2% à Dakar et 41,3% dans les autres villes. Alors qu'en milieu rural, on note que 77,3% des chômeurs expérimentés sont des « agriculteurs ou ouvriers de l'agriculture et de la pêche ».

Au niveau national, l'analyse selon le genre montre que les hommes prédominent, quelle que soit la profession des chômeurs expérimentés. Cependant, on observe que l'écart est réduit chez les « ouvriers ou employés non qualifiés » : 55,3% sont des hommes contre 44,8% de femmes. Selon le milieu, ces résultats mettent en évidence que les chômeuses expérimentées prédominent seulement au niveau des « professions intermédiaires », et des « ouvriers ou employés non qualifiés » à Dakar, ainsi qu'au niveau des « employés de type administratif » et du « personnel des services et vendeurs » dans les autres villes.

Tableau n° 5.12 : Répartition des chômeurs actuels ayant déjà travaillé selon l'expérience

Profession des chômeurs	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Sénégal		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif	
Professions intel. et scientif.	6,4	4,8	5,8	1,8	0,0	1,4	1,1	0,0	0,7	2,3	1,2	2,0
Professions intermédiaires	2,5	6,2	3,8	2,6	0,0	2,0	1,2	0,0	0,8	1,7	1,6	1,6
Employés type administratif	7,2	6,5	6,9	5,5	4,5	5,3	0,2	0,7	0,4	2,5	2,5	2,5
Personnel des services et vendeurs	5,0	1,3	3,7	4,1	0,0	3,1	0,0	3,0	0,9	1,6	2,3	1,8
Agriculteur ou ouvriers de l'agriculture et de la pêche	7,5	0,0	4,9	23,2	3,4	18,6	73,5	85,8	77,3	52,5	56,5	53,7
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	35,0	0,0	22,9	19,4	5,2	16,1	9,1	0,6	6,4	16,1	0,8	11,3
Conducteurs d'inst. de mach. De véhicule et ouv. assemb.	4,9	1,6	3,7	13,1	1,4	10,3	1,8	0,0	1,2	4,0	0,5	2,9
Ouvriers et employés non qualifies	31,5	79,7	48,2	27,9	85,5	41,3	13,1	10,0	12,2	19,1	34,6	23,9
Forces armées et police	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0	1,9	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif total	19 606	10 348	29954	12 077	3 661	15738	58 766	26 528	85 294	90 449	40 537	130986
Expériences professionnelle des chômeurs actuels												
Chômeurs ayant déjà travaillé	39,1	41,1	39,8	45,0	29,6	40,2	86,5	82,6	85,2	62,4	58,2	61,1
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	60,9	58,9	60,2	55,0	70,4	59,8	13,5	17,4	14,8	37,6	41,8	38,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif total	50 086	25 157	75243	26 808	12 349	39157	67 954	32 115	100069	144 848	69 621	214469

g. Situation dans l'emploi des chômeurs actuels ayant déjà travaillé

Dans l'ensemble du pays, les résultats du Tableau n° 12 révèlent que les chômeurs actuels ayant une expérience étaient en majorité des indépendants (49,4%). Il est à noter également que les aides familiaux (23,2%) et les salariés (22,3%) sont assez bien représentés au sein de cette catégorie de population. Cette représentation d'ensemble cache des disparités

selon le milieu. En effet, il est noté que les chômeurs expérimentés du milieu rural sont principalement des indépendants (51,1%) et des aides familiaux (33,0%) ; tandis qu'en zone urbaine ils sont des salariés (50,3% à Dakar et 44,9% dans les autres villes) et des indépendants (20,5% dans les autres villes et 20,4% à Dakar).

Ces résultats semblent mettre également en relief une différenciation selon le genre, au niveau national. En effet, quelle que soit la situation dans la profession, les hommes prédominent largement, surtout pour les tâcherons et apprentis. Le poids des hommes est plus important que celui des femmes, quels que soient le milieu de résidence et la situation dans la profession, sauf chez les indépendants à Dakar (48,3% contre 51,2% chez les femmes).

Tableau n° 5.13 : Répartition des chômeurs actuels ayant déjà travaillé selon la situation dans la profession, le sexe et le milieu de résidence, en 2001-2002 (%)

Situation dans la profession	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Sénégal		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif	
Tâcheron	18,6	4,4	13,7	17,0	9,2	15,2	6,2	0,6	4,5	10,3	2,4	7,9
Indépendant	15,0	30,5	20,3	15,2	38,2	20,5	50,6	52,1	51,1	38,2	45,3	40,4
Employeur	3,0	0,0	2,0	1,5	0,0	1,1	1,3	0,7	1,1	1,7	0,4	1,3
Salarié	44,8	60,7	50,3	43,6	49,2	44,9	9,6	5,4	8,3	21,7	23,5	22,3
Aide familial	2,3	0,0	1,5	13,6	3,4	11,2	29,2	41,2	33,0	21,3	27,2	23,2
Stagiaire	2,2	1,9	2,1	1,7	0,0	1,3	0,0	0,0	0,0	0,7	0,5	0,6
Apprenti	12,7	0,0	8,3	4,7	0,0	3,6	2,6	0,0	1,8	5,1	0,0	3,5
Autre	1,3	2,5	1,7	2,7	0,0	2,1	0,5	0,0	0,3	1,0	0,6	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	19 606	10 348	29954	12 077	3 661	15738	58 766	26 528	85294	90 449	40 537	130986

h. Branche d'activité des chômeurs ayant déjà travaillé

Dans l'ensemble du pays, on observe que plus de la moitié (53,4%) des chômeurs actuels expérimentés ont travaillé dans « l'agriculture, l'élevage et la forêt » (Tableau n° 13). Selon le milieu, on note que près de huit chômeurs ruraux expérimentés sur dix (78,2%) travaillaient dans « l'agriculture, l'élevage et la forêt ». A Dakar, les chômeurs ont travaillé majoritairement dans les services domestiques (16,4%), les Bâtiments et travaux Publics (14,7%) et le commerce (13,0%). Dans les autres villes, les chômeurs expérimentés ont travaillé principalement dans le commerce (16,3%) et « l'agriculture, l'élevage et la forêt » (16,3%).

La distribution selon le genre présente des variations selon le milieu de résidence. A Dakar, le poids des chômeuses expérimentées prédomine seulement dans les services domestiques (74,8% contre 25,2% d'hommes), « la restauration et l'hôtellerie » (63,6% contre 36,4% d'hommes), le commerce (62,7% contre 37,3% d'hommes) et la « fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs » (51,01% contre 50,0% d'hommes). Dans les autres villes le poids des hommes prédomine sauf dans le commerce (30,0% contre 70,0% de femmes) et les services domestiques (23,6% contre 76,4% de femmes). En milieu rural, l'effet genre est en faveur des femmes uniquement dans « la restauration et l'hôtellerie » (71,9% contre 28,1% d'hommes) et les services domestiques (68,8% contre 31,2% d'hommes).

Tableau n° 5.14 : Répartition des chômeurs actuels ayant déjà travaillé selon la branche d'activité, le sexe et le milieu de résidence, en 2001-2002

Branches d'activité	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Sénégal		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif	
Agriculture, Elevage et forêt	2,3	2,4	2,3	20,2	3,4	16,3	74,5	86,5	78,2	51,6	57,5	53,4
Pêche	11,6	7,6	10,2	3,0	0,0	2,3	1,3	0,0	0,9	3,7	1,9	3,2
Extraction	3,1	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,5
Fabrique de produits. alimentaires, boissons et tabacs	1,9	3,7	2,5	5,1	0,0	3,9	0,8	0,6	0,7	1,6	1,3	1,5
Branches manufacturières	9,4	2,1	6,9	4,9	5,2	5,0	2,4	0,0	1,7	4,3	1,0	3,3
Eau, Electricité et gaz	2,9	0,0	1,9	1,4	0,0	1,1	0,6	0,0	0,4	1,2	0,0	0,9
B.T.P	22,5	0,0	14,7	14,8	0,0	11,4	7,6	0,0	5,2	11,8	0,0	8,1
Commerce	7,4	23,6	13,0	6,4	49,1	16,3	5,6	5,0	5,4	6,1	13,8	8,5
Restaurants et Hôtels	1,6	5,3	2,9	3,5	0,0	2,7	0,3	1,7	0,7	1,0	2,5	1,5
Transports et Communications	7,5	1,9	5,6	13,4	0,0	10,3	2,5	0,0	1,7	5,0	0,5	3,6
Banques, Assurances et autres Et. fin.	3,2	0,0	2,1	1,4	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,6
Autres services. Marchands	8,2	4,8	7,0	2,2	4,2	2,7	1,4	1,4	1,4	3,0	2,5	2,8
Services domestiques	6,3	35,4	16,4	3,1	33,6	10,2	0,8	4,1	1,8	2,3	14,8	6,2
Admin. Publiques	4,1	7,4	5,2	6,5	0,0	5,0	0,6	0,0	0,4	2,2	1,9	2,1
Admin. Privées	8,1	5,7	7,3	10,3	4,5	9,0	1,6	0,7	1,3	4,2	2,3	3,6
Organismes internationaux, ambassades et consulats	0,0	0,0	0,0	3,7	0,0	2,9	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	19 606	10 348	29954	12 077	3 661	15 738	58 766	26 528	85294	90 449	40 537	130986

2.6 Sous-emploi actuel

Les personnes occupées au cours de la semaine dernière qui ont travaillé moins d'heures que la norme[6] et qui sont disponibles pour effectuer un travail supplémentaire, sont considérées comme sous-employées.

Au niveau national, le sous-emploi concerne 21,8% de la population actuellement occupée qui est estimée à 1 992 372 individus (Tableau n° 14). Le sous-emploi semble être négativement associé au degré d'urbanisation. En effet, 63,3% des personnes affectées par ce phénomène sont des ruraux contre 37,7% de citadins (dont 19,0% à Dakar et 18,7% dans les autres villes).

En outre, ces résultats révèlent que l'exposition au risque de sous-emploi au cours de la semaine écoulée est discriminante selon le genre (Graphique 6). En effet, le taux de sous emploi est plus élevé chez les hommes que parmi les femmes : respectivement il est de 23,1% et 19,8%. Cette discrimination du phénomène se dégage quel que soit le milieu de résidence, avec une prédominance en milieu rural.

Tableau n°5.15 : Répartition des occupés actuels selon le statut de sous-emploi, le milieu de résidence et le sexe, en 2001-2002

Statut de sous-emploi	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Sénégal		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif		Effectif	Effectif	
Oui	54 792	26 261	81 053	48 520	31 644	80 164	173 214	93 280	266 494	276 526	151 185	427 711
Non	247 921	141169	389 090	175 574	127 245	302819	498 694	343 369	842 063	922 189	611 783	1533 972
ND	5 297	2 326	7 623	3 031	1 711	4 742	10 663	7 661	18 324	18 991	11 698	30 689
Total	308 010	169756	477 766	227 125	160 600	387725	682 571	444 310	1126 881	1217 706	774 666	1992 372
Taux de sous-emploi (%)	18,1	15,7	17,2	21,6	19,9	20,9	25,8	21,4	24,0	23,1	19,8	21,8

Graphique 5.06: Taux de sous-emploi selon le milieu de résidence et le sexe, en 2001-2002

[6] Le nombre d'heures de travail réglementaire est généralement de 40 heures par semaine.

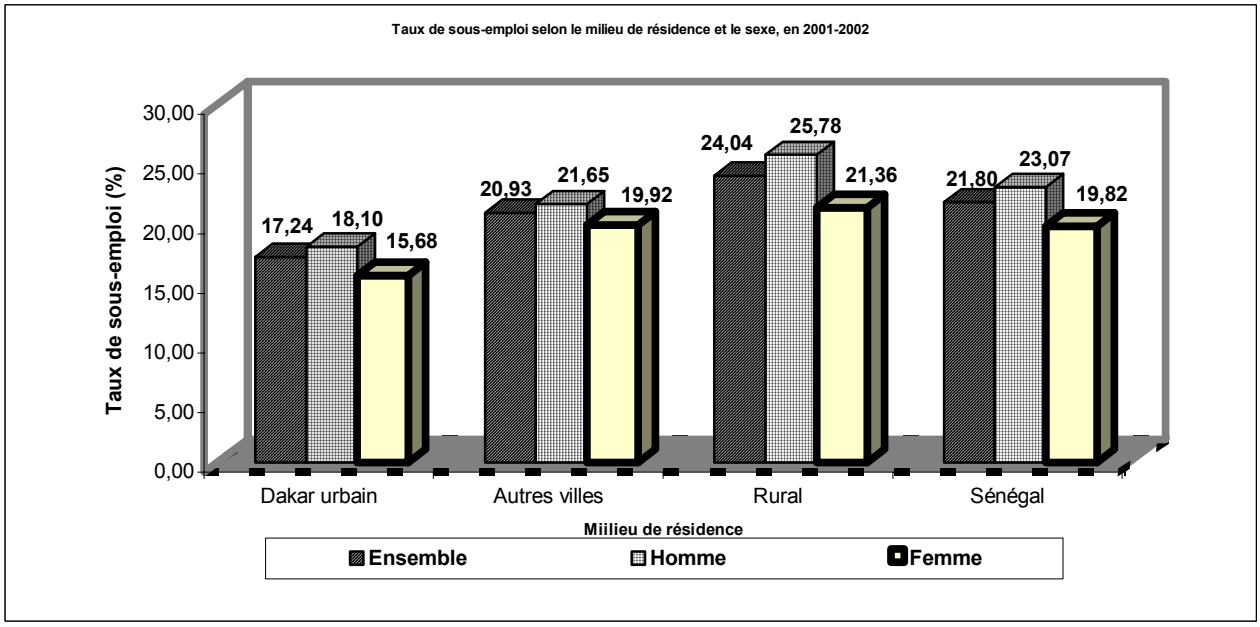

a. Sous-mploi et branche d'activité

Au niveau national, les sous-employés travaillent principalement dans le commerce (30,7%), « l'agriculture, l'élevage et la forêt » (21,5%) et « les autres services marchands » (11,0%), soit 63,1% de l'ensemble (Tableau n° 15).

Ces résultats montrent également que les sous-employés du milieu rural travaillent principalement dans « l'agriculture, l'élevage ou la forêt » (32,4%) et le « commerce (29,6%), soit au total 62,0%. A Dakar, plus de la moitié des sous-employés (55,6%) travaillent dans le « commerce » (30,1%), les « autres services marchands » (14,4%) et les « bâtiments et travaux publics » (11,1%). Dans les autres villes les sous-employés sont principalement dans le « commerce » (34,9%), les « autres services marchands » (11,9%) et les « bâtiments et travaux publics » (11,2%), soit 57,9% du total.

En outre, ces résultats révèlent que les ruraux représentent la majorité des sous-employés, quelle que soit la branche d'activité, sauf dans « l'eau, l'électricité et le gaz », les « administrations publiques », les « organismes internationaux, ambassades et consulats » et les « administrations privées ». Ces sous-employés sont en majorité des résidents des autres villes alors que ceux des « administrations privées » sont de Dakar.

Tableau n° 5.16 : ***Répartition des taux de sous-emploi selon la branche d'activité et le milieu de résidence, en 2001-2002***

Branches d'activité	Dakar		Autres villes		Rural		Sénégal	
	%	TSE	%	TSE	%	TSE	%	TSE
Agriculture, Elevage et forêt	2,7	19,2	4,1	15,1	32,4	18,9	21,4	18,8
Pêche	4,3	0,0	5,7	29,4	2,6	26,2	3,5	25,1
Extraction	0,6	16,5	0,8	10,3	1,6	29,4	1,1	26,0
Fabriques de produits alimentaires, boissons et tabacs	4,2	17,8	4,8	28,1	3,4	32,5	3,8	26,9
Branches manufacturières	8,7	20,0	6,9	21,4	3,9	27,0	5,4	23,1
Eau, Electricité et gaz	1,5	17,0	2,1	36,5	0,3	22,9	0,9	24,1
Bâtiments et Travaux Publics	11,1	23,6	11,1	31,3	7,3	32,6	8,8	29,6
Commerce	30,1	19,6	34,9	21,7	29,6	27,8	30,7	24,5
Restaurants et Hôtels	1,2	12,4	0,6	20,0	0,8	42,1	0,9	23,7
Transports et Communications	4,3	12,0	4,2	12,4	3,4	20,8	3,7	15,9
Banques, Assurances et autres Etablissements financiers	0,0	0,0	0,5	32,0	0,0	0,0	0,1	6,0
Autres services marchands	14,4	23,2	11,9	22,4	9,7	30,0	11,0	26,3
Services domestiques	5,8	9,2	5,9	15,8	3,1	20,5	4,1	14,6
Administrations publiques	3,9	7,9	4,5	12,5	0,8	15,1	2,1	10,8
Administrations privées	7,1	19,2	2,2	20,0	1,0	35,0	2,4	22,0
Organismes internationaux, ambassades et consulats	0,1	3,2	0,4	20,7	0,0	0,0	0,1	8,4
Total	100,0	17,2	100,0	20,9	100,0	24,0	100,0	21,8
Effectif des sous-employés		81053		80164		266494		427711

TSE = Taux de Sous-emploi

b. Sous-emploi et secteur d'activité

Au niveau national, la population travaillant dans le secteur d'activité « individuel ou ménage » (85,2%) constitue l'essentiel des sous-employés (Tableau n° 16). La tendance ainsi observée se dégage, quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, il est à noter que ce phénomène semble être négativement corrélée avec le degré d'urbanisation du milieu de résidence. En effet, son niveau est de 90,7% en milieu rural contre 82,4% dans les autres villes et 69,6% à Dakar urbain.

On remarque également que les urbains représentent la majorité des sous-employés s dans les secteurs « gouvernement » (40,8%) pour les autres villes et « société privée » (54,0%) à Dakar urbain. Les sous-employés des secteurs « société parapublique » (46,4%), « individu ou ménage » (66,4%) ou « autre » (61,4%) sont en majorité des ruraux.

Tableau n° 5.17 : Répartition des taux de sous-emploi actuel selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, en 2001-2002

Secteur d'activité	Dakar urbain		Autres villes		Rural			Sénégal
	%	TSE	%	TSE	%	TSE	%	TSE
Gouvernement	4,1	8,3	4,7	12,6	0,8	14,6	2,2	10,9
Société parapublique	1,0	9,1	1,7	17,5	0,7	31,2	0,9	17,9
Société privée	21,9	19,7	6,4	20,7	3,8	28,8	7,7	22 ;0
Individu ou ménage	69,6	18,1	82,4	22,0	90,7	23,7	85,2	22,3
Autre	3,5	14,0	4,8	19,2	4,0	31,4	4,0	23,3
Total	100,0	17,2	100,0	20,9	100,0	24,0	100,0	21,8
Effectif des sous-employés		81053		80164		266494		427711

TSE= Taux de Sous-emploi

3. ACTIVITE ACTUELLE

La période de référence de l'activité actuelle est la semaine écoulée (les 7derniers jours). L'occupation des enquêtés a été saisie au premier passage et au second passage de l'ESAM-II de 2001-2002. Le deuxième passage s'est déroulé 8 mois après le premier.

Entre le premier et le deuxième passage de l'enquête, l'effectif de la population potentiellement active du Sénégal est passé de 6 860 655 à 6 690 219 individus, soit une diminution en valeur relative de 2,5% (Tableau n° 17). Cette situation est largement tributaire de l'évolution des effectifs observés au niveau de la zone urbaine de Dakar. En effet, la diminution en valeur relative y est de 13,1% ; alors que les effectifs observés en zone rurale (+1 %) et dans les autres villes (+0,8%) ont augmenté entre les deux passages.

Selon le genre, ces résultats montrent que les femmes représentent plus de la moitié (55,6%) de la diminution observée, au niveau national. Selon le milieu, l'évolution de l'effectif de la population potentiellement active est variable selon le genre. A Dakar les femmes représentent 53,4% de la diminution de son effectif. Dans les autres villes, les hommes représentent 84,2% de l'augmentation des effectifs ; alors qu'en zone rurale les femmes avec 54,4% qui prédominent.

a. Evolution du chômage actuel

L'analyse concomitante du graphique 7 et des résultats du Tableau n° 17 montre que le niveau du chômage actuel a fortement diminué au niveau national, entre le premier et le troisième passage de l'enquête : le taux est passé de 21,9% à 9,7%. Selon le milieu, on remarque que la diminution du risque d'exposition au chômage est plus rapide dans les autres villes, dans l'ensemble. En effet, le taux de chômage observé au troisième passage est 3,6 fois plus réduit que celui du premier passage contre 2,5 fois à Dakar et 1,7 fois en zone rurale.

En outre, ces résultats révèlent que le niveau du chômage féminin a enregistré une diminution plus rapide que celui des hommes. Quel que soit le milieu de résidence l'exposition au risque de chômage des femmes a fortement diminué entre les deux passages. Cette diminution est beaucoup plus rapide que celle observée chez les hommes, principalement dans les autres villes.

Graphique n° 5.07 : Rapports entre les taux de chômage actuel du 1er et du 2ème passage selon le milieu de résidence et le sexe

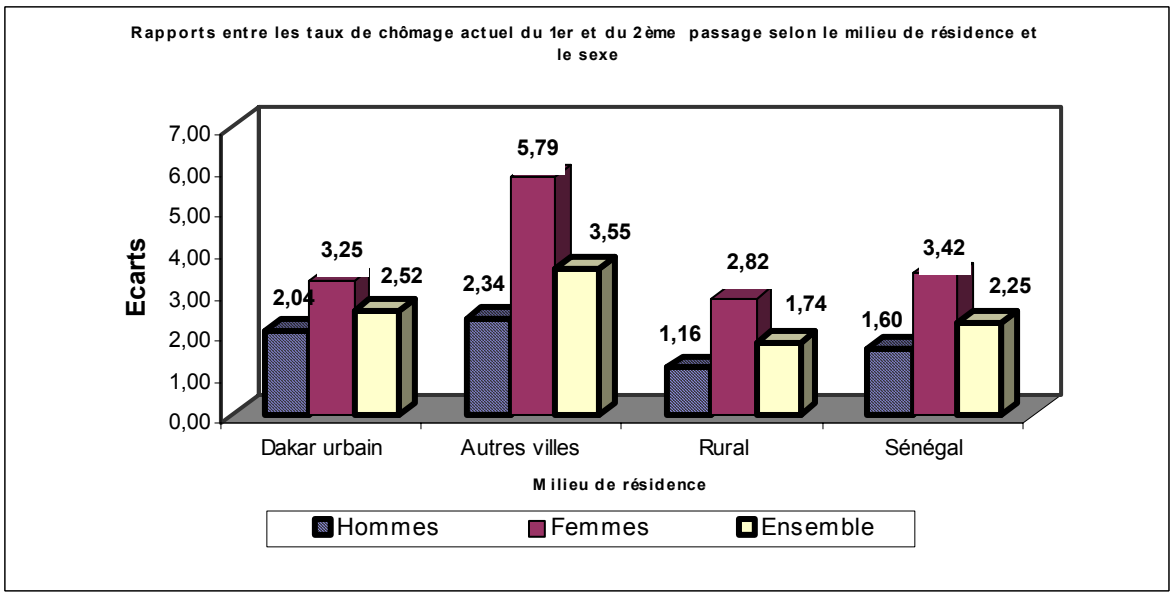

b. evolution de l'occupation actuelle

Au niveau national, l'effectif de la population occupée est passé de 3 128 886 à 1 992 372 individus, soit une diminution en valeur relative de 33,3% (Tableau n° 17). Cette situation est largement tributaire de l'évolution des effectifs observés en milieu rural. En effet, la diminution en valeur relative y est de 45,5% contre 21,0 à Dakar et 15,0% dans les autres villes.

Selon le genre, on remarque que les hommes représentent plus de la moitié (57,8%) de la diminution observée, au niveau national. Quel que soit le milieu de résidence, les hommes par opposition aux femmes représentent plus de la moitié des sorties d'observation. Cette situation est plus importante au niveau des autres villes : 60,1% contre 57,4% en zone rurale et 54,6% à Dakar urbain.

Tableau n° 5.18 : Répartition de la population potentiellement active selon le statut d'occupation par rapport à l'activité actuelle, le sexe, le taux de chômage, le taux de dépendance économique et le milieu de résidence, en 2001-2002

Statut d'occupation actuel au premier passage

Statut d'occupation	Milieu de résidence											
	Dakar urbain			Autres villes			Milieu rural			Sénégal		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Occupé	379 109	228 901	608 010	267603	187444	455 047	1220766	845 063	2065829	1 867 478	1 261 408	3 128 886
Chômeur	150 867	165 803	316 670	87 803	132277	220 080	142 861	198 389	341 250	381 531	496 469	878 000
Etude/Formation	171 819	142 339	314 158	137134	122649	259 783	137 768	94 178	231 946	446 721	359 166	805 887
Personne au foyer	7 888	194 222	202 110	7 907	163891	171 798	38 878	551 604	590 482	54 673	909 717	964 390
Trop jeune/Agé	66 856	71 879	138 735	47 687	80 899	128 586	153 426	224 395	377 821	267 969	377 173	645 142
Autre	27 687	38 298	65 985	28 426	33 741	62 167	69 217	73 358	142 575	125 330	145 397	270 727
ND	16 114	24 841	40 955	13 285	20 261	33 546	37 415	55 707	93 122	66 814	100 809	167 623
Total	820 340	866 283	1686623	589845	741162	1331007	1800331	2042694	3843025	3 210 516	3 650 139	6 860 655
Taux de chômage en %	28,5	42,0	34,2	24,7	41,4	32,6	10,5	19,0	14,2	17,0	28,2	21,9
Taux de dépendance économique en %	51,7	113,2	78,0	62,2	125,5	92,2	29,3	90,4	55,8	39,8	101,9	67,0

Statut d'occupation actuel au troisième passage

Statut d'occupation	Dakar urbain			Autres villes			Milieu rural			Sénégal		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Occupé	308 010	169 756	477 766	227125	160600	387 725	682 571	444 310	1126881	1217 706	774 666	1 992 372
Chômeur	50 087	25 159	75 246	26 807	12 349	39 156	67 953	32 115	100 068	144 848	69 621	214 469
Etude/Formation	173 261	151 602	324 863	173044	162103	335 147	304 805	229 674	534 479	651 110	543 379	1 194 489
Personne au foyer	28 382	275 872	304 254	35 210	255662	290 872	123 377	884 987	1008364	186 969	1 416 521	1 603 490
Retraité	24 899	3 425	28 324	17 319	2 937	20 256	26 577	17 530	44 107	68 795	23 892	92 687
Autre inactif	84 736	69 890	154 626	65 126	87 006	152 132	448 383	324 342	772 725	598 245	481 238	1 079 483
ND	48 285	52 715	101 000	54 232	62 200	116 432	164 637	131 160	295 797	267 154	246 075	513 229
Total	717 660	748 419	1466079	598863	742857	1341720	1818303	2064118	3882421	3134 827	3555 392	6 690 219

Taux de chômage en %	14,0	12,9	13,6	10,6	7,1	9,2	9,0	6,7	8,2	10,6	8,2	9,7
Taux de dépendance économique en %	86,9	256,9	146,8	114,5	293,6	187,0	120,3	305,7	192,3	110,5	292,0	179,9

Les ND ne sont pas pris en compte dans les calculs des taux

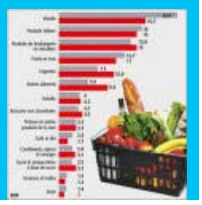

DEPENSES TOTALES ET DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES

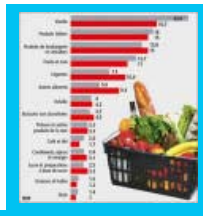

VI. DEPENSES TOTALES ET DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES

1. INTRODUCTION

Le présent chapitre constitue l'élément central de ce rapport de synthèse de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages de 2001/2002 (ESAM 2) qui est la deuxième enquête d'envergure nationale sur les dépenses et la consommation des ménages. La première a été réalisée en 1994/1995 et a porté sur un échantillon de 3300 ménages. L'objectif principal de cette enquête est l'analyse du niveau de vie des ménages au Sénégal. Les dépenses qui constituent l'indicateur de niveau de vie comprennent tous les achats en biens et services destinés à la satisfaction des besoins de consommation des ménages, la valeur des produits agricoles et d'élevage issus de l'exploitation du ménage et utilises pour sa propre consommation et la valeur locative des logements occupés par les propriétaires ou gratuitement. Ces dépenses de consommation sont complétées par les transferts verses par les ménages comprenant les impôts, les cotisations sociales, les primes d'assurances, les cadeaux et dons faits par les ménages à d'autres ménages ou à des institutions. La valeur de la consommation ainsi définie ne renferme donc pas les services fournis par les assurances et les banques, il en est de même de ceux offerts par les administrations comme l'enseignement et les soins de santé.

Comme indiqué dans la présentation, l'ESAM2 occupe une place importante dans le système d'informations, elle constitue un moyen d'appréhender et d'évaluer les besoins des ménages qui doivent être suivis pour prévoir leur évolution à travers l'analyse de leur nature et de leurs caractéristiques. Le niveau et l'évolution des dépenses sont des données de base permettant de connaître la situation sur le niveau de vie des ménages. Leur ventilation selon les critères d'homogénéité (urbain/rural, taille du ménage, caractéristique de CM, etc.) facilite l'analyse des facteurs explicatifs d'inégalité et donne le nombre ou la proportion de ménages défavorisés.

Le chapitre comprend trois parties. Il s'agira de fournir dans la première partie le niveau et l'évolution de la dépense moyenne par ménage et par personne depuis 1994/1995, selon le milieu de résidence. La dépense totale est utilisée ici pour approcher le niveau de vie de la population bien qu'elle ne soit pas égale au revenu du ménage. La deuxième partie traite de la répartition des ménages, des individus et des dépenses totales et la concentration des dépenses selon les différentes couches de la population. La troisième partie se propose d'étudier les structures de la dépense de consommation en les comparant avec les données provenant de

l'ESAM de 1994/1995 afin de relever les changements dans le comportement des ménages en matière de consommation.

2 LE NIVEAU ET L'EVOLUTION DE LA DEPENSE MOYENNE

Au cours de la période allant de juin 2001 à mai 2002, les ménages vivant au Sénégal ont dépensé un montant global de 2 097,4 milliards de francs CFA. Le nombre de ménages est estime à 1 067 591 pour une population de 10 430 535 individus, soit une taille moyenne égale à 9,8 personnes.

La dépense moyenne par ménage et par an est de 1 964 574 francs CFA, soit près de 165 715 francs CFA par mois. Calculée par personne, la dépense moyenne est estimée à 147 495 francs CFA, équivalente à 12 291 francs CFA par mois.

Tableau n° 6.01 : Évolution de la dépense moyenne annuelle par ménage ou par personne de 1994/1995 à 2001/2002

1. Dépenses moyennes					
1.1. Ménages					
Francs courants					
1994/1995	2 408 735	1 818 202	2 145 482	1 013 427	1 494 852
2001/2002	3 107 885	2 212 193	2 723 733	1 333 098	1 964 574
Francs constants (2001/2002)					
1994/1995*	2 826 814	2 133 783	2 517 869	1 189 325	1 754 310
1.2. Individus					
Francs courants					
1994/1995	266 126	189 203	230 693	94 250	147 495
2001/2002	368 651	230 539	305 002	127 340	201 079
Francs constants (2001/2002)					
1994/1995*	312 317	222 043	270 734	110 609	173 095
2. Accroissement total					
2.1. Ménages					
Francs courants (%)	29,0	21,7	27,0	31,5	31,4
Francs constants (%)	9,9	3,7	8,2	12,1	12,0
2.2. Individus					
Francs courants (%)	38,5	21,9	32,2	35,1	36,3
Francs constants (%)	18,0	3,8	12,7	15,1	16,2
3. Taux d'accroissement annuel moyen					
3.1. Ménages					
Francs courants (%)	3,7	2,9	3,5	4,9	4,9
Francs constants (%)	1,4	0,5	1,1	1,6	1,6
3.2. Individus					
Francs courants (%)	4,9	2,9	4,1	4,4	4,5
Francs constants (%)	2,4	0,5	1,7	2,0	2,2

Dans la répartition par milieu de résidence, Dakar se retrouve avec une moyenne annuelle par ménage de 3 107 885 francs CFA et enregistre 368 651 francs CFA par personne. En revanche, les autres villes et le milieu rural totalisent respectivement 2 212 193 francs CFA et 1 333 098 francs CFA par ménage, soit 230 539 francs CFA et 127 340 francs CFA par membre.

Il faut remarquer que les ménages à Dakar jouissent d'un niveau de dépense en moyenne 1,4 fois plus élevé que le niveau de celles des autres ménages citadins et 2,3 fois plus que les ménages ruraux. Par personne, cet écart atteint presque 1,6 par rapport aux autres villes et 2.1 par rapport au milieu rural. En 1994/1995, ces rapports étaient respectivement de 1,3 et 2,4 au niveau des ménages et 1,4 et 2,8 au niveau des individus. Ces rapports sont assez stables dans la période séparant les deux enquêtes, on note cependant un faible rétrécissement de l'écart de la moyenne per capita entre Dakar et le milieu rural.

La dépense par tête en termes réels s'est accrue entre 1994/1995 et 2001/2002, de 2,2% par an pour l'ensemble du pays. On observe dans le même intervalle de temps, par milieu de résidence, que le niveau de vie des urbains (dakarois et autres citadins) a evolue moins vite que celui des ruraux, respectivement 1,7% et 2,0% par an. Dakar et le reste du milieu urbain affichent en particulier des taux de 2,4% et 0,5%. Il convient de préciser que cette évolution n'est qu'indicative dans la mesure ou c'est l'indice des prix à la consommation calcule pour Dakar qui a été utilise pour deflater les montants des dépenses. Et si on estime que cet indice surestime probablement la hausse des prix dans le reste du pays, alors les évolutions obtenues resteront en dessous des taux réels.

3 LA DISTRIBUTION DES DEPENSES

Il est question dans ce chapitre de l'analyse de la répartition des ménages, des individus et des dépenses totales selon les classes de dépenses. On apprécie également cette répartition à travers les différentes caractéristiques des ménages.

3.1 Les quintiles de dépenses par tête

Les tranches par quintile sont des intervalles de même fréquence (même nombre d'individus) suivant les valeurs croissantes des dépenses par tête. Ils contiennent chacun 20% de l'effectif total.

Les 20 % des personnes bénéficiant des dépenses par tête (5eme quintile) les plus fortes, vivent dans 27,7% des ménages. Ces ménages dépensent en moyenne et annuellement 2 946 933 francs CFA. Ils ont une dépense moyenne par tête de 433 587 francs CFA. Ils réalisent près de 41.6% des dépenses totales.

Graphique n° 6.01 : Courbe de Lorenz

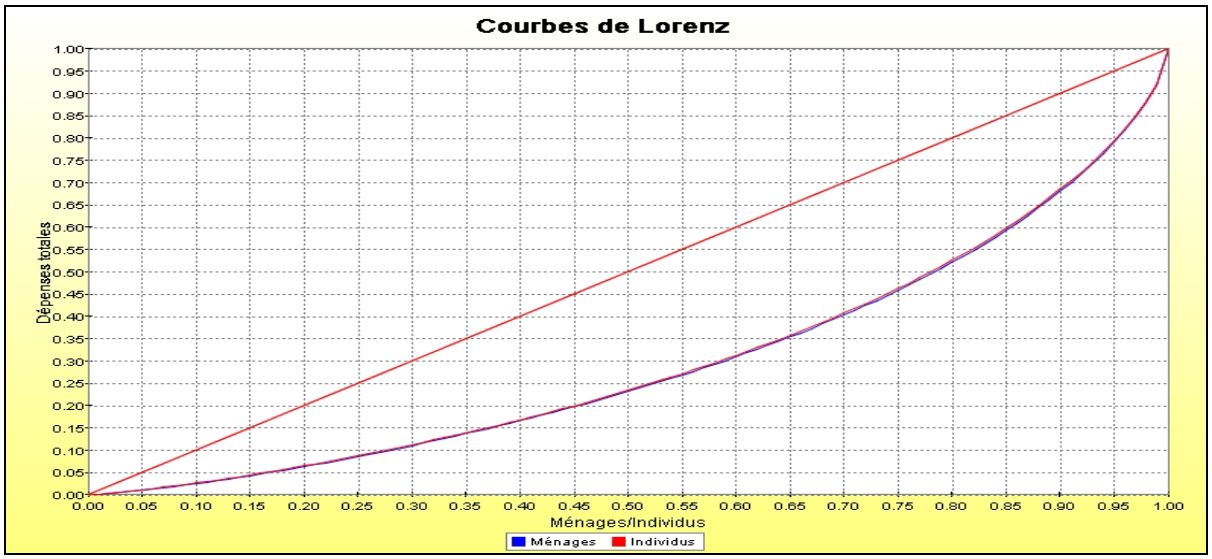

Les 20% ayant les plus faibles dépenses par tête (1er quintile) résident dans 15,3% des ménages du pays. Leurs dépenses n'excèdent pas en moyenne 1 036 451 francs CFA par an. Ils effectuent une dépense moyenne par tête de 81 226 francs CFA par an et disposent d'environ 8,1% des dépenses totales.

A Dakar, le 5eme quintile comprend 28,9% des ménages qui accaparent les 43,7% des dépenses totales effectuées, soit 4 694 409 francs CFA par ménages et 893 891 francs CFA par personne et par an. Les proportions sont assez proches de celles des autres milieux, mais les différences proviennent des niveaux de dépenses correspondants (Autres villes : 30,5% des ménages pour 44,1% des dépenses totales équivalentes à 3 200 808 francs CFA par ménage et 472 710 francs CFA par personne; Milieu rural : 26,1% des ménages pour 37,7% des dépenses totales soit 1 922 336 francs CFA par ménage et 252 286 francs CFA par personne)

Graphique n° 6.02 : Courbe de Lorenz ménages selon le milieu de résidence

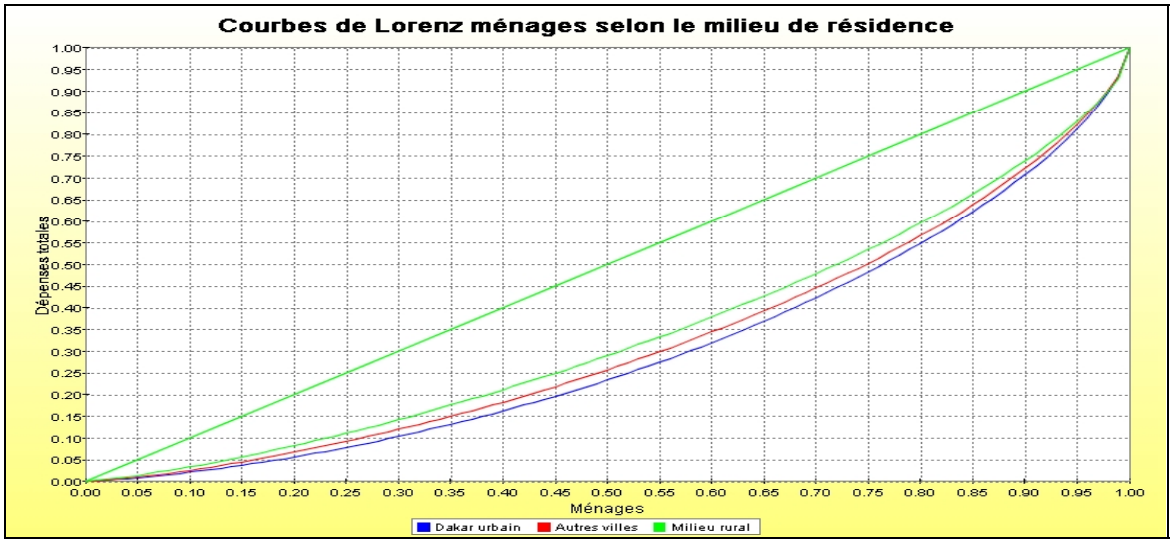

Quant au premier quintile, il compte 15,3% des ménages bénéficiant de 8,1% des dépenses totales qui correspondent en moyenne à 1 036 451 francs CFA par ménage et 81 226 francs CFA par personne. Dans les autres villes et le milieu rural, la situation est respectivement la suivante : 15,0% de ménages pour 7,4% des dépenses totales donnant 1 084 826 francs CFA par ménage et des dépenses totales.

Graphique n° 6.03 : Courbe de Lorenz

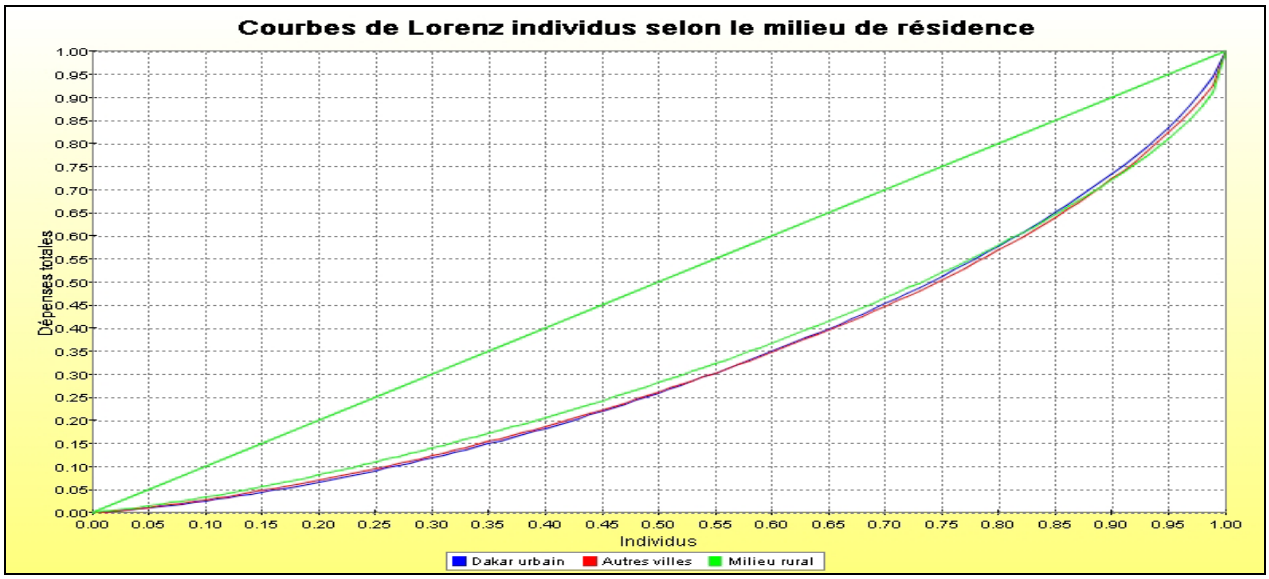

Tableau n° 6.02 : Concentration de la dépense selon les déciles (dépenses totales par tête)

Dépenses totales par tête	Dépenses totales (en millions de FCFA)	Parts dans les dépenses totales (%)	Parts cumulées (%)	Moyenne Annuelle par ménage	Moyenne Annuelle par personne	Nombre de ménages (%)
Quintile individu	Ensemble					
1er quintile	169 330	8,1	8,1	1 036 451	81 226	15,3
2e quintile	262 271	12,5	20,6	1 471 840	122 652	16,7
3e quintile	341 641	16,3	36,9	1 672 006	161 557	19,1
4e quintile	451 929	21,5	58,4	2 002 098	217 142	21,1
5e quintile	872 190	41,6	100,0	2 946 933	433 587	27,7
Ensemble	2 097 362	100,0		1 964 574	201 079	100,0
Quintile individu	Dakar					
1er quintile	63 164	7,3	7,3	1 516 575	136 892	15,0
2e quintile	102 115	11,9	19,2	2 226 290	206 147	16,6
3e quintile	134 709	15,7	34,9	2 635 399	276 935	18,5
4e quintile	184 279	21,4	56,3	3 171 962	392 040	21,0
5e quintile	376 202	43,7	100,0	4 694 409	893 891	28,9
Ensemble	860 468	100,0		3 107 885	368 651	100,0
Quintile individu	Autres villes					
1er quintile	33 840	7,4	7,4	1 084 826	90 364	15,0
2e quintile	53 433	11,6	19,0	1 634 189	137 889	15,7
3e quintile	73 053	15,9	34,9	1 788 102	182 226	19,6
4e quintile	96 597	21,0	55,9	2 430 668	239 850	19,1
5e quintile	203 034	44,1	100,0	3 200 808	472 710	30,5
Ensemble	459 956	100,0		2 212 193	230 539	100,0
Quintile individu	Milieu urbain					
1er quintile	97 003	7,3	7,3	1 331 684	116 047	15,0
2e quintile	155 548	11,8	19,1	1 979 870	176 186	16,2

3e quintile	207 762	15,7	34,9	2 259 013	234 145	19,0
4e quintile	280 875	21,3	56,1	2 870 853	321 813	20,2
5e quintile	579 236	43,9	100,0	4 034 509	681 158	29,6
Ensemble	1 320 424	100,0		2 723 733	305 002	100,0
Quintile individu	Milieu rural					
1er quintile	72 326	9,3	9,3	798 904	57 917	15,5
2e quintile	106 724	13,7	23,0	1 071 219	85 006	17,1
3e quintile	133 880	17,2	40,3	1 191 522	109 080	19,3
4e quintile	171 054	22,0	62,3	1 337 498	141 545	21,9
5e quintile	292 954	37,7	100,0	1 922 336	252 286	26,1
Ensemble	776 938	100,0		1 333 098	127 340	100,0

90 364 francs CFA par personne; 15,5% de ménages pour 9,3% des dépenses totales donnant 798 904 francs CFA par ménage et 57 917 francs CFA par personne.

En mesurant le rapport entre les parts de dépenses totales entre les deux quintiles extrêmes, on constate que les ménages favorisés dépensent 5,1 fois plus que ceux du bas de la distribution pour l'ensemble du pays. Ce rapport est de 6 fois en milieu urbain et de 4 fois en milieu rural.

3.2 les classes de dépenses par tête

Huit classes de dépenses par tête ont été définies, ce sont celles adoptées dans le rapport de synthèse de l'ESAM 1994/1995 : moins de 60 000, 60 000-100 000, 100 000-150 000, 150 000-225 000, 225 000-350 000, 350 000-600 000, 600 000- 1 500 000 et plus de 1 500 000. La comparaison des structures entre les deux périodes devient ainsi plus aisée.

L'étude sur les disparités s'appuie également sur les deux classes extrêmes de la distribution des dépenses. Ce sont les classes constituées respectivement des individus pour lesquelles les ménages dépensent moins de 60 000 francs CFA par an et ceux bénéficiant de plus de 1 500 000 francs CFA par an.

Graphique n° 6.04 : Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon la dépense annuelle par tête

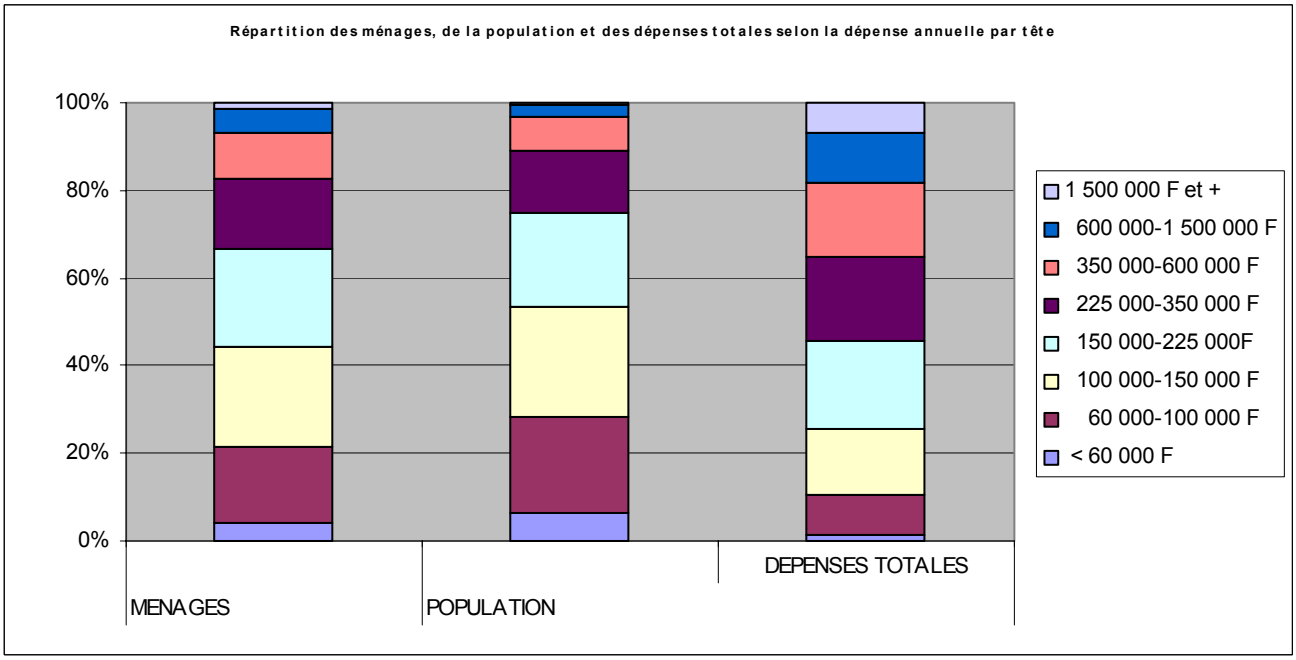

La classe la plus défavorisée regroupe près de 4,2% des ménages (6,2% de la population) du pays soit 0,2 % (0,3% de la population) pour Dakar, 1,2 % (1,4% de la population) pour les autres villes et 7,2% (10,0% de la population) pour le milieu rural. Sa part dans la dépense totale s'élève à 1,5% avec 0,0% pour Dakar, 0,3 pour les autres villes et 3,8% pour le milieu rural.

La classe la plus favorisée comporte près de 1,3% des ménages (0,6% de la population) du pays, soit 4,2% (1,6% de la population) pour Dakar, 0,9% (0,4% de la population) pour le reste du milieu urbain et 0,1% (0,2% de la population) pour le milieu rural. Sa part dans les dépenses globales est estimée à 6,7%, soit 11,0% pour Dakar, 4,8% pour les Autres villes et 3,0% pour le milieu rural.

A l'échelle nationale les ménages les plus nantis dépensent 4,5 fois plus que ceux de la classe défavorisée. Cet écart est supérieur à 110 fois dans la capitale, 16 fois dans les Autres villes et 0,7 fois en milieu rural.

On relève que 28,4% de la population ont une dépense par tête inférieure à 100 000 francs CFA pour 21.5% des ménages contre respectivement 46,6% et 39,6% en 1994/1995. En revanche 3,6% des individus ont une dépense par tête supérieure à 600 000 francs CFA avec 7,0% des ménages. La situation en 1994/1995 est de 1,8% de personnes pour 4,1% de ménages. Les parts selon le milieu de résidence s'établit ainsi qui suit :

- Dakar : 2,5% de personnes et 2,0% de ménages avec moins de 100 000 francs et 11,4% de personnes et 20,8% de ménages avec plus de 600 000 francs;
- Autres villes : 11,6% de personnes et 9,4% de ménages avec moins de 100 000 francs et 2,7% de personnes et 6,6% de ménages avec plus de 600 000 francs;
- Milieu rural : 43,7% de personnes et 35,2% de ménages avec moins de 100 000 francs et 0,4% de personnes et 0,6% de ménages avec plus de 600 000 francs;

- La situation de 1994/1995 s'établit comme suit :
- Dakar : 9,4% de personnes et 7,7,0% de ménages avec moins de 100 000 francs et 5,4% de personnes et 11,8% de ménages avec plus de 600 000 francs;
- Autres villes : 21,0% de personnes et 17,5% de ménages avec moins de 100 000 francs et 2,9% de personnes et 5,2% de ménages avec plus de 600 000 francs;
- Milieu rural : 66,4% de personnes et 60,0% de ménages avec moins de 100 000 francs et 0,3% de personnes et 0,6% de ménages avec plus de 600 000 francs;

En somme, les disparités à l'échelle nationale s'expliquent essentiellement par les fortes inégalités entre les ménages en milieu urbain pris globalement. La baisse des inégalités est relative à l'augmentation des effectifs des classes intermédiaires comme la description de la situation ci-dessus. Mais on peut également remarquer, en effet, que près de 48,6% des ménages (43,3% des populations) dépensent entre 150 000-600 000 francs contre 31,5% des ménages (26,6% des populations) en 1994/1995. La variation au niveau des effectifs dans cette tranche de dépenses s'établit à Dakar à +8,6 points pour les ménages (+17,3 points pour les personnes), +18,9 points dans le reste du milieu urbain (+21 points) et +18,3 points en milieu rural (+14,4 points) par rapport la période 1994/1995.

Les indices de concentration sont de 0,41 pour les ménages et 0,40 pour les individus en 2001/2002. Les disparités au niveau des individus n'ont pas évolué par rapport à la période

1994/1995. Cependant celles enregistrées pour les ménages pour cette même période (0,31) sont moins marquées que celles observées en 2001/2002.

La même situation prévaut dans les milieux de résidence. On observe 0,39 et 0,35 à Dakar urbain; 0,36 aussi bien pour les individus que pour les populations dans les autres villes et 0,34 et 0,32 pour le milieu rural. Le milieu urbain pris dans son ensemble enregistre 0,39 et 0,37 respectivement.

Tableau n° 6.03 : Répartition des ménages, de la population des dépenses annuelles (en millions de francs CFA) selon la tranche de dépenses annuelles par tête

Dépenses par tête	MENAGES		POPULATION		DEPENSES ANNUELLES (en millions CFA)		MOYENNE PAR (francs CFA)		INDICE DE CONCENTRATION	
	Effectif	%	Effectif	%	Montant	%	PERSONNE/AN	MENAGE/AN	PERSONNE/AN	MENAGE/AN
< 60 000 F	44 969	4,2	641 891	6,2	31 256,8	1,5	48 695,0	695 069,3	0,23	0,25
60 000-100 000 F	184 858	17,3	2 311 577	22,2	186 550,3	8,9	80 702,6	1 009 154,2	0,23	0,24
100 000-150 000 F	243 966	22,9	2 611 580	25,0	321 502,3	15,3	123 106,5	1 317 815,6	0,25	0,25
150 000-225 000F	239 244	22,4	2 262 567	21,7	416 578,0	19,9	184 117,4	1 741 229,3	0,28	0,28
225 000-350 000 F	170 433	16,0	1 472 038	14,1	406 757,6	19,4	276 322,8	2 386 613,0	0,28	0,31
350 000-600 000 F	108 892	10,2	786 426	7,5	347 614,9	16,6	442 018,5	3 192 282,1	0,30	0,34
600 000-1 500 000 F	60 820	5,7	286 180	2,7	246 787,9	11,8	862 353,1	4 057 649,6	0,29	0,37
1 500 000 F et +	14 408	1,3	58 278	0,6	140 313,7	6,7	2 407 682,7	9 738 598,5	0,44	0,55
Total	1 067 591	100,0	10 430 535	100,0	2 097 361,6	100,0	201 079,0	196 4574,3	0,40	0,41

Tableau n° 6.04 : Répartition des ménages, de la population des dépenses annuelles (en millions de francs CFA) selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	MENAGES		POPULATION		DEPENSES ANNUELLES (en millions francs CFA)		MOYENNE PAR (francs CFA)		INDICE DE CONCENTRATION	
	Effectif	%	Effectif	%	Montant	%	PERSONNE/AN	MENAGE/AN	PERSONNE	MENAGE
Dakar urbain	276 866	25,9	2 334 101	22,4	860 467,9	41,0	368 650,7	3 107 884,6	0,35	0,39
Autres villes	207 919	19,5	1 995 133	19,1	459 956,1	21,9	230 539,1	2 212 193,1	0,36	0,36
Milieu urbain	484 785	45,4	4 329 233	41,5	1 320 424,0	62,9	305 001,8	2 723 732,8	0,37	0,39
Milieu rural	582 806	54,6	6 101 302	58,5	776 937,7	37,1	127 339,7	1 333 097,8	0,34	0,32
Total	1 067 591	100,0	10 430 535	100,0	2 097 361,6	100,0	201 079,0	1964 574,3	0,40	0,41

Graphique n° 6.05 : Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon le milieu de résidence

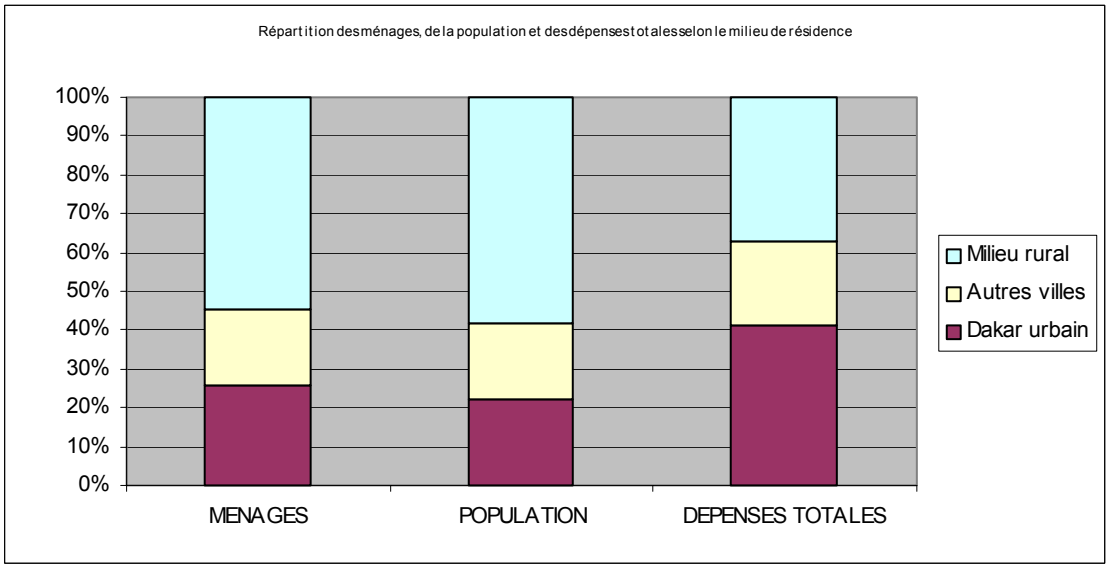

Tableau n° 6.05 : Répartition des ménages selon la dépense annuelle par tête (francs CFA) et le milieu de résidence

Dépenses par tête	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
< 60 000 F	0,2	1,2	0,6	7,2	4,2
60 000-100 000 F	1,8	8,2	4,5	28,0	17,3
100 000-150 000 F	7,6	17,6	11,9	32,0	22,9
150 000-225 000F	19,2	29,2	23,4	21,6	22,4
225 000- 350 000 F	25,6	24,3	25,0	8,4	16,0
350 000-600 000 F	25,0	12,9	19,8	2,2	10,2
600 000-1 500 000 F	16,6	5,7	11,9	0,5	5,7
1 500 000 F et +	4,2	0,9	2,8	0,1	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau n° 6.06 : Répartition de la population selon la dépense annuelle par tête (francs CFA) et le milieu de résidence

Dépenses par tête	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
< 60 000 F	0,3	1,4	0,8	10,0	6,2
60 000-100 000 F	2,2	10,2	5,9	33,7	22,2
100 000-150 000 F	9,8	22,2	15,5	31,8	25,0
150 000-225 000F	24,9	31,2	27,8	17,4	21,7
225 000- 350 000 F	28,7	23,0	26,1	5,6	14,1
350 000-600 000 F	22,6	9,4	16,5	1,1	7,5
600 000-1 500 000 F	9,8	2,3	6,3	0,2	2,7
1 500 000 F et +	1,6	0,4	1,1	0,2	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau n° 6.07 : Répartition des dépenses annuelles selon la dépense annuelle par tête et le milieu de résidence

Dépenses par tête	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
< 60 000 F	0,0	0,3	0,1	3,8	1,5
60 000-100 000 F	0,5	3,7	1,6	21,2	8,9
100 000-150 000 F	3,5	12,1	6,5	30,4	15,3
150 000-225 000F	12,8	25,1	17,1	24,6	19,9
225 000- 350 000 F	21,8	27,5	23,8	12,0	19,4
350 000-600 000 F	27,2	18,2	24,1	3,8	16,6
600 000-1 500 000 F	23,1	8,4	18	1,2	11,8
1 500 000 F et +	11,0	4,8	8,8	3,0	6,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4. LES DEPENSES ET LES CARACTERISTIQUES DES MENAGES

L'objectif est de mettre en évidence les principaux facteurs permettant de dissocier les ménages selon les diverses caractéristiques qui constituent des repères ou des domaines d'homogénéité et de variabilité spécifique des comportements.

4.1. Le sexe du chef de ménage (CM)

La proportion de ménages dirigés par des femmes n'a pas varié entre 1994/1995 et 2001/2002, elle est de 19,4%. La population y résidant est passée de 15,2% à 16,5%. Ces ménages gagnent environ 3 points de pourcentage dans les dépenses totales sur la même période. Ils ont une dépense moyenne annuelle par personne (242 694 francs CFA contre 192 641 francs CFA) et par ménage (2 026 300 francs CFA contre 1 949 698 francs CFA) supérieure à ceux dont les chefs sont des hommes. L'accroissement total de la dépense moyenne annuelle par personne (DAP), en francs courants, est également plus important dans ces mêmes ménages, il est 40,4% pour 34,9% chez les CM hommes.

Les disparités restent toujours moins accentuées chez les ménages dirigés par les femmes. Les indices de GINI traduisant ces disparités sont restés constants quelle que soit la distribution considérée chez les ménages de CM hommes. En raisonnant en termes de ménages, les inégalités se sont accentuées chez les femmes, tandis qu'elles restent presque constantes avec la distribution des individus.

La proportion de ménages de CM hommes vivant avec moins de 100 000 francs CFA par tête est passée de 42,3% à 25,0% entre 1994/1995 et 2001/2002, soit 17,3 points. On note également une baisse de 17,6 points pour les ménages de CM femmes. Si l'on considère la répartition de la population, les deux catégories de ménages bénéficient respectivement de -17,4 et -18,7 points dans la période. Ces populations ou ménages voient leur part dans les dépenses totales augmenter respectivement de 10,7 et 9,2 points.

Au niveau des ménages favorisés, c'est à dire ceux ayant 600 000 francs CFA ou plus de dépenses par tête, on relève une baisse des effectifs des ménages et des populations aussi bien chez les hommes (-3,7 et –1,4 points) que chez les femmes (-4,4 et –1,7 points) qui est accompagnée d'une diminution de leur part dans la répartition des dépenses totales : -4,9 pour les hommes et –5,7 points pour les femmes. Ces deux mouvements pourraient bien expliquer l'évolution constatée au niveau des inégalités.

SEXE DU CHEF DE MENAGE	MENAGES		POPULATION		DEPENSES ANNUELLES (en millions francs CFA)		MOYENNE PAR (francs CFA)		INDICE DE CONCENTRATION	
	Effectif	%	Effectif	%	Montant	%	PERSONNE/AN	MENAGE/AN	PERSONNE	MENAGE
HOMME	860 258	80,6	8 706 575	83,5	1 677 242,7	80,0	192 640,9	1 949 697,6	0,41	0,41
FEMME	207 333	19,4	1 723 960	16,5	420 118,7	20,0	243 694,1	2 026 300,2	0,37	0,40
Total	1 067 591	100,0	10 430 535	100,0	2 097 361,6	100,0	201 079,0	1 964 574,3	0,40	0,41

Tableau n° 6.09 : ***Répartition des ménages selon la dépense annuelle par tête et le sexe du chef de ménage***

Dépenses par tête	Ménages										
	Milieu de résidence										
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble		Ensemble
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
	%	%	%	%	%	%	%	%			%
< 60 000 F	0,1	0,2	1,3	0,9	0,6	0,5	7,6	4,6	4,7	2,0	4,2
60 000-100 000 F	1,9	1,4	8,2	8,3	4,5	4,7	29,7	16,4	19,3	9,0	17,3

100 000-150 000 F	7,6	7,6	18,4	15,8	12	11,5	32,1	31,6	23,8	18,8	22,9
150 000-225 000F	19,6	17,8	28,5	30,7	23,2	24,0	20,5	28,8	21,6	25,8	22,4
225 000- 350 000 F	24,9	27,7	23,4	26,3	24,3	27,0	7,6	13,5	14,5	22,1	16,0
350 000-600 000 F	25,4	23,6	12,1	14,8	19,9	19,4	1,9	4,4	9,3	13,9	10,2
600 000-1 500 000 F	16,8	15,9	7,1	2,5	12,8	9,4	0,5	0,7	5,6	6,2	5,7
1 500 000 F et +	3,7	5,9	1,1	0,7	2,6	3,4	0,2	0,0,	1,2	2,2	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique n° 6.06 : Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon le sexe du CM

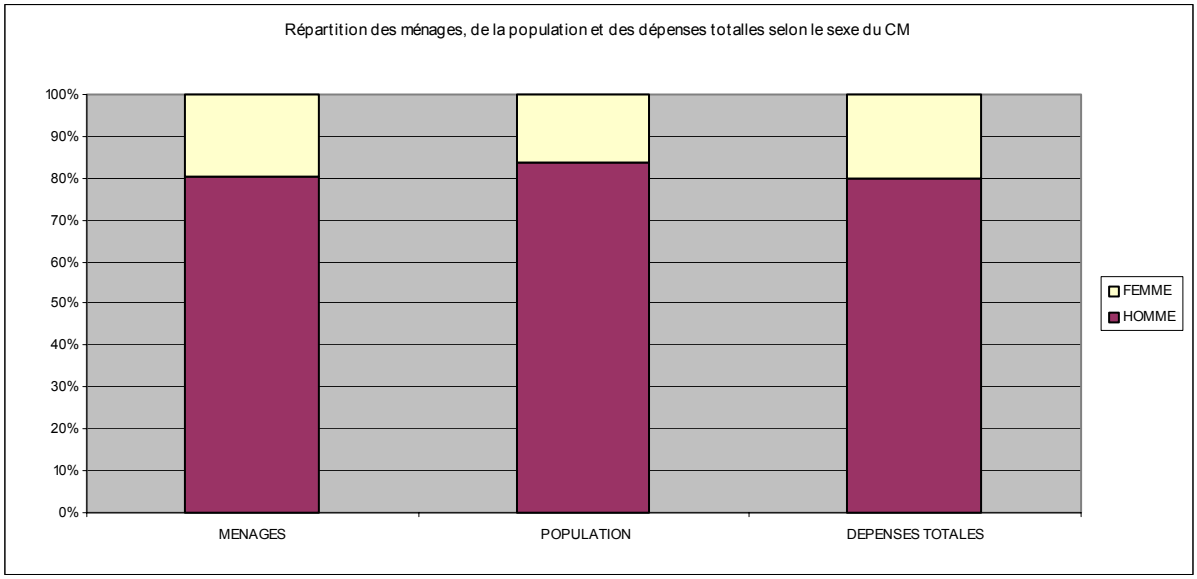

Tableau n° 6.10 : Répartition de la population selon la dépense annuelle par tête, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

	Milieu de résidence										
Dépenses par tête	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble		Ensemble
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
	%	%	%	%	%	%	%	%			%
< 60 000 F	0,2	0,5	1,4	1,2	0,7	0,8	10,4	5,9	6,9	2,6	6,2
60 000-100 000 F	2,3	2,2	10,4	9,9	5,9	6,1	34,9	22,4	24,2	11,8	22,2
100 000-150 000 F	9,9	9,6	23,1	19,8	15,8	14,7	31,3	36,1	25,6	22,2	25,0
150 000-225 000F	25,9	21,8	30,7	32,4	28,0	27,2	16,5	24,9	20,8	26,4	21,7
225 000- 350 000 F	27,3	33,1	22,7	23,7	25,3	28,4	5,3	8,6	12,7	21,5	14,1
350 000-600 000 F	23,1	21,3	8,6	11,5	16,6	16,3	1,1	1,9	6,8	11,3	7,5
600 000-1 500 000 F	9,8	9,5	2,6	1,3	6,6	5,4	0,2	0,2	2,6	3,6	2,7
1 500 000 F et +	1,5	2,0	0,5	0,2	1,0	1,1	0,2	0,0	0,5	0,7	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau n° 6.11 : Répartition des dépenses totales selon la dépense annuelle par tête, le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence

Dépenses totales											
Dépenses par tête	Milieu de résidence										Ensemble
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
	%	%	%	%	%	%	%	%			%
< 60 000 F	0,0	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1	4	2	1,7	0,5	1,5
60 000-100 000 F	0,5	0,5	3,7	3,7	1,6	1,7	22,2	13,2	10,1	4,1	8,9
100 000-150 000 F	3,5	3,4	12,5	10,9	6,5	6,3	30,3	31	16,3	11,3	15,3
150 000-225 000F	13,3	11,3	24,3	27,3	17,0	17,4	23,7	31,3	19,8	20,3	19,9
225 000- 350 000 F	20,7	25,1	27,2	28,3	22,9	26,3	11,5	15,8	18,2	24,2	19,4
350 000-600 000 F	27,7	25,9	16,2	23,4	23,8	24,9	3,6	5,4	15,5	20,9	16,6
600 000-1 500 000 F	23,7	21,3	9,8	4,7	19	14,9	1,2	1,1	11,7	12,1	11,8
1 500 000 F et +	10,5	12,5	6,0	1,5	9,0	8,3	3,4	0,0	6,7	6,6	6,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2. Le niveau d'instruction du chef de ménage

La dépense par tête croît toujours avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Les ménages dont les chefs ont un niveau supérieur, ont la dépense par tête la plus élevée (646 074 francs CFA). Celle qui est la plus faible se retrouve chez les ménages dont les chefs sont sans niveau d'instruction (162 342 francs CFA) en passant par les ménages dont les chefs ont le niveau primaire (224 202 francs CFA). Les nomenclatures utilisées dans les deux enquêtes ne sont pas identiques pour permettre un calcul rigoureux des taux d'accroissement. On note que les ménages n'ont pas bénéficié de la croissance des dépenses de la même manière, les taux d'évolution sont plus élevés pour les ménages dont le niveau d'instruction est moins élevé. Il passe de 38,6% (sans instruction) à 12,9% (supérieur général).

Les disparités sont plus importantes pour les ménages dont le chef a un niveau d'instruction élevé, à l'exception de ceux ayant un chef qui a le niveau de l'enseignement technique et professionnel : 0,30 pour les individus et 0,33 pour les ménages. Il est possible de faire des comparaisons entre les ménages dont le chef est sans instruction ou a le niveau de l'enseignement élémentaire pour les deux enquêtes. En ce qui concerne les indices de concentration il n'y a pratiquement pas d'évolution notable pour le premier groupe de ménages. En revanche, les disparités au sein des chefs de ménages du niveau primaire se sont accentuées si l'on considère la distribution des ménages (0,27 en 1994/1995 contre 0,39 en 2001/2002).

Les effectifs des ménages défavorisés avec un chef sans instruction ont relativement diminué passant de 46,2% à 25,9%, soit plus de 21 points. En même temps, ils perdent près de 11 points (de 30,0% à 18,9%) dans leur part des ressources disponibles. La même tendance est notée chez les ménages favorisés avec des écarts plus faibles. La proportion des effectifs perd moins de 2 points et la part des ressources chute de moins de 1 point.

Les ménages défavorisés dont le chef est du niveau primaire sont moins nombreux que ceux de la première catégorie. Ils représentaient 25,9% et totalisaient 29,9% de la population en 1994/1995. Leur part des dépenses totales avait atteint 11,1%. En 2001/2001, ils ne représentent que 17,2%, rassemble 22,3% de la population et vivent avec 10,3% des dépenses totales. Les ménages dits favorisés ou ayant plus de 600 000 francs de dépenses par tête de la même catégorie de CM connaissent une part des dépenses qui décroît de 1,9 point (11,0% à 9,1%) pour un effectif et un poids dans la population qui augmentent de 5,3 points (5,1% à 10,4%) et 2,3 points (1,8% à 4,1%) respectivement.

Tableau n° 6.12 : Répartition des ménages, de la population des dépenses annuelles (en millions de francs CFA) selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction du chef de ménage	MENAGES		POPULATION		DEPENSES ANNUELLES (en millions francs CFA)		MOYENNE PAR (francs CFA)		INDICE DE CONCENTRATION	
	Effectif	%	Effectif	%	Montant	%	Personne/An	Menage/An	Personne	Menage
Aucun	766 468	71,8	7 802 125	74,8	1 266 614,90	60,4	162 342,30	1 652 534,80	0,37	0,37
Primaire	138 435	13,0	1 261 668	12,1	282 868,10	13,5	224 201,70	2 043 334,20	0,39	0,39
Secondaire	96 596	9,0	817 704	7,8	283 750,80	13,5	347 009,30	2 937 488,80	0,41	0,41
Enseign. techn. et prof.	26 329	2,5	221 365	2,1	94 754,80	4,5	428 048,60	3 598 889,40	0,3	0,33
Supérieur général	27 480	2,6	220 909	2,1	142 723,50	6,8	646 074,40	5 193 742,20	0,41	0,44
Autre	4 677	0,4	43 824	0,4	11 238,00	0,5	256 437,10	2 402 718,70	0,4	0,39
ND	7 606	0,7	62 941	0,6	15 411,40	0,7	244 853,60	2 026 219,50	0,47	0,47
Total	1 067 591	100,0	100 430 535	100,0	2 097 361,60	100,0	201 079,00	1 964 574,30	0,4	0,41

Graphique n° 6.07 : Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon le niveau d'instruction des CM

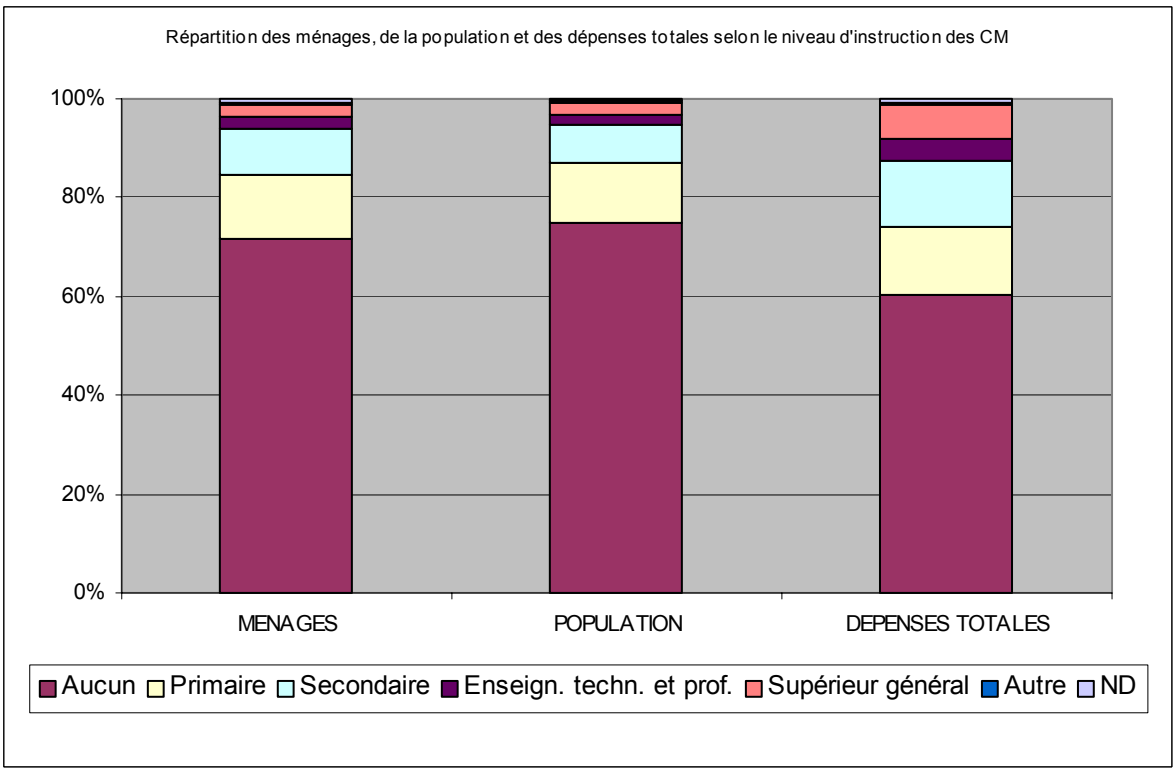

Tableau n° 6.13 : Répartition des ménages selon la dépense annuelle par tête et le niveau d'instruction du chef de ménage

Ménages									
Milieu de résidence	Dépenses par tête	Niveau d'instruction du CM							
		Aucun	Primaire	Secondaire	Enseign. techn. et prof.	Supérieur général	Autre	ND	Ensemble
		%	%	%	%	%	%	%	%
Dakar urbain	< 60 000 F	0,2	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,2
	60 000-100 000 F	2,6	1,9	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8
	100 000-150 000 F	10,4	9,0	4,0	1,9	0,0	0,0	0,0	7,6
	150 000-225 000F	25,5	17,9	11,5	11,6	7,5	9,5	33,0	19,2
	225 000- 350 000 F	29,6	25,3	23,1	21,5	11,4	7,5	27,1	25,6
	350 000-600 000 F	21,2	24,2	30,8	29,9	30,4	61,1	17,1	25,0
	600 000-1 500 000 F	8,6	17,0	26,6	27,6	32,7	22,0	17,6	16,6
	1 500 000 F et +	1,9	4,7	3,3	7,4	17,4	0,0	5,2	4,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Autres villes	< 60 000 F	1,6	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2
	60 000-100 000 F	9,5	10,4	3,2	2,0	0,0	0,0	0,0	8,2
	100 000-150 000 F	20,3	15,2	11,0	6,5	8,7	47,4	25,7	17,6
	150 000-225 000F	32,4	26,7	23,7	16,6	18,7	14,7	8,1	29,2
	225 000- 350 000 F	21,7	26,9	33,8	26,8	19,5	17,7	66,2	24,3
	350 000-600 000 F	10,8	13,1	16,6	23,4	26,5	20,3	0,0	12,9
	600 000-1 500 000 F	3,2	6,3	8,6	22,4	22,3	0,0	0,0	5,7
	1 500 000 F et +	0,5	0,0	3,1	2,4	4,3	0,0	0,0	0,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu urbain	< 60 000 F	0,9	0,5	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,6
	60 000-100 000 F	6,0	5,2	1,6	0,6	0,0	0,0	0,0	4,5
	100 000-150 000 F	15,3	11,3	6,5	3,3	2,2	18,8	8,1	11,9
	150 000-225 000F	28,9	21,2	15,8	13,2	10,4	11,6	25,1	23,4
	225 000- 350 000 F	25,7	25,9	26,9	23,1	13,5	11,5	39,4	25,0
	350 000-600 000 F	16,1	20,0	25,7	27,9	29,4	44,8	11,7	19,8
	600 000-1 500 000 F	5,9	13,0	20,2	26,0	30,0	13,2	12,1	11,9

	1 500 000 F et +	1,2	2,9	3,2	5,9	14,1		3,5	2,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu rural	< 60 000 F	7,4	6,1	5,0	21,5	0,0	7,7	0,0	7,2
	60 000-100 000 F	28,2	31,7	15,0	0,0	13,2	15,1	37,6	28,03
	100 000-150 000 F	31,9	32,3	36,2	0,0	14,4	32,6	38,0	32,0
	150 000-225 000F	21,8	19,4	20,1	0,0	35,2	30,5	24,5	21,6
	225 000- 350 000 F	8,0	7,0	19,7	57,7	37,2	8,7	0,0	8,4
	350 000-600 000 F	2,2	2,9	1,0	20,9	0,0	5,5	0,0	2,2
	600 000-1 500 000 F	0,5	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
	1 500 000 F et +	0,0	0,0	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	< 60 000 F	5,2	2,5	1,0	0,6	0,4	3,8	0,0	4,2
	60 000-100 000 F	20,7	14,7	4,2	0,6	0,5	7,5	17,9	17,3
	100 000-150 000 F	26,3	18,9	12,2	3,2	2,7	25,7	22,8	22,9
	150 000-225 000F	24,2	20,6	16,6	12,8	11,4	21,0	23,3	22,4
	225 000- 350 000 F	14,0	19,1	25,5	24,1	14,4	10,1	18,6	16,0
	350 000-600 000 F	6,9	13,8	21,0	27,7	28,2	25,3	7,8	10,2
	600 000-1 500 000 F	2,3	8,5	16,3	25,2	28,8	6,7	6,4	5,7
	1 500 000 F et +	0,4	1,9	3,2	5,7	13,5	0,0	3,2	1,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau n° 6.14 : Répartition de la population selon la dépense annuelle par tête et le niveau d'instruction du chef de ménage

Milieu de résidence	Dépenses par tête	Personnes							
		Niveau d'instruction du CM							
		Aucun	Primaire	Secondaire	Enseign. techn. et prof.	Supérieur général	Autre	ND	Ensemble
		%	%	%	%	%	%	%	%
Dakar urbain	< 60 000 F	0,4	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,3
	60 000-100 000 F	3,0	2,8	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2
	100 000-150 000 F	11,9	13,9	5,1	4,1	0,0	0,0	0,0	9,8
	150 000-225 000F	30,9	23,0	17,5	17,9	9,8	16,7	23,0	24,9
	225 000- 350 000 F	31,1	29,2	27,6	27,4	12,4	14,7	31,8	28,7
	350 000-600 000 F	18,2	21,1	29,0	28,6	38,9	49,3	15,6	22,6
	600 000-1 500 000 F	3,9	9,0	18,6	18,5	26,6	19,3	23,5	9,8
	1 500 000 F et +	0,6	1,0	1,0	3,5	11,8	0,0	6,1	1,6
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Autres villes	< 60 000 F	1,8	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4
	60 000-100 000 F	12,2	11,7	4,0	2,5	0,0	0,0	0,0	10,2
	100 000-150 000 F	25,4	17,5	17,1	9,6	10,0	53,9	40,4	22,2
	150 000-225 000F	32,7	31,1	28,9	21,7	27,3	11,4	6,3	31,2
	225 000- 350 000 F	19,4	25,4	32,8	33,2	28,9	13,7	53,2	23,0
	350 000-600 000 F	7,0	10,5	14,0	21,4	18,9	21,0	0,0	9,4
	600 000-1 500 000 F	1,1	2,1	2,7	11,3	13,1	0,0	0,0	2,3
	1 500 000 F et +	0,4	0,0	0,6	0,3	1,8	0,0	0,0	0,4
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu urbain	< 60 000 F	1,1	0,7	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,8
	60 000-100 000 F	7,7	6,6	2,3	0,9	0,0	0,0	0,0	5,9
	100 000-150 000 F	18,8	15,4	9,8	6,0	3,1	19,3	17,5	15,5
	150 000-225 000F	31,8	26,5	22,0	19,2	15,2	14,8	15,8	27,8
	225 000- 350 000 F	25,1	27,6	29,6	29,5	17,6	14,4	41,1	26,1
	350 000-600 000 F	12,5	16,5	23,1	26,1	32,7	39,2	8,9	16,5
	600 000-1 500 000 F	2,5	6,1	12,3	16,0	22,4	12,4	13,3	6,3

	1 500 000 F et +	0,5	0,6	0,9	2,4	8,7		3,5	1,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu rural	< 60 000 F	10,3	7,8	6,4	29,8	0,0	13,6	0,0	10,0
	60 000-100 000 F	33,9	38,7	15,5	0,0	24,7	13,3	53,8	33,7
	100 000-150 000 F	31,6	31,0	40,0	0,0	12,8	37,6	29,3	31,8
	150 000-225 000F	17,4	15,3	18,9	0,0	33,0	28,2	16,9	17,4
	225 000- 350 000 F	5,3	5,3	14,0	53,3	29,5	4,7	0,0	5,6
	350 000-600 000 F	1,1	1,8	0,3	16,9	0,0	2,7	0,0	1,1
	600 000-1 500 000 F	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
	1 500 000 F et +	0,1	0,0	4,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0%	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	< 60 000 F	7,5	3,4	1,4	0,9	0,3	7,3	0,0	6,2
	60 000-100 000 F	25,7	18,9	5,2	0,9	1,3	7,2	22,3	22,2
	100 000-150 000 F	27,6	21,4	16,6	5,8	3,6	29,1	25,9	25,0
	150 000-225 000F	21,9	22,2	21,3	18,6	16,1	22,0	18,9	21,7
	225 000- 350 000 F	11,5	19,0	26,1	30,2	18,2	9,1	19,0	14,1
	350 000-600 000 F	4,7	10,9	18,0	25,8	31,0	19,5	6,2	7,5
	600 000-1 500 000 F	0,9	3,8	9,6	15,5	21,3	5,7	5,9	2,7
	1 500 000 F et +	0,2	0,3	1,7	2,3	8,2	0,0	1,8	0,6
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau n° 6.15 : Répartition des dépenses totales selon la dépense annuelle par tête et le niveau d'instruction du chef de ménage

Dépenses totales

Milieu de résidence	Dépenses par tête	Niveau d'instruction du CM							
		Aucun	Primaire	Secondaire	Enseign. techn. et prof.	Supérieur général	Autre	ND	Ensemble
		%	%	%	%	%	%	%	%
Dakar urbain	< 60 000 F	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	60 000-100 000 F	0,9	0,7	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
	100 000-150 000 F	5,4	5,5	1,5	1,2	0,0	0,0	0,0	3,5
	150 000-225 000F	20,5	12,9	7,4	7,2	2,3	7,7	9,4	12,8
	225 000- 350 000 F	30,2	24,2	17,7	16,1	4,4	8,6	17,6	21,8
	350 000-600 000 F	28	27,5	29,7	25,9	21,9	39,5	14,3	27,2
	600 000-1 500 000 F	11,3	23	37	34,5	29,4	44,2	38,4	23,1
	1 500 000 F et +	3,6	6,2	6,5	15,2	42	0,0	20,3	11,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Autres villes	< 60 000 F	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
	60 000-100 000 F	4,9	4,2	1,1	0,7	0,0	0,0	0,0	3,7
	100 000-150 000 F	15,1	9,9	7,8	3,3	3,6	29,5	25	12,1
	150 000-225 000F	28,8	26,8	18,9	11,9	13,7	9,1	4,8	25,1
	225 000- 350 000 F	25,2	30,8	33,6	27,9	23,4	19,1	70,3	27,5
	350 000-600 000 F	15,1	20	23,3	26,9	22,5	42,3	0,0	18,2
	600 000-1 500 000 F	4,4	7,9	10,5	28,2	28,8	0,0	0,0	8,4
	1 500 000 F et +	6,3	0,0	4,9	1,2	8	0,0	0,0	4,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu urbain	< 60 000 F	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
	60 000-100 000 F	2,6	1,9	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	1,6
	100 000-150 000 F	9,6	7	3,3	1,8	0,6	6,7	6,5	6,5
	150 000-225 000F	24,1	17,6	10,7	8,5	4,2	8	8,2	17,1
	225 000- 350 000 F	28	26,4	22,2	19,4	7,5	11	31,3	23,8
	350 000-600 000 F	22,4	25	27,8	26,2	22	40,1	10,6	24,1

	600 000-1 500 000 F	8,3	17,9	29,4	32,8	29,3	34,3	28,4	18,0
	1 500 000 F et +	4,8	4,1	6,1	11,3	36,4	0,0	15	8,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu rural	< 60 000 F	4,1	2,8	1,0	6,0	0,0	3,3	0,0	3,8
	60 000-100 000 F	21,9	25,9	5,5	0,0	11,5	8,2	35,7	21,2
	100 000-150 000 F	31,1	30,4	21,3	0,0	9,4	34,3	37,1	30,4
	150 000-225 000F	25,3	22,9	15,4	0,0	36,5	36,5	27,2	24,6
	225 000- 350 000 F	11,6	11,3	16,4	65,6	42,5	9,6	0,0	12,0
	350 000-600 000 F	3,8	5,8	0,5	28,5	0,0	8,2	0,0	3,8
	600 000-1 500 000 F	1,2	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2
	1 500 000 F et +	1	0,0	39,9	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	< 60 000 F	3,2	0,8	0,2	0,1	0,0	1,8	0,0	1,5
	60 000-100 000 F	15,7	9,5	1,5	0,2	0,3	2,2	8,9	8,9
	100 000-150 000 F	22,5	14,2	8,4	3,4	0,9	17,3	15,9	15,3
	150 000-225 000F	24,1	22,0	15,0	12,0	7,4	19,0	9,6	19,9
	225 000- 350 000 F	18,2	25,3	23,5	29,2	11,6	12,5	27,5	19,4
	350 000-600 000 F	11,0	19,1	21,2	25,9	29,2	26,9	7,4	16,6
	600 000-1 500 000 F	2,5	8,4	16,5	23,0	24,0	20,4	21,5	11,8
	1 500 000 F et +	2,8	0,7	13,8	6,1	26,5	0,0	9,2	6,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.3. La taille du ménage

La population vivant dans les ménages de grande taille réalise la dépense par tête la plus faible. En effet, la DAP ne dépasse pas 160 000 francs CFA pour les ménages de plus de 15 personnes, par contre elle est égale à 510 962 francs CFA pour les ménages de moins de 5 personnes. Plus la taille augmente plus la DAP diminue. Le rapport entre la DAP des ménages de moins de 5 personnes et celle des ménages de plus de 30 membres est près de 3,4 fois. Il était de l'ordre de 4 en 1994/1995.

Les disparités sont pratiquement au même niveau si on classe les ménages selon la taille. Il faut néanmoins relever que les classes extrêmes ''moins de 5 personnes'' et ''30 personnes et plus'' les plus inégalitaires en 1994/1995 ont enregistré une baisse non

négligeable de leur indice de GINI. La première classe reste cependant la moins égalitaire, tandis que la dernière devient la plus égalitaire.

Le nombre de ménages défavorisés et leur part dans les dépenses totales semble être positivement corrélé avec la taille du ménage. Par contre, la corrélation reste négative avec le nombre de ménages favorisés. Il n'y a de ménages favorisés pour ceux ayant une taille supérieure à 30 personnes. Le facteur démographique peut provoquer des disparités entre les ménages, c'est la traduction du fait que la dépense moyenne décroît quand la taille du ménage augmente.

Entre 1994/1995 et 2001/2001 les effectifs des ménages défavorisés ont baissé quelle que soit la taille considérée (-14,2 à -23,6 points), cette baisse va de façon concomitante avec une perte de part dans les dépenses totales (-1,1 à 15,9 points). Le nombre de ménages favorisés a augmenté dans la période pour toutes les classes de taille (1,0 à 11,1 points) sauf pour les ménages de ''15-19 personnes'' où on note une légère baisse (-0,3 point). Toutes les classes ont bénéficié d'un gain dans le partage des dépenses totales (0,2 à 8,8 points).

Tableau n° 6.16 : Répartition des ménages, de la population des dépenses annuelles (en millions de francs CFA) selon la taille du ménage

Taille du ménage	MENAGES		POPULATION		DEPENSES ANNUELLES (en millions francs CFA)		MOYENNE PAR (francs CFA)		INDICE DE CONCENTRATION	
	Effectif	%	Effectif	%	Montant	%	Personne/An	Menage/An	Personne	Ménage
1-4 personnes	148 659	13,9	424 352	4,1	216 828,10	10,3	510 962,30	1 458 563,00	0,45	0,45
5-9 personnes	449 345	42,1	3 181 309	31	759 685,40	36,2	238 796,50	1 690 650,30	0,39	0,39
10-14 personnes	288 924	27,1	3 365 692	32	585 309,10	27,9	173 904,50	2 025 822,50	0,36	0,36
15-19 personnes	114 666	10,7	1 908 997	18	298 666,70	14,2	156 452,10	2 604 662,20	0,37	0,37
20-29 personnes	62 067	5,8	1 428 612	14	218 432,10	10,4	152 898,20	3 519 296,00	0,38	0,39
30 personnes et +	3 930	0,4	121 572	1,2	18 440,10	0,9	151 680,40	4 692 491,90	0,34	0,34
Total	1 067 591	100,0	10 430 535	100,0	2 097 361,60	100,0	201 079,00	1 964 574,30	0,4	0,41

Graphique n°6.08 : Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon la taille du ménage

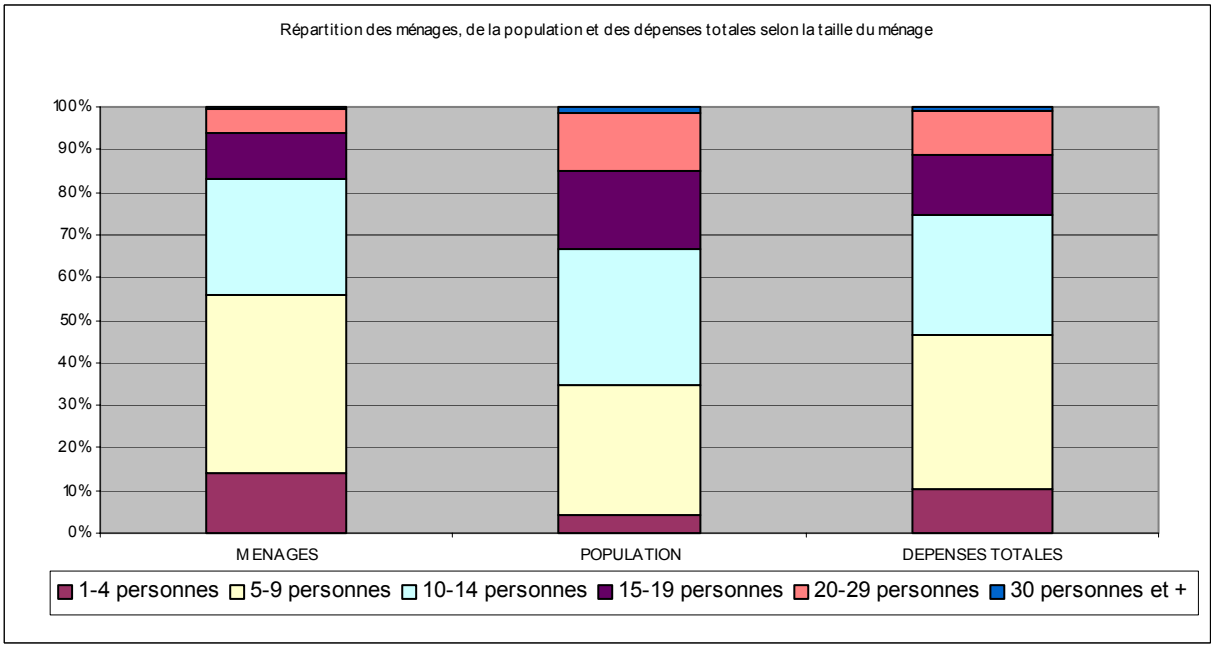

Tableau n° 6.17 : Répartition des ménages selon la dépense annuelle par tête et la taille du ménage

Ménages								
Milieu de résidence	Dépenses par tête	Taille du ménage						
		1-4 personnes	5-9 personnes	10-14 personnes	15-19 personnes	20-29 personnes	30 personnes et +	Ensemble
		%	%	%	%	%	%	%
Dakar urbain	< 60 000 F	0,0	0,1	0,3	0,0	0,9	0,0	0,2
	60 000-100 000 F	0,4	1,8	2,8	1,4	3,9	0,0	1,8
	100 000-150 000 F	2,3	8,0	8,9	12,2	17,7	0,0	7,6
	150 000-225 000F	7,0	17,3	26,9	34,6	36,8	20,2	19,2
	225 000- 350 000 F	16,2	26,7	30,9	31,2	31,9	0,0	25,6
	350 000-600 000 F	25,7	28,8	22,0	18,9	8,2	79,8	25,0
	600 000-1 500 000 F	35,3	15,2	7,2	1,4	0,6	0,0	16,6
	1 500 000 F et +	12,9	2,2	0,8	0,2	0,0	0,0	4,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Autres villes	< 60 000 F	0,0	1,0	2,0	2,2	0,0	0,0	1,2
	60 000-100 000 F	1,6	6,1	12,2	13,6	12,6	5,8	8,2
	100 000-150 000 F	3,9	14,6	21,2	27,7	39,7	40,0	17,6
	150 000-225 000F	13,1	31,8	34,1	28,1	28,8	47,1	29,2
	225 000- 350 000 F	25,6	26,3	22,6	22,4	17,2	7,1	24,3
	350 000-600 000 F	21,6	17,1	6,9	5,0	1,7	0,0	12,9
	600 000-1 500 000 F	29,4	2,7	1,0	0,0	0,0	0,0	5,7
	1 500 000 F et +	4,8	0,3	0,0	1,0	0,0	0,0	0,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu urbain	< 60 000 F	0,0	0,5	1,1	1,2	0,5	0,0	0,6
	60 000-100 000 F	0,8	3,6	7,3	7,9	7,7	4,1	4,5
	100 000-150 000 F	2,8	10,8	14,7	20,4	27,2	27,9	11,9
	150 000-225 000F	8,9	23,6	30,3	31,2	33,3	39,0	23,4
	225 000- 350 000 F	19,2	26,5	27,0	26,5	25,5	5,0	25,0
	350 000-600 000 F	24,5	23,7	14,9	11,5	5,4	24,2	19,8
	600 000-1 500 000 F	33,5	9,8	4,2	0,7	0,3	0,0	11,9

	1 500 000 F et +	10,3	1,4	0,4	0,6	0,0	0,0	2,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu rural	< 60 000 F	0,9	3,6	8,6	12,7	22,2	6,1	7,2
	60 000-100 000 F	6,7	19,8	35,3	45,7	40,8	58,0	28,0
	100 000-150 000 F	14,3	35,7	35,1	29,6	22,5	25,7	32,0
	150 000-225 000F	31,9	28,5	16,6	10,0	7,9	10,2	21,6
	225 000- 350 000 F	27,8	10,2	4,2	1,2	4,1	0,0	8,4
	350 000-600 000 F	14,6	1,8	0,0	0,9	1,0	0,0	2,2
	600 000-1 500 000 F	3,5	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,5
	1 500 000 F et +	0,3	0,0	0,0	0,0	1,5	0,0	0,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	< 60 000 F	0,3	2,2	5,6	8,1	14,3	3,8	4,2
	60 000-100 000 F	2,8	12,5	24,3	30,6	28,8	37,2	17,3
	100 000-150 000 F	6,8	24,4	27,1	25,9	24,2	26,5	22,9
	150 000-225 000F	16,8	26,3	22,0	18,5	17,1	21,3	22,4
	225 000- 350 000 F	22,1	17,6	13,2	11,3	11,9	1,9	16,0
	350 000-600 000 F	21,1	11,8	5,8	5,2	2,6	9,3	10,2
	600 000-1 500 000 F	23,2	4,6	1,8	0,3	0,1	0,0	5,7
	1 500 000 F et +	6,9	0,6	0,2	0,2	1,0	0,0	1,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau n° 6.18 : Répartition de la population selon la tranche de dépenses annuelles par tête et la taille du ménage

Personnes

Milieu de résidence	Dépenses par tête	Taille du ménage						
		1-4 personnes	5-9 personnes	10-14 personnes	15-19 personnes	20-29 personnes	30 personnes et +	Ensemble
		%	%	%	%	%	%	%
Dakar urbain	< 60 000 F	0,0	0,1	0,4	0,0	0,9	0,0	0,3
	60 000-100 000 F	0,5	1,9	2,9	1,4	3,6	0,0	2,2
	100 000-150 000 F	2,9	8,2	8,9	12,5	17,8	0,0	9,8
	150 000-225 000F	9,8	18,0	26,7	35,3	36,2	20,2	24,9
	225 000- 350 000 F	19,3	27,1	31,0	30,5	32,7	0,0	28,7
	350 000-600 000 F	26,2	28,4	22,1	18,5	8,3	79,8	22,6
	600 000-1 500 000 F	31,8	14,3	7,2	1,6	0,6	0,0	9,8
	1 500 000 F et +	9,4	2,0	0,7	0,2	0,0	0,0	1,6
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Autres villes	< 60 000 F	0,0	1,1	1,9	2,1	0,0	0,0	1,4
	60 000-100 000 F	1,9	6,4	12,3	13,9	12,5	6,1	10,2
	100 000-150 000 F	4,3	15,0	21,6	27,7	38,2	39,5	22,2
	150 000-225 000F	15,0	32,2	34,3	27,7	29,8	47,5	31,2
	225 000- 350 000 F	29,0	25,9	22,1	22,8	17,6	6,9	23,0
	350 000-600 000 F	21,3	16,4	6,9	4,8	2,0	0,0	9,4
	600 000-1 500 000 F	26,1	2,7	0,9	0,0	0,0	0,0	2,3
	1 500 000 F et +	2,4	0,2	0,0	1,0	0,0	0,0	0,4
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu urbain	< 60 000 F	0,0	0,5	1,1	1,1	0,5	0,0	0,8
	60 000-100 000 F	1,0	3,9	7,4	8,1	7,5	4,3	5,9
	100 000-150 000 F	3,4	11,2	15,0	20,5	26,6	27,7	15,5
	150 000-225 000F	11,6	24,2	30,3	31,3	33,4	39,4	27,8
	225 000- 350 000 F	22,5	26,6	26,8	26,4	26,1	4,9	26,1
	350 000-600 000 F	24,5	23,2	14,8	11,3	5,6	23,8	16,5
	600 000-1 500 000 F	29,9	9,2	4,2	0,7	0,3	0,0	6,3

	1 500 000 F et +	7,1	1,2	0,4	0,6	0,0	0,0	1,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu rural	< 60 000 F	1,2	4,0	8,8	12,8	22,4	5,9	10,0
	60 000-100 000 F	7,4	21,0	35,7	45,9	40,7	59,3	33,7
	100 000-150 000 F	15,5	36,4	34,8	29,5	22,5	25,0	31,8
	150 000-225 000F	34,9	27,2	16,3	9,6	7,9	9,8	17,4
	225 000- 350 000 F	26,7	9,3	4,2	1,3	4,0	0,0	5,6
	350 000-600 000 F	11,6	1,8	0,0	0,9	1,1	0,0	1,1
	600 000-1 500 000 F	2,7	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
	1 500 000 F et +	0,1	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0	0,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	< 60 000 F	0,4	2,4	5,8	8,2	14,5	3,7	6,2
	60 000-100 000 F	3,4	13,3	24,6	30,9	28,6	38,4	22,2
	100 000-150 000 F	8,0	25,1	27,0	25,9	24,0	26,0	25,0
	150 000-225 000F	20,5	25,9	21,8	18,2	17,2	21,0	21,7
	225 000- 350 000 F	24,1	17,1	13,0	11,2	12,0	1,8	14,1
	350 000-600 000 F	19,6	11,4	5,8	5,0	2,7	9,0	7,5
	600 000-1 500 000 F	19,5	4,3	1,7	0,3	0,1	0,0	2,7
	1 500 000 F et +	4,4	0,5	0,2	0,2	0,9	0,0	0,6
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau n° 6.19 : Répartition des dépenses totales selon la dépense annuelle par tête et la taille du ménage

Dépenses totales

Milieu de résidence	Dépenses par tête	Taille du ménage						
		1-4 personnes	5-9 personnes	10-14 personnes	15-19 personnes	20-29 personnes	30 personnes et +	Ensemble
		%	%	%	%	%	%	%
Dakar urbain	< 60 000 F	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0
	60 000-100 000 F	0,1	0,4	0,8	0,5	1,4	0,0	0,5
	100 000-150 000 F	0,5	2,5	3,6	5,9	11,4	0,0	3,5
	150 000-225 000F	2,4	8,2	15,8	25	30,6	10,7	12,8
	225 000- 350 000 F	7,4	18	27,3	32	39,6	0,0	21,8
	350 000-600 000 F	15,8	30,3	29,8	31,1	15,1	89,3	27,2
	600 000-1 500 000 F	39,5	30,1	17,2	4,6	1,7	0,0	23,1
	1 500 000 F et +	34,2	10,6	5,5	1	0,0	0,0	11
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Autres villes	< 60 000 F	0,0	0,2	0,4	0,5	0,0	0,0	0,3
	60 000-100 000 F	0,3	2,1	5,2	5,2	6,1	2,3	3,7
	100 000-150 000 F	1	7,5	13,5	15,5	28,7	27,2	12,1
	150 000-225 000F	5,4	23,4	31,5	23,6	32,9	56,9	25,1
	225 000- 350 000 F	16,4	28	30,6	28,5	28	13,6	27,5
	350 000-600 000 F	18,4	28,5	16	9,8	4,2	0,0	18,2
	600 000-1 500 000 F	48,7	8,3	2,9	0,0	0,0	0,0	8,4
	1 500 000 F et +	9,7	1,8	0,0	17	0,0	0,0	4,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu urbain	< 60 000 F	0,0	0,1	0,2	0,2	0,1	0,0	0,1
	60 000-100 000 F	0,1	0,9	2,4	2,7	3,2	1,2	1,6
	100 000-150 000 F	0,6	4,1	7,2	10,5	17,8	13,8	6,5
	150 000-225 000F	3,2	13	21,6	24,3	31,4	34,1	17,1
	225 000- 350 000 F	9,7	21,1	28,5	30,3	35,3	6,9	23,8
	350 000-600 000 F	16,5	29,8	24,7	20,9	11,1	44,1	24,1
	600 000-1 500 000 F	41,8	23,3	11,9	2,4	1,1	0,0	18
	1 500 000 F et +	28,1	7,8	3,5	8,6	0,0	0,0	8,8

	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Milieu rural	< 60 000 F	0,3	1,2	3,7	6,1	8,9	3	3,8
	60 000-100 000 F	2,8	11,7	24,5	35,4	26	45,6	21,2
	100 000-150 000 F	8,3	30,4	36	34,6	21,7	31	30,4
	150 000-225 000F	27,5	33,1	25,1	16,9	11,2	20,4	24,6
	225 000- 350 000 F	31,2	17	9,9	3,3	8,1	0,0	12
	350 000-600 000 F	20,5	5,1	0,0	3,7	3,7	0,0	3,8
	600 000-1 500 000 F	8,8	1,4	0,9	0,0	0,0	0,0	1,2
	1 500 000 F et +	0,6	0,0	0,0	0,0	20,4	0,0	3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	< 60 000 F	0,1	0,5	1,7	2,6	4,8	1,2	1,5
	60 000-100 000 F	0,7	5,0	11,8	15,8	15,1	20,2	8,9
	100 000-150 000 F	2,4	13,7	19,1	20,1	19,8	20,7	15,3
	150 000-225 000F	9,0	20,1	23,0	21,3	21,1	28,5	19,9
	225 000- 350 000 F	15,2	19,7	20,7	19,8	21,5	4,0	19,4
	350 000-600 000 F	17,6	21,4	14,5	13,8	7,7	25,5	16,6
	600 000-1 500 000 F	35,4	15,2	7,3	1,6	0,5	0,0	11,8
	1 500 000 F et +	19,6	4,5	1,9	5,0	9,6	0,0	6,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100

Les dépenses par tête ont augmenté de 16,2%, certains catégories de ménages en ont bénéficié plus que d'autres, mais les disparités ne se sont pas accentuées. Les facteurs explicatifs de cette situation seraient essentiellement le bon comportement de l'économie sénégalaise avec les résultats remarquables enregistrés depuis la dévaluation en 1994. Entre cette année et l'année 2001, le produit intérieur brut (PIB) a, en effet, connu une croissance variant entre 3,3% et 4,7%. Cette hausse du PIB a atteint 5,7% en 1998.

La structure de l'économie caractérisée parc un secteur tertiaire émergent, dynamique et essentiellement urbain serait à l'origine de la croissance de la dépense annuelle par habitant urbaine à un rythme supérieur à celui observé en milieu rural. Les situations pluviométriques et phytosanitaires des végétaux et la baisse des rendements des sols entravent la bonne marche de l'agriculture qui regroupe plus de 60% de la population active. Cette situation a des effets néfastes sur le monde rural notamment au niveau de la production qui constitue la principale source de revenus et de l'emploi rural. Cela n'a pas manqué d'amplifier le phénomène d'exode vers les villes et la migration internationale et d'agir sur les conditions de vie des populations. La stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) définie depuis 2001 dont l'un des objectifs est de doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, met

en particulier l'accent sur le doublement de la contribution de l'agriculture à la croissance du PIB.

D'un autre côté un effort doit être fait dans le sens de la réduction des inégalités dans la SRP. En effet, la part des ménages défavorisés dans la répartition des richesses diminue malgré une croissance non négligeable sur une longue période. Cet aspect de la question est important et peut peser lourdement sur les conditions de vie des populations.

5. LA STRUCTURE DES DEPENSES DE CONSOMMATION

Saisir la structure des dépenses des ménages revient à étudier la manière dont ils utilisent leurs ressources pour satisfaire leurs besoins de consommation. Pour ce faire, les dépenses sont reparties suivant les dix principales fonctions de consommation retenues comme les plus importantes et que tout ménage cherche à satisfaire en priorité selon la nomenclature de la comptabilité nationale. Il s'agit de : l'alimentation, l'habillement et les articles chaussants, le logement, l'eau et les besoins énergétiques ; l'ameublement, la santé, le transport, les loisirs et spectacles, l'enseignement, les cérémonies…

Les différentes fonctions sont étudiées dans le détail pour voir comment les dépenses sont reparties. Il en est de même pour les groupes et sous-groupes.

5.1. Dépenses de consommation avec l'autoconsommation

Les dépenses de consommation des ménages sénégalais sont estimées pour l'année 2001/2002 à près de 2011 milliards de FCFA contre 1043,4 pour l'ESAM I soit un taux d'accroissement de 92%, soit 9,8% en moyenne annuelle. Cela correspondra à un taux de croissance en volume de 7,5%, si l'on tienne compte du niveau de l'inflation qui est en moyenne de 2,3% sur la période. Les autres centres urbains ont le même niveau de consommation qu'à l'ESAM I (22%). Par contre les parts de Dakar urbain et du milieu rural se sont fortement modifiées passant respectivement de 36,5% à 41% et de 40,8% à 37%.

Un peu plus de la moitie des dépenses est consacrée à la fonction « produit alimentaire, boisson et tabac »52,9%). Suivent dans l'ordre d'importance les dépenses consacrées au logement (17,9%), à l'habillement (6,2%), au transport (5,8%) et à l'ameublement (5,2%). Les dépenses liées à la santé et à l'éducation restent encore faibles (1,9% et 1,6%).

La part des dépenses destinées aux produits alimentaires n'a pas beaucoup varié entre 1994/1995 et 2001/2002 (53,2% contre 52,9%). Les dépenses liées au logement, aux articles d'habillement, et à la santé (respectivement 20,3%, 8,1%, 3,4% en 1994/1995) ont diminué entre les deux enquêtes, tandis que les parts respectives de l'ameublement, du transport et de l'enseignement ont augmenté (respectivement 4,8%, 4,2%, 1,4% en 1994/1995).

Cette structure n'est pas la même d'un milieu à un autre, si le milieu rural consacre l'essentiel de son budget à l'alimentation (60,2%), les centres urbains affectent une bonne

partie de celui-ci aux dépenses de logement (20,5%). L'habillement, le transport, l'ameublement et la santé et les loisirs occupent à peu près les mêmes parts de budget dans les trois milieux. Les dépenses pour l'enseignement, la restauration en dehors du cadre familial et les autres biens et services sont plus importantes à Dakar que dans les autres centres urbains et le milieu rural.

Tableau 5.20 : ***Répartition des dépenses de consommation (en millions FCFA) par fonction selon le milieu de résidence***

Groupes	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Cérémonies	19 851,0	2,4	8 750,	2,0	28 601,6	2,3	18 222,5	2,4	4 6824,1	2,3
Prod. aliment. boisson. Tabac	381 424,1	46,3	234 720,2	53,1	616 144,2	48,7	448 346,6	60,2	106 4490,9	52,9
Artic. habillement et chaussants	49 580,7	6,0	28 467,4	6,4	78 048,1	6,2	47 475,7	6,4	12 5523,8	6,2
Logement, eau, élect., gaz et aut. combust.	166 533,7	20,2	93 431,5	21,1	259 965,2	20,5	99 950,4	13,4	35 9915,6	17,9
Ameublement, équip. ménag. et entret. cour.	42 905,6	5,2	21 330,2	4,8	64 235,8	5,1	39 398,5	5,3	10 3634,3	5,2
Santé	15 453,6	1,9	7 512,1	1,7	22 965,7	1,8	15 894,7	2,1	3 8860,4	1,9
Transports	56 942,9	6,9	18 885,8	4,3	75 828,7	6,0	41 305,1	5,5	11 7133,7	5,8
Loisirs spectac. et culture	5 308,7	0,6	2 247,1	0,5	7 555,8	0,6	4 208,6	0,6	1 1764,4	0,6
Enseignement	22 154,3	2,7	5 037,1	1,1	27 191,4	2,1	4 665,6	0,6	3 1857,0	1,6
Hôtels cafés restau.	19 712,8	2,4	3 255,4	0,7	22 968,2	1,8	3 836,6	0,5	2 6804,8	1,3
Aut. Biens et services	44 714,8	5,4	18 154,3	4,1	62 869,0	5,0	21 580,9	2,9	8 4450,0	4,2
Total	824 582,2	100,0	441 791,7	100,0	1 266 373,8	100,0	744 885,2	100,0	2 011 259,0	100,0
%	41,0		22,0		63,0		37,0		100,0	

5.2. Dépenses de consommation sans l'autoconsommation

L'autoconsommation est entendue ici dans le sens des produits agricoles et pastoraux consommés par leurs producteurs et les valeurs locatives des logements occupés par leurs propriétaires. L'intérêt d'une telle analyse se situe dans le fait que d'une part, la production agricole destinée à la consommation des ménages est encore importante, et d'autre part la quasi-totalité des ménages ruraux (92,8 %) et plus de la moitie des ménages urbains (55 %) sont propriétaires de leurs logements (cf. partie sur l'habitat dans ce même rapport).

La structure de la consommation se modifie sensiblement même si l'ordre des priorités demeure. La part de la consommation alimentaire a augmente passant de 52,9 % à 56,8 % de même que les dépenses consacrées à la santé (2,1% contre 1,9 %) et aux transports (6,4% contre 5,8%). Alors que les dépenses liées au logement ont diminue passant de 17,9 % à 11,1 %.

Dans le milieu rural, les dépenses alimentaires passent de 60,2% à 64,1% et celles liées au logement de 13,4 % à 6,2 %. Les autres dépenses n'ont pas beaucoup évolué. Une situation similaire est constatée dans les autres centres urbains.

Pour le milieu urbain de Dakar, la structure de la consommation alimentaire change (46,3 contre 49,5 %), mais c'est surtout les dépenses liées à l'habitat qui se modifient passant de 20,2 % à 14,6 % probablement à cause du nombre important de ménages propriétaires de leur logement.

Tableau n° 6.21 : Répartition des dépenses de consommation (sans l'autoconsommation) par fonction selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
Cérémonies	2,6	2,2	2,4	2,8	2,6
Prod. aliment. boisson. tabac	49,5	58,8	52,7	64,1	56,8
Artic. habillement et chaussants	6,4	7,2	6,7	7,2	6,9
Logement, eau, élect., gaz et aut. combust.	14,5	12,6	13,9	6,2	11,1
Ameublement, équip. ménag. et entret. cour.	5,6	5,4	5,5	6,0	5,7
Santé	2,0	1,9	2,0	2,4	2,1
Transports	7,4	4,7	6,5	6,2	6,4
Loisirs spectac. et culture	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Enseignement	2,9	1,3	2,3	0,7	1,7
Hôtels cafés restau.	2,6	0,8	2,0	0,6	1,5
Aut. Biens et services	5,8	4,6	5,4	3,3	4,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.3. Dépenses de consommation alimentaire par groupe selon le milieu de résidence

L'alimentation des sénégalais est principalement constitues de céréales et de leurs dérives (groupe pains céréales, 29,5 %), de viande et poissons (resp. 14,2 % et 10,3%), des huiles et graisses (11,5%), des légumes (11,8%) et des sucres et sels (6,7%). Les fruits, les confiseries et les tubercules sont consommées dans des proportions assez faibles.

On note cependant que la part des céréales et des sucres dans la consommation est plus importante en zone rurale qu'en zone urbaine. Par contre en zone urbaine, on consomme plus de la viande et de poisson. Les autres produits sont consommes dans des proportions équivalentes.

La structure de consommation alimentaire a subi une évolution par rapport à l'ESAM I. En effet, si on note une prépondérance du groupe céréales et pains, son poids dans le panier a diminue passant de 37,3% à 29,5%. Par ordre d'importance, il était suivi par les légumes et les huiles et graisses. La consommation d'huiles et graisse a diminue sur la période tandis que la part des groupes viandes et poissons a augmenté.

Tableau 5.22 : ***Répartition des dépenses de consommation alimentaire (en millions FCFA) par groupe selon le milieu de résidence***

Postes	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Confit. miel, chocol. confis.	3 145,2	0,9	1 915,5	0,9	5 060,7	0,9	2 417,5	0,6	7 478,1	0,7
Pains et Céréales	80 478,9	22,2	67 601,7	30,0	148 080,5	25,2	149 335,1	35,5	297 415,6	29,5
Sel, Aut. pdt. aliment.	22 308,3	6,2	13 802,4	6,1	36 110,7	6,2	31 267,6	7,4	67 378,2	6,7
Viande	70 981,9	19,6	32 997,2	14,7	103 979,2	17,7	38 986,9	9,3	142 966,1	14,2
Poisson	43 464,3	12,0	23 574,3	10,5	67 038,6	11,4	37 104,0	8,8	104 142,7	10,3
Lait, from. Œufs	24 172,4	6,7	11 414,1	5,1	35 586,5	6,1	9 787,9	2,3	45 374,4	4,5
Huilles et graisses	38 843,0	10,7	24 972,5	11,1	63 815,5	10,9	51 799,1	12,3	115 614,7	11,5
Fruits	7 325,5	2,0	2 601,3	1,2	9 926,8	1,7	6 957,9	1,7	16 884,7	1,7
Légumes	42 821,2	11,8	27 602,3	12,3	70 423,5	12,0	48 941,7	11,6	119 365,2	11,8
Pom. De ter. manioc aut. tuberc.	10 413,1	2,9	5 573,9	2,5	15 987,0	2,7	7 214,4	1,7	23 201,4	2,3
Sucre	17 781,0	4,9	12 928,6	5,7	30 709,7	5,2	37 056,3	8,8	67 766,0	6,7
Total	361 734,7	100,0	224 983,9	100,0	586 718,7	100,0	420 868,4	100,0	1 007 587,1	100,0

5.4. Répartition des dépenses de consommation alimentaire par groupe et par de l'autoconsommation de produits agricoles selon le milieu de résidence

Les produits qui peuvent être autoconsommés ont été isolés pour examiner la part de l'autoconsommation dans le panier. On note que le milieu urbain n'a pratiquement pas de produit d'autoconsommation, à l'exception des fruits et des céréales qui sont consommes respectivement à 1,1 % et 0,6%. Dans les autres centres urbains, les fruits sont autoconsommés à hauteur de 3,4%. Dans le milieu rural par contre, l'autoconsommation est importante. En effet, 13,5% du budget est constitué de l'autoconsommation. Les céréales qui constituent 64% des produits d'autocommation sont autoconsommés à hauteur de 14,7%.

Tableau 5.23 : Répartition des dépenses de consommation alimentaire (en millions FCFA) par groupe et parts de l'autoconsommation de produits agricoles selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Postes	Achats			Autoconsommation		
		Montant	%	%	Montant	%	%
Dakar urbain	Céréales	36 330,8	37,7	100,0	0,0	0,0	0,0
	Fruits	7 092,3	7,4	99,7	23,3	61,6	0,3
	Légumes	42 540,7	44,2	100,0	14,1	37,1	0,0
	Pomme de terre, manioc et autres. tubercules	10 374,5	10,8	100,0	0,5	1,2	0,0
	Total	96 338,2	100,0	100,0	37,9	100,0	0,0
Autres villes	Céréales	42 257,2	54,6	98,9	475,5	75,7	1,1
	Fruits	2 485,6	3,2	96,6	87,6	13,9	3,4
	Légumes	27 266,4	35,1	99,8	63,0	10	0,2
	Pomme de terre, manioc et autres. tubercules	5 496,5	7,1	100,0	2,0	0,3	0,0
	Total	77 605,7	100,0	99,2	628,2	100,0	0,8
Milieu urbain	Céréales	78 688,0	45,2	99,4	475,5	71,4	0,6
	Fruits	9 577,9	5,5	98,9	110,9	16,7	1,1
	Légumes	69 807,1	40,1	99,9	77,1	11,6	0,1
	Pomme de terre, manioc et autres. tubercules	15 871,0	9,1	100,0	2,5	0,4	0,0
	Total	173 944,0	100,0	99,9	666,0	100,0	0,4
Milieu rural	Céréales	99 015,2	64	85,3	17 129,7	70,9	14,7

	Fruits	6 088,3	3,9	89,9	687,3	2,8	10,1
	Légumes	42 900,9	27,7	88,7	5 439,4	22,5	11,3
	Pomme de terre, manioc et autres. tubercules	6 770,1	4,4	94,6	387,1	1,6	5,4
	Total	154 774,6	100,0	86,5	24 167, 2	100,0	13,5
Ensemble	Céréales	177 703,3	54,1	91	17 605,2	72,9	9,0
	Fruits	15 666,2	4,8	95,2	798,2	3,3	4,8
	Légumes	112 707,9	34,3	95,3	5 516,5	22,7	4,7
	Pomme de terre, manioc et autres. tubercules	22 641,1	6,9	98,3	389,7	1,6	1,7
	Total	328 718,5	100,0	97,5	24 309,5	100,0	6,9

6. LES DEPENSES NON ALIMENTAIRES

Les ménages consacrent une bonne partie de leur budget 49,5% à des dépenses non alimentaires. Parmi celles ci on note, les dépenses liées à l'habillement, au logement, à l'ameublement et à l'équipement, à la santé, au transport, aux loisirs, à l'enseignement, à la restauration et aux autres biens non déclarés dans les rubriques cités ci dessus.

6.1. Dépenses d'habillement

Les ménages sénégalais dépensent globalement 125,523 milliards de francs CFA pour l'habillement, 78,048 milliards pour le milieu urbain et 47,475 pour le milieu rural.

Ces dépenses sont reparties entre les articles d'habillement et les articles chaussants. Les articles d'habillement s'évaluent à 102,441 milliards (81,6%) et les articles chaussants à 23,082 milliards (18,4%).

La structure est la même pour le milieu urbain de Dakar et les autres centres urbains(environ 80% pour l'habillement et 20% pour les articles chaussants). Le milieu rural consacre 83,6% aux articles d'habillement

On note aussi une légère modification dans la structure des dépenses d'habillement entre 1994/1995 et 2001/2002, la part des articles d'habillement passent de 84,4% à 81,6%.

Tableau 5.24 : Répartition des dépenses d'habillement par sous-groupe selon le milieu de résidence

Sous-groupes	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Articles. d'habillement	39 804,3	80,3	22 957,2	80,6	62 761,5	80,4	39 679,8	83,6	102 441,3	81,6
Artic. Chaussants	9 776,3	19,7	5 510,2	19,4	15 286,6	19,6	7 795,9	16,4	23 082,4	18,4
Total	49 580,7	100,0	28 467,4	100,0	78 048,1	100,0	47 475,7	100,0	125 523,7	100,0

6.2. Dépenses de logement

Les dépenses liées au logement absorbent 17,9% du budget des ménages, se positionnant ainsi comme la deuxième priorité des ménages après la nourriture (voir § 3.1). Elles sont constituées des loyers bruts, de l'entretien et de la réparation, de l'électricité et combustibles ménagers, et des autres services relevant du logement. Elles s'évaluent à 359,915 milliards de FCFA, avec 259,965 milliards (72,2%) pour le milieu urbain et 99,950 pour le milieu rural. Les loyers bruts constituent le poste le plus important (74,9%) suivi de l'électricité et des combustibles du ménage (17,1%). Les dépenses d'entretien restent encore faibles (1%).

Cette structure varie suivant le milieu, les ménages urbains consacrent certes une part importante des dépenses liées au logement aux loyers bruts (71,8% contre 83% pour le milieu rural). Mais ils accordent aussi une importance capitale à l'accès aux services comme l'éclairage et les autres sources d'énergie (19,9% contre 9,9% en milieu rural) ainsi qu'à l'eau et au téléphone (7,8 % contre 6,9%).

La structure globale a très peu évolué entre 1994/1995 et 2001/2002. En effet, en 1994/1995, les ménages sénégalais ont affecté 76,5% de leurs dépenses de logement aux loyers bruts, 17% à l'électricité et aux combustibles, et 6,4% aux autres services. Cette situation prévaut aussi pour les trois strates.

Tableau n° 6.25 : Répartition des dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles par sous-groupe selon le milieu de résidence

Sous-groupes	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Loyers bruts	116 870,1	70,2	69 782,6	74,7	186 652,1	71,8	82 920,3	83,0	269 573,1	74,9
Entretien et réparations	652,6	0,4	664,7	0,7	1 317,3	0,5	2 456,7	2,5	3 774,0	1,0
Aut. Services rel. au logement	13 762,5	8,3	6 497,9	7,0	20 260,3	7,8	4 670,7	4,7	24 931,1	6,9
Electricité, gaz et aut. combust.	35 248,5	21,2	16 486,3	17,6	51 734,8	19,9	9 902,6	9,9	61 637,4	17,1
Total	166 533,7	100,0	93 431,5	100,0	259 965,2	100,0	99 950,4	100,0	359 915,6	100,0

6.3. Dépenses d'ameublement, équipement ménager et entretien courant

Les dépenses d'ameublement et d'entretien des ménages sont évaluées pour l'année 2001/2002 à 103,634 milliards de FCFA avec 64,23 milliards pour le milieu urbain et prés de 39,4 milliards pour le milieu rural. Les dépenses en biens et service pour l'entretien des ménages constituent la part la plus importante (52,2%). Elles sont cependant plus importantes dans le milieu urbain que dans le milieu rural (resp. 60,1% pour Dakar, 57,8% pour le milieu urbain hors de Dakar et 44,2 % pour le milieu rural).

Les meubles et articles d'ameublement captent le quart des dépenses d'ameublement et d'entretien. Elles sont légèrement plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain (29,2% contre 23,5%). La verrerie et vaisselles, les articles ménagers en textile, et les appareils de chauffage et de cuisine occupent des parts similaires (moins de 7%).

La structure a subi des variations appréciables entre 1995 et 2001, les dépenses d'entretien ont diminué, passant de 58,5% à 52,6%; il en est de même pour les dépenses de verrerie et vaisselles (10,5% à 6,3%). Par contre les dépenses d'ameublement ont augmenté passant de 17,2% à 25,7% ainsi que les dépenses d'outillage pour maison (0,8% à 3,0%). La modification est constatée aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Il est aussi important de noter sur la période une redistribution des dépenses de verrerie et vaisselles (18,8% en 1995 contre 9,6% en 2001) en faveur des dépenses d'outillage pour le ménage (1,5% en 1995 contre 6,5% en 2001).

Tableau n° 6.26: Répartition des dépenses d'Ameublement, équipement ménager et entretien courant par sous-groupe selon le milieu de résidence

Sous-groupes	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Meubles, artic. d'ameublement.	9 213,7	21,5	5 907,6	27,7	15 121,3	23,5	11 507,9	29,2	26 629,3	25,7
Articles. mén. en textile	2 103,3	4,9	1 288,3	6,0	3 391,6	5,3	2 643,7	6,7	6 035,3	5,8
Appar. chauf. et cuisine	3 947,2	9,2	1 385,6	6,5	5 332,8	8,3	1 496,6	3,8	6 829,4	6,6
Verrerie, vaisselle.	1 500,6	3,5	1 199,0	5,6	2 699,5	4,2	3 778,7	9,6	6 478,2	6,3
Outillage. Pour maison.	344,6	0,8	247,5	1,2	592,1	0,9	2 566,1	6,5	3 158,2	3,0
Biens et serv. pour entretien	25 796,2	60,1	11 302,2	53,0	37 098,4	57,8	17 405,4	44,2	54 503,9	52,6
Total	42 905,6	100,0	21 330,2	100,0	64 235,8	100,0	39 398,5	100,0	103 634,3	100,0

6.4. Dépenses de santé

Les dépenses de santé des ménages sénégalais s'élèvent à 38,860 milliards de FCFA pour l'année 2001/2002, soit 22,965 pour le milieu urbain et 15,894 pour le milieu rural. Les dépenses de santé pour le milieu urbain de Dakar sont presque au même niveau que celles du milieu rural (15,453 milliards contre 15,894). Les autres centres urbains consacrent au poste santé un peu moins de la moitié des dépenses des ménages de Dakar (7,512 milliards).

Les dépenses en médicaments et autres produits pharmaceutiques sont les plus importantes (60,6%), suivies par les frais afférents aux services extra-hospitaliers (29,7%); la plus faible part revient aux services des hôpitaux (9,8%).

Les ménages urbains consacrent 58,0% de leurs dépenses de santé en médicaments là où les ménages ruraux leur affectent 64,3%. Les frais pour les services médicaux extra-hospitaliers sont peu différents entre ces deux milieux. Les services des hôpitaux sont plus sollicités par les ménages urbains (12,2% contre 6,2% pour les ménages ruraux), probablement parce qu'ils ont un niveau de revenus plus élevé et une meilleure couverture sanitaire (subventions de l'Etat pour les fonctionnaires, présence des centres hospitaliers universitaires, multiplicité des cliniques privées…).

Par rapport à la première enquête (ESAM I), la structure est la même, mais on note une légère baisse des dépenses en médicaments (64,2% contre 60,6% en 2001) au profit des dépenses en services extra-hospitaliers (26,2% contre 29,7% en 2001). Les dépenses d'hospitalisation n'ont pas évolué. Les dépenses en médicaments ont baissé aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain avec une plus grande amplitude en milieu rurale.

La baisse des dépenses en médicaments peut être due aux politiques sanitaires ayant eu cours à partir des 1996 avec une option de couverture sanitaire plus large et à moindre coût avec notamment la mise en œuvre du programme national de développement sanitaire, l'initiative de Bamako et l'action des ONG et autres partenaires au développement de l'État ou à un renchérissement du prix des médicaments.

Tableau n° 6.27 : Répartition des dépenses de santé par sous-groupe selon le milieu de résidence

Sous-groupes	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Médicaments aut. prod. pharmac.	8 784,1	56,8	4 530,3	60,3	13 314,4	58,0	10 224,0	64,3	23 538,4	60,6
Services. médic. extra-hospital.	5 062,3	32,8	1 785,8	23,8	6 848,1	29,8	4 683,7	29,5	11 531,8	29,7
Services des hôpitaux	1 607,2	10,4	1 196,0	15,9	2 803,2	12,2	987,0	6,2	3 790,3	9,8
Total	15 453,6	100,0	7 512,1	100,0	22 965,7	100,0	15 894,7	100,0	38 860,4	100,0

6.5. Dépenses de transports

Les dépenses de transports comprennent l'achat de véhicules ou de tout autre moyen de transport pour le ménage, les frais d'utilisation et d'entretien des véhicules personnels et les paiements liés aux services de transports. Les dépenses liées aux services de transports sont les plus importantes (60,4%) que l'achat de véhicules (29,2%). Si le milieu urbain a consacré 22,4% en 2001/2002 (14,5% en 1994/1995) à l'achat de véhicules, le milieu rural a effectué un bond spectaculaire pour ce même poste passant de 5,3% en 1994/1995 à 41,8%. Les dépenses liées à l'utilisation des véhicules personnels ont par contre diminué en milieu rural passant de 11,7% en 1995 à 6,4% en 2001/2002.

Les dépenses liées aux services de transport demeurent importantes pour le milieu urbain (65%), elles se situent à 51,8% dans le milieu rural.

Tableau n° 6.28 : Répartition des dépenses de transport par sous-groupe selon le milieu de résidence

Sous-groupes	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Achats de véhicules	12 009,0	21,1	4 951,6	26,2	16 960,6	22,4	17 279,1	41,8	34 239,7	29,2
Utilisation des véhicules person.	7 622,9	13,4	1 937,4	10,3	9 560,3	12,6	2 628,8	6,4	12 189,1	10,4
Services de transport	37 311,0	65,5	11 996,8	63,5	49 307,8	65,0	21 397,2	51,8	70 705,0	60,4
Total	56 942,9	100,0	18 885,8	100,0	75 828,7	100,0	41 305,1	100,0	117 133,8	100,0

6.6. Dépenses de loisirs

Les dépenses de loisirs et spectacles n'ont pas évolué, elles occupent 0,6% des dépenses des ménages. Les dépenses en appareil et accessoires de loisirs constituent l'essentiel de celles ci (92,9%). Les dépenses en accessoires décroissent avec l'urbanisation. Les ménages ruraux leur affectent 98,0%, les autres centres urbains 94,7% et les ménages de Dakar 88,2%.Les services récréatifs et culturels ainsi que les dépenses liées à la presse et la papeterie sont plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rural (9,9% contre 2%).

Les dépenses en appareils et accessoires de loisirs ont augmenté entre 1995 et 2001 passant de 82,1% à 92,9%.

Tableau n° 6.29 : Répartition des dépenses de Loisirs, spectacles et culture par sous-groupe selon le milieu de résidence

Sous-groupes	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	ontant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Appar. Et access. loisirs et réparation	4 682,3	88,2	2 127,5	94,7	6 809,7	90,1	4 124,4	98,0	10 934,1	92,9
Serv. récré. et culture	301,7	5,7	95,8	4,3	397,5	5,3	77,7	1,8	475,3	4,0
Presse, librairie et papet.	324,8	6,1	23,7	1,1	348,5	4,6	6,5	0,2	355,0	3,0
Total	5 308,7	100,0	2 247,1	100,0	7 555,8	100,0	4 208,6	100,0	11 764,4	100,0

6.7. Dépenses d'enseignement

L'éducation est importante dans le processus de développement d'un pays. Les ménages sénégalais lui ont consacré 1,6% de leur budget soit 31,857 milliards en 2001/2002. Cette faiblesse est certainement due à la gratuité de l'enseignement public. Les dépenses d'investissement et d'équipement, ainsi que les charges salariales du personnel administratif et enseignant sont du ressort de l'Etat qui leur destine chaque année prés de 40% de son budget.

La part des ménages est constituée des services d'enseignement, des fournitures scolaires et des services subsidiaires de l'enseignement. Les services d'enseignement constituent les 67,7% (58,3% en 1995), les fournitures scolaires 23,3% (29,6% en 1995) et les services subsidiaires de l'enseignement les 9% (12,1% en 1995).

Les dépenses en services d'enseignement croissent avec le degré d'urbanisation à l'opposé des dépenses pour les fournitures scolaires. Les ménages de Dakar dépensent 74,5% de leur budget d'enseignement pour ce poste, les autres centres urbains 63,1% et les ménages ruraux 40,4%. Cette situation peut s'expliquer par la carte scolaire de chacun des trois milieux. Dakar concentre l'essentiel des écoles publiques et privées du Sénégal. Pour un service d'enseignement de qualité, les ménages de Dakar urbain fournissent plus d'effort sur le plan financier.

Les ménages ruraux consacrent 54,6% de leur dépenses d'enseignement aux fournitures scolaires, les autres centres urbains 32,4% et les ménages de Dakar 14,7%.

Tableau n° 6.30 : Répartition des dépenses d'Enseignement par sous-groupe selon le milieu de résidence

Sous-groupes	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Services d'enseignement	16 513,0	74,5	3 177,1	63,1	19 690,1	72,4	1 884,6	40,4	21 574,8	67,7
Fournit. Scolaires	3 249,6	14,7	1 632,6	32,4	4 882,2	18,0	2 546,3	54,6	7 428,5	23,3
Services subsid. De l'enseignement	2 391,6	10,8	227,4	4,5	2 619,0	9,6	234,6	5,0	2 853,6	9,0
Total	22 154,2	100,0	5 037,1	100,0	27 191,4	100,0	4 665,6	100,0	31 857,0	100,0

6.8. Dépenses d'hôtels, cafés et restaurants

Les dépenses d'hôtels, cafés et restaurants s'élèvent globalement à 26,804 milliards pour l'année 2001 dont prés de 19,712 milliards pour Dakar (73,5%), 3,255 milliards pour les autres centres urbains (12,1%) et 3,826 milliards pour le milieu rural (14,2%).

Elles sont essentiellement constituées des dépenses de restaurants et de débits de boisson (98,4%). Le service d'hébergement ne compte que pour 1,6%. La structure n'a pas varié entre 1995 et 2001.

Tableau n° 6.31 : Répartition des dépenses d'hôtels, cafés et restaurants par sous-groupe selon le milieu de résidence

Sous-groupes	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Montant	%	ontant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Restau. Et déb. de boisson	19 461,8	98,7	3 246,7	99,7	22 708,6	98,9	3 657,6	95,3	26 366,2	98,4
Services d'hébergnemt	250,9	1,3	8,7	0,3	259,6	1,1	179,0	4,7	438,6	1,6
Total	19 712,8	100,0	3 255,4	100,0	22 968,2	100,0	3 836,6	100,0	26 804,8	100,0

6.9. Dépenses d'autres biens et services non déclarés ailleurs

Les dépenses relatives aux biens et services non déclarés ailleurs sont estimées à 84,449 milliards soit 4,2% des dépenses des ménages sénégalais. Elles sont constituées des dépenses de soins personnels, des effets personnels non déclarés dans les rubriques citées ci dessus, des dépenses de communication et des autres services non cités ailleurs.

La plus grande part des dépenses en biens et autres services revient aux dépenses de communication avec 32,106 milliards (38,0%), suivent les dépenses liées aux soins personnels et aux effets personnels non déclarés ailleurs.

Cette structure cache une répartition inégale des dépenses suivant les différents sous-groupes. Les dépenses en communication sont liées au degré d'urbanisation. Les ménages de Dakar leur consacrent 48,9%, les ménages des autres centres urbains 39,9% et les ménages ruraux 13,8%. Les dépenses affectées à la communication ont augmenté entre 1994/1995 et 2001/2002. Elles ont doublé sur la période passant de 19,2% à 38,0% au détriment des dépenses en soins personnels et des effets personnels non déclarés ailleurs (respectivement 36,9 et 35,5% en 1994/1995).

Tableau n° 6.32: Répartition des dépenses d'autres biens et services non déclarés ailleurs par sous-groupe selon le milieu de résidence (en millions FCFA)

	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
Sous-groupes	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Soins personnels	11 101,8	24,8	4 716,8	26,0	15 818,6	25,2	3 355,7	15,5	19 174,3	22,7
Effets personnels. n.d.a.	6 813,2	15,2	4 032,3	22,2	10 845,4	17,3	8 484,9	39,3	19 330,4	22,9
Communications	21 887,7	48,9	7 250,8	39,9	29 138,6	46,3	2 967,6	13,8	32 106,1	38,0
Aut. services n.d.a.	4 912,0	11,0	2 154,3	11,9	7 066,3	11,2	6 772,6	31,4	13 839,0	16,4
Total	44 714,8	100,0	18 154,2	100,0	62 869,0	100,0	21 580,9	100,0	84 449,9	100,0

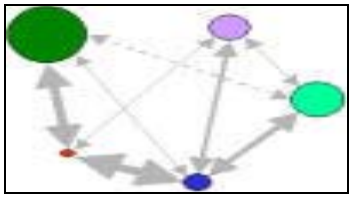

LES TRANSFERTS VOLONTAIRES VERSES

7. LES TRANSFERTS VOLONTAIRES VERSES

1. INTRODUCTION

Les transferts volontaires sont des formes particulières de solidarité qui contribuent aussi bien à l'équilibre des revenus qu'aux renforcements des rapports sociaux. En outre, ils élargissent et consolident les relations de parenté et d'amitié, en ce sens qu'ils font partie intégrante de la culture et des valeurs africaines. Malgré la crise économique, ils sont pratiqués par tous les ménages, quel que soit leur niveau de revenu. Ils représentent ainsi, une part importante dans la répartition des revenues des ménages.

Les transferts volontaires sont définis comme des opérations sans contrepartie effectuées volontairement par le ménage au profit d'une association ou d'une personne d'un autre ménage. Les transactions effectuées entre deux membres d'un même ménage ne sont pas considérées comme des transferts. En outre, les impôts, les opérations d'assurance, les amendes et les taxes payées par le ménage sont des transferts involontaires, ils ne sont donc pas pris en compte dans cette analyse.

Les transferts volontaires sont versés sous plusieurs formes. Celles retenues par la deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAMII) sont : les transferts monétaires ou espèces (argent), les transferts en nature (biens, produits, etc.) et les formes de repas. Ils sont aussi pratiqués sous formes de cadeaux, dons, dots ou soutiens familiaux, offerts de façon régulière ou à l'occasion de cérémonies. Le soutien familial revêt une valeur sacrée dans la famille africaine et sénégalaise en particulier, en ce sens qu'il représente une dette morale vis à vis des parents et des aînés. La personne qui s'en acquitte fait un investissement pour ses vieux jours, il constitue donc une forme de sécurité sociale.

Les données utilisées sont issues de l'ESAM II (2001/2002) à travers de questions rétrospectives se rapportant sur les douze mois ayant précédés l'enquête. Il convient de préciser qu'une des particularités de cette enquête est que les dépenses sont collectées sur deux passages, prenant en compte la variation des prix et la saisonnalité. Dans le soucis constant d'améliorer la qualité des données, les questions sur les revenus ne sont pas posées. Ainsi, à la différence de la première (ESAM 1994/95), elle s'est intéressée uniquement aux transferts volontaires versés.

Cette section cherche à apprécier les transferts volontaires versés. Elle sera développée en quatre parties : la première portera sur : « le niveau et la nature des transferts volontaires versés » avec une comparaison avec les données de l'ESAM94/95; la deuxième se focalisera sur les « caractéristiques du donateur et du CM du ménage du donateur »; la troisième traitera « les Motifs des transferts» et la quatrième donnera un aperçu de « la part moyenne des transferts versés dans les dépenses des ménages ».

8. NIVEAU ET NATURE DES TRANSFERTS VERSES

a. Niveau et nature des transferts versés

L'examen du **tableau n° 7.01** révèle que, le montant global des transferts volontaires versés par les ménages s'élève à 60,4 milliards au Sénégal, avec des montants variables selon le milieu de résidence. Les ménages du milieu urbain versent plus de transferts (61,5%) que ceux du milieu rural (38,5%). Les ménages de la région de Dakar versent près de deux fois plus de transferts (40,6%) que ceux des Autres villes (20,9%).

La comparaison des transferts volontaires versés selon la forme, montre que les ménages sénégalais ont plutôt une préférence pour les transferts en espèce, les repas sont rarement donnés. En effet, quel que soit le milieu de résidence, les ménages versent trois fois plus de transferts en espèce (74,9%) qu'en nature (21,6%). Les transferts en forme de repas ne représentent que 3,5%, soit plus de 20 fois les transferts en espèce.

TABLEAU n° 7.01 : Transferts volontaires versés selon le milieu de résidence et la nature (en millions)

Milieu de résidence	Nature des transferts volontaires versés							Total		Ensemble
	Espèces		Repas		En nature		ND			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	Montant	%	%
Dakar urbain	19 502,7	79,5	1 020,6	4,2	4 000,0	16,3	0	24 523,3	100,0	40,6
Autres villes	9 776,2	77,6	556,7	4,4	2 263,8	18,0	144	12 596,9	100,0	20,9
Milieu urbain	29 278,9	78,9	1 577,3	4,2	6 263,9	16,9	144	37 120,3	100,0	61,5
Milieu rural	15 946,5	68,6	538,0	2,3	6 765,6	29,1	0	23 250,0	100,0	38,5
Ensemble	45 225,4	74,9	2 115,3	3,5	13 029,4	21,6	144	60 370,3	100,0	100,0

Concernant ces transferts en espèce, il existe des disparités entre les ménages urbains et les ruraux. En effet, les ménages citadins consacrent près de 80 % de leurs transferts (respectivement 79,5% pour les dakarois ; 77,6% pour ceux des Autres villes et 78,9% pour le niveau national) alors que ceux du milieu rural ne versent que 68,6%.

En considérant le niveau des transferts versés en nature (biens, produits,…), il apparaît que les ménages du milieu rural (29,1%) versent plus de transferts en nature que ceux du milieu urbain (16,9%), avec un écart de plus de 10 points. Ils sont suivis de ceux des Autres villes (18%) et de la région de Dakar (16,3%), avec respectivement des différences de 18 et 13 points par rapport au milieu rural.

Il découle de cette analyse que, les systèmes de solidarités que sont les transferts, sont tributaires de la source des revenus. En effet, comme la plus importante part des revenus des ménages ruraux se présentant souvent sous formes de produits issus des récoltes, les transferts sont particulièrement versés en nature à la différence des ménages du milieu urbain qui ont des revenus monétaires.

b. Evolution du niveau des transferts volontaires versés

Le niveau global des transferts volontaires versés a connu une baisse, passant de 89,4 milliards de FCFA à 60,4 milliards de FCFA, soit une baisse de moins de 3,2% **(Tableau n° 7.02)**. La baisse plus marquée en milieu urbain et à Dakar en particulier avec des taux d'accroissement négatifs (-4,9 % pour les Autres villes, -3 % pour le milieu urbain et –4,4% pour Dakar).

TABLEAU n° 7.02 : Transferts volontaires versés selon le milieu de résidence (en millions de FCFA)

ESAM II			ESAM 94		
Milieu de résidence	Montant	%	Montant	%	Taux d'accroissement
Dakar urbain	24 523	40,6	48 429	54,2	-4,9
Autres villes	12 597	20,9	18 011	20,1	-3,0
Milieu urbain	37 120	61,5	66 440	74,3	-4,4
Milieu rural	23 250	38,5	22 975	25,7	+0,1
Total	60 370	100,0	89 415	100,0	-3,2

Graphique n° 7.01 : Evolution du niveau des transferts entre les enquêtes ESAM94 et ESAMII

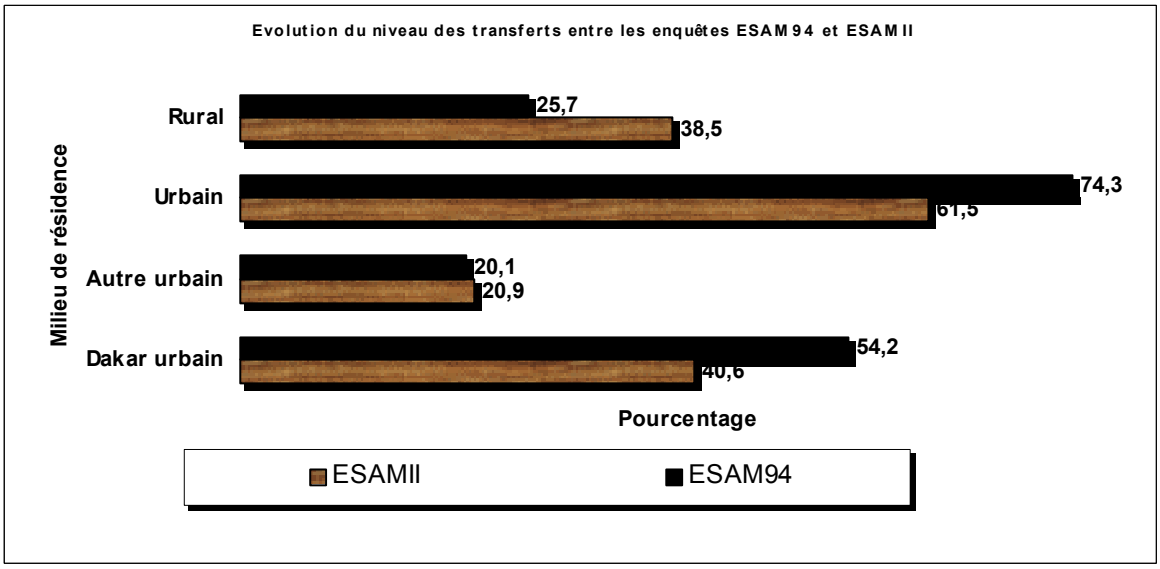

La représentation graphique des transferts volontaires versés entre 1995 et 2002 **(graphique n°1)** confirme cette diminution du montant global des transferts versés. Cette situation peut être due à plusieurs facteurs notamment : la baisse du pouvoir d'achat des ménages liée à la crise économique, un changement d'attitude en matière de transferts volontaires et à une amélioration de la qualité des données.

c. Evolution des transferts versés selon la nature

La comparaison des données selon la nature des transferts **(tableau n° 7.03)** montre que les préférences en matière de transferts ne changent pas. Quel que soit le milieu de résidence et l'enquête, les transferts en espèces occupent une place importante suivis des transferts en nature et des repas, qui occupent toujours le dernier rang.

Tableau n° 7.03 : Transferts volontaires versés selon la nature et le milieu de résidence (%)

	ESAM II				ESAM 94			
	Espèces	Nature	Repas	Total	Espèces	Nature	Repas	Total
Dakar urbain	79,5	16,3	4,2	100,0	84,7	14,3	1,3	100,0
Autres villes	77,6	18,0	4,4	100,0	80,1	17,5	2,4	100,0
Milieu urbain	78,9	16,9	4,2	100,0	83,4	15,2	1,4	100,0
Milieu rural	68,6	29,1	2,3	100,0	72,5	25,5	2,0	100,0
Ensemble	74,9	21,6	3,5	100,0	80,7	17,8	1,5	100,0

Le niveau des transferts versés en espèces a connu une baisse relative de près de 6 points (passant de 80,7% en 1994/95 à 74,9% en 2001/2002) alors que les transferts versés en nature et sous forme de repas comptabilise une légère augmentation de 2,8 et 2 points respectivement. La tendance est la même en milieu urbain et en milieu rural.

d. Moyenne par ménage des transferts volontaires versés

Les données du **tableau n° 7.04** montrent que le montant moyen annuel des transferts versés par les ménages sénégalais s'élève à 56 548 FCFA. Le montant moyen des transferts versés par les ménages urbains dépasse largement celui des ruraux avec des moyennes qui passent du simple au double. La moyenne de la région de Dakar (88 575 FCFA), dépassent largement le niveau national. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les ressources monétaires à Dakar sont nettement plus importantes.

TABLEAU n° 7.04 : Moyenne par ménage des transferts volontaires versés selon le milieu de résidence et la nature (en FCFA)

	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
Espèces	70 440,9	47 019,6	60 395,8	27 361,5	42 362,1
Nature	14 447,6	10 888,0	12 920,9	11 608,6	12 204,5
Repas	3 686,3	2 677,5	3 253,6	923,0	1 981,3
Total	88 574,8	60 585,8	76 570,6	39 893,2	56 548,1

3. CARACTERISTIQUES DU DONATEUR ET DU CM DU MENAGE DU DONATEUR

3.1 Le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et le milieu de résidence du donateur

a. Milieu de résidence et sexe du donateur

D'une manière générale, les hommes (54,7%) versent plus de transferts que les femmes (45,3%) **(tableau n° 7.05)**. La tendance reste la même, à Dakar les Autres villes et en milieu rural. Dans les autres villes cependant, le montant des transferts versés par les femmes devient plus important (53,4% contre 46,6%). Par ailleurs, si la différence entre les hommes et les femmes ne varie pas beaucoup en milieu urbain (9,6 points) et en rural (9,2 points), elle devient significative à Dakar (18 points). Cette situation peut s'expliquer par un effet de société. Les hommes ont en générale un niveau de revenu et un pouvoir d'achat plus élevés que ceux des femmes. Le niveau de responsabilité de l'homme par rapport à la femme peut aussi être une explication.

Tableau n° 7.05 : Transferts versés selon le milieu de résidence et le sexe du donateur (%)

	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Homme	59,0	46,6	54,8	54,6	54,7
Femme	41,0	53,4	45,2	45,4	45,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

b. L'âge et milieu de résidence du donateur

Le niveau des transferts versés **(tableau n° 7.06)** est fortement lié à l'âge d'activité du donateur. Le niveau des transferts augmente avec l'âge jusqu'à 40-49 ans, il commence à baisser à partir de 50 ans. En effet, la répartition des transferts versés selon le milieu de résidence et l'âge du donateur, montre que plus de 70% des transferts sont versés par les individus âgés de 20 à 49 ans (72,3%) alors que les jeunes de moins de 20 ans ne contribuent que pour une proportion de 3,3%. A partir de 50 ans le montant des transferts diminue largement, passant de 14% à 10,4%. Les jeunes de moins de 20 ans et les personnes de plus de 60 ans versent les plus faibles pourcentages des transferts, quel que soit le milieu de résidence.

TABLEAU n° 7.06 : Transferts versés selon le groupe d'âges et milieu de résidence du donateur (en millions de FCFA)

	Dakar urbain		Autres villes		Milieu Urbain		Milieu rural		Total	
0-19ans	592,3	2,4	364,7	2,9	957,1	2,6	1 021,3	4,4	1 978,4	3,3
20-29 ans	4 323,9	17,6	2 231,3	17,7	6 555,1	17,7	4 008,6	17,2	10 563,8	17,5
30-39 ans	7 040,7	28,7	3 184,4	25,3	10 225,1	27,5	6 196,7	26,7	16 421,8	27,2
40-49 ans	7 169,9	29,3	3 810,9	30,3	10 980,9	29,6	5 690,5	24,5	16 671,4	27,6
50-59 ans	3 533,8	14,4	1 625,3	12,9	5 159,1	13,9	3 286,1	14,1	8 445,2	14,0
60 ans et +	1 860,8	7,6	1 377,1	10,9	3 237,9	8,7	3 043,9	13,1	6 281,8	10,4
ND	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	7,9	0,0
Total	24 521,5	100,0	12 593,7	100,0	37 115,2	100,0	23 247,2	100,0	60 370,3	100,0

c. Transferts versés selon les grands groupes d'âges, le sexe et le milieu de résidence du donateur

Les hommes et les femmes affichent des comportements variables selon l'âge. En effet, si à moins de 20 ans les femmes versent plus de transferts que leurs homologues, à 60 ans et plus les hommes donnent plus que les femmes du même âge avec des différences plus aiguës en milieu rural et dans les autres villes (2,7 points à Dakar ; 4,4 en milieu urbain ; 9,1 points dans les Autres Villes et 12,8 points en milieu rural) **(tableau n° 7.07)**.

TABLEAU n° 7.07 : Transferts versés selon les grands groupes d'âges, le sexe et le milieu de résidence du donateur (%)

	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
0-19ans	1,8	3,3	1,2	4,4	1 ,6	3,7	3,1	6,0	3,3
20-29 ans	16,7	19,0	15,6	19,6	16,4	19,2	12,6	22,8	17,5
30-39 ans	29,7	27,3	25,3	25,2	28,4	26,5	26,0	27,5	27,2
40-49 ans	27,7	31,4	27,1	33,0	27,5	32,1	24,4	24,5	27,6
50-59 ans	15,4	13,0	15,0	11,1	15,3	12,2	15,0	13,1	14,0
60 ans et +	8,7	6,0	15,8	6,7	10,7	6,3	18,9	6,1	10,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	59,0	41,0	46,6	53,4	54,8	45,2	54,6	45,4	

C'est à 40-49 ans que les femmes versent les transferts les plus importants, avec des niveaux variant entre 26 % en milieu rural et plus de 31 % dans les zones urbaines (33% dans les autres villes, 32,1% en milieu urbain et 31,4% à Dakar), alors que les montants versés par les hommes du même âge commencent à diminuer.

d. Niveau d'instruction du donateur

La répartition des transferts versés selon le niveau d'instruction du donateur **(tableau n° 7.08)** montre que l'essentiel des transferts sont versés par des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (56,8%) suivies de très loin par celles qui ont un niveau secondaire (16,4%) et primaire (15,4%). Les individus qui ont un niveau supérieur général ne contribuent que pour 6,3% du montant global des transferts versé par les personnes de 6 ans et plus.

En terme de volume, la comparaison urbain rurale affiche les mêmes tendances, plus accentuée en milieu rural. Il faut souligner cependant que, ces données ne permettent pas de dire que le niveau d'instruction influence le niveau des transferts versés, seule une analyse poussée prenant en compte le nombre d'individus dans chaque cas donnera de meilleurs résultats.

Tableau n° 7.08 : Transferts versés selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence du donateur (en millions de FCFA)

	Urbain		Rural		Total	
	montant	%	montant	%	montant	%
Aucun	14 469,8	39,6	19 254,7	84,1	33 724,5	56,8
Primaire	7 447,2	20,4	1 728,8	7,6	9 176,0	15,4
Secondaire	8 132,3	22,3	1 615,5	7,1	9 747,8	16,4
Enseign. techn. et prof.	2 514,2	6,9	22,1	0,1	2 536,3	4,3
Supérieur général	3 700,5	10,1	45,5	0,2	3 746,0	6,3
Autre	100,1	0,3	58,2	0,3	158,3	0,3
ND	156,0	0,4	153,7	0,7	309,7	0,5
Total	36 371,9	100,0	22 878,5	100,0	59 398,6	100,0

e. Niveau d'instruction et le sexe du donateur

Les résultats du **Tableau n° 7.09** montrent que plus le niveau d'instruction augmente plus le montant des transferts versés diminue. Quel que soit le sexe du donateur, les personnes qui n'ont aucun niveau versent plus de transferts (56,8%) que celles qui ont un niveau d'instruction supérieur général (6,3%).

Tableau n° 7.09 : Transferts versés selon le niveau d'instruction et le sexe du donateur

	Homme	Femme	Total
	%	%	%
Aucun	53,6	60,6	56,8
Primaire	12,1	19,4	15,4
Secondaire	18,9	13,5	16,4
Enseign. technique et professionnel	4,5	4,0	4,3
Supérieur général	10,0	1,8	6,3
Autre	0,4	0,1	0,3
ND	0,5	0,5	0,5
Total	100,0	100,0	100,0

La comparaison selon le sexe montre que les femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction (60,6%) versent plus de transferts que les hommes du même groupe (53,6%). Le second rang est occupé chez les femmes par celles qui ont le niveau primaire (19,4%) et chez les hommes, par ceux qui ont un niveau secondaire (18,9%).

Le montant des transferts versés est plus important si le donateur et le bénéficiaire sont proches en terme de distance. En effet, plus de la moitié des transferts (57,3%) sont versés à des ménages habitant dans le même village ou la même ville **(tableau n° 7.10)**. Les ménages résidant dans une autre ville (21,5%) ou village (20%) ne reçoivent même pas le quart du montant global des transferts versés. Les transferts versés à des ménages résidants à l'étranger sont faibles (1,2%).

f. Transferts versés selon le lieu de résidence du donateur et du bénéficiaire

Les comportement variables en matière de transferts selon le milieu de résidence. En milieu urbain, les principaux bénéficiaires sont les ménages résidants dans une même

ville/village (59,2%) et dans une autre ville (25,4%) alors que le milieu rural favorise les ménages résidants la même ville/village (54,1%) et les autres villages (29,9%).

Les transferts versés aux ménages résident à l'étranger sont faibles quel que soit le milieu : 1,5% en milieu urbain et 0,7% en milieu rural.

Tableau n° 7.10 : Transferts versés selon le lieu de résidence du donateur et du bénéficiaire

	Milieu de résidence					
	Milieu urbain		Milieu rural		Total	
Même ville/village	21 989,0	59,2	12 583,6	54,1	34 572,7	57,3
Autre ville	9 436,9	25,4	3 552,0	15,3	12 989,0	21,5
Autre village	5 102,3	13,7	6 952,9	29,9	12 055,2	20,0
Autre pays	574,7	1,5	158,7	0,7	733,4	1,2
ND	17,3	0,0	2,8	0,0	20,1	0,0
Total	37 120,3	100,0	23 250,0	100,0	60 370,3	100,0

g. Le type de membre du donateur

Le type de membre est déterminé à partir des liens de parenté avec le Chef de Ménage (CM). La famille étant très large au Sénégal, les différents types de membres retenus sont : les chefs de ménages (CM), les grands-parents, les parents et les petits enfants, sans compter les neveux/nièces et Autres parents. Il s'agira de voir dans quelle mesure, le type de membre influence le niveau des transferts volontaires versés.

Les données du **Tableau n° 7.11** montrent que les CM sont les principaux donateurs en matière de transferts versés (près de 50%), ils sont suivis par les époux/épouses (21,8%) et les enfants (9,1 %). Les frères/sœurs contribuent à hauteur de (3,4%) deux fois plus que les parents (1,6%). Les grands-parents (0%) et les beaux-parents (0,5%) ne versent pratiquement pas de transferts.

Les CM du milieu urbain versent plus de transferts que ceux du milieu rural (52,6% contre 44,9%), alors que les époux/épouses du milieu rural surpassent leurs homologues du milieu urbain (24,9% contre 19,8%). La contribution des individus qui sont sans lien de parenté avec le CM est non négligeable à Dakar (3,9%) dont le pourcentage dépasse légèrement celui du milieu urbain (3,5%).

Tableau n° 7.11 : Transferts versés selon le milieu de résidence et le type de membre donateur (%)

	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Chef de ménage	53,5	51,0	52,6	44,9	49,6
Epoux/épouses	19,5	20,4	19,8	24,9	21,8
Enfants	8,9	10,5	9,4	8,7	9,1
Parents	0,2	0,6	0,3	3,7	1,6
Frères/sœurs	2,9	3,4	3,1	3,8	3,4
Neveux/nièces	2,1	2,6	2,2	1,1	1,8
Grands-parents	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Beaux-parents	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5
Beaux-enfants	2,3	2,7	2,4	3,7	2,9
Petits-enfants	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6
Autres parents	4,6	3,1	4,1	4,6	4,3
Sans lien	3,9	2,7	3,5	1,0	2,5
ND	1,3	1,8	1,5	2,4	1,8
Table Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.2 Le donateur

a. iveau de dépense par tête du ménage donateur

La représentation graphique des transferts selon le niveau de dépense par tête (Graphique n°2) montre que quel que soit le milieu de résidence, la distribution est normale. Au niveau national, le montant des transferts versés augmente quand le niveau de dépense par tête du ménage du donateur augmente jusqu'à la tranche de 225-350 000 FCFA où il commence à baisser. Ce niveau maximum des transferts versés varie selon la tranche de dépense par tête et le milieu de résidence. Il se situe dans la tranche 600-1500 000 FCFA pour les ménages du milieu urbain dakarois et à 100-150 000 FCFA pour les ruraux.

Graphique n° 7.02: Transferts versés selon le niveau de dépense par tête du ménage du donateur

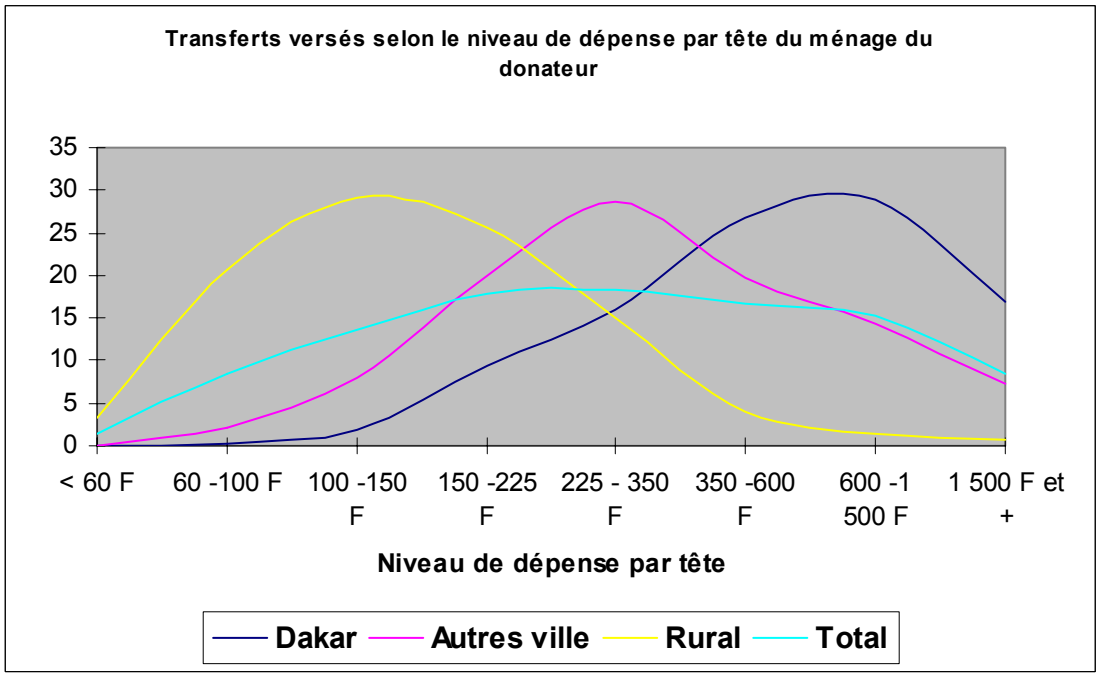

Les données du **tableau n°8.12** confirment les mêmes tendances. Cette situation ne permet pas de conclure car les ménages dont le niveau de dépense par tête est compris entre 60 000 et 100 000 FCFA sont probablement plus nombreux que ceux qui gagnent 1 500 000 FCFA. En rapportant les montants des transferts versés par le nombre de ménages concernés pour chaque tranche de dépense par tête, le résultat serait autre. Les analyses approfondies permettront d'éclairer dans ce sens.

TABLEAU n° 7.12 : Transferts volontaires versés selon le niveau de dépenses par tête du ménage et le milieu de résidence (en millions de FCA)

	Dakar urbain		Autres villes		Milieu rural		Total	
	montant	%	montant	%	montant	%	Montant	%
< 60 000 F	2,4	0,0	13,6	0,1	798,3	3,4	814,3	1,3
60 -100 000 F	57,7	0,2	258,4	2,0	4793,5	20,6	5109,6	8,5
100 -150 000 F	459,8	1,9	991,8	7,9	6764,9	29,1	8216,5	13,6
150 -225 000F	2270,3	9,3	2515,2	20,0	5984,2	25,7	10769,7	17,8
225 - 350 000 F	3930,7	16,0	3603,8	28,6	3487,6	15,1	11022,2	18,3
350 -600 000 F	6578,1	26,8	2491,3	19,8	960,7	4,1	10030,1	16,6
600 -1 500 000 F	7117,0	29,0	1818,0	14,4	314,3	1,4	9249,3	15,3
1 500 000 F et +	4107,3	16,8	904,7	7,2	146,5	0,6	5158,5	8,5
Total	24523,3	100,0	12596,9	100,0	23250,0	100,0	60370,3	100,0

A Dakar, la plus importante part de transferts (29%) est versée par les ménages ayant un niveau de dépense par tête compris2 entre 600 et 1500 000 FCFA, alors qu'en milieu rural les ménages de 100-150 000 FCFA (29,1%) qui dominent. Dans les Autres villes les ménages ayant un niveau de dépense par tête moyen (225-350 000 F) versent la plus importante part. Cette situation explique que, le niveau des transferts ne dépend pas du niveau de dépense par tête.

b. Le lien de parenté avec le CM du ménage du donateur et le bénéficiaire

Les données du **Tableau n° 7.13** révèlent que le donateur et le bénéficiaire ne sont pas toujours liés par des liens de parentés. En effet, 44% du montant global des transferts sont destinés à des personnes n'ayant aucun lien de parenté, il s'agit notamment des amis avec près de 21 %, 22% pour les Autres personnes et 1,8% pour les Associations/ONG/collectivités.

La proportion allouée aux parents (56%) indique que les solidarités familiales s'exercent essentiellement de manière ascendante, c'est-à-dire des enfants vers les aînés que sont les frères/sœurs, les parents et les grands-parents, etc. En effet, les frères et sœurs (14,9%) et les père/mères (12,7%) sont les principaux bénéficiaires, suivis des époux /épouses (9,3%) et des beaux-parents (8%). Les parts réservées aux filles/fils (5,2%) et neveu/nièces (5,4%) sont non négligeables.

La comparaison selon le milieu de résidence, révèle que les ménages du milieu urbain (61,9%) consacrent plus de transferts aux parents que ceux du milieu rural (45,7%). Ce phénomène est plus marqué en milieu urbain dakarois avec un pourcentage de 65% pour les parents, seulement 13,1% pour les amis et 1% aux associations/ONG/Collectivités.

Le montant des transferts versés change selon le lien de parenté avec le CM et le milieu de résidence. En effet, si en milieu urbain les pères/mères bénéficient le plus (18,2%) des transferts versés suivis des frères/sœurs (15,3%) ; en milieu rural les frères/sœurs reçoivent les plus importantes parts (14,2%) suivis des beaux-parents (9%).

TABLEAU n° 7.13 : Transferts versés selon le lien de parenté du donateur avec le bénéficiaire et milieu de résidence (%)

Bénéficiaire	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Père/Mère	21,3	12,2	18,2	3,9	12,7
Epoux/épouse	12,7	9,6	11,7	5,6	9,3
Fils/Fille	3,8	4,0	3,8	7,3	5,2
Frère/Sœur	15,5	15,0	15,3	14,2	14,9
Neveu/Nièce	5,2	5,3	5,3	5,7	5,4
Beaux-parents	6,5	9,6	7,5	9,0	8,1
Ami	13,1	23,2	16,5	27,1	20,6
Autre personne	20,9	18,4	20,0	25,1	22,0
Association/Ong/Collectivité	1,0	2,7	1,6	2,1	1,8
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.3 Situation dans l'activité habituelle du CM du ménage donateur

a. L'activité habituelle

Ce point permet d'évaluer le montant des transferts volontaires versés selon l'activité habituelle du CM du ménage du donateur. L'activité habituelle est celle qui a été exercée au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête.

Le montant des transferts versés est fonction de la situation dans l'activité du CM du donateur. En effet, au niveau national, les ménages dont le CM est occupé versent la plus importante part de transferts (76,3%), suivis de ceux dont le CM est une personne au foyer (12,9%). Les ménages dont le CM est un chômeur, contribue avec des pourcentages négligeables (1,1%) **(Tableau n°7.14)**. Les ménages dont le chef est étudiant/formation (2,5%) ou retraité (2%) contribuent pour des proportions moindres.

La comparaison selon le milieu de résidence du CM, révèle les mêmes tendances. Cependant, en milieu rural, les ménages dont le CM est occupé font plus de dépenses de

transferts que leurs homologues citadins (82,1% contre72,6%). La tendance s'inverse pour les ménages dont le CM est une personne au foyer, les CM personne au foyer résidant en milieu urbain versent plus de transferts que ceux du milieu rural avec 14,4% en milieu urbain et 10,6% pour le rural.

Tableau n° 7.14 : Transferts versés selon la situation dans l'activité du CM du donateur (%)

Activité habituelle	Dakar urbain	Autres Villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
Occupé	74,3	69,3	72,6	82,1	76,3
Chômeur	1,7	1,5	1,7	0,3	1,1
Etude/Formation	3,0	3,6	3,2	1,4	2,5
Personne au foyer	13,1	16,7	14,4	10,6	12,9
Retraité/Agé,	3,6	1,7	2,9	0,5	2,0
Autre inactif	1,8	5,3	3,1	2,8	3,0
ND	2,4	1,9	2,3	2,3	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

b. Situation dans l'activité et genre du CM du ménage

Les résultats du **Tableau n° 7.15** expliquent que le montant des transferts versés par les ménages dont le CM est une femme est toujours supérieur à celui du ménage dont le CM est un homme, sauf pour les occupés et les retraités. En effet, les ménages dont le CM est un homme occupé versent 89% de transferts alors que ceux dirigés par une femme occupée se situent à 61,1%, soit un écart de près de 28 points. Le montant des transferts versés par les ménages dirigés par les hommes retraités dépasse de 2,3 points celui des femmes retraitées.

Par ailleurs, le montant des transferts versés par les ménages dont le CM est une femme au foyer est près de 18 fois plus important que celui de leurs homologues hommes. Il en est de même pour les ménages dont le CM est un chômeur, le montant des transferts versés par les chômeuses représente trois fois plus celui des chômeurs.

Tableau n° 7.15 : ***Transferts versés selon la situation dans l'emploi du CM du ménage du donateur (en millions de FCFA)***

Activité habituelle	Homme		Femme		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Occupé	27837,0	89,0	15942,7	61,1	43779,7	76,3
Chômeur	185,8	0,6	462,2	1,8	648,0	1,1
Etude/Formation	314,4	1,0	1101,0	4,2	1415,4	2,5
Personne au foyer	470,2	1,5	6904,5	26,5	7374,6	12,9
Retraité/Agé,	947,4	3,0	171,4	0,7	1118,8	2,0
autre inactif	690,8	2,3	1010,6	3,9	1701,4	3,0
ND	814,5	2,6	492,6	1,8	1307,2	2,2
Total	31260,0	100,0	26085,2	100,0	57345,2	100,0

4. MOTIFS DES TRANSFERTS VERSES

4.1 Niveau des transferts versés selon le motif et le milieu de résidence

Les transferts volontaires versés à l'occasion des cérémonies sont définis comme les cadeaux offerts *à* une personne *(parent, ami ou autre),* en espèce ou en nature, le plus souvent à l'occasion de circonstances particulières telles les baptêmes, les mariages, les funérailles, les anniversaires ou d'autres cérémonies.

Les résultats **(Tableau n° 7.16)** indiquent que plus de la moitié des transferts (51%) est versée à l'occasion des cérémonies. Par ailleurs, les dons (13,3%) et les aides (21,3%) occupent une bonne place dans les transferts des ménages. Cette forme de solidarité, bien souvent plus important, se pratique de façon régulière et souvent par devoir.

Tableau n° 7.16 : ***Transferts volontaires versés selon le motif et le milieu de résidence du donateur (en millions de FCFA)***

	Urbain		Rural		Total	
	montant	%	montant	%	montant	%
Baptême	7 130,1	19,3	6 280,2	26,9	13 410,3	22,2
Mariage	4 706,5	12,7	5 561,1	23,8	10 267,6	17,0
Funérailles	2 181,7	5,9	1 507,4	6,5	3 689,1	6,0
Anniversaire	258,9	0,7	41,4	0,2	300,3	0,5
Fêtes	2 255,2	6,1	286,7	1,2	2 541,9	4,2
Autre cérémonie	509,3	1,4	125,4	0,5	634,7	1,1
Dot	762,0	2,1	1 386,9	5,9	2 148,9	3,6
Don	4 673,7	12,6	3 333,6	14,3	8 007,3	13,3
Aide	9 850,8	26,6	2 986,8	12,8	12 837,6	21,3
Autre cadeau	4 675,7	12,6	1 856,8	7,9	6 532,6	10,8
Total	37 003,9	100,0	23 366,4	100,0	60 370,3	100,0

Parmi les transferts versés à l'occasion de cérémonie, les baptêmes (22,2%) sont plus courants, suivis des mariages (17%) et des funérailles (6,1%). La part versée lors des fêtes religieuses ne représente que 4,2 % alors que les dons s'élèvent 13,3%. A la différence des cadeaux versés lors de la célébration du mariage, la dot ou cadeau particulier apporté au moment des fiançailles, représente une faible proportion (0,6%). Il faut noter, l'importance des dons (13,3%) et les aides (21,3%). Ces types de transferts versés en guise de soutien revêtent un caractère sacré.

Selon le milieu de résidence, il apparaît que les ménages du milieu rural réservent une part plus importante de transfert (59,1%) aux cérémonies que ceux du milieu urbain (44,7%). En effet, si les ménages du milieu rural versent près de 27% des transferts à l'occasion des baptêmes et 24% pour les mariages, ceux du milieu urbain ne leur affectent que 19% et 12 ,7%, respectivement. En outre, les ménages du milieu rural versent trois fois plus de transferts que ceux du milieu urbain. La tendance s'inverse, si on considère les autres types de transferts que sont : les anniversaires, les fêtes religieuses, les aides et autres cadeaux.

4.2Motif et sexe du donateur

L'essentiel des transferts est versé à l'occasion des cérémonies (51%). Cependant, la répartition des transferts volontaires versés selon le motif et le sexe **(Tableau n° 7.17)** cache des disparités. En effet, les femmes versent plus de transferts que les hommes à l'occasion des cérémonies telles que les baptêmes (28% contre 21,1%), les mariages (19,8% contre 16,5%) et les funérailles (9,1% contre 5,5%). Par contre les transferts versés lors des fêtes, des dots, des dons et des aides, les hommes versent relativement plus de transferts que les femmes. A l'occasion des anniversaires, les hommes versent presque autant de transferts que les femmes (50,1% contre 49,9%). Cette situation peut s'expliquer par le niveau de responsabilité des hommes et des femmes.

Tableau n° 7.17 : Transferts versés selon le motif et le sexe du donateur (en millions de FCFA)

	Homme		Femme		Total	
	montant	%	montant	%	Montant	%
Baptême	10 713,9	21,1	2 696,4	28,0	13 410,3	22,2
Mariage	8 361,8	16,5	1 905,8	19,8	10 267,6	17,0
Funérailles	2 811,0	5,5	878,1	9,1	3 689,1	6,1
Anniversaire	244,4	0,5	55,9	0,6	300,3	0,5
Fêtes	2 171,2	4,3	370,6	3,8	2 541,9	4,2
Autre cérémonie	512,3	1,0	122,3	1,3	634,7	1,1
Dot	2 022,9	4,0	126,0	1,3	2 148,9	3,6
Don	6 932,0	13,7	1 075,2	11,2	8 007,3	13,3
Aide	11 317,6	22,3	1 520,0	15,8	12 837,6	21,3
Autre cadeau	5 650,4	11,1	882,2	9,2	6 532,6	10,8
Total	50 737,7	100,0	9 632,5	100,0	60 370,3	100,0

4.3 Motifs et âge du donateur

Le montant des transferts versés varie en fonction de l'âge et des motifs. Si la plus importante part des transferts versée lors des baptêmes est effectué par les individus de 30-39 ans (47,4%), l'essentiel des transferts versés lors des mariages (33,1%) et des anniversaires (3%) est donné par les jeunes de moins de 20 ans. Concernant les funérailles, les personnes âgées de plus de 60 ans versent la plus grande part (16,4%) suivis des individus âgés de 50-59 ans (12,2%) et 40-49 ans (8,4%).

Le montant des transferts versés sous forme de dons évolue de façon erratique selon l'âge, variant de 7,1% (0-19ans) à 10,4% (60 ans et plus) alors que celui des aides augmente avec l'âge.

Tableau n° 7.18: Transferts versés selon l'âge du donateur et le motif (%)

	0-19ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +
Baptême	40,0	45,4	47,4	44,5	40,2	36,7
Mariage	33,1	28,2	22,4	20,4	18,4	15,9
Funérailles	2,2	3,9	5,6	8,4	12,2	16,4
Anniversaire	3,0	1,1	0,4	0,2	0,2	0,1
Fêtes	3,1	2,7	2,8	3,0	2,6	3,3
Dot	0,7	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
Don	7,1	6,1	6,4	7,4	9,6	10,4
Aide	5,4	6,4	8,7	9,3	11,4	11,8
Autre	5,3	5,7	5,6	6,4	4,8	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5. PART MOYENNE DES TRANSFERTS VERSES DANS LES DEPENSES DES MENAGES

5.1 Part moyenne des transferts versés dans les dépenses totales selon le milieu de résidence et le niveau de dépenses par tête du ménage.

Les transferts représentent une part assez importante dans les dépenses par tête des ménages. Au niveau national, la représentation graphique la part moyenne des transferts dans les dépenses des ménages **(graphique n° 7.03)** donne une courbe légèrement croissante, faisant un pic pour les ménages qui ont un niveau de dépense par tête de 1500 000 et plus. La comparaison des courbes selon le milieu de résidence révèle que la courbe des ménages du milieu rural dépasse celle du milieu urbain pour les tranches de dépense par tête 350-600 000FCF. Au delà de cette tranche de dépense par tête la situation s'inverse, celle du milieu urbain augmente considérablement alors celle du milieu rural amorce une baisse. Il faut signaler aussi qu'à ce niveau la courbe du milieu urbain se confond avec celle du niveau national.

Les données du tableau n° 7.19 confirment le même tendances. En effet, les parts moyennes des transferts versées par les ménages du milieu rural sont plus importantes que celles du milieu urbain pour toutes les tranches de dépense par tête, sauf pour celles qui dépassent 350 000. Pour cette tranches de dépense par tête, l'ensemble du milieu urbain se démarque, car ces tranches de dépenses par tête n'existent quasiment pas en milieu rural.

Graphique n° 7.03: **Part moyenne des transferts versés dans les dépenses par tête des ménages selon le milieu de résidence**

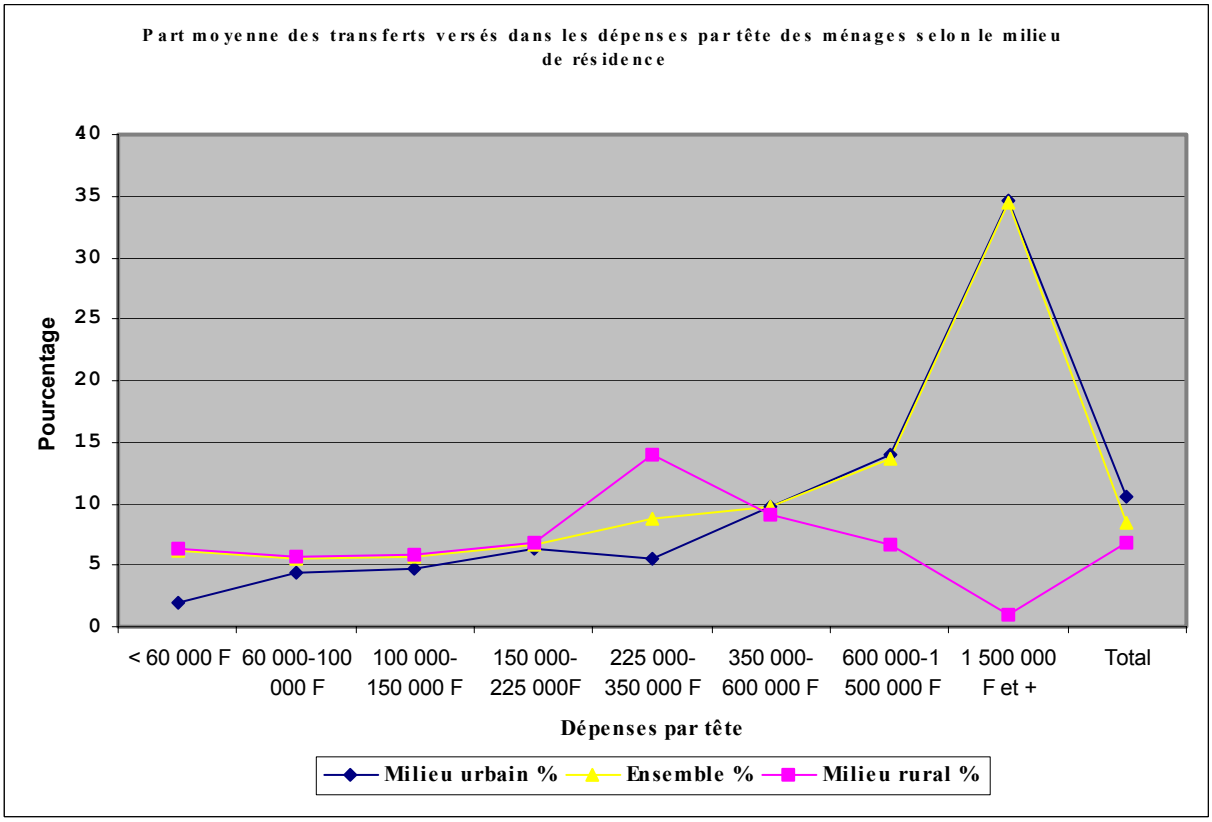

Tableau n° 7.19 : **Parts moyennes des transferts volontaires versés dans les dépenses totales selon le milieu de résidence et le niveau de dépenses par tête du ménage (%)**

Dépenses par tête	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
< 60 000 F	*2,2*	*1,8*	*1,9*	6,3	6,2
60 000-100 000 F	8,9	3,5	4,4	5,7	5,6
100 000-150 000 F	4,8	4,6	4,7	5,9	5,7
150 000-225 000F	7,6	5,1	6,3	6,8	6,6
225 000- 350 000 F	5,3	6,0	5,6	14,0	8,7
350 000-600 000 F	11,3	5,5	9,8	9,1	9,7
600 000-1 500 000 F	13,3	15,9	14,0	6,7	13,7
1 500 000 F et +	35,0	32,7	34,7	*0,9*	34,5
Total	12,5	7,5	10,5	6,9	8,5

5.2 Part moyenne des transferts versés dans les dépenses totales selon la situation dans l'activité du CM

De façon générale, il apparaît que près de 9% des dépenses des ménages sont consacrées aux transferts **(Tableau n° 7.20)**. La part versée par les ménages urbains représente un peu plus de 10 % tandis que ceux du milieu rural ne dépensent que 7%. Cette proportion est plus importante dans la région de Dakar où elle s'élève à près de 13%, dépassant le niveau national.

TABLEAU n° 7.20 : Part moyenne des transferts volontaires versés dans les dépenses totales selon le milieu de résidence et la situation dans l'activité du CM (%)

Activité habituelle	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
	%	%	%	%	%
Occupé	14,7	8,7	12,4	7,1	9,2
Chômeur	5,8	3,9	5,0	3,7	4,7
Etude/Formation	3,6	2,4	3,2	4,7	3,8
Personne au foyer	5,0	4,3	4,7	5,4	5,0
Retraité/Agé,	6,0	3,9	5,3	5,0	5,2
autre inactif	3,1	4,1	3,8	6,9	5,6
ND	26,6	2,9	19,2	6,7	12,7
Total	12,5	7,5	10,5	6,9	8,5

La comparaison selon l'activité habituelle du CM, montre que les ménages dont le CM est occupé consacrent une part plus importante de transferts dans leurs dépenses (9,2) que ceux dont le CM est un chômeur (4,7%) et un étudiant en formation (3,8%). Ils sont suivis les ménages dont le CM fait parti des Autres inactifs (5,6), des retraités (5,2) et des personnes au foyer (5,0).

Le comportement des ménages change selon l'occupation et le milieu de résidence. En effet, hormis les ménages dirigés par un occupé ou un chômeur, la part moyenne des transferts versés dans les dépenses totales du milieu rural dépasse celui du milieu urbain.

5.3 Part moyenne des transferts versés dans les dépenses totales selon le niveau d'instruction du CM du donateur

Les données du **Tableau n° 7.21** montrent que, ce sont les ménages dont le CM a un niveau d'instruction supérieur (5,2%) et un niveau secondaire (4,1%) qui consacrent les plus importantes parts de leurs dépenses en transferts. Les contributions des ménages dont le CM n'a aucun niveau d'instruction et un niveau primaire sont d'environ 3,5 %.

La comparaison des parts moyennes selon le milieu de résidence cache des disparités. En milieu urbain, les ménages dont le CM a un niveau d'instruction supérieur général versent le plus important montant de transferts alors qu'en milieu rural ce sont ceux du secondaire qui le dominent. A Dakar plus qu'ailleurs, les ménages dont le CM a un niveau supérieur général consacrent 5,4% de leurs dépenses au transferts alors que ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction ne versent que 4%.

Tableau n° 7.21 : Part moyenne des transferts dans les dépenses selon le niveau d'instruction du CM et son milieu

Niveau d'instruction du CM	Dakar urbain	Autres villes	Milieu rural	Total
Aucun	4,0	2,7	3,6	3,5
Primaire	3,6	3,6	3,2	3,4
Secondaire	4,3	3,9	3,9	4,1
Enseignement technique et prof.	3,5	2,7	1,9	3,2
Supérieur général	5,4	5,1	1,9	5,2
Autre	2,5	2,2	3,9	3,3
ND	2,1	1,4	4,4	2,8
Total	4,0	3,1	3,6	3,6

LES MIGRATIONS

6. LES MIGRATIONS

1. INTRODUCTION

L'économie du Sénégal, pays historiquement caractérisé par d'importants courants migratoires, vulnérable aux conditions climatiques et à l'influence des contraintes extérieures, n'a pu inverser la tendance persistante de la détérioration des conditions de vie des populations. Ainsi, malgré les applications des politiques de redressement, les problèmes sociaux se sont accentués et les conditions de vie des ménages sont devenus plus ou moins précaires.

Les problèmes de population, qui constituent de sérieux obstacles au développement, rendent plus complexe le phénomène de la migration.

Pour le moment, il n'existe pas encore au Sénégal de politique spécifique en matière de migration, mais une politique de population qui définit des objectifs et des stratégies, entre autres, en vue d'apporter des réponses adéquates aux problèmes posés par les migrations.

Dans le cadre de la CEDEAO, le Sénégal a signé et ratifié le Protocole sur la libre circulation des personnes et des biens, le droit de résidence et d'établissement. Avec la France, ils ont signé une convention sur le co-développement pour la réinsertion des ressortissants sénégalais candidats volontaires au retour. Les déclarations de Bamako (1999), de Dakar (2000) et les conclusions du Symposium sur le Nouveau partenariat avec les Sénégalais de l'Extérieur (2001), marque l'installation d'une dynamique nouvelle prenant en compte, de manière effective, la problématique de l'émigration des Sénégalais, leur insertion et leur implication dans la vie nationale.

La prise en compte des questions de population dans le développement a toujours été un souci majeur du Gouvernement. Cela s'est traduit par l'adoption en 1988 de la Déclaration de Politique de Population (DPP) mise en œuvre à travers les Programmes d'Actions et d'Investissements Prioritaires (PAIP) en matière de population.

L'atteinte de certains objectifs démographiques nécessite la réalisation de plusieurs études spécifiques dans le domaine des migrations. L'enquête sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal (1993) est la première enquête à but spécifique sur les migrations dont les résultats ont permis un éclairage nouveau sur les problèmes de population.

Une intensification de la migration interne a été notée depuis 1976 et l'évolution de l'émigration sénégalaise a connu une nette progression entre 1967 et 1987, avec un accroissement soudain et fulgurant au cours de la période 1973-77. L'entrée des femmes dans la migration semble plus massive après 1973 (Emus, 1993 ; Lalou et al, 1996)..

D'autres enquêtes ont permis d'obtenir quelques informations très sommaires sur les migrations. L'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM-II), à travers son volet migration, a été une occasion pour la Direction de la Prévision et de la Statistique d'appréhender certains aspects liés à la migration.

Ainsi, cela permet de connaître la durée, le lieu, les motifs de la migration et les conditions de participation des migrants internes à l'activité économique. De même, en plus de certaines caractéristiques des émigrés, il est possible d'identifier les pays de destination, de connaître les raisons du départ et les différentes responsabilités dans la prise de décision, la prise en charge du voyage et l'existence d'un appui en retour à la famille.

Les migrants internes

''Depuis combien d'années habitez-vous de manière continue dans cette localité ?'' est la question qui a été posée aux populations enquêtées pour identifier les migrants internes. Les migrations internes concernent tous les déplacements d'au moins un an mais s'effectuant uniquement à l'intérieur du pays.

2. INTENSITE DES ECHANGES MIGRATOIRES ENTRE MILIEUX ET INTERREGIONAUX

Le migrant est l'individu qui habite une localité différente de son lieu de naissance depuis plus d'un an. Il est question ici des échanges migratoires entre le lieu de la résidence actuelle et le lieu de résidence antérieure qui peut être confondu au lieu de naissance quand il s'agit de la première migration.

De ce point de vue, le milieu urbain, qui a reçu 1 466 798 arrivants sur un total de 2 757 711, soit 53% de l'ensemble des immigrants, est plus attractif que le monde rural qui a quand même reçu 1 290 913 arrivants, soit environ 47%. Plus de la moitié des arrivants en milieu urbain (31,8%) se retrouvent dans la zone urbaine de la région de Dakar. Quant aux départs (émigrants), le monde rural est plus répulsif pour avoir enregistré 53,5% des départs contre 46,5% pour le milieu urbain. Le solde migratoire interne positif pour le milieu urbain et négatif pour le monde rural, montre que l'exode rural demeure toujours un facteur déterminant dans l'urbanisation rapide au Sénégal, particulièrement à Dakar qui absorbe la quasi totalité des immigrants en provenance du monde rural (84,4 %). Les autres villes, avec un solde migratoire de 28 889, ne seraient que des relais vers Dakar. Cependant, c'est presque l'équilibre entre les deux milieux quand il s'agit de la migration totale, c'est-à-dire de la somme des sortants et des entrants (49,8% en milieu urbain et 50,2% en milieu rural). Quel que soit le type de déplacement considéré, la zone urbaine de Dakar domine l'ensemble des autres villes du Sénégal.

Tableau n° 8.01 : Intensités des échanges migratoires entre milieux

INTENSITE MIGRATOIRE							
Milieu de résidence	Nombre d'immigrants	%	Nombre d'émigrants	%	Solde migratoire	Migration Totale	%
Milieu urbain	1 466 798	53,2	1 281 045	46,5	185 753	2 747 843	49,8
Dakar urbain	877 330	31,8	720 466	26,2	156 864	1 597 796	29,0
Autres villes	589 468	21,4	560 579	20,3	28 889	1 150 047	20,8
Milieu rural	1 290 913	46,8	1 476 666	53,5	- 185 753	2 767 579	50,2
Ensemble	2 757 711	100,0	2 757 711	100,0	0	5 515 422	100,0

Du point de vue des échanges migratoires entre régions administratives, les régions de Dakar (32,5%), Diourbel (13,2%) et dans une moindre mesure Thiès (11,7%) et Kaolack (10,3%) reçoivent une part importante de l'ensemble des immigrants (arrivants). Ces mêmes régions enregistrent le plus de départ vers d'autres horizons (64,4% des départs) et par conséquent les échanges migratoires y sont plus intenses. Cependant, au vu des soldes migratoires entre les entrants et les sortants, les régions de Dakar, Diourbel, Kolda et Tambacounda attirent plus qu'elles n'émettent pour diverses raisons, comme par le passé. C'est probablement les fonctions économique et administrative de Dakar qui attirent, la fonction religieuse pour Diourbel (Touba) ou les potentialités économiques liées aux cultures de rente que sont l'arachide (avec l'extension du bassin arachidier) et le coton pour les régions de Tambacounda et Kolda.

Tableau n° 8.02 : Intensités des échanges migratoires interrégionaux

INTENSITE MIGRATOIRE							
REGIONS	Nombre d'immigrants	%	Nombre d'émigrants	%	Solde migratoire	Migration Totale	%
Dakar	952 277	32,5	748 357	27,1	203 920	1 700 634	29,0
Ziguinchor	121 853	4,2	185 303	6,7	-63 450	307156	5,2
Diourbel	386 871	13,2	287 506	10,4	99 365	674 377	11,5
Saint-louis	189 903	6,5	204 902	7,4	-14 999	394 805	6,7
Tambacounda	128 443	4,4	99 740	3,6	28 703	228 183	3,9
Kaolack	302 472	10,3	348 054	12,6	-45 582	650 526	11,1
Thiès	342 267	11,7	367 895	13,3	-25 628	710 162	12,1
Louga	146 824	5,0	210 255	7,6	-63 431	357 079	6,1
Fatick	130 356	4,5	136 743	5,0	-6 387	267 099	4,6
Kolda	228 043	7,8	169 582	6,1	58 461	397 625	6,8
Total	2 929 309	100,0	2 929 309	100,0	0	5 858 618	100,0

3. PRINCIPALES RAISONS D'INSTALLATION

Le migrant peut évoquer plusieurs raisons l'ayant poussé à s'installer dans une localité donnée. Toutes les raisons ne pouvant être prises en compte, on s'intéressera aux principales. Il faut signaler que « autres raisons familiales » regroupe le divorce, le veuvage, le décès du père, etc. Ce regroupement irréversible constitue une limite de l'ESAM-II, dans la mesure ou c'est une raison importante qui cache une certaine réalité.

Ainsi, en analysant les multiples raisons ayant motivé les migrants à s'installer, on peut constater qu'un peu plus de la moitié des migrants (51%) ont choisi pour des raisons familiales autres que le mariage. Le mariage a été évoqué comme motif par 20% des migrants. Contre toute attente, les meilleures opportunités sur place (8,9%) et les raisons professionnelles (5,8%) n'ont pas été très déterminantes dans la motivation des migrants mais relèguent quand même les autres raisons en arrière-plan.

3.1 Principales raisons d'installations des migrants internes selon le sexe et l'âge

Cette vision globale cache néanmoins des disparités fondamentales. Ainsi, on se rend compte que si les autres raisons familiales sont évoquées aussi bien par les hommes que par les femmes (51%), le mariage comme raison d'installation concerne plus les femmes que les hommes (33,5% contre 2,7%), tandis que les meilleures opportunités (15,6% contre 3,8), les raisons professionnelles (10,7% contre 2,1) et dans une moindre mesure les études/formation

(4,8% contre 1,7) constituent des motifs d'installation plus pour les hommes que pour les femmes.

Quel que soit le sexe, les autres raisons familiales sont des motifs d'installation dont l'importance diminue en fonction de l'âge, du moins jusqu'à 50 ans. Si presque seuls les hommes de 20 à 30 ans ont évoqué les études/formation comme motif d'installation (8,9%), par contre le mariage, qui n'est un motif important que pour les femmes, gagne progressivement en importance en fonction de l'âge jusqu'aux environs de 50 ans (9,4% pour les moins de 20 ans ; 44,9% pour les 20-29 ans ; 48,6% pour les 30-39 ans ; 47,1% pour les 40-49 ; 40,8% pour les 50-59 ans et 33,2% pour les 60 ans et plus) avant de commencer à perdre de cette importance. On pourrait comprendre que les hommes de 20-29 ans évoquent de manière relativement importante les études ou la formation comme principale raison ayant motivé l'installation du fait qu'à cet âge il est souvent nécessaire pour certains qui vont au lycée ou à l'université de quitter leur localité pour une autre ville ou tout simplement aller dans les villes universitaires que sont Dakar et Saint-Louis pour pouvoir poursuivre les études. Ce constat souligne davantage l'écart important entre garçons et filles quand il s'agit d'aborder les études supérieures.

Tableau n° 8.03 : Principales raisons de l'installation selon le sexe et l'âge du migrant (%)

PRINCIPALES RAISONS	TRANCHES D'AGES						
	<19 ans	20-29 ans	30-39ans	40-49ans	50-59 ans	60 ans +	Total
HOMMES							
Raisons prof./Mutation	2,2	9,0	15,5	22,5	21,9	11,1	10,7
M.opportunités écono.	3,8	16,3	22,8	23,1	29,0	22,1	15,6
Terres disponibles	1,1	3,9	6,2	10,3	13,6	16,4	6,2
Mariages	2,3	2,6	4,1	2,9	2,1	2,8	2,7
Autres rais. Familiales	77,0	53,3	39,7	30,2	22,4	31,2	51,3
Etudes/Formation	5,7	8,9	3,8	2,3	1,5	1,6	4,8
Santé	0,3	0,3	1,0	0,6	0,7	2,2	0,7
Autre	7,5	5,7	7,0	8,0	8,8	12,7	7,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
FEMMES							
Raisons prof../Mutation	1,6	2,2	2,7	2,8	2,2	1,5	2,1
M. opportunités écono.	2,2	3,3	5,1	5,7	5,0	5,5	3,8
Terres disponibles	0,8	1,7	2,3	3,0	2,9	3,7	1,9
Mariages	9,4	44,9	48,6	47,1	40,8	33,2	33,5
Autres rais. Familiales	76,4	40,8	35,9	34,4	41,6	49,8	51,1

Etudes/Formation	2,1	1,6	0,8	0,7	0,2	0,7	1,3
Santé	0,6	0,6	0,7	0,5	1,0	1,1	0,7
Autre	6,8	4,8	4,0	5,7	6,2	4,5	5,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ENSEMBLE							
Raisons prof./Mutation	1,9	4,9	7,6	11,5	11,4	6,6	5,8
M. opportunités écono.	2,9	8,4	11,8	13,4	16,2	14,4	8,9
Terres disponibles	0,9	2,6	3,8	6,2	7,9	10,5	3,8
Mariages	6,3	28,3	31,7	27,7	22,7	16,9	20,2
Autres rais. Familiales	76,7	45,7	37,3	32,6	32,7	39,8	51,2
Etudes/Formation	3,7	4,5	1,9	1,4	0,8	1,1	2,8
Santé	0,5	0,5	0,8	0,6	0,9	1,7	0,7
Autre	7,1	5,2	5,2	6,7	7,4	8,9	6,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.2 Principales raisons d'installation selon le niveau d'instruction et le sexe

Si plus de 71% de l'ensemble des migrants ont évoqué comme raison de leur installation les raisons familiales, ce constat cache une certaine disparité dès que l'on procède à des comparaisons selon le sexe, prouvant ainsi que les hommes et les femmes ne sont pas mus par les mêmes raisons. En effet, s'ils sont tous concernés au même titre par les raisons familiales (51¨%) autre que le mariage, on peut noter que la deuxième raison majeure évoquée par les femmes est le mariage (33,5% contre 2,7 pour les hommes) les autres raisons étant très peu évoquées. Par contre, les hommes ont plutôt évoqué les meilleures opportunités économiques qu'offre la localité (15,6% contre 4 pour les femmes), les raisons professionnelles (10,7% contre 2 pour les femmes) et la plus grande disponibilité des terres (6% contre 2 pour les femmes). Cette situation est compréhensible dans le contexte sénégalais où les femmes migrent pour rejoindre presque systématiquement le domicile conjugal, tandis que les hommes, à qui revient la responsabilité d'entretenir la famille, cherchent toujours de meilleures conditions économiques.

En fonction du niveau d'instruction des hommes, le constat est que plus le niveau est élevé plus les autres raisons familiales sont de moins en moins évoquées tandis que les raisons professionnelles le sont de plus en plus. Probablement parce qu'à partir d'un certain niveau, les hommes sont obligés de quitter leur lieu de naissance pour aller exercer ailleurs un métier non agricole alors que ceux d'entre eux dont le niveau est très bas exercent souvent le métier d'agriculteur et par conséquent peuvent toujours migrer en retour en cas décès du père ou du frère aîné pour une prise en charge de la famille comme une exigence des normes sociétales. Les hommes n'ayant aucun niveau d'instruction sont davantage motivés par les raisons

professionnelles (10%) et les opportunités économiques (21,5%). Par contre, les femmes n'ayant pas de niveau d'instruction semblent plus concernées par le mariage (41,8%) comme motif d'installation que celles qui en ont (19,5% pour celles qui ont atteint le primaire, 20% pour les secondaires, 15% pour le supérieur). Tandis que les autres raisons familiales sont des motifs de plus en plus rarement évoqués par les femmes.

Tableau n° 8.04 : Raisons d'installation en fonction du niveau d'instruction et du sexe (%)

Sexe/Raisons d'installation	Niveau d'instruction des migrants							
	Aucun	Maternelle	Primaire	Secondaire	Tech prof.	Supér général	Autre	Total
HOMMES								
Raisons profes./Mutation	9,6	2,2	7,3	17,4	41,0	30,5	24,2	10,7
M. opportunités écono.	21,5	1,7	11,6	10,2	4,0	9,2	9,5	15,6
Terres disponibles	8,5	3,2	3,5	4,6	5,8	8,0	14,9	6,2
Mariages	3,3	5,4	2,2	1,5	3,9	1,6	5,2	2,7
Autres rais. Familiales	45,9	79,5	62,8	45,3	31,3	26,5	41,9	51,3
Etudes/Formation	2,4	1,5	5,0	14,0	8,1	14,6	2,3	4,8
Santé	0,8	0,0	0,4	0,0	0,0	1,0	0,0	0,7
Autre	8,0	6,5	7,2	7,0	6,0	8,6	2,0	7,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	1000	100,0	100,0	100,0
FEMMES								
Raisons profes./Mutation	1,4	1,9	3,1	5,6	12,1	14,3	0,0	2,1
M. opportunités écono.	3,9	0,0	4,1	4,4	10,1	2,7	0,0	3,8
Terres disponibles	1,8	2,4	1,8	3,1	10,5	1,2	0,0	1,9
Mariages	41,8	5,5	19,5	19,9	11,2	15,0	37,1	33,5
Autres rais. Familiales	45,2	88,4	61,1	54,9	42,0	42,6	51,6	51,1
Etudes/Formation	0,3	0,0	3,4	5,4	9,0	13,0	0,0	1,3
Santé	0,6	0,0	0,8	0,6	0,0	0,0	0,0	0,7
Autre	5,0	1,8	6,2	6,2	5,0	11,2	11,3	5,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	1000	100,0	100,0	100,0

ENSEMBLE								
Raisons profess/Mutation	4,4	2,1	5,1	12,6	30,9	27,9	14,1	5,8
M. opportunités écono.	10,4	1,0	7,8	7,8	6,2	8,1	5,6	8,9
Terres disponibles	4,3	2,8	2,7	4,0	7,5	6,9	8,7	3,8
Mariages	27,7	5,4	11,1	9,0	6,4	3,8	18,4	20,2
Autres rais. Familiales	45,4	83,3	61,9	49,2	35,0	29,1	45,9	51,2
Etudes/Formation	1,1	0,8	4,1	10,5	8,4	14,4	1,4	2,8
Santé	0,7	0,0	0,6	0,3	0,0	0,8	0,0	0,7
Autre	6,1	4,5	6,7	6,6	5,6	9,0	5,8	6,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	1000	100,0	100,0	100,0

3.3 Principales raisons selon le sexe et la situation matrimoniale

L'état matrimonial des migrants a t-il un impact sur leurs principaux motifs d'installation dans une localité ? On est tenté de dire oui surtout pour les femmes puisque 80% des femmes migrantes célibataires ont donné 'autres raisons familiales' comme principale raison ayant motivé leur installation et que les femmes mariée monogame (54%) ou polygame (59%) ont davantage évoqué le mariage comme motif principal de leur installation que les veuves (32%) et les divorcées (5,6%). Cependant, si les opportunités économiques et les raisons professionnelles semblent assez motivant, particulièrement pour les hommes, uniquement les femmes divorcées (16% contre moins de 5% pour les autres catégories) semblent s'être installées à cause des opportunités économiques offertes. Il en est de même de la disponibilité des terres (6,2%), mais dans une moindre mesure. Si le mariage est la raison principale d'installation des femmes mariées contrairement aux hommes qui sont également motivés par les 'autres raisons familiales', plus particulièrement les célibataires (67,8%).

Tableau n° 8.05 : Principale raison d'installation des migrants selon l'état matrimonial et sexe

Principales raisons installation	Etat matrimonial des migrants						
	Monogame	Polygame	Célibataire	Veuf	Divorcé	Autre	Total
HOMMES							
Raisons profess/Mutation	18,1	16,1	5,0	13,4	17,2	8,2	10,7
M. opportunités Econo.	24,3	24,2	8,5	18,2	11,4	14,2	15,6
Terres disponibles	9,4	14,2	2,6	5,7	12,2	4,3	6,2
Mariages	5,1	3,2	1,2	5,8	0,0	4,1	2,7
Autres rais. Familiales	32,4	30,0	67,8	38,7	45,1	52,1	51,3
Etudes/Formation	2,1	1,7	7,3	0,0	3,5	2,9	4,8
Santé	0,7	0,6	0,6	1,1	0,0	3,4	0,7
Autre	8,0	10,1	6,9	17,1	10,6	9,6	7,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
FEMMES							
Raisons profess/Mutation	1,9	1,6	2,3	2,3	4,0	4,0	2,1
M. opportunités Econo.	3,7	3,	3,5	4,1	15,8	2,2	3,8
Terres disponibles	2,1	1,6	1,2	4,0	6,2	1,2	1,9
Mariages	54,2	58,8	2,1	32,0	5,6	22,6	33,5
Autres rais. Familiales	33,2	29,7	79,9	50,1	53,9	58,1	51,1
Etudes/Formation	0,5	0,1	3,1	0,1	1,7	0,8	1,3
Santé	0,5	0,5	0,6	1,6	1,0	3,2	0,7
Autre	3,8	4,5	7,4	5,9	11,8	7,0	5,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ENSEMBLE							
Raisons profess/Mutation	7,9	7,5	3,8	3,3	6 ,9	0,0	5,8
M. opportunités Econo.	11,3	11,7	6,1	5,4	14,8	15,5	8,9
Terres disponibles	4,8	6,6	1,9	4,1	7,5	0,0	3,8
Mariages	36,1	36,3	1,6	29,6	4,4	11,4	20,2
Autres rais. Familiales	32,9	29,8	73,4	49,0	52,0	60,9	51,3
Etudes/Formation	1,1	0,7	5,4	0,1	2,1	0,0	2,8

Santé	0,6	0,5	0,6	1,5	0,8	0,0	0,7
Autre	5,4	6,7	7,1	6,9	11,6	12,1	6,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4. DUREE DANS L'INSTALLATION

En arrivant dans une localité, surtout quand on est à la recherche d'un travail, il est souvent difficile de savoir combien de temps on doit y rester, tout dépend des conditions que l'on trouve sur place. En effet, nécessairement le nouvel arrivant compare sa situation d'avant à celle qui s'offre actuellement à lui pour décider, soit de rester , soit de retourner aussitôt ou dans un court délai dans sa localité d'origine, soit d'aller à l'aventure vers une nouvelle destination.

4.1 Durée dans l'installation selon le sexe et lâge

L'analyse des données du **Tableau n° 8.05** montre que, généralement, les migrants internes s'installent de manière durable dans une localité, puisque une bonne partie d'entre eux (35%) se sont installés dans la localité d'accueil depuis plus de 10 ans, même si plus de la moitié (54%) y a passé entre un et 10 ans. Ceux qui ont fait moins d'un an ne devraient pas être considérés comme des migrants, mais ils constituent des cas particuliers dans l'étude des migrations à cause de leur statut (de fait ou par l'intention) de membre à part entière du ménage : il s'agit par exemple de la femme qui a rejoint le domicile conjugal il y a moins d'un an, de l'enfant qui vient de naître, du travailleur affecté, etc. Ces gens-là, malgré leur courte durée de résidence (moins d'un an), et par convention, sont considérés comme des migrants.

Cette catégorie de migrants est loin d'être négligeable au Sénégal où ils représentent plus de 11% de l'ensemble des migrants, soit près de 300 mille personnes. La durée dans l'installation est très peu variable selon le sexe, dans la mesure où l'on observe pratiquement la même structure par sexe quelle que soit la durée de résidence.

Tableau n° 8.06 : Durée dans la localité selon le sexe du migrant interne

Durée dans la localité	Sexe		
	Homme	Femme	Total
< 1 an	11,6	11,1	11,3
1-4 ans	28,4	26,6	27,3
5-10 ans	26,4	27,1	26,8
11-20 ans	19,4	20,1	19,8
> 20 ans	14,3	15,1	14,8
Effectif	1 262 537	1 666 769	2 929 306
Total	100,0	100,0	100,0

Quand on fait intervenir l'âge dans la distribution des migrants selon la durée dans l'installation, il devient difficile de déceler clairement une logique distributive. En effet, si pour les durées de moins d'un an, de 1-4 ans et 5-10 ans, les effectifs relatifs semblent régresser en fonction de l'âge, dès que la durée est supérieure à 20 ans on note une croissance en fonction de l'âge. Alors que pour la durée de 11-20 ans, la logique est claire avec une distribution normale.

Tableau n° 8.07 : Répartition des migrants internes selon durée dans la localité par grands groupes d'âges

Durée dans la localité	Grands groupes d'âges						Total
	0-19ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +	
< 1 an	17,8	13,5	7,5	5,1	4,7	3,7	11,3
1-4 ans	41,6	30,6	21,6	15,2	10,2	9,6	27,3
5-10 ans	29,9	31,5	27,6	21,6	17,7	16,1	26,8
11-20 ans	10,7	21,3	30,2	27,1	23,4	18,7	19,8
> 20 ans	0,0	3,1	13,2	31,0	44,1	51,9	14,8
Effectif	952 159	637 514	496 810	368 390	229 702	242 515	2 929 308
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2 Durée de l'installation selon l'ethnie des migrants

Quand la durée de résidence du migrant est inférieure à l'année, on note une relative importance des Wolof (9%) et une prédominance des Diola (15,5%). Les africains sont légèrement au-dessus du lot (16%) tandis que les autres étrangers émergent nettement (26%). La relative prédominance des étrangers pour les courtes durées, surtout 1-4 ans, et qui s'estompe au-delà, signifierait qu'ils ne résident pas de manière durable, voire permanente au Sénégal mais retournent très certainement dans leur pays d'origine. Pour les Wolof cela est probablement dû à leur grande mobilité interne mais pour de courtes périodes alors que pour les Diola c'est peut-être parce que cela correspondrait à une période (1997-2000) de déplacements massifs liés au conflit. Quand la durée de résidence est comprise entre 5 et 20 ans, on trouve relativement plus de Wolof (50%) et de Soninké (53,5%) que les autres ethnies (maximum 45%). Les étrangers représentant à ce niveau un faible pourcentage (34% d'africains et 18% d'autres étrangers). Parmi ceux qui ont une durée égale ou supérieure à 20 ans dans la localité, presque assimilables donc à des autochtones, on trouve relativement plus de Poular (17%), de Wolof (15%), de Soninké (14,5%) et de Sérère (13,6%). Cela pourrait représenter la part des migrants qui se sont installés de manière définitive, si l'on sait qu'il est rare de retourner vivre dans sa localité après une absence d'au moins 20 ans. Mais cela voudrait dire aussi que les migrants qui finissent par s'installer définitivement dans le milieu d'accueil sont loin d'être négligeables (au moins 12%).

Tableau n° 8.08: Répartition des migrants selon la durée de résidence actuelle et l'ethnie

Durée dans la résidence	Wolof	Poular	Sérère	Diola	Manding Sossé	Soninké	Autres sénégalais	Africains	Autres étrangers	Total
< 1 an	9,1	11,8	13,8	15,5	11,8	13,6	12,9	16,4	26,2	11,3
1-4 ans	25,5	27,6	27,2	29,6	33,7	18,5	31,9	39,0	48,8	27,3
5-10 ans	29,2	22,1	27,3	26,2	28,1	27,2	27,1	23,9	11,6	26,8
11-20 ans	21,1	21,3	18,0	16,6	14,5	26,3	16,2	10,4	6,7	19,8
> 20 ans	15,1	17,2	13,6	12,1	11,9	14,5	11,9	10,3	6,7	14,8
Effectif	1352 766	690 203	382 670	172 347	109 658	37 402	146 059	50 020	15 188	2 929 313
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.3 Durée dans l'installation en fonction du niveau d'instruction du migrant

Il y a les déplacements liés à la scolarité pour les enfants qui ont terminé avec succès le cycle primaire et qui doivent rejoindre le secondaire moyen. Leurs déplacements seraient liés à la scolarité dans la mesure où la carte scolaire du Sénégal ne peut permettre, à tout un chacun du milieu rural, de terminer ses études sans avoir à changer de lieu de résidence. A partir de onze ans de durée dans l'installation, on trouve relativement plus de migrants n'ayant aucun niveau d'instruction que de migrants ayant un niveau quelconque d'instruction en français (41,7% contre 30,5% : 32% ; 37% et 30% respectivement pour ceux qui ont atteint les niveaux primaire/maternelle, secondaire, enseignement technique professionnel et

le supérieur). Ce qui pourrait faire penser aux migrations de retour à la fin des études, alors que les analphabètes n'ayant plus d'autres perspectives d'avenir meilleures sont probablement presque obligés de s'installer définitivement.

Parmi les instruits, on peut constater que jusqu'à dix ans, la durée dans l'installation semble négativement corrélée à la durée dans la scolarité. En effet, les migrants internes, qui n'ont pu atteindre que la maternelle, semblent relativement plus nombreux que ceux du niveau primaire qui sont à leur tour plus nombreux que ceux du secondaire. A partir de onze ans de durée, on peut remarquer que l'inverse se produit, la corrélation devenant positive. Cela probablement à cause du retour de ceux qui ont échoué dans la poursuite de leur scolarité. Cet échec pouvant être lié à plusieurs facteurs dont probablement les conditions d'hébergement des élèves étrangers dans la localité concernée.

Tableau n° 8.09 : Durée dans l'installation selon niveau d'instruction (%)

Ages	Aucun	Maternelle	Primaire	Secondaire	Enseignement techn. et prof.	Supérieur général	Autre	Total
< 1 an	7,8	12,9	11,4	10,9	12,0	8,4	15,3	9,8
1-4 ans	23,5	45,0	31,3	27,4	19,8	33,6	37,5	25,7
5-10 ans	27,1	38,1	30,8	29,8	31,3	28,3	12,9	27,9
11-20 ans	22,1	4,0	18,1	22,2	23,1	21,3	16,4	21,0
> 20 ans	19,6	0,0	8,4	9,7	13,9	8,4	17,9	15,6
Effectif	1 757 586	11 679	580 142	279 948	36 713	41 453	8 050	2 767 286
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.4 Durée dans l'installation selon la situation matrimoniale

En se référant au tableau suivant, dix ans semblent être une frontière de transition comportementale dans la durée dans l'installation des migrants internes relativement à la situation matrimoniale. Car il est aisé de constater que la migration interne semble être négativement corrélée au nombre d'épouses (ou au rang dans le mariage pour les femmes). En effet, les célibataires, suivis des mariés monogames et enfin des mariés polygames sont dans l'ordre relativement plus nombreux parmi les migrants internes, du moins jusqu'à dix ans avant d'amorcer une tendance contraire à partir de onze ans de durée dans l'installation. A l'exception des migrants qui ont fait au moins vingt ans dans leur résidence actuelle, les migrants divorcés sont relativement plus nombreux que les veuf (ves) quelle que soit la durée dans l'installation. Ce constat est plus probablement le fait des femmes (le divorce des hommes polygames passe inaperçu) et qu'une femme qui divorce opère presque dans la plupart des cas à un changement de résidence par une migration de retour chez ses parents. Cela peut expliquer la prépondérance des migrants divorcés par rapport aux mariés monogames ou polygames et aux veufs (ves).

Tableau n° 8.10 : Répartition des migrants selon la durée de résidence et l'état matrimonial (%)

Durée de résidence dans la localité	Etat matrimonial						Total
	Marié(e) Monogame	Marié(e) polygame	Célibataire	Veuf(ve)	Divorcé(e)	Autre	
< 1 an	7,4	6,2	14,9	4,6	10,1	5,0	11,3
1-4 ans	22,0	16,1	37,3	12,3	22,8	23,7	27,3
5-10 ans	25,4	24,0	30,4	16,2	25,6	40,8	26,8
11-20 ans	24,5	25,7	14,6	17,4	21,7	0,0	19,8
> 20 ans	20,6	28,1	2,8	49,5	19,8	30,5	14,8
Effectif	1 101 215	360 241	1 251 328	118 848	44 625	2 009	2 929 307
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5. SITUATION PROFESSIONNELLE ET ECONOMIQUE AVANT L'INSTALLATION

Puisqu'un chapitre entier traite plus amplement de la question, on se limitera uniquement au statut d'occupation et de la nature des activités des migrants.

5.1 Statut d'occupation professionnelle au départ, genre et région de résidence

Plus de la moitié (54%) de la population active occupée sont indépendants dans leur activité économique. Le travail salarié occupe 15,8% de cette population et 20% des occupés sont des aides familiaux. Les tâcherons (4,0%), les employeurs (1,5%) et les apprentis (3,6%) sont relativement peu nombreux parmi les occupés.

La région de Tambacounda est celle qui compte le plus fort pourcentage de travailleurs indépendants (81,4%). Elle est suivie d'assez loin par les régions de Louga (63%), de Diourbel (60%) et de Ziguinchor (59%). Le travail indépendant est moins répandu dans les régions de Dakar (44%) et de Saint-Louis (45,5%). C'est dans les régions de Kolda (42,8%), de Kaolack (37,7%) et de Saint-Louis (33%) qu'il est fait plus appel aux aides familiaux. Alors que la région de Dakar, qui détient les plus forts taux de salariés (37,4%), d'apprentis (6,3%) et de tâcherons (6,3%), recourt moins aux aides familiaux (2,1%).

Parmi les migrants exerçant une activité économique rémunérée ou rémunératrice, il y a presque autant d'hommes que de femmes. Mais on trouve relativement plus d'hommes que de femmes parmi les situations suivantes : tâcheron (6% contre 2), employeurs (1,8% contre 1,2), salarié (22% contre 10) et apprenti ou stagiaire (6,5% contre 0,8), tandis que le contraire est constaté au niveau des indépendants (58,4% contre 49,5 pour les hommes) et les aides familiaux (27,5% contre 12,5 pour les hommes). Cette situation de relative importance des

femmes par rapport aux hommes au niveau des indépendants et aides familiaux se comprend dans la mesure où le travail indépendant est plus accessible aux femmes pour de multiples raisons de sécurité de l'investissement, des moyens souvent modestes, de la disponibilité par rapport aux responsabilités familiales et de commodité, tandis qu'au niveau des aides familiaux, leur relative supériorité pourrait s'expliquer par les abandons précoces de l 'école par les jeunes filles, surtout du monde rural, pour travailler dans l'entreprise familiale agricole ou non.

Le tâcheronnat n'est pas encore très développé au Sénégal. C'est plutôt l'affaire des hommes (6% contre 2% des femmes) et se pratique surtout dans les régions de Dakar (8,5%), Thiès (8%) et Saint-Louis (7%) qui correspondent aux régions les plus industrialisées. Quelle que soit la région de résidence des migrants, le travail indépendant occupe les 38 à 82% des hommes et 41 à 81% des femmes, avec des taux beaucoup plus importants pour les femmes. Quel que soit le sexe, la région de Tambacounda compte les plus fortes proportions d'indépendants. Si les régions de Dakar (38%), Diourbel (41%) et Thiès (43%), comptent les plus faibles proportions d'hommes indépendants dans leur travail, l'on retrouve les plus faibles proportions de femmes indépendantes dans leur travail dans les régions de Saint-Louis (42%), Kolda (48%) et Kaolack (48%).

Les employeurs, qui représentent une part peu importante des actifs occupés, sont surtout des hommes des régions Thiès (3,6% contre 0,7% des femmes), Diourbel (3,4% contre 5% des femmes) et Saint-Louis (2,8% contre 0,5% des femmes). L'exception est constituée de la région de Diourbel où il est noté une part relativement plus importante de femmes (5%) employeuses que d'hommes (3%). La raison est peut-être à rechercher dans le petit commerce où excellent les femmes (eau fraîche, glace, jus, pagnes, etc.) et dans le fait que les hommes 'baol-baol' vont souvent scruter d'autres horizons où ils s'adonnent aux commerce en général, laissant sur place les femmes.

Si moins du quart des hommes sont des salariés (22%), ils sont relativement plus nombreux dans les régions de Dakar (38,5%), Ziguinchor (26,4%) et Thiès (24%) correspondant aux régions les plus industrialisées du pays. La même situation est valable aussi pour les femmes si l'on ajoute Fatick parmi les régions où il y a plus de femmes salariées. Dans tous les cas et quelle que soit la région, on trouve relativement plus d'hommes salariés que de femmes.

A l'exception de Ziguinchor, les femmes aides familiaux sont relativement plus nombreuses que les hommes dans toutes les régions. Mais, quel que soit le sexe, les régions où les proportions sont plus fortes sont Kolda , Kaolack, Fatick et Saint-Louis. L'apprentissage des hommes, très poussé dans les régions de Diourbel (11%), Thiès (10,6%), Dakar (8,6% et Ziguinchor (7,6%), demeure presque inexistant pour les femmes. Le phénomène pointe du nez, quand même, dans les régions de Dakar (2,3%), Diourbel (1,5%) et Fatick (1,2%).

Tableau n° 8.11 : Situation dans la profession selon le sexe et la région de résidence (%)

Sexe /Statut D'occupation	Région de résidence des migrants										
	Dakar	Ziguin	Diourb	St-L	Tamba	Kaolak	Thiès	Louga	Fatick	Kolda	Total
HOMMES											
Tâcheron	8,5	4,6	4,7	6,9	4,5	3,9	7,9	3,0	4,9	3,3	6,1
Indépendant	38,4	40,8	54,1	48,8	82,3	57,5	42,6	60,6	56,8	54,1	49,5
Employeur	1,6	1,0	3,4	2,8	0,0	0,7	3,6	0,8	0,0	1,8	1,8
Salarié	38,5	26,4	15,8	17,8	6,8	9,8	24,0	13,4	13,1	7,8	22,2
Aide familial	2,0	16,8	10,4	19,7	5,0	23,7	9,2	17,7	19,8	31,8	12,5
Apprenti/stag	8,6	7,6	10,9	3,4	1,5	3,3	10,6	3,8	5,3	1,1	6,5
Autre	1,8	2,3	0,8	0,3	0,0	1,2	2,0	0,8	0,0	0,0	1,1
Effectif	187 346	25 825	57 459	43 517	40 658	60 119	68 679	25 943	26 564	60 390	596 500
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
FEMMES											
Tâcheron	2,4	0,7	4,4	2,5	0,0	1,2	4,4	0,4	0,8	0,0	1,9
Indépendant	54,9	74,9	65,1	41,9	80,6	48,0	67,3	65,1	56,8	47,8	58,4
Employeur	1,2	0,0	5,2	0,5	0,0	0,5	0,7	1,0	0,4	0,6	1,2
Salarié	35,4	10,5	5,7	5,6	2,7	2,9	6,3	2,6	7,7	0,7	9,7
Aide familial	2,2	12,2	17,5	48,2	16,8	46,8	20,3	30,3	33,0	50,8	27,5
Apprenti/stag	2,3	0,4	1,5	0,8	0,0	0,20	0,6	0,3	1,2	0,0	0,8
Autre	1,7	1,2	0,7	0,6	0,0	0,4	0,3	0,3	0,0	0,0	0,6
Effectif	104 577	30 244	69 729	39 428	44 325	92 940	79 423	36 744	37 839	83 562	618 811
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ENSEMBLE											
Tâcheron	6,3	2,5	4,5	4,8	2,2	2,3	6,0	1,5	2,5	1,4	4,0
Indépendant	44,3	59,2	60,1	45,5	81,4	51,7	55,8	63,2	56,8	50,4	54,0
Employeur	1,5	0,5	4,4	1,7	0,0	0,6	2,0	0,9	0,2	1,1	1,5
Salarié	37,4	17,8	10,3	12,0	4,7	5,6	14,5	7,1	9,9	3,7	15,8
Aide familial	2,1	14,3	14,3	33,2	11,2	37,7	15,2	25,1	27,6	42,8	20,1

Apprenti/stag	6,3	3,7	5,7	2,2	0,7	1,4	5,2	1,7	2,9	0,5	3,6
Autre	1,8	1,7	0,7	0,4	0,0	0,7	1,1	0,5	0,0	0,0	0,8
Effectif	291 923	56 069	127 188	82 945	84 983	153 059	148 102	62 687	64 403	143 952	1 215 311
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2 Nature de l'activité principale du migrant selon le genre

La précarité de l'emploi est une réalité chez les migrants internes dans la mesure où les emplois à plein temps n'occupent que 47% des travailleurs et que les emplois saisonniers, qui occupent seulement pour une partie de l'année, intéressent une part importante des travailleurs (32%). L'emploi permanent mais exercé uniquement à temps partiel occupent 14% des travailleurs migrants, alors que 5% des travailleurs sont obligés de se rabattre sur le travail journalier ou occasionnel.

La référence au sexe des migrants permet de constater que si les hommes sont relativement plus occupés par les emplois permanents (58% contre 37 pour les femmes), les femmes sont par contre plus nombreuses dans les emplois permanents à temps partiel (16% contre 12 pour les hommes) et dans les emplois saisonniers (40,4% contre 23,6 pour les hommes). Cela traduirait probablement un certain manque de temps ou une préférence optionnelle en fonction d'un emploi du temps, dont les travaux domestiques occupent une place importante dans la vie de la femme. Cela est une donne dont il faut tenir nécessairement compte quand on s'intéresse à l'émancipation économique de la femme sénégalaise.

Tableau n° 8.12 : Nature de l'activité principale du migrant selon le genre(%)

Nature de l'activité principale	SEXE DES MIGRANTS INTERNES		
	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
Permanent à temps plein	57,6	37,0	47,1
Permanent à temps partiel	12,2	16,1	14,2
Saisonnier	23,6	40,4	32,2
Journalier/Occasionnel	5,2	4,7	4,9
autre temporaire	1,4	1,7	1,5
Effectif	596 496	618 811	1 215 307
Total	100,0	100,0	100,0

6. CARACTERISTIQUES DES MENAGES ET STATUT MIGRATOIRE

6.1 Statut migratoire et taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence

La taille moyenne des ménages au Sénégal est d'environ 9,8 personnes par ménage. Selon le statut migratoire, les ménages qui comptent au moins un départ en migration à l'intérieur du Sénégal ont des tailles plus importantes (11,9) contrairement aux ménages qui n'ont pas enregistré de départ (9,5). En fonction du milieu de résidence, on peut constater que les ménages du milieu rural ont des tailles plus importantes que ceux du milieu urbain, quel que soit le statut migratoire du ménage et que les autres villes ont des ménages de taille plus importante qu'à Dakar. Le cas de Dakar peut s'expliquer par la tendance à l'éclatement des ménages et du nombre important des ménages de locataires à une seule personne.

Tableau n° 8.13 : ***Taille moyenne des ménages selon le statut migratoire et le milieu de résidence (nombre de personnes)***

Statut migratoire interne	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Ménages sans migrant interne	8,1	9,3	8,7	10,2	9,5
Ménages avec migrant interne	10,5	12,3	11,2	12,5	11,9
Total	8,4	9,6	8,9	10,5	9,8

6.2 Statut migratoire selon le sexe du CM et le milieu de résidence

Au Sénégal, sur 100 ménages les 19 sont dirigés par des femmes contre 81 pour les hommes. En considérant le statut migratoire, qui qualifie les ménages de migrant quand un départ à la migration interne est enregistré en son sein et de non migrant quand aucun départ n'est enregistré. On peut constater qu'en milieu rural 22 ménages migrants sur 100 sont dirigés par des femmes, contre 12 pour les ménages non migrants, tandis qu'en milieu urbain 43 ménages migrants sur 100 sont dirigés par des femmes contre 25 pour les ménages non migrants. Dans la communauté urbaine de la région de Dakar, 44 ménages migrants sur 100 sont dirigés par des femmes contre 22 pour les ménages non migrants. Dans les autres villes du pays, 41 sur 100 ménages migrants sont dirigés par des femmes contre 29 pour les ménages non migrants. En fin de compte, quel que soit le milieu, les femmes dirigent plus de ménages migrants que de ménages non migrants.

Tableau n° 8.14 : Statut migratoire selon le sexe du CM et le milieu (%)

Sexe du CM	Milieu de résidence										
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total		
	Ménage avec migrant interne (oui) ou sans migrant interne (non)										
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Total
Homme	78,1	56,3	70,8	59,4	74,9	57,5	88,2	77,9			80,6
Femme	21,9	43,7	29,2	40,6	25,1	42,5	11,8	22,1			19,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			100,0

6.3 Statut migratoire et d'occupation du logement selon le sexe du CM et le milieu

Au Sénégal, presque 76 ménages sur 100 sont propriétaires de leur logement. Ceux qui ne possèdent pas de logement propre sont obligés d'être locataires (17%), s'ils ne sont pas logés gratuitement (7%) par la famille ou l'employeur. Le statut migratoire semble avoir un impact sur le statut d'occupation. En effet, c'est dans les ménages migrants que l'on retrouve plus de propriétaires (85%) que dans les non migrants (75%). Alors que l'on trouve plus de ménages locataires (18%) et de logés gratuitement (7%) parmi les ménages non migrants (10% et 5% respectivement pour les ménages migrants).

Dans le monde rural, l'impact du statut migratoire sur le statut d'occupation du logement existe aussi. Mais cet impact y est presque insignifiant, puisque 95% des ménages migrants et 93% des non migrants sont propriétaires de leur logement. Presque tous les ménages non migrants et non propriétaires sont logés gratuitement (6%). C'est le contraire en milieu urbain où 73% seulement des ménages migrants sont propriétaires de leur logement contre 53% pour les non migrants et 39% des ménages non migrants sont locataires contre 21% pour les ménages migrants.

Quel que soit le statut migratoire, il y a plus de ménages propriétaires dans les autres villes qu'à Dakar. Dans ces autres villes, l'impact du statut migratoire fait qu'il y a plus de ménages migrants (85%) possédant leur logement que non migrants (68%) mais plus de ménages non migrants locataires (23%) que de migrants locataires (8%). A Dakar, 65 ménages migrants sur 100 sont propriétaires de leur logement contre 41 pour les non migrants et le nombre de ménages non migrants locataires (51%) est relativement beaucoup plus important que parmi les ménages migrants locataires (29%).

Tableau n° 8.15 : Statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence et le statut migratoire du ménage

Statut d'occupation Du logement	Milieu de résidence des migrants internes										Total
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble		
	Ménage sans ou avec migrant interne										
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	
Propriètaire	40,7	64,8	67,8	85,3	52,5	72,5	92,5	95,4	74,5	84,6	75,6
Locataire	51,1	28,6	22,7	8,2	38,7	20,9	0,9	0,3	17,9	10,0	17,0
Logé gratuitement	8,2	6,6	9,2	5,8	8,6	6,3	6,3	4,1	7,4	5,1	7,1
Autre	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
ND	0,0	0,0	0,1	0,8	0,0	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7. LES MIGANTS INTERNATIONAUX

Dans cette partie on s'intéresse aux émigrants internationaux ou émigrés des cinq dernières années déclarés au niveau des ménages. Il s'agit donc des ex-membres du ménage qui ont quitté au cours des cinq dernières années pour se rendre à l'extérieur du pays. Dans la mesure où leur intention était de s'installer dans un autre pays, on les considère comme émigrés même s'ils sont absents depuis moins de six mois.

7.1. Caractéristiques des migrants internationaux (ou émigrés)

a. Répartition des migrants internationaux selon le sexe et l'âge

Globalement estimé à 168.953, les émigrés sénégalais se répartissent en 142.238 hommes (84%) et 26.716 femmes(16%). Cela voudrait dire que les femmes ne sont pas encore très nombreuses à affronter les longues distances. En général, les émigrés sont jeunes du moment que 68 émigrés sur 100 ont un âge compris entre 15 et 34 ans et 26 entre 35 et 54 ans. Les émigrés qui ont 55 ans ou plus font un effectif. Les moins de 15 ans ne représentent que 4% et sont probablement partis suivre les parents. Les femmes sont encore plus jeunes que les hommes puisque 74% d'entre elles ont entre 15 et 34 ans alors que les hommes de ce groupe d'âges font 67%.

Tableau n° 8.16 : Répartition des émigrés selon le sexe et l'âge

Groupes d'âges de l'émigré	Sexe de l'émigré				Total	
	Masculin		Féminin		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
< de15 ans	4 515	3,2	2 094	7,8	6 608	3,9
15-34 ans	94 753	66,6	19 820	74,2	114 573	67,8
35-54 ans	40 089	28,2	4 317	16,2	44 406	26,3
55-74 ans	2 384	1,7	259	1,0	2 642	1,6
75 ans et plus	106	0,1	0	0,0	106	0,1
ND	391	0,3	227	0,8	618	0,4
Total	142 238	100,0	26 716	100,0	168 953	100,0

b. Répartition des émigrés selon le milieu, l'ethnie, la situation matrimoniale et la région d'origine

Dans sa globalité, la communauté des émigrés sénégalais vers l'extérieur est composée essentiellement de Wolof (46,7%), de Poular (28%) et de Sérère (5,8%). Les Diola (3,8%), les Mandingue (3,4%) et les Soninké (3,7%) y sont aussi présents. Cette structure de la population émigrée montre que les Wolof, les Poular et les Diola sortent plus qu'ils ne représentent proportionnellement dans la population totale du pays, contrairement aux Sérère, aux Mandingue.

Cependant, cette structure est variable selon le milieu d'origine de l'émigré. En effet, les Wolof, les Mandingue, les Soninké et les autres sénégalais partent relativement plus des villes que des campagnes, contrairement aux Poular, Sérère, et Diola qui partent généralement plus des campagnes que des villes. Relativement, ceux qui émigrent à partir des villes partent autant de Dakar (urbain) que des autres villes du pays, à l'exception notoire des Poular et Mandingue dont la dernière résidence se situait dans les autres villes et les Soninké qui élisent généralement domicile à Dakar avant de partir en émigration.

Tableau n° 8.17: Répartition de la population émigrée selon le milieu d'origine et l'ethnie ou la nationalité (%)

Ethnie/nationalité de l'émigré	Milieu de résidence avant le départ				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Wolof/Lébou	52,0	51,4	51,8	41,5	46,7
Poular	20,6	24,3	22,0	34,0	28,0
Sérère	4,8	5,0	4,9	6,8	5,8
Diola	3,5	2,4	3,1	4,6	3,8
Manding/Sossé	1,8	8,7	4,4	2,3	3,4
Soninké	6,7	0,9	4,5	2,9	3,7
Autres sénégalais	7,3	6,3	6,9	4,9	5,9
Africains	2,4	1,0	1,8	3,0	2,4
Autres étrangers	0,9	0,0	0,6	0,0	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Plus de la moitié (51,7%) des émigrés sont des mariés dont le cinquième est constitué de polygames, le reste étant des monogames. Les célibataires constituent 46% des émigrés. Les divorcés (1,5%) plus que les veufs (0,4%) s'intéressent à la migration. A Dakar, c'est plutôt les célibataires qui s'en vont (57%). Il en est de même dans l'ensemble du milieu urbain constitué de l'ensemble des communes (52%). Les polygames sont plus nombreux à partir en émigration quand ils sont originaires du milieu rural.

Tableau n° 8.18 : Répartition de la population émigrée selon le milieu d'origine et la situation matrimoniale au départ (%)

Etat matrimonial de l'émigré avant départ	Milieu de résidence avant le départ				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Marié(e) monogame	34,6	44,6	38,5	43,7	41,1
Marié(e) polygame	6,3	6,9	6,5	14,6	10,6
Célibataire	57,3	44,6	52,4	40,5	46,5
Veuf(ve)	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4
Divorcé(e)	1,3	3,6	2,2	0,8	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les sénégalais qui ont émigré vers d'autres cieux sont originaires pour la plupart des régions de Dakar (31,2%), de Saint-Louis (18,4%), de Diourbel (9,9%), de Thiès (9,6%), de Louga (7,6%) et de Kolda (7,6%). La comparaison entre milieu urbain et milieu rural montre que Dakar a fourni 61,6% du contingent d'émigrés originaires des villes, suivi en cela par Thiès (10%) et Louga (7%) dans une moindre mesure. Tandis que le contingent d'émigrés originaires du monde rural est fourni pour l'essentiel par les régions de Saint-Louis (32%), de Diourbel (16%), de Kolda (13%), de Tambacounda (9%), de Thiès (9%) et de Louga (8%). Hormis Dakar, on se rend compte que les régions de Thiès (26%), Louga (18%), Saint-Louis (13,5%), Diourbel (10%) et Ziguinchor (8%) sont les plus déterminantes dans l'alimentation des flux migratoires vers l'extérieur du pays. Les contributions des autres régions restant toutefois loin d'être négligeables.

Tableau N° 9.19 : Répartition des émigrés selon le milieu de résidence et la région d'origine (%)

Région de Résidence de L'émigré	Milieu de résidence				Total
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	
Dakar	100,0		61,6	0,4	31,2
Ziguinchor		7,9	3,0	4,7	3,9
Diourbel		10,1	3,9	15,9	9,9
St Louis		13,5	5,2	31,8	18,4

Tambacounda		5,7	2,2	9,1	5,6
Kaolack		6,1	2,3	3,5	2,9
Thiès		25,9	10,0	9,2	9,6
Louga		18,4	7,1	8,1	7,6
Fatick		5,9	2,3	4,4	3,3
Kolda		6,5	2,5	12,8	7,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

c. Situation d'occupation avant le départ

La situation des émigrés avant leur départ était la suivante : 46% d'occupés, 29% de chômeurs, 14% d'élèves ou étudiants, 7% de femmes au foyer et 4% d'inactifs (4%). Le nombre d'occupés est plus important dans le monde rural qu'en ville (50 contre 42%). Le nombre de chômeurs est plus important dans le milieu rural qu'en ville (31,3 contre 26,7%). Le nombre d'émigrés élèves ou étudiants originaires des villes est plus important qu'en campagne (21,4% contre 7%).

Tableau n° 8.20 : ***Répartition des émigrés selon le milieu de résidence et l'occupation principale avant le départ (%)***

Occupation principale de l'émigré avant le départ	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Occupé	42,4	40,5	41,7	50,2	45,9
Chômeur	21,0	35,9	26,7	31,3	29,0
Elève/Etudiant	26,9	12,5	21,4	7,0	14,2
Personne au foyer	5,6	6,2	5,9	7,4	6,6
Autre inactif	4,1	4,8	4,4	4,1	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7.2. Principaux pays de destination

La France en Europe et l'Afrique Centrale ont jadis étaient les principales destinations des sénégalais. Ensuite, les destinations se sont diversifiées avec l'apparition d'autres espaces. Qu'en est-il de la nouvelle cartographie de l'espace migratoire actuel ?

a. Pays de destination selon le sexe et l'âge du migrant

Les émigrés sénégalais, pour différentes raisons, ont des destinations préférées. C'est ainsi que 53,5% des émigrés vont vers l'Europe/Etats-Unis/Canada (42% avant 1993) et 30% vers d'autres pays africains (hors UEMOA) pour l'essentiel. Seulement, 14,5% d'entre eux se dirigent vers les pays de l'UEMOA, essentiellement la Côte d'Ivoire qui est une destination préférée par 6,6% des émigrés. Au sein de la zone UEMOA, la Guinée Bissau (3,2%) et le Mali (2,4%) constituent des destinations encore préférées par certains sénégalais.

La destination dépend en partie du milieu de résidence avant la migration. Ainsi, si 67,5% des émigrés originaires du milieu urbain préfèrent la destination Europe/Etats-Unis/Canada, seulement 39,3% de ceux du milieu rural préfèrent la même destination. Par contre, 42,7% des émigrés originaires du milieu rural ont choisi les autres pays africains contrairement aux originaires du milieu urbain dont seulement 17,7% ont choisi cette destination. La destination UEMOA intéresse plus les originaires du monde rural que les citadins.

Tableau N° 9.21 : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence et la destination (%)

Destination de l'émigré	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Bénin	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5
Burkina Faso	0,0	1,6	0,6	0,7	0,7
Côte d'Ivoire	2,1	7,7	4,3	9,0	6,6
Guinée-Bissau	1,5	4,4	2,6	3,8	3,2
Mali	0,9	4,8	2,4	2,4	2,4
Niger	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1
Togo	0,0	0,6	0,2	0,3	0,3
Ensemble pays UEMOA	5,3	19,6	10,7	16,6	13,8
Autres pays africains	13,7	24,0	17,7	42,7	30,1
Europe	63,9	47,3	57,5	34,3	46,0
Etats-Unis/Canada	11,8	6,9	10,0	5,0	7,5
Autre	5,0	1,8	3,8	1,2	2,5
Nsp	0,0	0,5	0,2	0,2	0,2
ND	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

b. Pays de destination selon le sexe des migrants

Il est clairement établi que 54 émigrés sur 100 sont allés vers l'Europe (46%) ou les Etats-unis d'Amérique (8%). Seulement 14 émigrés sur 100 se trouvent dans les pays de l'UEMOA, dont près de la moitié (6,6%) sont en Côte d'Ivoire, alors que 30 d'entre eux sont dans d'autres pays africains. D'où en dehors de la Côte d'Ivoire, les pays de l'UEMOA ne constituent pas une destination privilégiée par les émigrés sénégalais. Cependant, cela n'exclut pas une intensité des déplacements pour relations d'affaires, même si ces déplacements ne sont pas considérés comme des migrations à cause de leurs courtes durées. En dehors de l'Afrique, de l'Europe et de l'Amérique, les autres pays accueillent tant soit peu (moins de 3% des émigrés) des sénégalais en situation d'émigration.

La répartition globale des émigrés par destination est différente selon le sexe. En effet, s'il y a relativement autant d'hommes que de femmes dans les autres pays africains (30%), il y a relativement plus de femmes que d'hommes aux Etats-Unis d'Amérique/Canada (9% contre 7) et dans les pays de l'UEMOA (17% contre 13) et plus d'hommes que de femmes en Europe (47% contre 41). Parmi les pays de l'UEMOA, la Guinée Bissau est actuellement une destination très prisée par les femmes, à cause certainement de son entrée dans la zone UEMOA et de sa proximité avec le Sénégal.

Tableau n° 8.22 : Répartition des émigrés selon le sexe, le pays de destination et le milieu d'origine

Pays de destination des émigrés	Sexe de l'émigré				Total	
	Masculin		Féminin		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
Burkina	1 105	0,8	0	0,0	1 105	0,7
Côte d'Ivoire	9 345	6,6	1 871	7,0	11 216	6,6
Guinée Bissau.	3 622	2,5	1 758	6,6	5 380	3,2
Mali	3 219	2,3	835	3,1	4 054	2,4
Niger	106	0,1	0	0,0	106	0,1
Togo	277	0,2	184	0,7	461	0,3
Ensemble pays UEMOA	18 484	13,1	4 648	17,4	23 132	13,8
Autres pays africains	42 723	30,1	8 111	30,4	50 833	30,1
Europe	66 730	46,9	10 986	41,1	77 715	46
Etats-Unis/Canada	10 228	7,2	2 404	9,0	12 632	7,5
Autre	3 810	2,7	417	1,6	4 227	2,5
NSP	158	0,1	151	0,6	309	0,2
Total	142 131	100,0	26 716	100,0	168 847	100,0

c. Pays de destination selon le sexe et la fréquence des envois

Globalement, sur 100 émigrés, 42 envoient régulièrement de l'argent à leur famille, 31 envoient mais de manière irrégulière, tandis que 27 n'envoient pas du tout d'argent à leur famille restée au Sénégal. Le fait d'envoyer ou non peut dépendre de plusieurs facteurs. Soit la famille ne vit que par les envois de l 'émigré, auquel cas ces envois doivent être réguliers dans la mesure du possible, soit la famille est assez aisée en comptant sur d'autres sources de revenus, auquel cas les envois de l'émigré peuvent être irréguliers mais substantiels quand ces moyens les lui permettent, soit la famille très à l'aise peut ne pas compter sur l'apport de l'émigré ou celui-ci est dans une situation difficile qui ne lui permet pas de procéder à des envois, quelle que soit la situation familiale.

Ignorant les raisons qui poussent les émigrés à envoyer à leur famille régulièrement, irrégulièrement ou pas du tout, on ne peut que constater les faits selon la pratique. Il se trouve que les émigrés résidant en Europe (55,7%), au USA/Canada (48%), dans les autres pays (44,6%) et dans une moindre mesure au Burkina Faso (32,7%), en Côte d'Ivoire (31,8%) et dans les autres pays africains (27,7%), sont relativement plus nombreux à envoyer régulièrement de l'argent à leur famille. On retrouve les plus nombreux à envoyer de manière irrégulière en Côte d'Ivoire (49%), au Mali (44,2%), au Burkina mais aussi au USA/Canada (31,1%) et en Europe (25,1%). Ceux d'entre eux qui n'envoient rien du tout à leur famille se trouvent surtout au Togo (100%), au Niger (100%), au Bénin (64%), au Mali (42%) et au Burkina (36%). Il est tout de même bizarre que tous ces pays fassent parties de la même zone monétaire (UEMOA) où les transferts monétaires devraient être plus faciles. Par conséquent, l'hypothèse des difficultés économiques serait plus plausible pour justifier l'absence totale d'envois des émigrés de ces pays vers leur famille d'origine. Dans ce cas, soit ils ont plus de difficultés économiques au Togo, au Niger et au Bénin, soit la distance aurait un impact sur les canaux utilisés pour les envois, soit ils sont d'anciens émigrés vivant avec leur famille sur place et sans proches parents à soutenir au Sénégal.

Tableau n° 8.23 : Répartition des émigrés selon la destination et la fréquence des envois

Pays de résidence	Envoi d'argent à la famille						Total	
	Oui, régulièrement		Oui, de façon irrégulière		Non, pas du tout		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Bénin	157	19,4	137	17,0	515	63,6	810	100,0
Burkina	361	32,7	343	31,1	400	36,2	1 105	100,0
Côte d'Ivoire	3 565	31,8	5 496	49,0	2 155	19,2	11 216	100,0
Guinée Bissau	477	8,9	1 000	18,6	3 903	72,6	5 380	100,0
Mali	560	13,8	1 790	44,2	1 704	42,0	4 054	100,0
Niger	0	0,0	0	0,0	106	100,0	106	100,0
Togo	0	0,0	0	0,0	461	100,0	461	100,0
Autre pays africain	14 087	27,7	19 185	37,7	17 561	34,5	50 833	100,0

Europe	43 278	55,7	19 504	25,1	14 933	19,2	77 715	100,0
USA/Canada	6 061	48,0	3 930	31,1	2 642	20,9	12 632	100,0
Autre	1 885	44,6	759	17,9	1 583	37,5	4 227	100,0
NSP	0	0,0	0	0,0	309	100,0	309	100,0
Total	70 432	41,7	52 143	30,9	46 272	27,4	168 847	100,0

7.3. Principales raisons du départ

Le manque de travail (31,7%) et l'emploi trouvé (29%) sont les deux principales raisons qui ont fini par pousser les émigrés sénégalais à partir vers d'autres cieux. Le manque de travail peut souvent pousser l'individu à chercher à se mettre à l'abri du besoin afin de pouvoir assumer ses responsabilités familiales et sociétales en disposant d'un minimum de moyens. Ce qui, à la limite, peut pousser vers l'aventure en espérant simplement trouver mieux que chez soi dans tous les cas en l'absence même d'informations utiles. Le chômeur lui ne peut demander mieux que de trouver un emploi à occuper tout de suite quel que soit le lieu où se situe l'opportunité. A un degré moindre, les études (10%), la profession (7%), le mariage (7%) et les autres raisons familiales (6%) constituent des raisons majeures qui incitent souvent les sénégalais à émigrer vers d'autres cieux. Il est rare que la survenance de calamités ou de problèmes de santé fasse émigrer les sénégalais.

a. Principales raisons du départ selon le milieu d'origine

Face aux raisons de départ en émigration, la différence de motivation entre milieux urbain et rural est que les citadins plus que les ruraux sont mus par des raisons professionnelles ou de mutation (9,5% contre 4,8) et d'études/formation (14% contre 6,5) alors que les ruraux semblent plus enclin que les citadins à trouver un emploi (32,5% contre 25,6) au préalable avant le départ en émigration. Cette situation pourrait trouver une explication dans l'existence de réseaux familiaux ou de ressortissants capables de venir en aide pour la recherche d'un emploi ou le soutien d'un membre pour démarrer une activité commerciale indépendante ne demandant presque pas de qualification professionnelle. Par contre, cela n'est pas le cas pour les originaires du milieu urbain qui n'avaient aucun lien auparavant et qui n'ont aucune expérience pratique d'activité commerciale.

Par rapport aux émigrés originaires des autres villes, ceux de Dakar (urbain) comptent relativement plus d'étudiants (18% contre 7). Alors que les émigrés des autres villes du pays sont particulièrement plus nombreux à être motivés à partir par le manque de travail (39% contre 27 pour Dakar) mais aussi par l'emploi trouvé (29% contre 23 pour Dakar). Cela ne fait que traduire la plus grande acuité du chômage dans les autres villes qu'à Dakar et la plus grande maîtrise des filières pour l'obtention d'un emploi par les originaires des autres villes, soit par une meilleure intégration des réseaux d'employeurs, soit par l'intégration d'un système d'entraide plus efficace.

Tableau n° 8.24 : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence et la raison du départ

Raison principale du départ de l'émigré	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
	%	%	%	%	%
Raisons professionnelles/Mutation	9,4	9,7	9,5	4,8	7,2
Manque de travail	27,1	39,0	31,6	31,8	31,7
Emploi trouvé	23,3	29,1	25,6	32,5	29,0
Mariage	6,5	5,7	6,2	7,6	6,9
Autres rais. Familiales	7,2	6,1	6,8	5,4	6,1
Etudes/Formation	18,3	7,2	14,0	6,5	10,3
Santé	0,1	0,4	0,2	0,9	0,6
Calamités/Sinistres/Sécheresse	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0
Autre	8,0	2,6	6,0	10,4	8,2
ND	0,0	0,0	0,0	0,3	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

b. Principales raison du départ selon la fréquence des envois d'argent à la famille

Existe-t-il un lien entre le fait d'envoyer régulièrement de l'argent à la famille restée au lieu de départ, d'envoyer mais de façon irrégulière ou de ne pas envoyer du tout et les raisons principales de départ ? Les émigrés qui envoient régulièrement sont caractérisés par des raisons au départ qui tournent autour de l'emploi (81%). Soit, ils sont partis parce qu'ils ont trouvé un emploi (37%), soit par manque de travail (32%), soit pour des raisons professionnelles ou de mutation (12%) essentiellement. Par contre, pour ceux qui envoient de manière irrégulière, le manque de travail (38%) ou l'emploi trouvé (25%) reviennent plus fréquemment comme raisons principales au départ, mais les études ou formation (8%) et les raisons liées au mariage ou à sa rupture (14%) sont loin d'être négligeables. Alors que les raisons professionnelles ou mutation qui concernaient 12% des émigrés qui envoyaient régulièrement, sont ici relativement moins importantes dans ce groupe des envoyeurs irréguliers (4%) et plus particulièrement ceux qui n'envoient pas du tout (3%). Cette dernière catégorie d'émigrés, qui n'envoient pas du tout d'argent, sont mus par plusieurs raisons principales, presque toutes aussi importantes les unes que les autres : le manque de travail (24%), l'emploi trouvé (22%), le mariage ou sa rupture (21%) et les études ou la formation (22%). A la lumière de ce qui précède, on pourrait penser que les motivations liées au travail concernent davantage et surtout directement les vrais soutiens de famille dont la survie de la famille dépend et par conséquent sont obligés d'envoyer régulièrement de l'argent par tous les moyens pour faire vivre la famille restée dans la localité d'origine, quitte à recourir à l'emprunt. Les autres émigrés, même s'ils apportent un appui à la famille, leur soutien n'est

pas nécessaire à la survie de la famille mais peut permettre d'améliorer tout au plus les conditions d'existence. Dans ce cas, on envoie pour montrer juste que l'on pense à la famille et faire plaisir. Donc, il existe bel et bien un lien, même étroit, entre la fréquence des envois et la principale raison qui a poussé à émigrer.

Tableau n° 8.25 : Principales raisons du départ et la fréquence des envois d'argent à la famille

Raisons principales du départ	Fréquence des envoi d'argent à la famille						Total	
	Oui, régulièrement		Oui, irrégulièrement		Non, pas du tout		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Raisons profess/Mutation	8 454	12,0	2 222	4,3	1 437	3,1	12 113	7,2
Manque de travail	22 304	31,6	19 943	38,2	11 310	24,4	53 557	31,7
Emploi trouvé	26 139	37,1	12 876	24,7	9 953	21,5	48 967	29,0
Mariage	2 586	3,7	4 117	7,9	4 932	10,7	11 634	6,9
Autres rais. Familiales	2 246	3,2	3 235	6,2	4 804	10,4	10 285	6,1
Etudes/Formation	2 705	3,8	4 595	8,8	10 054	21,7	17 354	10,3
Santé	0	0,0	323	0,6	607	1,3	930	0,6
Calamités/Sinistres/Sécher.	52	0,1	0	0,0	0	0,0	52	0,0
Autre	5 775	8,2	4 833	9,3	3 175	6,9	13 783	8,2
ND	277	0,4	0	0,0	0	0,0	277	0,2
Total	70 539	100,0	52 143	100,0	46 272	100,0	168 953	100,0

7.4. Prise de décision et prise en charge du voyage

La décision d'émigrer ne peut incomber au seul candidat à la migration qui est considéré en fait aujourd'hui comme un membre d'un ménage dont le premier objectif est de se mettre à l'abri du risque, à l'intérieur d 'une société dont l'architecture institutionnelle limite sévèrement l'éventail des choix individuels possibles (Todaro). Cette vision du risque n'est pas forcément perçue de la même manière par les groupes ethniques. C'est la raison pour laquelle l'autonomie dans la décision de migrer peut varier d'un groupe ethnique à l'autre en fonction peut-être de la solidarité entre membres d'un même ménage d'abord et ensuite au sein de la communauté ou groupe.

a. Ethnie et responsabilité dans la prise de décision pour le départ

Ainsi, si globalement au niveau national 58 émigrés sur 100 ont joui d'une autonomie totale dans la prise de leur décision d'émigrer, cette globalité cache bien des disparités quand il faut considérer l'analyser au niveau du groupe ethnique. En effet, l'autonomie a atteint des

proportions supérieures à 60% chez les Poular (63%) et les Wolof (62%). Elle est moins importante chez les « autres sénégalais » (55%) et les Soninké (53%). Par contre chez les autres groupes ethniques l'autonomie faiblit et atteint même 34% chez les Mandingue/Sossé. En faisant le rapprochement avec les moyens propres dont dispose l'émigrer pour financer son voyage, on se rend compte que plus l'individu est autonome dans le financement de son voyage plus il est libre pour prendre en toute autonomie sa décision de migrer vers d'autres cieux. Pourtant, cette autonomie ne veut pas dire que l'individu est entièrement libre, mais qu'il est presque obligé moralement d'en informer les membres de sa famille avant de partir. Mais actuellement, avec les difficultés à se frayer un chemin, la discrétion est de mise jusqu'au dernier moment pour éviter que le problème ne s'ébruite alors que rien n'est encore sûr. D'autant plus que certains restent superstitieux quant à l'échec d'une affaire trop vite répandue.

La décision prise de concert, avec les autres membres de la famille, demeure une solution que certains candidats à l'émigration utilisent. En effet, presque 14 émigrés sur 100 ont adopté cette solution. Quel que soit le groupe ethnique, elle est la deuxième voie la plus usitée pour prendre la décision de voyager, à l'exception des Soninké qui voient l'intervention de parents hors du ménage occuper la deuxième position derrière l'autonomie. Cet état de fait trouverait son explication dans le fait que c'est le groupe ethnique qui a inauguré l'émigration et par conséquent son ancienneté lui a permis de pouvoir disposer de moyens et de facilités pour prétendre à un regroupement familial. C'est dans ce groupe ethnique aussi et dans celui des Mandingue/Sossé et Diola que le CM est la principale personne à influencer la décision de partir. Les Mandingue/Sossé et Sérère sont les groupes ethniques où l'autonomie individuelle de l'émigré est moins répandue mais la concertation dans la décision de migrer est relativement plus importante.

Mais on constate qu'il y a un fort pourcentage de Sérère dont l'employeur a notablement influencé la décision de migrer (8% contre moins de 4% quel que soit le groupe ethnique). L'explication pourrait venir du fait que certains travailleurs domestiques soient appelés par leur employeur.

Tableau n° 8.26 : Répartition des émigrés selon l'ethnie d'appartenance et la personne qui a aidé à la décision

Qui a participé principalement à la Prise de décision pour le voyage	Ethnie d'appartenance des émigrants internationaux								Ensemble	
	Wolof/ Lébou	Poular	Sérère	Diola	Manding/ Sossé	Soninké	Autres sénégalais	Autre	Effectif	%
Lui/elle-même	61,7	63,4	44,0	45,9	34,3	52,9	55,0	29,3	98 012	58,0
Le CM seul	9,5	7,2	9,8	14,3	14,2	12,4	10,2	21,5	16 257	9,6
Décision concertée	11,4	13,1	25,4	19,8	26,9	5,6	15,5	21,8	23 279	13,8
Parents hors du ménage	5,9	3,7	5,8	3,6	11,9	16,0	6,7	23,5	10 855	6,4
Personne à l'étranger	8,9	8,1	3,7	12,8	6,7	9,5	3,1	3,9	13 505	8,0
Employeur	1,0	2,6	8,1	3,6	3,9	0,0	2,1	0,0	3 522	2,1
Autre	1,5	2,0	3,3		2,1	3,7	7,4	0,0	3 523	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	168953	100,0

b. Milieu de résidence et frenquence des envois d'argent à la famille

Au bout d'une certaine durée les émigrés commencent à envoyer vers leur famille de l'argent, soit pour éponger des dettes contractées avant le départ, soit pour apporter une contribution de soutien au fonctionnement du ménage. Dans tous les cas, 73% des émigrés envoient de l'argent à leur famille, soit régulièrement (42%), soit de façon irrégulière (31%). Selon les ménages d'origine des émigrés, sur 100 émigrés, 27 n'envoient pas du tout d'argent à leur famille. Cette situation, loin d'être marginale, peut être interprétée diversement. Il peut s'agir de catégories d'émigrés n'ayant pas les moyens d'envoyer de l'argent. Par exemple : les étudiants ou stagiaires, les femmes uniquement au foyer, les émigrés en situation difficile ne joignant pas ou difficilement les deux bouts, etc.

Les émigrés originaires du milieu urbain sont relativement plus nombreux à envoyer régulièrement de l'argent à leur famille que ceux du milieu rural (45% contre 38), mais c'est

le contraire quand il s'agit d'envois irréguliers (34% contre 27 pour les citadins). Par rapport à Dakar, les émigrés originaires des autres villes sont relativement plus enclin à envoyer de l'argent à leur famille (76,5% contre 70,5).

Tableau n° 8.27: Répartition des émigrés par milieu de résidence selon la fréquence des envois à la famille

Envoi d'argent à la famille	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Oui de façon régulière	44,7	46,5	45,4	38,0	41,7
Oui de façon irrégulière	25,8	30,0	27,4	34,4	30,9
Non	29,5	23,6	27,2	27,6	27,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

c. Prise en charge des frais de voyage selon l'appartenance ethnique du migrant

Dans la recherche des moyens pour pouvoir assurer les frais du voyage, les Poular (53%) semblent plus nantis que les autres pour prendre en charge entièrement leur voyage. Ils sont suivis en cela par les Sérère (48%), les Wolof (46%) et les Diola (39%). Les candidats des autres ethnies sont davantage plus solliciteurs, le cas des Mandingue/Sossé est plus criard quand on sait que 18% seulement d'entre sont en mesure de financer entièrement leur voyage et que par conséquent les 92% sont obligés de solliciter diverses appuis pour pouvoir voyager. C'est d'ailleurs au sein de ce groupe ethnique que les chefs de ménage, les autres membres de la famille et les parents hors ménage sont plus sollicités. C'est aussi l'ethnie où les personnes se trouvant à l'étranger sont relativement moins nombreux à apporter un appui aux candidats à l'émigration, comme chez les Soninké.

La plus grande autonomie des Poular et Sérère devrait être recherchée dans le fait qu'il s'agit d'éleveurs qui en cas de nécessité peuvent procéder à la vente de têtes du cheptel afin de résoudre l'équation du voyage. Alors que les Wolof et les Diola ont probablement dû miser sur une épargne à long terme en vue du voyage planifié déjà depuis longtemps.

Tableau n° 8.28 : Prise en charge des frais de voyage selon l'ethnie de l'émigré (%)

	Ethnie d'appartenance des migrants internationaux								Ensemble des ethnies	
	Wolof/ Lébou	Poular	Sérère	Diola	Manding/ Sossé	Soninké	Autres sénégalais	Autres étrangers	Effectif	%
Lui/elle-même	46,8	53,4	48,2	39,0	18,2	35,9	41,3	21,1	77 709	46,0
Le CM seul	11,2	8,7	9,7	19,1	23,8	12,4	6,5	21,5	18 765	11,1
Contributions familiales	19,6	16,4	9,7	13,0	30,0	15,0	24,0	23,6	31 169	18,4
Parents hors du ménage	8,7	4,8	5,8	10,5	10,9	22,8	11,9	27,5	15 064	8,9
Personne à l'étranger	10,6	9,6	13,8	12,8	9,5	9,5	5,9	6,3	17 103	10,1
Employeur	1,2	4,5	9,5	5,6	3,9	0,0	3,8	0,0	4 932	2,9
Autre	1,9	2,7	3,3	0,0	3,7	4,5	6,6	0,0	4 212	2,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	168 953	100,0

d. Prise en charge du voyage selon le milieu d'origine

Actuellement, vouloir émigrer exige beaucoup de dépenses parmi lesquelles la prise en charge des frais du voyage. Généralement, il est rare que la personne souhaitant émigrer puisse prendre entièrement en charge ses frais de voyage. Elle reçoit souvent un appui afin de pouvoir réaliser son rêve. Ainsi, dans 46% des cas, on peut constater que le postulant à l'émigration s'est préparé en conséquence pour supporter la totalité des frais de son voyage. Dans 18 cas sur 100 une contribution familiale permet de régler le problème. Mais, il peut arriver que le chef de ménage seul décide ou est obligé de prendre en charge la totalité des frais de voyage (11%) ou qu'un parent qui se trouve en dehors du ménage (9%) ou une personne à l'étranger (10%) prennent en charge les frais de voyage dans leur globalité. Assez souvent, cette prise en charge n'est pas un cadeau mais un prêt remboursable selon les possibilités de l'émigré.

Par rapport aux originaires du milieu urbain, les émigrés originaires du milieu rural semblent relativement plus disposés à financer les frais de leur voyage (52% contre 40) et que les postulants à l'émigration originaires des villes semblent plus enclins, que les originaires

des campagnes, à demander une contribution familiale (20% contre 17), l'appui d'un parent résidant hors du ménage (10% contre 7), d'une personne demeurant à l'étranger (10,7% contre 9,5) ou de l'employeur (5% contre 1).

Comparativement à Dakar, c'est dans les autres villes du pays que le postulant à l'émigration est plus appelé à financer son voyage (45% contre 36,5), mais c'est là aussi qu'il est fait plus appel à la contribution familiale (23% contre 18) pour supporter les frais de voyage.

Tableau n° 8.29 : Répartition des émigrés selon le milieu de résidence et la prise en charge du voyage

Prise en charge des frais de voyage	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Lui/elle-même	36,5	45,0	39,8	52,3	46,0
Le CM seul	12,2	8,2	10,6	11,6	11,1
Contributions familiales	18,0	23,2	20,0	16,9	18,4
Parents hors du ménage	10,8	9,9	10,4	7,4	8,9
Personne à l'étranger	13,7	6,0	10,7	9,5	10,1
Employeur	5,2	4,6	4,9	0,9	2,9
Autre	3,7	3,2	3,5	1,5	2,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

e. Prise en charge des frais de voyage selon le genre

Avant de pouvoir entreprendre leur voyage les émigrés font plusieurs démarches pour trouver les moyens financiers nécessaires. Très souvent des membres de la famille (au sens large) sont sollicités en vue d'une contribution afin de compléter les économies du partant qui est généralement le principal financier de son voyage. Cela se confirme d'ailleurs avec les données du tableau suivant donnant l'origine des principales contributions au financement du voyage. Ainsi, il montre que 46 émigré sur 100 ont financé entièrement leur voyage sans aucune aide. Les 54 restant ont dû recevoir diverses contributions : 11 ont reçu une seule et unique contribution en provenance du chef de ménage (CM) ; 18 ont reçu une contribution globale de la famille, 9 une aide de parents résidant hors du ménage, 10 une aide venant d'une personne se trouvant déjà à l'étranger; tandis que 3 émigrés seulement ont été appuyés par leur employeur.

Cela s'explique dans la mesure où très souvent le candidat à l'émigration a traversé une situation de manque notoire ou de non satisfaction de sa situation actuelle l'ayant poussé à vouloir scruter d'autres cieux en vue de meilleures conditions de vie.

Cette situation globale peut cacher des disparités liées au genre. Ainsi, là où 51% des candidats à l'émigration parviennent à financer entièrement leur voyage, à peine 18% des candidates sont en mesure d'en faire autant. Par conséquent, les femmes sont relativement

plus nombreuses à solliciter les autres: chef de ménage (17% contre 11), autres membres de la familles (20% contre 18), parents hors ménages (10,5% contre 9) et quelqu'un se trouvant à l'étranger (27% contre 7). Cette personne à l'étranger qui finance l'essentiel du voyage des femmes est certainement le mari si l'on se réfère à l'importance de l'influence du mari quant à la prise de décision de migrer de sa femme. Ensuite, les émigrés une fois bien installés peuvent solliciter la venue de leur famille. Dans tous les cas, la solidarité familiale, qui est un moyen bien connu au Sénégal d'aide à la survie, parvient assez souvent à apporter une contribution déterminante pour la réalisation du voyage de beaucoup de candidats à l'émigration.

Tableau n° 8.30 : Prise en charge des frais de voyage selon le sexe de l'émigré

Qui a aidé principalement à la prise en charge des frais de voyage	Sexe de l'émigré				Total	
	Masculin		Féminin		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
Lui/elle-même	72 934	51,3	4 775	17,9	77 709	46,0
Le CM seul	15 062	10,6	3 703	13,9	18 765	11,1
Contributions familiales	25 763	18,1	5 407	20,2	31 169	18,4
Parents hors du ménage	12 261	8,6	2 803	10,5	15 064	8,9
Personne à l'étranger	9 905	7,0	7 198	26,9	17 103	10,1
Employeur	4 199	3,0	732	2,7	4 932	2,9
Autre	2 113	1,5	2 098	7,9	4 212	2,5
Total	142 237	100,0	26 716	100,0	168 953	100,0

f. Prise en charge des frais de voyage selon la participation à la prise de décision

Il est presque certains qu'il y a un lien étroit entre la prise de décision de voyager et l'intervention des personnes dans la prise en charge des frais de voyage. En effet, la personne qui a essentiellement guidé la décision de voyager participe conséquemment à la prise en charge des frais du voyage. Ainsi, quand la décision est prise par l'émigré lui-même, il finance les ¾ des frais de voyage (74%). Dans la même situation, le CM aussi pourvoit à l'essentiel des frais du voyage (72%). Par contre quand la décision est le fruit d'une concertation, toute la famille est concernée par la couverture des frais du voyage. C'est ainsi que l'émigré lui-même supporte les 12%, le CM les 10%, les contributions familiales assurent les 56%, les parents hors du ménage les 5%, la personne à l'étranger participe pour 11% et l'employeur 4%. C'est quand la décision du voyage émane d'une personne hors du ménage, d'une personne à l'étranger ou de l'employeur que ces derniers prennent presque entièrement les frais à leur charge (87, 91 et 95% respectivement). Dans tous les cas, des contributions familiales complètent ou viennent en appoint pour la couverture des frais du voyage (pas moins de 5%). L'employeur, s'il n'a pas pris la décision du voyage, n'intervient que modestement dans le seul cas d'une décision concertée.

Tableau n° 8.31 : Répartition des émigrés selon la prise de décision, le milieu de résidence et la prise en charge des frais de voyage

Prise en charge des frais de voyage	Prise de décision pour le voyage							
	Lui/elle-même	Le CM seul	Décision concertée	Parents hors du ménage	Personne à l'étranger	Employeur	Autre	Total
Lui/elle-même	**74,1**	8,2	12,1	2,6	0,8	0,0	14,3	46,0
Le CM seul	4,1	**72,0**	10,1	1,7	2,6	0,0	5,6	11,1
Contributions familiales	14,1	12,8	**56,3**	8,6	5,8	5,0	7,6	18,4
Parents hors du ménage	3,8	4,3	5,0	**87,1**	0,0	0,0	1,7	8,9
Personne à l'étranger	2,2	1,0	10,6	0,0	**90,8**	0,0	0,0	10,1
Employeur	0,4	0,8	4,4	0,0	0,0	**95,0**	0,0	2,9
Autre	1,2	0,9	1,6	0,0	0,0	0,0	**70,8**	2,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7.5. Caractéristiques des ménages

a. Statut migratoire international et taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, 70 ménages sur 100 ont enregistré le départ en émigration d'au moins un des leurs. Mais que cette globalité cache des disparités selon le milieu de résidence du ménage d'origine de l'émigré. En effet, 76% des ménages du milieu urbain sont directement concernés par l'émigration internationale en voyant un des leurs partir, au moment où 64,5% des ménages du milieu rural sont concernés. L'émigration plus importante en milieu urbain l'est davantage à Dakar (80%) que dans les autres villes du pays (75%),

Tableau n° 8.32 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le statut migratoire du ménage

Ménage sans/avec migrant international	Milieu de résidence									
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sans migrant	61 467	22,3	52 472	25,4	113 939	23,6	206 475	35,5	320 414	30,1
Avec migrant	213 790	77,7	154 082	74,6	367 872	76,4	375 316	64,5	743 188	69,9
Total	275 257	100,0	206 554	100,0	481 811	100,0	581 791	100,0	1063 602	100,0

La taille moyenne des ménages varie très peu selon le statut migratoire international attribué au ménage. En effet, la taille moyenne des ménages ayant enregistré un départ vers l'étranger est de 9,9 personnes alors que les ménages qui ne sont pas concernés par

l'émigration ont une taille moyenne de l'ordre de 9,5 personnes pour une moyenne nationale de 9,8. Cependant, on peut constater une nette variation selon le milieu de résidence. Tous statuts migratoires confondus, la taille moyenne la plus importante est constatée en milieu rural où elle est de 10,5 personnes contre 8,9 en milieu urbain. En tenant compte du statut migratoire, on remarque que les ménages migrants internationaux du milieu rural sont de plus grande taille (10,9 personnes) que ceux du milieu urbain (9,0). Il en va de même pour les ménages non migrants internationaux (9,8 personnes contre 8,9). Par rapport au milieu urbain de Dakar, les autres villes ont des tailles moyennes de ménage plus importantes (9,6 personnes contre 8,4) et cela quel que soit le statut migratoire du ménage. Les ménages des émigrés sont de taille plus importante dans les autres villes (9,7 personnes) qu'à Dakar (8,4). De même, les ménages non migrants des autres villes aussi ont des tailles plus importantes (9,3 personnes) qu'à Dakar (8,5).

Dans l'ensemble et quel que soit le statut migratoire des ménages, les tailles moyennes des ménages sont toujours plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain. Il en est de même dans les autres villes qu'à Dakar. Cette taille moyenne dépendante du milieu pourrait être expliquée par la plus grande propension des citadins à vivre dans des ménages nucléaires n se démarquant de la maison familiale pour des raisons, entre autres, de promiscuité, contrairement à la campagne où le ménage regroupe généralement toute la famille.

Le chef de ménage est la personne reconnue comme tel par l'ensemble des membres du ménage. Il peut être aussi bien un homme qu'une femme. Même si très souvent c'est à un homme qu'incombe la responsabilité de chef de ménage (80,6% des ménages), les femmes aussi sont responsables d'un nombre non négligeable de ménages (19,4).

Tableau n° 8.33 : Taille moyenne des ménages selon le milieu et le statut migratoire (nombre de personnes)

Ménage avec migrant international	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Sans migrant international	8,5	9,3	8,9	9,8	9,5
Avec migrant international	8,4	9,7	9,0	10,9	9,9
Total	8,4	9,6	8,9	10,5	9,8

Quel soit le milieu de résidence, le nombre de ménages sous la responsabilité d'une femme est toujours plus important parmi les ménages non migrants internationaux que parmi les ménages migrants internationaux. Cependant, on trouve plus de ménages non migrants sous la direction de femmes dans les villes (35,3%) que dans le monde rural (13,5%) et dans les autres villes (40%) qu'à Dakar-urbain (31,5%).

Tableau n° 8.34 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence, le statut migratoire du ménage et le sexe du CM (%)

Sexe	Milieu de résidence								Total
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		
	Ménage avec migrant international								
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	
Homme	68,5	77,2	60,2	72,8	64,7	75,4	86,5	87,4	80,6
Femme	31,5	22,8	39,8	27,2	35,3	24,6	13,5	12,6	19,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

b. Statut migratoire international et niveau d'équipement des ménages selon le milieu de résidence

Dans le but de jouir d'un certain niveau de confort, les ménages, par le truchement de leurs membres, s'emploient à acquérir certains biens d'équipement les plus courants. C'est pourquoi, **la radio ou radiocassette** est le bien le plus répandu au niveau des ménages, puisque 76% des ménages sénégalais en disposent. Et quel que soit le milieu ou lieu de résidence, les ménages migrants internationaux sont relativement plus nombreux à en disposer. Les ménages du milieu urbain sont mieux équipés que ceux du monde rural, quel que soit le statut migratoire des ménages. Il en va de même pour les ménages de Dakar (urbain) par rapport à ceux des autres villes.

La télévision est par la suite le second bien d'équipement le plus usité puisque dans l'ensemble 26% des ménages disposent au moins d'un poste téléviseur. Ce bien est globalement plus répandu parmi les ménages migrants internationaux (27%) que parmi les non migrants internationaux (23%). Quel que soit le statut migratoire, les ménages des villes sont largement mieux équipés en poste téléviseur que ceux du monde rural. Il en va de même entre Dakar et les autres villes du pays, même si l'écart est moins important. Cependant, dans le milieu urbain (42%), surtout de Dakar (61%), les ménages non migrants internationaux sont relativement plus nombreux à disposer de cet équipement que les migrants internationaux (contre 39% et 52% respectivement).

Le réfrigérateur/congélateur est le troisième bien d'équipement le plus répandu dans les ménages sénégalais, puisque 16 ménages sur 100 en disposent. Quel que soit le statut migratoire, les ménages des villes sont très largement mieux équipés en appareils réfrigérants que ceux du monde rural. Il en va de même entre Dakar et les autres villes, avec des écarts moins importants tout de même. L'influence du statut migratoire international semble ne pas avoir d'effet sur la disponibilité de ces appareils. Peut être que cela dépend aussi de l'usage qu'on en fait ou du motif d'acquisition. En effet, il est possible que le motif d'acquisition soit déterminant, dans la mesure où cet appareil est en même temps un outil de travail commercial

que certains ménages utilisent pour « arrondir les angles ». Ce qui pourrait être le fait des ménages non migrants contrairement aux ménages migrants internationaux.

La bicyclette est un bien d'équipement encore assez répandu dans la mesure où 9% des ménages en disposent. Il semble que, quel que soit le milieu de résidence, les ménages migrants internationaux sont plus équipés en bicyclette que les non migrants. Le monde rural semble aussi plus équipé que les villes, probablement du fait que c'est un moyen de transport très efficace dans certaines régions.

La motocyclette n'est disponible qu'au niveau de 3% des ménages seulement. Contrairement à la bicyclette et quel que soit le milieu ou lieu de résidence , c'est un bien d'équipement dont disposent surtout les ménages migrants internationaux. Ce bien est plus présent dans les autres villes du pays qu'à Dakar, à cause d'une incomplète déserte à combler. Sa faible présence dans le monde rural est peut être du au coût qui s'attache à son acquisition.

La voiture, disponible au niveau de 5% des ménages est le fait surtout des ménages migrants internationaux et des citadins, en particulier de Dakar.

Tableau n° 8.35 : Taux d'équipement des ménages (%) pour un certain nombre de biens selon le milieu de résidence et le statut migratoire international du ménage

Biens d'équipement	Milieu de résidence										Total
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble		
	Ménage avec migrant international										
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	
Radio/radiocassette	79,0	82,0	72,0	76,0	76,0	79,0	67,0	76,0	70,0	78,0	76,0
Télévision	61,0	52,0	42,0	38,0	52,0	47,0	6,0	7,0	23,0	27,0	26,0
Réfrigérateur/congél.	41,0	37,0	25,0	25,0	34,0	32,0	2,0	2,0	13,0	17,0	16,0
Bicyclette	3,0	4,0	7,0	10,0	5,0	7,0	10,0	12,0	8,0	9,0	9,0
Motocyclette	1,0	4,0	5,0	7,0	3,0	5,0	1,0	3,0	2,0	4,0	3,0
Voiture	8,0	11,0	6,0	7,0	7,0	9,0	1,0	2,0	3,0	6,0	5,0

c. Statut migratoire des ménages et niveau de vie

Le statut migratoire interne des ménages selon le milieu de résidence montre qu'à Dakar les ménages non migrants semblent plus nantis (plus nombreux au niveau des tranches de dépenses les plus élevées) que les ménages migrants (53,8% contre 49,3% ont une dépense moyenne par tête comprise entre 225 et 600.000 francs CFA. En même temps, ils sont relativement moins nombreux dans les tranches inférieures. suivis par ceux qui dépensent entre 60 et 100.000 (28%) et entre 150 et 225.000 (21,6%). Il en va de même dans les autres

villes (55,8% contre 51,8%) où les ménages sont plus nombreux dans les tranches inférieures de dépenses par tête. Le monde rural se démarque nettement avec une présence massive des ménages migrants (89,4%) et non migrants (88,4%) dans les tranches inférieures à 225.000. Dans les autres villes, il est noté respectivement 56,2% et 55,7%, alors qu'à Dakar les mêmes rapports s'établissent respectivement à 29,8% et 26,3%.

Par contre, le statut migratoire international du ménage semble avoir un impact positif sur le niveau des dépenses par tête, puisque quel que soit le milieu de résidence, les ménages migrants sont relativement plus nombreux au niveau des tranches de dépense moyenne par tête les plus élevées. En effet, dans la zone urbaine de Dakar 85,2% des ménages migrants et 69,2% des non migrants ont une dépense par tête au moins égale à 225.000 FCFA. Dans les autres villes ces proportions sont respectivement de 57,2 et 42,4%. Dans le monde rural, ils sont de 11,8 et 11,2%. Cela prouverait ainsi que la migration internationale a un impact indéniable sur le niveau de pauvreté des ménages, alors que la migration interne semblerait plutôt avoir un effet contraire quel que soit le milieu de résidence (respectivement 70,3% et 73,7% à Dakar; 43%et 44,3% dans les autres villes et 10,6 et 11,6% en milieu rural.

Tableau n° 8.36 : Répartition des ménages selon la tranche de dépense moyenne annuelle par tête et le statut migratoire (%)

Dépenses moyennes par tête	Milieu de résidence du ménage								
	Dakar urbain			Autres villes			Milieu rural		
	Migrant	Non migrant	Total	Migrant	Non Migrant	Total	Migrant	Non migrant	Total
Statut migratoire interne des ménages									
< 60 000 F	0,2	0,0	0,2	1,1	1,3	1,2	7,2	7,2	7,2
60 000-100 000	2,0	1,2	1,8	8,6	7,7	8,2	26,1	29,2	28,0
100 000-150 000	7,9	6,9	7,6	17,8	17,0	17,6	32,5	31,7	32,0
150 000-225 000	19,7	18,2	19,2	28,7	29,7	29,2	23,6	20,3	21,6
225 000- 350 000	25,1	27,4	25,6	23,1	26,1	24,3	8,2	8,5	8,4
350 000-600 000	24,2	26,4	25,0	12,9	13,0	12,9	1,9	2,4	2,2
600 000-1 500 000	16,9	15,7	16,6	6,5	4,7	5,7	0,3	0,6	0,5
1 500 000 F et +	4,1	4,2	4,2	1,3	0,5	0,9	0,2	0,1	0,1
Statut migratoire international des ménages									
< 60 000 F	0,3	0,1	0,2	0,0	1,3	1,2	6,9	7,3	7,2
60 000-100 000	0,8	1,9	1,8	4,1	8,7	8,2	26,3	28,2	28,0
100 000-150 000	2,1	8,4	7,6	8,3	18,7	17,6	31,6	32,0	32,0
150 000-225 000	11,6	20,3	19,2	30,4	29,0	29,2	23,2	21,3	21,6
225 000- 350 000	25,6	25,6	25,6	31,2	23,5	24,3	8,6	8,4	8,4
350 000-600 000	31,9	23,9	25,0	20,3	12,1	12,9	2,2	2,2	2,2
600 000-1 500 000	23,6	15,5	16,6	3,1	6,0	5,7	0,4	0,5	0,5
1 500 000 F et +	4,1	4,2	4,2	2,6	0,8	0,9	0,6	0,1	0,1
Tous statuts migratoires confondus (interne et international) des ménages									
< 60 000 F	0,2	0,0	0,2	1,0	1,5	1,2	7,2	7,3	7,2
60 000-100 000	1,9	1,4	1,8	8,1	8,4	8,2	26,4	29,2	28,0
100 000-150 000	7,5	7,8	7,6	16,9	18,7	17,6	32,4	31,6	32,0
150 000-225 000	19,1	19,4	19,2	28,5	30,2	29,2	23,2	20,3	21,6
225 000- 350 000	24,9	27,7	25,6	24,0	24,7	24,3	8,4	8,4	8,4

350 000-600 000	24,6	26,2	25,0	13,8	11,4	12,9	1,9	2,5	2,2
600 000-1 500 000	17,9	12,5	16,6	6,2	4,9	5,7	0,4	0,6	0,5
1 500 000 F et +	4,0	4,9	4,2	1,4	0,2	0,9	0,2	0,1	0,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

En guise de conclusion, on peut noter que, pour permettre une meilleure prise en compte des conséquences de la migration dans le développement, l'Esam-II permet de mieux connaître les caractéristiques des migrants internes et internationaux, ainsi que leurs origines et destinations. Ainsi, les migrants peuvent être typés comme suit :

Les migrants internes, qui font 28% de la population totale, sont surtout :

- des hommes (57%) ;
- célibataires dans leur majorité (42,7%);
- de moins de 30 ans (54%);
- se sont installés pour des durées comprises entre 1 et 10 ans ;
- pour des raisons familiales (divorce, décès, etc.) autre que le mariage (51%) ;
- Ils sont pour la plupart analphabètes (63,5%) ;
- appartiennent essentiellement au groupe ethnique Wolof (46%) ;
- occupés à plein temps (47%) ;
- par une activité qu'ils exercent en toute indépendance (54 %) ;
- sont issus de ménages de grande taille (12 personnes en moyenne) ;
- dirigés par des hommes (81%) ;
- qui sont généralement propriétaires du logement qu'occupe leur ménage (85 %) ;
- dont 44,7% des ménages migrants internes sont considérés comme pauvres.

Les migrants internationaux sont surtout :

- des hommes (84%) ;
- âgés de moins de 35 ans (71,7%);
- célibataires (46,5%) ;
- issus des villes (52%) ;
- d'ethnie Wolof (47%) ;
- ressortissants des régions de Dakar (31%) et Saint-Louis (18%) ;
- installés en Europe (46%) ;
- ont quitté le pays pour des raisons de travail (68%) ;
- en ayant pris entièrement en charge leurs frais de voyage (46%) ;

- Après avoir pris entièrement sur eux-même la décision de voyager (58%);
- ils sont occupés (46%) ;
- et envoient régulièrement de l'argent à leur famille (42%);
- sont issus de ménages de grande taille (10 personnes en moyenne) ;
- dirigés par des hommes (81% des cas environ) et
- disposant des équipements de confort suivants: radio (78%), télévision (27%) et réfrigérateur ou congélateurs (17%) ;
- dont 40,6% des ménages sont considérés comme pauvres.

IX. BIBLIOGRAPHIE

Antoine P., Piché V. 1998 L'insertion à Dakar et à Bamako : une comparaison des itinéraires. Antoine P., Ouédraogo., Piché V. (eds) *Trois générations de citadins au Sahel : trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako,* L'Harmattan, PP 11-39.

DIAL (Développement et insertion international), 2001. *Pauvreté et inégalités en question*, Sciences au Sud, hors série.

FALL S., SYLLA M.B., 2000. *Etude de la pauvreté urbaine au Sénégal (1991-1997)*. Dakar, Direction de la Prévision et de la Statistique, Ministère de l'Economie et des Finances, Sénégal. 33p.

KANKWENDA M., GREGOIRE L.J., LEGROS H., OUEDRAOGO H., 1999. *La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne*, Paris, Economica, 473p.

RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., 2001. Pauvreté et récession dans les métropoles africaines et malgaches : éléments de diagnostic, DIAL, Document de Travail, http://www.dial.prd.fr/dial_publications/PDF/Doc_travail/2001-10.pdf, 30p.

SHAPIRO D., TAMBASHE B.O., 1999. "Gender, poverty, and school enrollment in Kinshasa, Congo", in : *Troisième Conférence Africaine sur la Population : La population africaine au 21è siècle*, Vol. III, Durban, Afrique du Sud, 6-10 décembre, pp. 587-615.

***R. LALOU, M. NDIAYE et B. NDIONE**, 1996 : Permanence et changements des migrations internationales* au Sénégal - Une étude exploratoire. Colloque sur les migrations internationales IFAN/ORSTOM.-Dakar

A. S. FALL, 2003 : Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine, in CAHIERS DE MIGRATIONS INTERNATIONALES.

Christophe Z GUILMOTO, 1997 : Migrations et institutions au Sénégal : effets d'échelles et déterminants, in Les Dossiers du CEPED N° 46.

Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS/MEF), 1996 : Rapport national sur les Migrations et l'Urbanisation au Sénégal, dans le cadre du Réseau sur les Migrations et l'urbanisation au Sahel (REMUAO) sous la coordination du CERPOD

Direction de la Prévision et de la Statistique (1993), « Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988, Rapport National (Résultats définitifs), 1993.

Direction de la Prévision et de la Statistique (1993), «Enquête Sur les Priorités, présentation des résultats préliminaires », pp. 30-32.

A. GAYE et M. NDIAYE pour la **Direction de la Prévision et de la Statistique** (2004), «Insertion socio-économique des migrants ».

6. LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1.01 : Le schéma de l'organisation de la collecte (nombre de jours) 11
Tableau n° 1.02 : Répartition des districts de recensement (DR) et ménages selon la région et le milieu de résidence 16
TABLEAU 2.01 : Répartition de la population totale selon le sexe et le milieu de résidence..... 24
TABLEAU 2.02 : Répartition de la population totale selon le milieu de résidence, le sexe et l'âge 25
TABLEAU 2.03 : Répartition de la population de 10 ans et plus selon la situation matrimoniale, le sexe et le milieu de résidence 27
TABLEAU 2.04 : Répartition de la population de 10 ans et plus selon le sexe, la situation matrimoniale et l'âge 29
TABLEAU 2.05 : Répartition de la population de 10 ans et plus selon le sexe, la situation matrimoniale et l'âge 31
TABLEAU 2.06 : Répartition de la population totale le milieu de résidence et l'ethnie ou la nationalité . 33
TABLEAU 2.07 : Répartition de la population totale selon le milieu de résidence et le lien de parenté avec le CM 35
TABLEAU 2.08 : Répartition des ménages le milieu de résidence et la taille du ménage..... 36
TABLEAU 2.09 : Répartition des ménages selon le sexe du CM et le milieu de résidence..... 37
TABLEAU 2.10 : Répartition des chefs de ménage selon le milieu de résidence, le sexe et les grands groupes d'âges 38
TABLEAU 2.11 : Répartition des chefs de ménage selon le milieu de résidence, le sexe et les grands groupes d'âges 40
TABLEAU 2.12 : Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et la situation matrimoniale 41
TABLEAU 2.13 : Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction 42
TABLEAU 2.14 : Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et la situation par rapport à l'emploi 43
TABLEAU 2.15 : Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et la profession exercée 44
TABLEAU 2.16 : Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et la situation dans la profession 45
TABLEAU 2.17 : Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et la profession exercée 46
TABLEAU 2.18 : Répartition des chefs de ménages selon le milieu de résidence et la branche d'activités47
TABLEAU 2.19 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le statut d'occupation du logement 48
TABLEAU 2.20 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le nombre de pièces dans le logement 49
TABLEAU 2.21 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et l'indice de peuplement..... 49
TABLEAU 2.22 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et les éléments de confort..... 50
TABLEAU 2.23 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le combustible de cuisine utilisé 51
TABLEAU 2.24 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le taux d'équipement par rapport à certains biens 52
TABLEAU 2.25 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le taux d'effort locatif 53
TABLEAU 2.26 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le nombre d'hectares de terres possédées 54
TABLEAU 2.27 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le type de bétail possédé 54
TABLEAU 2.28 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le temps mis pour atteindre un marché de produits alimentaires..... 56
TABLEAU 2.29 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le temps mis pour atteindre un moyen de transport public..... 56
Tableau 3.01 : Variations différentielles du taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus par milieu de résidence selon le sexe 60
Tableau 3.02 : Evolution du taux d'alphabétisation des adultes au Sénégal (1994-2001/2002)..... 61
Tableau 3.03 : Variations différentielles de la proportion d'enfants n'ayant jamais été scolarisés par sexe selon le milieu de résidence (en %)..... 62
Tableau 3.04 : Répartition des élèves selon le milieu de résidence et par type d'école fréquentée (en %)..... 63

Tableau 3.05 : Variations différentielles du taux brut de scolarisation par milieu de résidence selon le sexe 64
Tableau n° 3.06: Variations différentielles du taux brut de scolarisation par quintile de dépenses par tête selon le milieu de résidence 65
Tableau 3.07: Variations différentielles du taux brut de scolarisation par sexe selon le quintile dépenses par tête 66
Tableau n° 3.08: Variations différentielles du taux brut de scolarisation selon le sexe du chef de ménage (CM)par milieu de résidence 67
Tableau n° 3.09 : Variations différentielles du taux brut de scolarisation selon le sexe du chef de ménage et de l'enfant 67
Tableau n° 3.10 : Variations différentielles du taux brut de scolarisation selon le niveau d'instruction du chef de ménage 68
Tableau n° 3.11: Variations différentielles du taux net de scolarisation par milieu de résidence selon le sexe 68
Tableau n° 3.12: Proportion d'élèves résidant à moins de 30 mns de leurs établissements scolaires par milieu de résidence selon le cycle d'enseignement 70
Tableau n° 3.13 : Perceptions vis-à-vis de l'école par milieu de résidence 71
Tableau n° 3.14: Variations des taux d'abandon scolaire parmi les enfants âgés de 7 à 14 ans selon le milieu de résidence par sexe 71
Tableau n° 3.15 : Motifs d'abandon scolaire selon le milieu de résidence..... 72
Tableau n° 3.16: Variations des proportions d'enfants travailleurs par milieu de résidence et sexe 73
Tableau n° 3.17: Situation professionnelle des enfants âgés de 10 à 14 ans par sexe 74
TABLEAU n° 4.01: Population malade ou blessée au cours des 4 dernières semaines précédant la date de l'enquête (1er et 2ème passages) selon le milieu de résidence..... 78
TABLEAU n° 4.02 : Répartition de la population malade ou blessée selon le milieu de résidence et la maladie 79
TABLEAU 4.03 : Répartition de la population malade ou blessée ayant consulté un personnel de santé selon le milieu de résidence 80
TABLEAU n° 4.04 : Répartition de la population malade ou blessée selon le service de santé fréquenté..... 81
TABLEAU n° 4.05 : Répartition de la population malade ou blessée selon le milieu de résidence et le nombre de visites effectuées. 82
TABLEAU n°4.06 : Population à moins de 30 mn d'un service de santé selon le milieu de résidence..... 82
TABLEAU n° 4.07 : Répartition de la population malade ou blessée selon la distance parcourue pour atteindre le service de santé..... 83
TABLEAU n° 4.08 : Répartition de la population malade ou blessée selon le problème rencontré lors de la visite médicale et le milieu de résidence 84
TABLEAU n° 4.09: Raisons de non- visite médicale de la population malade ou blessée selon le milieu de résidence 85
TABLEAU n° 4.10 : Raisons d'absence de visite médicale de la population malade selon le niveau d'éducation 86
TABLEAU n° 4.12 : Répartition de la population malade ou blessée selon le milieu de résidence et le nombre de jours d'absence au travail/école pour raison de maladie 87
TABLEAU n° 4.13 : Pourcentage de femmes ayant eu une naissance vivante les 12 derniers mois et reçu des soins prénatals selon le milieu de résidence 88
TABLEAU n° 4.14 : Répartition (en %) des naissances des cinq années précédant l'enquête par type de personne qui a assisté l'accouchement..... 89
TABLEAU n° 4.15 : Population à moins de 30 mn d'une source d'eau pour boire selon le milieu de résidence 90
Tableau n° 4.16 : Répartition (en %) des ménages selon la source d'approvisionnement en eau..... 91
Tableau n° 4.17 : Répartition (en %) des ménages selon le type de toilettes 92
Tableau n° 4.18 : Emaciation des enfants de moins de 5 ans selon le milieu urbain et rural 94
Tableau n° 4.19 : Emaciation des enfants de moins de 5 ans selon la région administrative(%) 95
Tableau n° 4.20: Retard pondéral des enfants de moins de 5 ans selon les milieux urbain et rural (%) ... 96
Tableau n° 4.21: Retard pondéral des enfants de moins de 5 ans dans les régions (%) 97
Tableau n° 4.22 : Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans selon les milieux urbain et rural (%) 98
Tableau n° 4.23 : Retard de croissance des enfants de moins de 5 ans dans les régions (%)..... 99
Tableau n° 4.24 : Malnutrition modérée selon l'âge de l'enfant (%)..... 100
Tableau n° 4.25 : Malnutrition modérée selon le sexe de l'enfant (%) 101

Tableau n° 5.01 : Population potentiellement active selon la statut par rapport à l'emploi et le milieu de résidence 105
Tableau n° 5.02 : Répartition de la population habituellement active selon l'âge, le milieu de résidence et le taux d'activité(%) 108
Tableau n° 5.03 : Répartition en pourcentage des personnes occupées selon la branche d'activité, le milieu de résidence et le sexe (%) 110
Tableau n° 5.04 : Répartition en pourcentage des personnes occupées selon le secteur d'activité, le milieu de résidence et le sexe 111
Tableau n°5.05 : Répartition en pourcentage des personnes occupées selon la profession, le milieu de résidence et le sexe 113
Tableau n° 5.06 : Répartition en pourcentage des personnes occupées selon la situation dans la profession, le milieu de résidence et le sexe..... 114
Tableau n° 5.07 : Répartition en pourcentage des personnes occupées selon la nature de l'emploi, le milieu de résidence et le sexe 115
Tableau n° 5.08 : Répartition des chômeurs, de la population habituellement active et du taux de chômage selon le milieu de résidence et l'âge, en 2001-2002 117
Tableau n° 5.09 : Répartition des chômeurs actuels ayant effectué des démarches pour trouver un emploi salarié ou démarrer une entreprise selon le type de démarche, le sexe et le milieu de résidence, en 2001-2002 120
Tableau n° 5.10 : Répartition des chômeurs actuels ayant effectué des démarches pour trouver un emploi salarié ou démarrer une entreprise selon la nature de l'emploi, le sexe et le milieu de résidence, en 2001-2002 121
Tableau n° 5.11 : Répartition des chômeurs actuels ayant effectué des démarches pour trouver un emploi salarié ou démarrer une entreprise selon la durée de chômage, le sexe et le milieu de résidence, en 2001-2002 122
Tableau n° 5.12 : Répartition des chômeurs actuels ayant déjà travaillé selon l'expérience 124
Tableau n° 5.13 : Répartition des chômeurs actuels ayant déjà travaillé selon la situation dans la profession, le sexe et le milieu de résidence, en 2001-2002 (%)..... 125
Tableau n° 5.14 : Répartition des chômeurs actuels ayant déjà travaillé selon la branche d'activité, le sexe et le milieu de résidence, en 2001-2002..... 126
Tableau n°5.15 : Répartition des occupés actuels selon le statut de sous-emploi, le milieu de résidence et le sexe, en 2001-2002 127
Tableau n° 5.16 : Répartition des taux de sous-emploi selon la branche d'activité et le milieu de résidence, en 2001-2002 128
Tableau n° 5.17 : Répartition des taux de sous-emploi actuel selon le secteur d'activité et le milieu de résidence, en 2001-2002 130
Tableau n° 5.18 : Répartition de la population potentiellement active selon le statut d'occupation par rapport à l'activité actuelle, le sexe, le taux de chômage, le taux de dépendance économique et le milieu de résidence, en 2001-2002 132
Tableau n° 6.01 : Évolution de la dépense moyenne annuelle par ménage ou par personne de 1994/1995 à 2001/2002 137
Tableau n° 6.02 : Concentration de la dépense selon les déciles (dépenses totales par tête) 141
Tableau n° 6.03 : Répartition des ménages, de la population des dépenses annuelles (en millions de francs CFA) selon la tranche de dépenses annuelles par tête..... 146
Tableau n° 6.04 : Répartition des ménages, de la population des dépenses annuelles (en millions de francs CFA) selon le milieu de résidence 147
Tableau n° 6.05 : Répartition des ménages selon la dépense annuelle par tête (francs CFA) et le milieu de résidence 148
Tableau n° 6.06 : Répartition de la population selon la dépense annuelle par tête (francs CFA) et le milieu de résidence 149
Tableau n° 6.07 : Répartition des dépenses annuelles selon la dépense annuelle par tête et le milieu de résidence 149
*Tableau n° 6.08 : Répartition des ménages, de la population des dépenses annuelles (en millions de francs CFA) selon le sexe du chef de ménage..... **Erreur ! Signet non défini.***
Tableau n° 6.09 : Répartition des ménages selon la dépense annuelle par tête et le sexe du chef de ménage 151
Tableau n° 6.10 : Répartition de la population selon la dépense annuelle par tête, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage 153

Tableau n° 6.11 : Répartition des dépenses totales selon la dépense annuelle par tête, le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence 154
Tableau n° 6.12 : Répartition des ménages, de la population des dépenses annuelles (en millions de francs CFA) selon le niveau d'instruction du chef de ménage..... 155
Tableau n° 6.13 : Répartition des ménages selon la dépense annuelle par tête et le niveau d'instruction du chef de ménage 157
Tableau n° 6.14 : Répartition de la population selon la dépense annuelle par tête et le niveau d'instruction du chef de ménage 159
Tableau n° 6.15 : Répartition des dépenses totales selon la dépense annuelle par tête et le niveau d'instruction du chef de ménage 161
Tableau n° 6.16 : Répartition des ménages, de la population des dépenses annuelles (en millions de francs CFA) selon la taille du ménage..... 163
Tableau n° 6.17 : Répartition des ménages selon la dépense annuelle par tête et la taille du ménage..... 165
Tableau n° 6.18 : Répartition de la population selon la tranche de dépenses annuelles par tête et la taille du ménage 167
Tableau n° 6.19 : Répartition des dépenses totales selon la dépense annuelle par tête et la taille du ménage 169
Tableau 5.20 : Répartition des dépenses de consommation (en millions FCFA) par fonction selon le milieu de résidence 172
Tableau n° 6.21 : Répartition des dépenses de consommation (sans l'autoconsommation) par fonction selon le milieu de résidence 173
Tableau 5.22 : Répartition des dépenses de consommation alimentaire (en millions FCFA) par groupe selon le milieu de résidence..... 174
Tableau 5.23 : Répartition des dépenses de consommation alimentaire (en millions FCFA) par groupe et parts de l'autoconsommation de produits agricoles selon le milieu de résidence 175
Tableau 5.24 : Répartition des dépenses d'habillement par sous-groupe selon le milieu de résidence..... 177
Tableau n° 6.25 : Répartition des dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles par sous-groupe selon le milieu de résidence..... 178
Tableau n° 6.26: Répartition des dépenses d'Ameublement, équipement ménager et entretien courant par sous-groupe selon le milieu de résidence..... 179
Tableau n° 6.27 : Répartition des dépenses de santé par sous-groupe selon le milieu de résidence 180
Tableau n° 6.28 : Répartition des dépenses de transport par sous-groupe selon le milieu de résidence.. 180
Tableau n° 6.29 : Répartition des dépenses de Loisirs, spectacles et culture par sous-groupe selon le milieu de résidence 181
Tableau n° 6.30 : Répartition des dépenses d'Enseignement par sous-groupe selon le milieu de résidence 182
Tableau n° 6.31 : Répartition des dépenses d'hôtels, cafés et restaurants par sous-groupe selon le milieu de résidence 182
Tableau n° 6.32: Répartition des dépenses d'autres biens et services non déclarés ailleurs par sous-groupe selon le milieu de résidence (en millions FCFA) 183
TABLEAU n° 7.01 : Transferts volontaires versés selon le milieu de résidence et la nature (en millions)... 186
TABLEAU n° 7.02 : Transferts volontaires versés selon le milieu de résidence (en millions de FCFA) 187
Tableau n° 7.03 : Transferts volontaires versés selon la nature et le milieu de résidence (%)..... 188
TABLEAU n° 7.04 : Moyenne par ménage des transferts volontaires versés selon le milieu de résidence et la nature (en FCFA) 189
Tableau n° 7.05 : Transferts versés selon le milieu de résidence et le sexe du donateur (%) 190
TABLEAU n° 7.06 : Transferts versés selon le groupe d'âges et milieu de résidence du donateur (en millions de FCFA) 191
TABLEAU n° 7.07 : Transferts versés selon les grands groupes d'âges, le sexe et le milieu de résidence du donateur (%) 191
Tableau n° 7.08 : Transferts versés selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence du donateur (en millions de FCFA) 192
Tableau n° 7.09 : Transferts versés selon le niveau d'instruction et le sexe du donateur..... 193
Tableau n° 7.10 : Transferts versés selon le lieu de résidence du donateur et du bénéficiaire..... 194
Tableau n° 7.11 : Transferts versés selon le milieu de résidence et le type de membre donateur (%)..... 195
TABLEAU n° 7.12 : Transferts volontaires versés selon le niveau de dépenses par tête du ménage et le milieu de résidence (en millions de FCA) 196
TABLEAU n° 7.13 : Transferts versés selon le lien de parenté du donateur avec le bénéficiaire et milieu de résidence (%) 198

Tableau n° 7.14 : Transferts versés selon la situation dans l'activité du CM du donateur (%) 199
Tableau n° 7.15 : Transferts versés selon la situation dans l'emploi du CM du ménage du donateur (en millions de FCFA) 200
Tableau n° 7.16 : Transferts volontaires versés selon le motif et le milieu de résidence du donateur (en millions de FCFA) 201
Tableau n° 7.17 : Transferts versés selon le motif et le sexe du donateur (en millions de FCFA) 202
Tableau n° 7.18: Transferts versés selon l'âge du donateur et le motif (%) 203
TABLEAU n° 7.20 : Part moyenne des transferts volontaires versés dans les dépenses totales selon le milieu de résidence et la situation dans l'activité du CM (%) 205
Tableau n° 7.21 : Part moyenne des transferts dans les dépenses selon le niveau d'instruction du CM et son milieu 206
Tableau n° 8.01 : Intensités des échanges migratoires entre milieux 210
Tableau n° 8.02 : Intensités des échanges migratoires interrégionaux 211
Tableau n° 8.03 : Principales raisons de l'installation selon le sexe et l'âge du migrant (%) 212
Tableau n° 8.04 : Raisons d'installation en fonction du niveau d'instruction et du sexe (%) 214
Tableau n° 8.05 : Principale raison d'installation des migrants selon l'état matrimonial et sexe 216
Tableau n° 8.06 : Durée dans la localité selon le sexe du migrant interne 218
Tableau n° 8.07 : Répartition des migrants internes selon durée dans la localité par grands groupes d'âges 218
Tableau n° 8.08: Répartition des migrants selon la durée de résidence actuelle et l'ethnie 219
Tableau n° 8.09 : Durée dans l'installation selon niveau d'instruction (%) 220
Tableau n° 8.10 : Répartition des migrants selon la durée de résidence et l'état matrimonial (%) 221
Tableau n° 8.11 : Situation dans la profession selon le sexe et la région de résidence (%) 223
Tableau n° 8.12 : Nature de l'activité principale du migrant selon le genre(%) 224
Tableau n° 8.13 : Taille moyenne des ménages selon le statut migratoire et le milieu de résidence (nombre de personnes) 225
Tableau n° 8.14 : Statut migratoire selon le sexe du CM et le milieu (%) 226
Tableau n° 8.15 : Statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence et le statut migratoire du ménage 227
Tableau n° 8.16 : Répartition des émigrés selon le sexe et l'âge 228
Tableau n° 8.17: Répartition de la population émigrée selon le milieu d'origine et l'ethnie ou la nationalité (%) 229
Tableau n° 8.18 : Répartition de la population émigrée selon le milieu d'origine et la situation matrimoniale au départ (%) 230
Tableau N° 9.19 : Répartition des émigrés selon le milieu de résidence et la région d'origine (%) 230
Tableau n° 8.20 : Répartition des émigrés selon le milieu de résidence et l'occupation principale avant le départ (%) 231
Tableau N° 9.21 : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence et la destination (%) 232
Tableau n° 8.22 : Répartition des émigrés selon le sexe, le pays de destination et le milieu d'origine 233
Tableau n° 8.23 : Répartition des émigrés selon la destination et la fréquence des envois 234
Tableau n° 8.24 : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence et la raison du départ 236
Tableau n° 8.25 : Principales raisons du départ et la fréquence des envois d'argent à la famille 237
Tableau n° 8.26 : Répartition des émigrés selon l'ethnie d'appartenance et la personne qui a aidé à la décision 239
Tableau n° 8.27: Répartition des émigrés par milieu de résidence selon la fréquence des envois à la famille 240
Tableau n° 8.28 : Prise en charge des frais de voyage selon l'ethnie de l'émigré (%) 241
Tableau n° 8.29 : Répartition des émigrés selon le milieu de résidence et la prise en charge du voyage. 242
Tableau n° 8.30 : Prise en charge des frais de voyage selon le sexe de l'émigré 243
Tableau n° 8.31 : Répartition des émigrés selon la prise de décision, le milieu de résidence et la prise en charge des frais de voyage 244
Tableau n° 8.32 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le statut migratoire du ménage 244
Tableau n° 8.33 : Taille moyenne des ménages selon le milieu et le statut migratoire 245
(nombre de personnes) 245
Tableau n° 8.34 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence, le statut migratoire du ménage et le sexe du CM (%) 246

Tableau n° 8.35 : Taux d'équipement des ménages (%) pour un certain nombre de biens selon le milieu de résidence et le statut migratoire international du ménage..... 247
Tableau n° 8.36 : Répartition des ménages selon la tranche de dépense moyenne annuelle par tête et le statut migratoire (%) 249

7. LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.01: Variations différentielles du taux d'alphabétisation par sexe selon le milieu de résidence 61
Graphique 3.02 : Evolution du taux d'alphabétisation selon le milieu de résidence..... 61
Graphique 3.03 : Variations différentielles du taux brut de scolarisation selon le milieu de résidence et le sexe 65
Graphique n° 3.04 : Variation différentielle du taux brut de scolarisation par sexe selon les quintiles de dépenses par tête sont relativement faibles..... 66
Graphique n° 3.05: Variations différentielles du taux net de scolarisation par sexe et milieu de résidence 69
Graphique n° 3.06 : Proportion d'élèves résidant à moins de 30 minutes de l'école par milieu de résidence 70
Graphique n° 3.07 : Variations du taux d'abandon scolaire selon le milieu de résidence..... 72
Graphique n° 3.08 : Proportion d'enfants travailleurs selon le milieu de résidence par sexe..... 74
Graphique 4.01 : Emaciation selon la région en 2001-2002..... 95
Graphique n° 4.02 : Retard pondéral selon la région..... 98
Graphique n° 4.03 : Retard de croissance selon la région en 2001-2002..... 99
Graphique n° 4.04: Malnutrition modérée selon l'âge des enfants de -5ans..... 101
Graphique n° 4.05: Taux de malnutrition selon le sexe des enfants de -5ans..... 102
Graphique n° 5.01: Evolution du taux d'activité entre 1994/1995 et 2001/2002..... 107
Graphique n° 5.02 : Taux d'activité par âge et milieu de résidence,..... 109
Graphique n° 5.03: Evolution du taux de chômage en % entre 1994/1995 et 2001/2002..... 117
Graphique n° 5.04: Taux de chômage actuel selon le milieu de résidence et le sexe..... 118
Graphique n° 5.05: Pourcentage des chômeurs selon la nature du travail demandé..... 120
Graphique 5.06: Taux de sous-emploi selon le milieu de résidence et le sexe, en 2001-2002..... 127
Graphique n° 5.07 : Rapports entre les taux de chômage actuel du 1er et du 2ème passage selon le milieu de résidence et le sexe..... 131
Graphique n° 6.01 : Courbe de Lorenz..... 139
Graphique n° 6.02 : Courbe de Lorenz ménages selon le milieu de résidence..... 139
Graphique n° 6.03 : Courbe de Lorenz..... 140
Graphique n° 6.04 : Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon la dépense annuelle par tête 143
Graphique n° 6.05 : Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon le milieu de résidence 148
Graphique n° 6.06 : Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon le sexe du CM 153
Graphique n° 6.07 : Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon le niveau d'instruction des CM 156
Graphique n°6.08 : Répartition des ménages, de la population et des dépenses totales selon la taille du ménage 164
Graphique n° 7.02: Transferts versés selon le niveau de dépense par tête du ménage du donateur..... 196
Graphique n° 7.03: Part moyenne des transferts versés dans les dépenses par tête des ménages selon le milieu de résidence 204